

Faculté de philosophie, arts et lettres

« *Yllumyne the mynde with lyberalyte* »

Les dons du roi Henri VIII (1509-1547) : entre discours et pratiques

Auteur : Jules DEJONCKHEERE
Promoteur : Gilles LECUPPRE
Lecteurs : Silvia MOSTACCIO, Bernard COTTRET
Année académique 2019-2020
Master 120 en Histoire, à finalité approfondie

Remerciements

Je tiens à remercier tout particulièrement, Gilles Lecuppre pour sa disponibilité et sa compréhension. Ses précieux conseils m'ont guidé pour la réalisation de ce mémoire.

Je remercie chaleureusement, Bernard Cottret, qui, un samedi ensoleillé à Paris, m'a offert cette bienveillance qui n'a d'égale que l'étendue de ses connaissances en histoire anglaise.

Mes remerciements s'adressent également à mes deux relecteurs, Chrystel Blondeau et Philippe Collonval pour le temps qu'ils ont consacré à la correction de ce travail. Je remercie aussi Sophie Collonval pour son aide orthographique tout au long de mon cursus universitaire.

Merci à mes parents pour leur soutien indéfectible. Dans les conditions sanitaires exceptionnelles qui ont marqués la finalisation de ce mémoire, ils m'ont encadré dans le calme et la sérénité.

Merci, papa pour le goût de l'histoire que tu m'as transmis.

Merci, maman pour ton ouverture d'esprit et pour la richesse de nos conversations.

« Nous donnons tous les jours, souvent sans même y penser. Nous offrons notre aide, une friandise ou un café, nous donnons des indications, des nouvelles, des pièces de monnaie, des coups de main, et par-dessus tout peut-être, du temps. Non moins quotidiennement, nous employons ces mots : don, donner, cadeau, offrir, recevoir. Le don et les mots qui le disent peuplent notre vie ordinaire ; et tout autant nos moments extraordinaires, unions ou naissances, fêtes ou rencontres, retrouvailles ».

ATHANÉ F., *Pour une histoire naturelle du don*, Paris, P.U.F., 2011, p. 1.

INTRODUCTION

Le 8 janvier 2018, à l'occasion de sa visite diplomatique en Chine, le président de la République française Emmanuel Macron annonce offrir un cheval de la Garde républicaine à son homologue chinois Xi Jinping. Ce cadeau, un hongre bai brun de 8 ans baptisé « Vésuve de Brekka », est présenté par l'Elysée comme un « geste diplomatique » par lequel Emmanuel Macron entend « tisser des liens d'amitié avec les chefs d'états étrangers ». Le communiqué ajoute que « cette diplomatie du cheval inédite » trouve sa source lors de la visite du président chinois en 2014 à Paris. À l'époque, ce dernier « avait été escorté des Invalides à l'Elysée par 104 cavaliers de la Garde républicaine et avait été fasciné par ce savoir-faire d'excellence ». Plus encore, les journalistes ajoutent que le cadeau d'Emmanuel Macron est une réponse diplomatique au prêt d'un couple de pandas accordé au zoo de Beauval quelques années plus tôt en 2012¹.

Si l'anecdote prête à sourire tant la pratique du don semble archaïque dans nos sociétés « modernes », la multiplicité des exemples actuels qu'ils soient diplomatiques ou non, illustrent à eux seuls, l'omniprésence du don dans nos pratiques sociales². « Rocs humains sur lesquels sont bâties nos sociétés³ », comme le soulignait l'anthropologue Marcel Mauss, le don habite les relations humaines présentes comme passées.

Les récentes recherches ont démontré toute la fécondité du paradigme en histoire : le don est à la fois aumônes et largesses royales, dots et pots-de-vin, offrandes et redevances princières. Il a son propre langage (donner, présent, cadeau, offrir, recevoir), son imaginaire singulier (libéralité, charité, etc) et ses occasions extraordinaires (naissances, fêtes, etc). Le don lie les hommes entre eux du serviteur au maître, de l'amant à l'épouse, du roi au courtisan, du diplomate au prince mais aussi de l'homme au divin. Sa nature n'a de limite que l'imagination du donateur : il peut être un bien matériel (animaux, argent, pièces d'artisanat) comme immatériel (fonctions, donner son temps, etc).

¹ « "Diplomatie du cheval" : Macron va offrir "Vésuve de Brekka" au président chinois », <https://www.lci.fr/international/diplomatie-du-cheval-emmanuel-emmanuel-macron-va-offrir-vesuve-de-brekka-au-president-chinois-xi-jinping-chine-garde-republicaine-2075385.html>, page consultée le 24/05/2020.

² Encore récemment, les dons des familles Pinault, Arnault et Bettencourt d'une valeur de 500 millions d'euros pour la reconstruction de la cathédrale de Notre-Dame victime d'un violent incendie le lundi 15 avril 2019 faisaient la une des titres de journaux.

³ MAUSS M., *Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, préface de WEBER F., (éd.), Paris, PUF, 2014, p. 54.

Les occasions de donner et recevoir sont en effet nombreuses à la cour du roi Henri VIII. Né le 28 juin 1491, il est le troisième enfant et le second fils du roi Henri Tudor VII et d'Élisabeth d'York. Il reçoit une formation humaniste solide où se mêlent l'apprentissage de savoirs (mathématiques, latin, français, musique, etc.) et les exercices physiques. Henri VIII accède au trône d'Angleterre le 24 juin 1509 alors qu'il n'a pas encore atteint l'âge de dix-huit ans et se marie très vite, avec sa première femme Catherine d'Aragon, veuve de son frère Arthur et fille de Rois Catholiques. L'historiographie actuelle divise son règne (1509-1547) en deux parties : une phase dite humaniste qui traverse les vingt premières années de sa royauté où il laisse le soin des affaires politiques à ses principaux ministres et une période plus despotique, caractérisée par un gouvernement plus personnel, jusqu'à la fin de son règne le 28 janvier 1547.

Les premières années de son règne sont à la fête. Le roi est jeune, athlétique et érudit. Il dispose d'un royaume prospère et pacifié par son père depuis la Guerre des Deux-Roses (1455-1485). De ce climat favorable, il semble vouloir faire profiter sa cour⁴ en organisant avec opulence des joutes, des banquets et autres divertissements en tous genres. Henri VIII s'amuse, se met en scène lors de ces événements, donne et dépense. Plus largement, il est au cœur d'un système économique curial de distributions et de redistributions, indépendant des événements. Il est la fontaine des honneurs, des largesses.

D'un point de vue personnel, Henri VIII est rentré dans l'imaginaire collectif du fait de ses aventures matrimoniales tumultueuses. En effet, après presque dix ans de « vie heureuse » avec Catherine d'Aragon avec qui il a une fille (Marie Tudor), le monarque anglais se désintéresse de sa reine au profit d'Anne Boleyn. Son attrait pour elle le pousse à demander l'annulation de son mariage pour pouvoir l'épouser. Devant le refus du pape de lui accorder cette faveur, Henri VIII rompt avec l'Église catholique de Rome. Par ce schisme, il est dorénavant libre de toute contrainte papale et épouse Anne Boleyn en 1533. De cette union, il a une fille (Élisabeth Tudor), mais son amour ne dure que trois ans et sa deuxième épouse est enfermée et ensuite condamnée à mort sous prétexte d'infidélité et de trahison. Par la suite, Henri VIII a encore quatre épouses : Jeanne Seymour est la seule qui, au prix de sa vie, lui donna un héritier mâle (Édouard Tudor) ; Anne de Clèves est éconduite à peine après quelques mois de mariage ; Catherine Howard ne reste l'épouse du roi que deux ans avant de recevoir le même sort qu'Anne Boleyn ; enfin, Catherine Parr accompagne le souverain Henri VIII jusqu'à

⁴ Compris « comme l'ensemble des hommes et des femmes qui a des titres divers, forment l'entourage continu, périodique ou occasionnel du prince ». CONTAMINE P., « Les cours de France, d'Angleterre et d'Ecosse dans leurs rapports avec la cour de Bourgogne », PARAVICINI W. (dir.), *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel*, Ostfildern, Thorbecke, 2013, p. 405.

sa mort⁵. L'énumération et l'histoire de ces femmes au destin souvent tragique trouvent un intérêt selon nous dans la compréhension de la personnalité du monarque anglais. Épris (brièvement ou non) de ces femmes, Henri VIII leur témoigne son amitié par le biais de dons. En ce sens, les présents du roi donnent une vision différente de cette pratique qui relève, selon nous, plus d'un désir charnel ou sentimental que d'un calcul diplomatique⁶.

À l'instar de sa vie sentimentale, les événements politiques ponctuant le règne d'Henri VIII sont agités. Il s'agit de mentionner, ici, un trait essentiel de la politique internationale au XVI^e siècle : la naissance de la diplomatie moderne. Elle se marque par des négociations horizontales où les princes se reconnaissent, du moins en apparence, comme des égaux. Dans cette diplomatie, les princes sont maîtres de faire la guerre ou la paix selon leur volonté, mais ils ne gouvernent, néanmoins, pas sans la consultation régulière de leurs ministres ou de leurs conseillers. La diplomatie moderne est aussi marquée par le rôle important joué par les ambassadeurs. Ils sont des aristocrates proches du roi chargés de négocier des accords de leur souverain. Certains sont mêmes résidents et permanents dans l'État dans lequel ils ont été envoyés et les cours forment un véritable réseau européen. Ces ambassadeurs ont des missions bien spécifiques, un pouvoir limité et dicté par le monarque qu'ils servent⁷. Ils rendent compte de leurs missions par une abondante correspondance et donnent ainsi à l'historien d'importants témoignages des relations internationales aux temps modernes⁸.

Le cadre des relations internationales d'Henri VIII se trouve au centre de ce monde diplomatique en effervescence. Les premières décennies du XVI^e siècle se singularisent par la montée au pouvoir (diachroniquement proche) de trois grands jeunes princes puissants : Henri VIII (1509), François I^{er} (1515) et Charles Quint (roi en 1516, empereur en 1519). Les événements politiques majeurs du règne de notre monarque sont alors majoritairement en lien avec ces princes et l'État pontifical. Durant les premières années de son règne, Henri VIII est marqué par une francophobie héritée de la guerre de Cent Ans. Après les premières hostilités, la montée de François I^{er} au pouvoir semble apaiser les mœurs belliqueuses entre les deux royaumes. Une entrevue entre les deux souverains a même lieu près de Calais en 1520 dans ce

⁵ BOLLAND C., « Henri VIII », BOLLAND C., MAISONNEUVE C. (dir.), *Les Tudors*, Paris, Réunion des musées nationaux, 2015, p. 50.

⁶ Toutefois, les sentiments du roi pour ses épouses sont parfois moins liés à la personne qu'aux avantages politiques qui découleraient de leur union. En ce sens, les sentiments et la politique sont intrinsèquement liés. Nous soutenons néanmoins qu'il y a une nette différence entre ces présents personnels et les dons exclusivement diplomatiques.

⁷ BÉLY L., « Introduction », BÉLY L. (dir.), *L'art de la paix en Europe. Naissance de la diplomatie moderne XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, P.U.F., 2007, p. 1-23.

⁸ GIRY-DELOISON C., « La naissance de la diplomatie moderne en France et en Angleterre au début du XVI^e siècle (1475-1520) », *Nouvelle Revue du XVI^e siècle*, vol. 5, 1987, p. 41-58.

que les contemporains nommeront le *Camp du Drap d'Or* afin de concrétiser leur « amitié ». Toutefois, les tensions et la guerre reprennent leur cours en 1522 lorsque les troupes du roi interviennent au détriment de la France dans les guerres d'Italie entre François I^{er} et Charles Quint. Ces derniers ne cessent d'être en conflit à propos de terres dans la péninsule italienne. Fréquemment, le roi anglais prend alors le parti du Saint-Empire pour contrecarrer le pouvoir de la monarchie française en Europe. En fin de compte, le règne d'Henri VIII oscille sans arrêt entre traités de paix et reprises des hostilités avec François I^{er}. De manière générale, le succès diplomatique de la politique territoriale européenne d'Henri VIII ne rencontre des résultats que très mitigés. Au niveau strictement insulaire, les tensions politiques en l'Angleterre, sont elles, aussi présentes avec sa voisine, l'Écosse alliée de François I^{er}⁹. Ces divers événements politiques sont alors l'objet de longues réflexions politiques où le don joue une place fondamentale dans le bon déroulement des opérations diplomatiques. Dans cette Europe princière où les souverains se disputent l'hégémonie politique, mais aussi culturelle, le don et le contre-don participent au discours de ces princes.

Les intenses relations diplomatiques du règne, le faste de la cour henricienne, le système curial et la personnalité insatiable du souverain fournissent un terrain d'étude propice à l'analyse historique des présents royaux¹⁰. À partir d'un corpus de sources variées issues de la littérature politico-morale, de poèmes, de chroniques contemporaines et de correspondances, l'objectif de notre mémoire est de s'intéresser aux dons tels qu'ils sont dans la culture et la pratique du souverain Henri VIII. Autrement dit, l'enjeu central est de comprendre l'usage que faisait le roi du don (buts), ce à quoi il renvoie (cadre idéologique), ce qu'il donne (présents royaux), qui sont les bénéficiaires et dans quel contexte il se déroule (occasions). En raison de l'état de nos sources, l'approche a été qualitative et met davantage l'accent sur la relation personnelle du roi avec ses contemporains que sur une histoire économique du don à la cour d'Henri VIII.

En raison de la complexité de notre objet d'étude, nous commencerons en tentant de donner les clés de lecture pertinente sur le don afin d'appréhender au mieux notre sujet de recherche. En ce sens, un retour précis sur l'historiographie du don en histoire moderne permet, dans un premier temps, de situer l'originalité de notre problématique. Ensuite, une description sur la nature des sources utilisées s'impose. Enfin, un chapitre sur la notion anthropologique du don sert à nous doter d'un « arsenal méthodologique » nécessaire à notre analyse. L'immensité

⁹ DORAN S., *England and Europe in the Sixteenth Century*, Basingstoke, MacMillan, 1999, p. 13-41.

¹⁰ Nous allons revenir sur ces divers éléments en profondeur dans le corps du travail.

de la notion rendue perceptible par ce dialogue entre les acquis anthropologiques et les réalités historiques de nos sources donne lieu à une délimitation du cadre de notre recherche. Si l'acte du don est un tout, nous avons scindé, par souci de compréhension, le phénomène étudié en deux étapes : le don idéal et le don comme pratique concrète.

Le deuxième volet de notre mémoire cherche à rendre compte du discours sur le don qu'Henri VIII a pu recevoir lors de son éducation. L'accent est mis sur la libéralité princière comme vertu et principe de gouvernement dans la culture du souverain. Ensuite, l'enjeu est de percevoir l'accession du roi au trône au regard de la réputation d'avarice de son père Henri VII.

Le troisième et dernier volet constitue le centre du travail. Il tente une étude de la pratique du don d'Henri VIII telle qu'elle est racontée dans nos sources. Le premier chapitre vise à étudier le don royal lorsqu'il est donné à des occasions (cérémonies dynastiques, sommets diplomatiques, Nouvel An). L'enjeu est de comprendre dans quel cadre rituel la pratique du don d'Henri VIII s'insère. Le second point envisage le don royal lorsqu'il est représentatif d'une relation particulière entre le roi et certains sujets. L'accent est mis sur les notions d'amitié et de faveur princière. Le dernier chapitre aborde, quant à lui, le volet diplomatique des dons royaux en cherchant à comprendre la place des présents dans les relations d'amitié entre princes. Au cours de ces différentes parties, la nature des dons offerts par le roi est examinée mais ne fait pas systématiquement l'objet d'une analyse à part entière.

PREMIÈRE PARTIE : PENSER LE DON : ENTRE ACQUIS, SPÉCIFICITÉS ET MÉTHODOLOGIE

1. Une problématique en plein réinvestissement et au confluent d'historiographies plurielles

Prendre pour objet d'étude le don royal d'Henri VIII, c'est se retrouver sur un terrain de recherche à la confluence de plusieurs courants historiographiques : l'histoire culturelle, politique, matérielle, économique et anthropologique. Plus particulièrement, prendre le don comme sujet d'investigation historique, c'est aussi et surtout se situer dans une pratique interdisciplinaire de l'histoire où celle-ci dialogue avec les autres sciences sociales. Dans ce cadre-ci, les historiens empruntent aux sociologues et anthropologues leurs réflexions autour de la notion du don pour investir, sous un autre angle, leurs études historiques.

Les recherches conduites sur le don et le contre-don en histoire émergent dans la seconde moitié du XX^e siècle grâce, en premier lieu, à l'essai fondateur du sociologue et anthropologue Marcel Mauss intitulé *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, paru en 1923 dans la revue *l'Année Sociologique*. Du fait de l'originalité intellectuelle de ses recherches et de l'interdisciplinarité promue en histoire par l'École des Annales et l'« *Historical anthropology* », l'*Essai sur le don* se voit rapidement utilisé et commenté par toute une génération d'historiens. L'un des premiers à s'inscrire dans cette démarche est l'historien naturalisé britannique Moses Finley¹¹ en 1954 qui relève l'importance du don dans la distribution des biens et des services dans les sociétés grecques avant le V^e siècle A.J-C. Pour la francophonie, c'est George Duby qui fait exemple de pionnier dans le domaine en appliquant les théories maussiennes à la société européenne médiévale des VII^e et VIII^e siècles¹². À travers son ouvrage *Guerriers et paysans*¹³ en 1973, George Duby nous livre une société basée sur la guerre et sur le don dans laquelle une part considérable de la production se trouve entraînée dans une ample circulation de ce qu'il nomme des « générosités nécessaires ». Par cela, il entend toute une série de pratiques donatrices (dots, *eulogiae*, concessions de terres, présents royaux, etc.) qui devaient être contrebalancées par les largesses de ceux qui en bénéficiaient. Pour George Duby, ce système d'échange de générosités réciproques tel qu'il le perçoit aux VII^e et VIII^e siècles incarne un stade primitif de l'économie supplantée ensuite par

¹¹ FINLEY M., *Le monde d'Ulysse* (trad.), Nouv. éd. rev. et augm., Paris, Maspero, 1978.

¹² ZEMON DAVIS N., *Essai sur le don dans la France du XVI^e siècle* (trad.), Paris, Seuil, 2003, p. 15.

¹³ DUBY G., *Guerriers et paysans : vii^e-xii^e siècles. Premier essor de l'économie européenne*, Paris, Gallimard, 1973.

une économie de marché. Selon lui, à partir de 1180, l'esprit de largesse laisse progressivement place à l'esprit de profit¹⁴. Dans son ouvrage « *Religious Poverty and the Profit Economy in Medieval Europe* » paru en 1978, Lester Little, un autre médiéviste, affirme ce recul de l'économie informelle du don en situant cette transition non plus au XII^e siècle, mais vers l'an 1050. Néanmoins, il nuance en déclarant que le don reste toujours très présent dans l'action des ordres religieux des villes au XIII^e siècle¹⁵. D'autres chercheurs, à l'instar de Karl Polanyi¹⁶, s'inscrivent également dans cette conception évolutionniste du don, mais situent ce basculement plus tardivement, soit au XVIII^e siècle¹⁷.

Ces auteurs, cités ci-dessus, incarnent alors une première génération historiographique sur la question. La toile de fond qui traverse leurs publications se marque par une vision évolutionniste du don, c'est-à-dire le passage d'un système de don propre aux sociétés archaïques ou prémodernes à un système mercantiliste plus proche de nos sociétés modernes occidentales. Comme le souligne la médiéviste Eliana Magnani « *l'Essai* polarise des problèmes politiques et idéologiques nœuds, la théorie du don étant construite comme l'antithèse, voire comme une alternative, à l'échange marchand qui caractérise la société capitaliste contemporaine¹⁸ ». Les travaux des historiens sont alors enfermés dans cette vision archaïsante du don, considéré comme une pratique dépassée par l'émergence du marché.

Ainsi, à partir des années 1980-1990, une nouvelle vague d'historiens réinvestissent l'étude du don sous de nouveaux angles, eux-mêmes inspirés par les recherches d'une nouvelle génération de sociologues et anthropologues à l'instar d'Alain Caillé¹⁹, Maurice Godelier²⁰ ou encore Alain Testart²¹. Dans ces travaux, la perception des relations sociales a changé, de nouvelles connexions ont été soulevées et de nouvelles interprétations ont été révélées. Pour les historiens, ce renouveau historiographique se caractérise, entre autres, par la volonté de

¹⁴ MAGNANI E., « Les médiévistes et le don. Avant et après la théorie maussienne », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre*, Hors-série n° 2, Le Moyen Âge vu d'ailleurs, 2008, p. 20.

¹⁵ LITTLE L.K., *Religious Poverty and Profit Economy in Medieval Europe*, Londres, Ithaca, 1978.

¹⁶ POLANYI K., *La Grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983.

¹⁷ FAGGION L., « Une civilisation du don ? Les usages d'un paradigme à l'époque moderne », FAGGION L., VERDON L. (dir.), *Le don et le contre-don : Usages et ambiguïtés d'un paradigme anthropologique aux époques médiévale et moderne*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2010, p. 61.
op.cit., p. 66.

¹⁸ MAGNANI E., « De l'usage du don en Histoire médiévale », *Ménestrel. Médiévistes sur le net : sources, travaux et références en ligne*, <http://www.menestrel.fr/?-don-&lang=fr>, page consultée le 18/05/2019.

¹⁹ CAILLÉ A., *Don, intérêt et désintéressement : Bourdieu, Mauss, Platon et quelques autres*, Paris, La Découverte, 1994.

²⁰ GODELIER M., *L'énigme du don*, Paris, Flammarion, 1996.

²¹ TESTART A., *Critique du don. Études sur la circulation non marchande*, Paris, Études Syllepse, 2007.

démontrer la pérennité de la pratique du don et sa coexistence avec les autres types de transferts dans les sociétés de l'Ancien Régime. Il s'agit d'aller plus loin car : « derrière le marché de l'échange et de rétribution automatique, se trouve un champ d'explorations immense²² ». L'enjeu maintenant est de : « se concentrer sur les formes de l'échange, en insistant sur la réalité multiple et variable du don, qu'il soit réciproque ou unique, échangé entre des membres de même rang ou de statut inégal, libre ou obligatoire, voire les deux en même temps²³ ». L'ouverture de la problématique du don entraîne alors un réinvestissement historiographique dont le foisonnement des travaux en histoire moderne depuis les années 1980-90 est représentatif. Ainsi, même si les ouvrages abondent sur les périodes antique et médiévale, les travaux des modernistes retiendront davantage notre intérêt en raison de la périodisation sous-entendue de notre mémoire : le règne d'Henri VIII (1509-1547).

Les historiens de la première modernité ont mis en relation le don avec la construction de l'État moderne et le patronage royal au cours des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. Des auteurs comme Alain Guéry²⁴, Natalie Zemon Davis²⁵, Sharon Kettering²⁶ et Gadi Algazi²⁷ investissent (entre autres) les relations qu'il y a entre le pouvoir et la pratique donataire. Ainsi, ces auteurs semblent s'accorder à dire que les transactions médiévales de don n'ont pas été abandonnées sous l'édification progressive de l'État moderne. Au contraire, elles ont été utilisées, parfois même de façon plus intensive par l'État : « et ce jusqu'à ce que la « corruption » apparaisse comme une composante naturelle du gouvernement centralisé²⁸ ». Ces auteurs font alors part, sur base de leurs recherches, d'une typologie plus fine des dons, d'une compréhension plus sensible et moins enfermée dans ce clivage archaïsme/modernité de la première génération. Les travaux des modernistes participent à ce renouvellement historiographique en mettant en avant la place du don en rapport avec, certes la pratique interne d'un État et/ou plus spécifiquement d'un souverain²⁹, mais aussi avec d'autres éléments comme : le lien avec l'art et le mécénat³⁰,

²² FAGGION L., *Op.cit.*, p. 65.

²³ *Ibidem.*, p. 63.

²⁴ GUÉRY A., « La crise politique des dons royaux au XVI^e siècle », BURGUIÈRE A., GOY J., TITS-DIEUAIDE M.-T. (dir.), *L'Histoire grande ouverte : hommages à Emmanuel Le Roy Ladurie*, Paris, Fayard, 1997, p. 154-162.

²⁵ ZEMON DAVIS N., *Op.cit.*

²⁶ KETTERING S., « Gift-Giving and Patronage in Early Modern France », *French History*, 2, 1998, p. 131-151.

²⁷ ALGAZI G. (dir.), *Negotiating the Gift : Pre-modern Figurations of Exchange*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 2003.

²⁸ ZEMON DAVIS N., *Essai sur le don dans la France du XVI^e siècle*, Paris, Seuil, 2003.

²⁹ RENTET T., « Le don royal à la cour de François I^{er} », *Seizième Siècle*, n° 13, janvier 2017, p. 13-60 ; GUÉRY A., « Le roi dépensier. Le don, la contrainte et l'origine du système financier de la monarchie française d'Ancien Régime », *Annales E.S.C.*, 1978, p. 216-239.

³⁰ NAGEL A., « Art as Gift : Liberal Art and Religious Reform in the Renaissance », ALGAZI G. (dir.), *Op.cit.*, p. 319-360. ; KIEFFER F., « Ferdinand I^{er} de Médicis (1582-1609) et le don d'œuvres d'art : étiquette et représentation », *Seizième Siècle*, n°13, janvier 2017, p. 141-162.

la symbolique du pouvoir monarchique³¹, les sentiments, etc. Dans l'ensemble, le choix de ces travaux porte alors sur le don dans sa compréhension strictement nationale (France, Angleterre) ou en fonction d'un espace culturel semblable (société d'Europe occidentale), mais pas de la place qu'occupe l'échange dans les relations internationales.

Ainsi, au-delà de ces différentes connexions, l'usage du don en histoire s'inscrit aussi dans le champ de l'histoire internationale des cours européennes des temps modernes. Le versant diplomatique et cérémoniel qui sous-tend l'échange de présents a permis au don d'acquérir une nouvelle visibilité dans les récents travaux historiques. En effet, à partir des années 1990-2000, de nouvelles réflexions émergent dans la manière d'interroger les relations diplomatiques en histoire. Cette réévaluation de l'histoire diplomatique est particulièrement visible pour l'étude des XVI^e et XVII^e siècles parce qu'ils marquent un tournant dans l'histoire de la diplomatie : émergence d'un mode particulier de pratiques diplomatiques, adoption d'ambassades résidentes par les puissances européennes, etc. En ce sens, l'intérêt, autrefois porté sur l'étude de la bureaucratie et de la politique étrangère, est désormais centré sur le rôle fondamental des ambassadeurs (leurs parcours, leurs motivations) ; la communication non verbale et l'aspect cérémoniel des échanges diplomatiques ; les transferts culturels (circulation des livres, des œuvres d'art) ; les pratiques de l'écrit des correspondances, etc³². Plus spécifiquement, les études récentes sur les échanges de cadeaux diplomatiques ont également mis en lumière le rôle de la diplomatie dans la circulation transnationale des biens matériels³³. Les cadeaux font partie intégrante des relations internationales. Les biens donnés et reçus sont offerts selon l'échange réciproque des souverains. Cet échange sous-entend souvent une concurrence et une volonté d'asseoir une autorité entre les princes. Dans cette optique, ils pouvaient être utilisés pour promouvoir l'image internationale et la supériorité culturelle d'un souverain³⁴. En fin de compte, la nouvelle génération des historiens du don et celle de la nouvelle histoire diplomatique se rencontrent donc pour établir des connexions inédites entre don et politique.

³¹ WAGNER M.-F., FRAPPIER L., LATRAVERSE C. (dir.), *Les jeux de l'échange : entrées solennelles et divertissements du XV^e au XVII^e siècle*, Paris, H. Champion, 2007.

³² SOWERBY T., HENNINGS J., « Introduction : Practices of diplomacy », SOWERBY T., HENNINGS J. (dir.), *Practices of Diplomacy in the Early Modern World c.1410-1800*, Oxford, Taylor & Francis, 2017, p. 24.

³³ Pour l'époque moderne, nous pouvons citer, à titre d'exemple : CARRIO-INVERNIZZI D., « Gift and Diplomacy in Seventeenth-Century Spanish Italy », *The Historical Journal*, n°51, 2008, P. 881-899. ; AUWERS, M., « The Gift of Rubens : Rethinking the Concept of Gift-giving in Early Modern Diplomacy », *European History Quarterly*, vol. 43, n° 3, 2013, p. 421– 441.

³⁴ SOWERBY T., « Practices of Diplomacy in the Early Modern World c.1410-1800 », *History Compass*, vol. 14, n° 9, septembre 2016, p. 441-456.

Au regard de cette riche historiographie qui est en pleine ébullition intellectuelle depuis la fin du XX^e siècle, le choix de prendre comme cas d'étude le don se situe dans l'actualité de la recherche scientifique en histoire. Cette dense littérature consiste paradoxalement en une force et une contrainte. D'une part, elle est un avantage parce qu'elle permet au chercheur actuel de disposer d'une importante base de réflexions sur la question. En ce sens, le travail a été quelque peu « prémâché ». D'autre part, cette bibliographie non négligeable peut écraser et occulter l'originalité du chercheur. Face à cette tradition historiographique, l'enjeu pour ce dernier est donc de multiplier les regards afin d'apporter une réflexion neuve sur la question et participer, ainsi, toujours plus à la compréhension globale du don. En d'autres mots, il ne s'agit pas de négliger cette source d'information, mais d'emprunter les chemins déjà tracés par une série d'historiens tout en prenant, à terme, notre propre direction.

Dès lors, si l'originalité de notre démarche peut sembler compromise, elle reste néanmoins faisable en raison du cadre limité de notre choix de mémoire. En effet, l'étude des dons royaux d'Henri VIII ne semble pas encore avoir été abordée en tant que sujet spécifique. La majorité des travaux liés au don dans l'Angleterre du XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècle « *early modern period in England* » aborde l'échange de manière plus globale et sociétale. En ce sens, l'étude du don n'est pas exclusivement liée à la dynastie des Tudor et encore moins *stricto sensu* au règne d'Henri VIII. Néanmoins, les auteurs ci-après fournissent un cadre explicatif primordial à notre recherche. Par exemple, le travail d'Ilana Krausman Ben-Amos³⁵ analyse les pratiques de dons au sein de réseaux sociaux, d'associations et de groupes variés en Angleterre entre la fin du XVI^e et le début du XVIII^e siècle : « elle fait valoir que les processus liés à la réforme, à la formation de l'État et à la mise en œuvre des lois sur les pauvres, ainsi que l'expansion du marché et de la ville, ont joué un rôle de catalyseur puissant dans de nombreuses formes d'aide informelle³⁶ ».

Plus précisément, l'ouvrage de Felicity Heal³⁷ paru en 2014, sous le titre *The Power of Gifts. Gift-Exchange in Early Modern England* a été le travail scientifique de référence dans la réalisation de notre mémoire³⁸. À partir d'une analyse sur la société anglaise sous les Tudor et

³⁵ BEN-AMOS I., *The Culture of Giving: Informal Support and Gift-Exchange in Early Modern England*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.

³⁶ *Ibidem*, p. 15.

³⁷ Professeur émérite au *Jesus College* et lectrice honoraire à l'université d'Oxford de 1980 à 2011, Felicity Heal est l'auteur de nombreux livres et articles sur la Grande-Bretagne des XVI^e et XVII^e siècles. Avant de s'intéresser spécifiquement à la thématique du don, elle a écrit des ouvrages dans le domaine de la Réforme et de l'histoire sociale : *Hospitality in Early Modern England* (1990), *The Gentry in England and Wales 1500-1700* (1994) *Reformation in Britain and Ireland* (2003).

³⁸ HEAL F., *The Power of Gifts. Gift-Exchange in Early Modern England*, Oxford, Oxford University Press, 2014.

les Stuart, l'historienne britannique revient sur le discours et la pratique du don. Outre une introduction méthodologique remarquable de près de trente pages, son ouvrage se structure en deux parties : la première, plus sociétale, se concentre sur l'imaginaire du don, sa nature et les moments spécifiques où il s'épanouit (Nouvel An, saisons, etc) ; la deuxième, davantage politique et diplomatique, revient sur la pratique du don telle qu'elle est observable à la cour des Tudor et des Stuarts. Elle y aborde les questions de faveur princière, de rituel curial, d'échanges diplomatiques et de corruption. Dans ce cadre et sans en faire un objet d'étude à part entière, Felicity Heal revient à quelques reprises sur certaines attitudes d'Henri VIII à l'égard des dons royaux. Si ses interprétations sur le règne des souverains Tudor sont précieuses, elles ne sont pas pour autant suffisantes et de nombreux aspects restent à être soulignés, voire réinterprétés. Outre Felicity Heal, Maria Hayward est la seule chercheuse à avoir, à notre connaissance, publié une recherche inédite qui traitent spécifiquement des dons à la cour d'Henri VIII ³⁹. Néanmoins, l'échange n'y est étudié qu'à partir d'une typologie particulière de sources (*the new year's gift roll*) et un événement précis (le Nouvel An)⁴⁰.

Jusqu'à maintenant nous avons évoqué l'historiographie de notre sujet en prenant comme point de départ la notion de don et de relations diplomatiques dans l'Angleterre prémoderne. Toutefois, en fonctionnant de la sorte, nous omettons d'investir le contexte dans lequel s'opère l'échange de présents, à savoir le règne et la personnalité d'Henri VIII. En effet, le fait d'inverser la recherche historiographique en partant non plus du don, mais du souverain nous informe sur le contexte spécifique de l'échange. Ainsi, la littérature sur Henri VIII est riche d'une longue tradition historiographique. Ce roi est loin d'être une figure oubliée de l'histoire. La vie amoureuse tumultueuse du souverain et les événements politiques et religieux majeurs de son règne fournissent un terrain propice à l'investigation historique. Riche d'une longue tradition historiographique de près de 500 ans, l'étude biographique d'Henri VIII se marque actuellement par une remise en question de la perception traditionnelle de sa personnalité et des événements emblématiques de son règne. Les auteurs, à l'instar d'Alison Weir⁴¹, David Loades⁴², Bernard Cottret⁴³ ou David Starkey⁴⁴, nuancent davantage le portrait du roi et mettent en lumière d'autres aspects de son règne. À l'aide des nouveaux courants historiographiques

³⁹ HAYWARD M., « Gift giving at the court of Henry VIII: the 1539 New Year's gift roll in context », *The Antiquaries Journal*, 85, 2005, p. 125-175.

⁴⁰ Les documents ne sont pas édités et seuls les *gift rolls* pour les années 1528, 1532, 1534 et 1539 ont été retrouvés. Une description suivra dans le corps du mémoire.

⁴¹ WEIR A., *Henry VIII. The Prince and His Court*, New York, Ballantine Books, 2002.

⁴² LOADES D., *Henry VIII : Court, Church and Conflict*, Gloucestershire, Amberley Publishing, 2009.

⁴³ COTTRET B., *Henri VIII. Le pouvoir par la force*, Paris, Payot & Rivages, 1999.

⁴⁴ STARKEY D., *Virtuous Prince*, Londres, Harper Perennial, 2009.

(histoire culturelle, histoire du genre, etc.), les chercheurs arrivent à saisir de manière plus fine les tenants et aboutissants de son époque. À titre d'exemple, le travail collectif édité par Thomas Betteridge et Suzannah Lipscomb⁴⁵ reflète cet état d'esprit en abordant, par exemple, les aspects performatifs de la vie de la cour ou les questions de genre. Néanmoins, dans la majorité des biographies sur le souverain, l'échange de présents ne revêt qu'un caractère anecdotique ou n'est évoqué qu'au regard des grandes rencontres principales diplomatiques (par exemple, le camp du Drap d'Or).

En conclusion, l'historiographie du don est riche d'une longue tradition scientifique qui puise ses origines au début du XX^e siècle. Étudié et conceptualisé, d'abord, par des sociologues et anthropologues tels que Marcel Mauss, le don est ensuite saisi par les historiens pour investir leurs recherches respectives. Les premières années sont alors représentées par une vision évolutionniste du don marquée par le glissement d'une économie informelle du don vers une économie de marché. L'échange est perçu comme une composante du lien social et économique des sociétés de l'Ancien Régime. Toutefois, une nouvelle génération d'historiens poussée elle-même par de nouveaux anthropologues et sociologues reprend ce cas d'étude en le soumettant à de nouvelles observations. La pratique du don coexiste avec l'émergence de l'esprit de profit, il n'y a pas d'oppositions, mais une réappropriation. Des historiens, tels que Natalie Zemon Davis pour la période moderne, mettent le don en lien avec le contexte religieux, artistique et politico-social de leur sujet d'étude. Il résulte de ces travaux inédits que le don revêt des réalités multiples et variables propres à chaque champ historique, à chaque répertoire culturel et à chaque individu. Le lien entre don et politique est ensuite mis en lumière avec l'émergence d'une nouvelle histoire diplomatique. Dès lors, les historiens saisissent l'importance des présents dans le rituel diplomatique à la cour. Parmi ces historiens de la « deuxième génération », certains ont inclus dans leurs travaux une réflexion autour de l'Angleterre du XVI^e siècle. Par conséquent, ils donnent un apport non négligeable à notre travail. Après avoir réfléchi sur l'historiographie du don, nous nous sommes ensuite tourné vers l'importante littérature scientifique du règne d'Henri VIII. Nous avons alors évoqué les récents travaux qui, grâce aux apports des différents mouvements historiographiques, abordent le cadre dans lequel s'insère le don à l'époque du souverain.

⁴⁵ BETTERIDGE T., LIPSCOMB S. (dir.), *Henry VIII and the Court: Art, Politics and Performance*, Farnham, Ashgate, 2013.

2. Présentation des sources

S'il est nécessaire pour le chercheur de prendre en compte la littérature scientifique secondaire de son sujet (dans la mesure du possible), il est du moins fondamental pour celui-ci de reposer son argumentation sur un corpus de sources adéquat. C'est en se référant aux traces du passé et à leur interprétation que l'historien peut produire un savoir neuf et original et non l'inverse. Dans ce mémoire, les sources que nous avons décidé d'étudier sont toutes éditées depuis le XIX^e et XX^e siècle et, pour l'ensemble, largement connues de la communauté scientifique⁴⁶. En ce sens, l'intégralité de nos sources a déjà été investie à un moment donné ou un autre par des historiens antérieurs. Néanmoins, même s'ils ne sont pas inédits, ces documents n'ont pas encore été minutieusement étudiés sous le prisme de la libéralité et du don royal. La partie ci-présente a donc pour objectif d'analyser (description, auteur, datation, force, faiblesse, etc.) les sources qui ont été étudiées dans le cadre de ce mémoire⁴⁷. Par souci de cohérence, nous classifions les présentes sources en fonction de deux grands ensembles : les sources narratives et les correspondances⁴⁸.

2.1. Les correspondances

Les vingt-un volumes des « *Letters and Papers, Foreign and Domestic, of the Reign of Henry VIII* »⁴⁹ édités entre 1862 et 1932 par les historiens J.S. Brewer, J. Gairdner et R.H. Brodie sont le cœur de la documentation pour quiconque cherche à étudier le règne d'Henri VIII. Ces différents volumes réunissent une partie des « *State Papers* », c'est-à-dire les archives gouvernementales du royaume. Ils recouvrent une grande hétérogénéité de documents

⁴⁶ La quasi-totalité des sources ont été consultées sur internet par l'intermédiaire de bases de données en ligne telles que : <https://archive.org/>, <http://www.philological.bham.ac.uk/> et <https://www.british-history.ac.uk/>. Dans la mesure du possible, un effort a été fait pour les référencer avec le plus de précisions possibles. Néanmoins, certaines éditions numérisées ne proposaient pas toujours une pagination.

⁴⁷ Néanmoins, certaines d'entre elles ne feront pas l'objet d'un examen à part entière parce que leur utilisation a été succincte. C'est le cas de *l'Histoire de S. Louys IX*, qui n'a été utilisée que dans le cadre du chapitre sur les largesses et les hérauts d'armes. Il en est de même pour *l'histoire de Richard III* par Thomas More. La lecture de cette source n'a eu d'intérêt que parce qu'elle comportait un bref passage sur la mauvaise libéralité de Richard III. Les propos nous ont donc permis de mettre en évidence la vision de la générosité princière par Thomas More. Par conséquent, il ne nous a pas semblé opportun de faire une description approfondie de ces ouvrages puisque leur utilisation n'a été que limitée dans l'élaboration de notre mémoire.

⁴⁸ Notons également l'apport essentiel des *New Year's gift rolls* dans notre étude. Néanmoins, si cette typologie de sources n'est pas reprise dans notre classification, un chapitre à part entière lui sera consacré. Par conséquent, nous avons fait le choix de ne pas faire la description de *New Year's gift rolls* dans cette partie introductive.

⁴⁹ Les quatre premiers volumes des *Letters and Papers* (nous les citerons L&P) sont édités par J.S. Brewer et les dix-sept autres par J. Gairdner, assisté vers la fin par R.H. Brodie. Ces volumes sont intégralement numérisés sur la bibliothèque numérique la *British History Online*. La modernisation du texte, l'index, la table des matières et la recherche par mots clés font de ces numérisations un outil fondamental pour les recherches sur l'Angleterre de la première modernité.

manuscripts originaux produits par les secrétaires d'État : correspondances, rapports, mémorandums, projets de textes parlementaires émanant d'ambassadeurs, de fonctionnaires et d'administrateurs provinciaux, des traités, etc⁵⁰. À ce titre, une grande partie de la collection comprend les archives officielles confisquées de hauts dignitaires du règne tels que le cardinal Wolsey, Thomas Cromwell, Thomas Darcy (impliqué dans le pèlerinage de grâce), Arthur Plantagenet Vicomte de Lisle (oncle d'Henri VIII et fils illégitime d'Edouard IV⁵¹) et Thomas Wriothesley (secrétaire de Cromwell) etc. À l'inverse, les archives de Thomas More en tant que Lord Chancelier n'ont pas été conservées parce que ce dernier les a détruites après avoir démissionné⁵². Ainsi, les « *Letters and Papers* » ne recensent pas uniquement les correspondances officielles du roi, des secrétaires d'État, des fonctionnaires et des ambassadeurs mais couvrent un ensemble bien plus large et hétérogène de sources : extraits de registres de comptes, traités théologiques, etc. Toutefois, si les « *Letters and Papers* » constituent une source inégalée pour la période, il ne faut pas oublier que J.S. Brewer et ses successeurs n'ont cité intégralement que les passages qu'ils considéraient comme particulièrement intéressants, bien que, dans tous les cas, le processus d'abrégement ait été mené avec précaution⁵³.

De plus, dans cet ensemble hétérogène de documentations où la correspondance prend une place centrale, il faut néanmoins garder à l'esprit que lorsqu'Henri VIII est désigné comme destinataire de la dépêche (peu fréquent), il n'en est pas l'auteur à proprement parler⁵⁴. Plus probablement, Henri VIII :

« dictait une minute qu'un secrétaire devait mettre en forme avant, éventuellement, de la donner à relire au prince, susceptible de la corriger ou d'y faire une addition. Par ailleurs, seule une

⁵⁰ « State Papers Online 1509-1714 », <https://www2.le.ac.uk/library/find/databases/s/StatePapersOnline>, page consultée le 19/05/2020.

⁵¹ Cette collection a fait l'objet d'une édition récente à part entière : ST. CLARE BYRNE M. (éd.), *The Lisle Letters*, 6 vols., Chicago, University of Chicago Press, 1981. Elles sont le résultat d'un échange épistolaire long de sept ans entre Arthur Plantagenêt, Lord Lisle et sa seconde épouse Honor Grenville ainsi qu'avec différents intervenants : membres de la famille, serviteurs familiaux, hauts-fonctionnaires, connaissances politiques et sociales à la cour et dans les comtés, etc. Le principal correspondant est John Husee, agent commercial et secrétaire de Lisle, basé à Londres. Une étude quantitative des dons dans la correspondance a déjà été réalisée dans un mémoire inédit de 1987 : BACON C., *Influence, Image, and Intimacy : Gift-Giving in Tudor England*, thesis for the Degree of Master of Arts approved by HOAK D., AXTELL J., ESLER A., The College of William and Mary, mai 1987.

⁵² BEVAN A., "State Papers of Henry VIII: the Archives and Documents.", *State Papers Online 1509-1714*, Cengage Learning EMEA Ltd., 2007, <https://www.gale.com/intl/primary-sources/essays/Amanda-Bevan-State-Papers-of-Henry-VIII-the-Archives-and-the-Documents>, page consultée le 19/05/2020.

⁵³ Notons également, le choix des éditeurs de moderniser l'écriture.

⁵⁴ D'après Eric Ives (et ce n'est pas un propos isolé), Henri VIII déteste écrire lui-même : IVES E., *The Life and Death of Anne Boleyn. "The Most Happy"*, Londres, Blackwell, 2004, p. 115.

petite partie des lettres adressées au prince lui étaient réellement lues ; il n'avait des autres, au mieux, qu'un résumé succinct fourni par ses conseillers⁵⁵ »

À cette immense entreprise d'édition s'ajoutent les « *Calendar of State Papers* »⁵⁶ reprenant les documents relatifs aux relations diplomatiques entre le royaume d'Angleterre, Milan⁵⁷, Venise⁵⁸ et l'Espagne⁵⁹. À ce titre, ces différentes éditions contiennent, pour la plus grande partie, la retranscription de la correspondance des ambassadeurs étrangers à la cour d'Henri VIII : dépêches entre le diplomate et son « maître », entre l'ambassadeur et Henri VIII ou encore entre le roi Tudor et le prince étranger. Le XVI^e siècle marque le début de nouvelles pratiques diplomatiques avec, entre autres, l'adoption d'ambassades permanentes à la cour des souverains. De cette réalité, il en ressort une abondante correspondance entre les ambassadeurs envoyés à l'étranger par leur souverain et ce même roi en question. La cour d'Henri VIII n'échappe donc pas à cette pratique et, par conséquent, des ambassadeurs à la solde de monarques amis ou rivaux résident au plus près du roi. Ainsi, dans leurs correspondances, ils font part de leurs observations sur les activités politiques, économiques, religieuses et sociales du règne d'Henri VIII. Les ambassadeurs sont de véritables observateurs qui témoignent à travers leur conception propre des choses de la vie de cour. À ce titre, même si les diplomates ont chacun leur sensibilité propre, l'ensemble des ambassadeurs vénitiens ayant exercé à la cour d'Henri VIII se démarquent par la place importante qu'ils laissent dans leur correspondance à la description minutieuse des divertissements curiaux.

En ce sens, l'édition des écrits de Sebastiano Giustiniani se révèle particulièrement intéressante. Si une partie de sa correspondance est reprise dans les « *Calendar of State Papers Relating To English Affairs in the Archives of Venice* », nous avons néanmoins travaillé avec

⁵⁵ MOEGLIN J-M., PÉQUIGNOT S., *Diplomatie et "relations internationales" au Moyen Âge : IX^e-XV^e siècle*, Paris, P.U.F., 2017, p. 235.

⁵⁶ Notons que la distinction que nous opérons entre les *Letters and Papers* et les *Calendar of State Papers* est quelque peu factice dans la mesure où l'hétérogénéité archivistique et thématique de ces deux ensembles font en sorte que des sources similaires s'y retrouvent. Par exemple, les rapports d'ambassadeurs étrangers à leur prince se retrouvent également dans les *Letters and Papers*. Toutefois, de manière générale, *Letters and Papers* sont davantage les documents produits par les secrétaires d'État, des fonctionnaires, des représentants anglais à l'étranger, des commissaires, des juges et des informateurs.

⁵⁷ *Calendar of State Papers and Manuscripts in the Archives and Collections of Milan 1385-1618*, HINDS A. (éd.), Londres, 1912. Nous citerons cette source de la manière suivante : Cal. of State Papers Milan.

⁵⁸ *Calendar of State Papers Relating To English Affairs in the Archives of Venice*, vol. 2 (1509-1519) – vol. 5 (1534-1554), BROWN R. (éd.), Londres, 1867. Nous citerons cette source de la manière suivante : Cal.of. Ven.

⁵⁹ *Calendar of State Papers, Spain*, vol. 2 (1509-1525) - vol. 9 (1545-1549), BERGENROTH G.A. (éd.), Londres, 1866. Si nous avons référencé cette édition, c'est pour montrer qu'elle fait partie d'un ensemble plus large d'éditions de correspondances diplomatiques. Néanmoins, son examen n'a pas été approfondi dans le cadre de ce mémoire. En effet, l'analyse des autres éditions constituait déjà une charge importante pour la réalisation de ce mémoire. De plus, une rapide recherche par mots clés ne nous a pas donné une aussi grande diversité que dans les autres « *Calendar of State Papers* ».

une édition qui lui est entièrement consacrée. Sebastiano Giustiniani est né en 1460 et est issu d'une riche famille patricienne d'Istrie. Sa mère est d'ailleurs une des filles de Piero Gradenigo, *doge* de la République de Venise. Il endosse de nombreuses fonctions politiques au cours de sa vie : ambassadeur, huissier, provéditeur, etc. Du point de vue de sa carrière diplomatique, il commence à la cour de l'empereur Maximilien I^{er} en 1498 avant de réaliser des missions dans différentes cours européennes : Hongrie (1500), Angleterre (1514) et France (1526). Il décède en 1543 en laissant derrière lui la correspondance qu'il a entretenue avec le *doge* de Venise durant ses années d'ambassadeur. Les écrits relatifs à la cour d'Angleterre ont été découverts en 1843 sous la forme d'un volume de 226 dépêches. La correspondance a ensuite été traduite et éditée en 1854 en deux volumes par Rawdon Brown⁶⁰. L'édition sur laquelle nous travaillons porte donc sur la correspondance de l'ambassadeur Sebastiano Giustiniani à la cour d'Henri VIII entre le 12 janvier 1515 et le 26 juillet 1519. Le témoignage de celui-ci est alors particulièrement intéressant parce que, d'une part, il se situe dans le contexte d'une relative sérénité diplomatique avec la France et le Saint-Empire induit par l'influence politique du cardinal Wolsey (entre autres) ; et d'autre part, parce qu'il se fait un très bon observateur des *us et coutumes* de la vie de cour. En ce sens, il décrit les dons du roi dans le cadre des ambassades diplomatiques auxquelles il assiste. Dans les documents annexes du deuxième volume, des commentaires sont faits quant aux revenus du roi et aux cadeaux de Nouvel An.

Outre cette correspondance, nous avons également travaillé avec l'édition des dépêches des ambassadeurs français Castillon et Marillac en Angleterre entre 1537 et 1542⁶¹. Nous n'en faisons pas une description à part entière parce que son apport a été très limité. Les seuls dons qui y sont recensés sont les cadeaux de Nouvel An du roi à l'attention d'Anne de Clèves. L'absence de notre thématique dans cette correspondance pose question. Nous avons deux hypothèses complémentaires : une sensibilité des ambassadeurs portée sur d'autres éléments que les dons royaux et un état des relations entre Henri VIII et François I^{er} qui se détériorent. En effet, même si les deux souverains sont officiellement alliés de 1525 à 1543 (le 22 juin Henri

⁶⁰ Dans l'introduction, l'auteur détaille les choix qu'il a faits en matière de traduction. Il explique alors qu'il a modernisé l'écriture tout en conservant l'identité historique du document : respect des expressions, orthographe des noms, etc. Rawdon Brown spécifie également qu'il n'a pas traduit toute la correspondance, mais qu'il a fait un choix sélectif en fonction de son intérêt et de sa conscience historique. Pour chaque dépêche, il introduit un résumé contextuel et des notes de bas de pages explicatives. GIUSTINIANI S., *Four years at the court of Henry VIII*, 2 vols., BROWN R. (éd.), Cambridge, 1854.

⁶¹ *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac (1537-1542)*, KAULEK J., FARGES L., LEFÈVRE-PONTALIS G. (dir.), Paris, 1885.

VIII déclare la guerre à la France), les liens d'amitié entre eux s'essoufflent depuis les années 1535⁶².

En réalité, les documents relatés ci-dessus, ne nous montre ici que le caractère public et officiel de la pratique épistolaire. En effet, ces sources sont produites dans le cadre d'une fonction, elles visent principalement à informer. L'aspect personnel, intime et privé, ne s'y retrouve donc pas. Pourtant, la correspondance est aussi un moyen pour des individus d'échanger des nouvelles personnelles, de montrer son affection, de confier une mission, un secret ou une requête. Cette correspondance privée, nous la retrouvons chez la personne du roi lui-même dans ses « lettres d'amour » à Anne Boleyn. Ces dernières sont une exception en la matière puisque comme nous l'avons déjà mentionné, les dépêches du roi ne sont généralement pas écrites de sa propre main. En ce sens, le faire revient à un signe d'attention manifeste de la part du prince au destinataire.

En investissant les lettres passionnées du roi Henri VIII à sa maîtresse, puis reine, Anne Boleyn, nous rentrons au cœur de la personnalité et des relations affectives du souverain. Les « *Love Letters of Henry VIII to Anne Boleyn* » sont donc un ensemble de dix-sept lettres écrites par le roi à sa bien-aimée dont neufs sont écrites en français. Dans ces dernières, il lui fait régulièrement part de l'avancée de l'annulation de son premier mariage avec Catherine d'Aragon et prend de ses nouvelles en lui envoyant, à quelques occasions, des présents. En fin de compte, ces lettres nous donnent un aspect de la pratique du don détaché des enjeux politiques. Grâce à leur côté glamour et romanesque, les éditions des « *Love Letters of Henry VIII to Anne Boleyn* » sont nombreuses et traduites en plusieurs langues. Les lettres ont été publiées pour la première fois en 1712 et n'ont cessé de l'être, parfois de façon maladroite, jusqu'au XX^e siècle. Les manuscrits originaux sont conservés, à l'heure actuelle, à la bibliothèque du Vatican⁶³. Dans le cadre de ce mémoire, nous avons travaillé à partir d'une édition française de 1835 dans laquelle le français d'Henri VIII a été conservé⁶⁴.

⁶² GIRY-DELOISION C., « Une alliance contre nature ? La paix franco-anglaise de 1525-1544 » GIRY-DELOISION C. (dir.), *François I^{er} et Henri VIII. Deux princes de la Renaissance (1515-1547)*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 1995, p. 54-62.

⁶³ Pour une histoire détaillée des différentes éditions, une description des manuscrits et une remise en contexte des lettres, nous vous conseillons : NORTON E., *Anne Boleyn : Henry VIII's Obsession*, Stroud, Amberley Publishing, 2009.

⁶⁴ *Lettres de Henri VIII à Anne Boleyn, publiées d'après les originaux de la Bibliothèque du Vatican*, CRAPELET G.-A. (éd.), 2^e éd., Paris, 1835. Comme le souligne Bernard Cottret : « on lit avec délices le français, rugueux par endroits, de ces missives rédigées dans un style contourné où l'air de la Tamise recouvre par pans entiers la langue de Marot et de Du Bellay » COTTRET B., *Henri VIII... Op.cit.*, p. 140.

En fin de compte, par sa nature même, la correspondance introduit une relation entre des individus. Le don en jouant ce rôle de « liant » entre les hommes s'exprime particulièrement bien dans le cadre de la pratique épistolaire. Pour le versant diplomatique de la correspondance, les ambassadeurs témoignent, d'une part, des cadeaux du roi lors des ambassades et des fêtes de la cour et d'autre part, des dons qui sont échangés entre leur souverain et un prince étranger.

2.2. Les sources narratives

A. *Chroniques et biographies*

La diversification est un devoir dans la mesure où elle seule permet de nous faire une idée plus complète de ce qu'est le don royal. En ce sens, la correspondance, aussi indicative soit-elle, se doit d'être confrontée avec une autre typologie de sources essentielle à la compréhension du règne d'Henri VIII : les chroniques et biographies contemporaines. Destinées à être publiées, à l'inverse des correspondances, les chroniques participent à une construction intentionnelle de l'histoire. Leurs auteurs, acteurs ou non des faits, participent à l'édification mémorielle de la monarchie anglaise. Ces auteurs, tributaires de leurs temps, nous livrent alors un regard particulier sur Henri VIII et sa cour. Nous reviendrons d'abord sur les chroniques qui ont trait à la dynastie des Tudor et au règne d'Henri VIII avant d'entamer une rapide description de la biographie de Georges Cavendish sur le Cardinal Wolsey⁶⁵.

La chronique de l'avocat, membre du Parlement et historien Edouard Hall (1498-1547⁶⁶) est l'une des plus célèbres à ce jour. Publiée pour la première fois en 1548, elle est intitulée : « *The Union of the Two Noble and Illustre Families of Lancastre and Yorke* » mais prend généralement le nom de « *Hall's Chronicle* ». Une édition moderne paraît en 1809 sous le nom de « *Hall's Chronicle, Containing the History of England During the Reign of Henry IV and the Succeeding Monarchs to the End of the Reign of Henry VIII*⁶⁷ ». La chronique s'étend de l'accession au trône d'Henri IV en 1399 à la mort d'Henri VIII en 1547. Edouard Hall cherche,

⁶⁵ Bien entendu, il existe d'autres chroniques sur le règne d'Henri VIII. Certaines d'entre elles ont été consultées comme la *Chronicle of the Grey friars of London*, la *Chronicle of Calais in the reigns of Henry VII and Henry VIII to the year 1540*, les *Holinshed's Chronicles* ou encore la *Grafton's chronicle* ; néanmoins, leur examen n'a pas relevé de résultats substantiels pour notre étude. Soit, ces chroniques à l'instar de la *Grafton's chronicle* relatent les mêmes informations que celle d'Edouard Hall, soit celles comme la *Chronicle of the Grey friars of London* ne fait pas mention des dons du roi Henri VIII aux nobles de sa cour.

⁶⁶ Hall est issu de la noblesse du Shropshire et a fait ses études à Eton et au King's College de Cambridge (1514-18), ainsi qu'à Gray's Inn. Il s'établit comme avocat à Londres et devient député de Bridgnorth en 1542. Pour des informations complémentaires sur l'auteur : « Edward Hall. English historian », *Encyclopaedia Britannica Online*, <https://www.britannica.com/biography/Edward-Hall-English-historian>, page consultée le 19/05/2020.

⁶⁷ HALL E., *The Union of the Two Noble and Illustre Families of Lancastre and Yorke*, JOHNSON J. (éd.), Londres, 1809.

plutôt que de simplement enregistrer les événements survenus en Angleterre entre 1399 et 1547, à discerner les causes lointaines des développements historiques et à explorer la personnalité des principaux acteurs politiques qu'il présente. Toutefois, si le début de la période a une faible valeur historique, les règnes d'Henri VII et de son fils font preuve, eux, d'une remarquable qualité historique. En effet, Edouard Hall est un contemporain actif (acteur politique et londonien) du règne d'Henri VIII. La section qui lui est dédiée est donc : « une pièce originale de l'historiographie anglaise. Une narration richement détaillée qui réunit des pamphlets imprimés, des archives officielles du gouvernement, des souvenirs personnels de diplomates et de soldats henriciens et des documents glanés de chroniques étrangères⁶⁸ ». La vision qu'à Edouard Hall du roi est celle de l'incarnation même de la courtoisie et de l'honneur chevaleresque. Comme le souligne John Mastusiak, l'auteur en tant que : « *an ardent royalist, priest-hater, and lover of gorgeous sights and sounds, his is undoubtedly the richest and most comprehensive narrative for the period up to 1532. Hall glorifies the king, vindicates the Reformation and reflects Protestant opinion in contemporary London like no other*⁶⁹ ». Plus spécifiquement, Henri VIII symbolise le prince « magnifique » de la Renaissance qui dépense de manière éclatante. Edouard Hall enregistre dans les moindres détails chaque fête de cour, cérémonie royale, passe-temps aristocratique, joute, etc. Dans ses riches descriptions, Henri VIII témoigne de la magnificence de ces grands événements curiaux et des dons qui y sont distribués.

Outre la « *Hall's Chronicle* », une autre édition de source qui s'est révélé intéressante pour notre problématique est la « *Chronicle of England during the Reign of the Tudors* » ou communément appelée « *Wriothesley's Chronicle* » du nom de son auteur Charles Wriothesley (1508-1562). Issu d'une famille de hérauts (grand-père, père et oncle), Charles Wriothesley suit le parcours parental et commence sa carrière d'officier d'armes à Londres en octobre 1524 comme « *pursuivant*⁷⁰ ». Il cumule différentes fonctions au sein du « *College of Arms* » avant d'atteindre le sommet de sa carrière vers le début des années 1530⁷¹. Le manuscrit original de sa chronique n'est pas connu et le seul exemplaire existant est une transcription réalisée au début du XVII^e siècle. Éditée pour la première fois en 1875 par William Douglas Hamilton, la « *Wriothesley's Chronicle* » détaille l'accession du roi Henri VII à la première année du règne

⁶⁸ SCOTT L., « Holinshed and Hall », KEWES P., ARCHER I., HEAL F. (dir.), *The Oxford Handbook of Holinshed's Chronicles*, Oxford, Oxford University Press, 2013, p. 203.

⁶⁹ MATUSIAK J., *Henry VIII. The Life and Rule of England's Nero*, Londres, The History Press, 2013, p. 297.

⁷⁰ C'est un officier d'armes subalterne attaché à des autorités héraldiques officielles comme le Collège d'armes « *College of Arms* » de Londres.

⁷¹ À l'instar d'Edouard Hall, il fait également des études de droit à Gray's Inn.

d'Elizabeth I^{er}⁷². Dans l'ensemble, l'ouvrage peut être considéré comme une continuation de la chronique de Richard Arnold « *The Customes of London*⁷³ » et, en ce sens, le règne d'Henri VII et des onze premières années de son fils ne sont rien de plus que des transcriptions d'Arnold. Après ces années-là, la plume de Charles Wriothesley s'émancipe et livre des informations intéressantes et nouvelles sur le règne du souverain⁷⁴. En tant qu'héraut, Charles Wriothesley est un acteur des cérémonies et de la vie de cour du règne d'Henri VIII. En ce sens, il nous livre des informations complémentaires à la « *Hall's Chronicle* » sur le déroulement de certains événements dynastiques comme les baptêmes princiers et le couronnement d'Anne Boleyn⁷⁵.

Si ces deux chroniques londoniennes constituent un apport non négligeable dans la réalisation de notre mémoire (occasions de donner et représentation du roi), il faut, néanmoins, garder à l'esprit que les dons royaux qui y sont recensés sont ceux qui sortent uniquement de l'ordinaire. C'est parce qu'ils dénotent par leur splendeur, leur abondance, leur signification ou leurs récipiendaires que ces présents suscitent l'attention d'Edouard Hall et de Charles Wriothesley. Les actes de libéralité du souverain Tudor s'inscrivent régulièrement dans des occasions particulières (cérémonies princières, ambassades diplomatiques, divertissements curiaux, etc) et ne sont par conséquent, pas représentatifs d'une pratique usuelle du don royal. Notons également que les auteurs, lorsqu'ils font mention des dons du roi, les décrivent régulièrement de manière générique « *many great gifts* » sans renseigner la nature des présents donnés.

Outre ces deux chroniques, une attention a également été portée à l'*Anglica Historia* de Polydore Vergil (1470-1555). Né à Urbin en Italie et issu d'un milieu intellectuel, Polydore Vergil suit des études à l'université de Padoue et de Bologne. En 1496, il est ordonné prêtre et acquiert peu à peu une réputation d'homme de lettres grâce à son *Proverbiorum Libellus* (1498) et son *De Inventoribus Rerum* (1499, plus de trente éditions). À partir de 1502, Polydore Vergil rentre au service du pape Borgia Alexandre VI (1431-1503) et effectue une première mission diplomatique en Angleterre. Accueilli comme une notoriété intellectuelle (humaniste italien),

⁷² WRIOTHESLEY C., *A chronicle of England during the reigns of the Tudors, from A.D. 1485 to 1559*, DOUGLAS H.W. (éd.), Londres, 1894.

⁷³ Richard Arnold est un citoyen et marchand londonien, habitant la paroisse de St Magnus, London Bridge. Son ouvrage traite des antiquités de Londres et contient les principales chartes accordées à la ville, des comptes rendus de ses coutumes et des notes sur divers sujets principalement mais pas entièrement liés au commerce. LEE S., « Arnold, Richard », *Dictionary of National Biography, 1885-1900, Vol. 2*, [https://en.wikisource.org/wiki/Arnold,_Richard_\(DNB00\)](https://en.wikisource.org/wiki/Arnold,_Richard_(DNB00)), page consultée le 20/05/2019.

⁷⁴ POLLARD A. F., « Wriothesley, Charles », *Dictionary of National Biography, 1885-1900, Vol. 63*, [https://en.wikisource.org/wiki/Wriothesley,_Charles_\(DNB00\)](https://en.wikisource.org/wiki/Wriothesley,_Charles_(DNB00)), page consultée le 20/05/2019.

⁷⁵ La « *Wriothesley's Chronicle* » s'est particulièrement démarquée par son apport sur les largesses faites durant les baptêmes princiers.

il prend contact avec les milieux insulaires (Thomas More, Richard Pace, Cuthbert Tunstall, etc), jouit de la faveur d'Henri VII et est naturalisé sujet anglais en 1510. Polydore Vergil y passe, désormais, la plus grande partie de sa vie. C'est dans ce cadre qu'Henri VII le charge d'écrire une histoire d'Angleterre (*Anglica Historia*)⁷⁶. Sa première édition imprimée à Bâle en 1534 est composée de vingt-six livres et se termine avec la mort d'Henri VII. Une version agrandie y est imprimée en 1546. En 1555, une troisième édition posthume est publiée, à laquelle s'ajoute un vingt-septième livre couvrant le règne d'Henri VIII jusqu'à la naissance d'Édouard VII en 1538⁷⁷. Si tout ce qui précède, des origines à Richard III n'est qu'une longue compilation, la : « qualité de l'ouvrage s'accroît au moment où l'auteur rapporte les événements contemporains et traduit ses impressions personnelles⁷⁸ ».

Par conséquent, en raison de la qualité de la formation de Vergil et de son rôle d'observateur dans les rapports entre la cour de Londres et le Saint-Siège, les deux derniers livres fourmillent d'analyses politiques incisives sur les événements importants des règnes d'Henri VII et d'Henri VIII. Toutefois, malgré une certaine finesse analytique, Polydore Vergil doit satisfaire ses mécènes et se conformer à un rôle d'apologiste royal. Ainsi, l'*Anglica Historia*, initiée par Henri VII, sert à l'édification et la légitimation de la nouvelle dynastie Tudor. Dans son livre consacré à une partie du règne (1509-1538) d'Henri VIII, Polydore Vergil met particulièrement l'accent sur les agissements de son principal ministre : le cardinal Wolsey. L'auteur nourrit une aversion à son égard si bien que sa stratégie consiste à rejeter sur lui la responsabilité de tout ce qui se passe mal pendant le règne d'Henri VIII, tout en réservant à ce dernier le mérite des bonnes choses⁷⁹. L'apport de l'*Anglica Historia* pour notre mémoire s'est révélé bénéfique pour l'évaluation de l'image des deux souverains Tudor. Les dons royaux, eux, sont absents des observations de l'auteur même si Polydore Vergil souligne à quelques reprises, la pratique du don comme un moyen d'influence diplomatique à la cour du roi⁸⁰.

⁷⁶ HAY D., *Polydore Vergil : Renaissance Historian and Man of Letters*, Oxford, Clarendon Press, 1952, p. 1-13.

⁷⁷ Nous avons travaillé à partir de l'édition et de la traduction de Dana F. Sutton de l'Université de Californie (Irvine) disponible sur le site « *Library of Humanistic Texts at the Philological Museum* » de l'Université de Birmingham : VERGIL P., *Anglica Historia, Livre XXVI-XXVII (1555)*, SUTTON D. (éd.), The Philological Museum, University of Birmingham 2005. Néanmoins dans l'introduction de cette édition, l'auteur mentionne que son travail s'appuie pour les règnes de Henri VII et Henri VIII l'édition de HAY D., *Anglica historia of Polydore Vergil, A.D. 1485-1537*, Londres, Royal Historical Society, 1950. Nous noterons l'absence de la pagination pour l'édition numérique de Sutton qui complique le référencement.

⁷⁸ BOSSUAT R., « The Anglica Historia of Polydore Vergil, A. D. 1485-1537, edited with a translation by Denis HAY. London, Offices of the Royal Historical Society, 1950. (Camden series, vol. LXXIV.) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, tome 1, 1951, p. 147.

⁷⁹ Cela lui vaut notamment le fait d'être enfermé à la Tour de Londres en 1515.

⁸⁰ Ces quelques présents évoqués s'apparentent davantage à des pots-de-vin. Néanmoins, nous avons décidé de ne pas prendre en compte cet élément dans notre étude.

Si la personnalité du cardinal Wolsey a déjà été évoquée dans le livre XXVII de *l'Anglica Historia*, nous avons fait le choix de prendre en compte une biographie qui lui est entièrement consacrée. Intitulée « *The Life and Death of Cardinal Wolsey*⁸¹ », cette source est l'œuvre du courtisan et écrivain anglais George Cavendish (1500-1561/62). En 1522, ce dernier entre au service de Wolsey en tant que « *gentleman usher* » et lui reste fidèle du sommet de sa puissance jusqu'à sa disgrâce. Cette position de confiance, qu'il a auprès du cardinal, fait de George Cavendish un témoin oculaire d'exception. Pendant son service, il est probable que ce dernier ait pris des notes sur les conversations et agissements de son maître avant que sa biographie ne soit composée. L'ouvrage est rédigé environ trente ans après la mort du cardinal (entre 1554 et 1558) et est publié pour la première fois en 1641 sous le titre de *The Negotiations of Thomas Wolsey*⁸². Cette biographie, alors favorable au cardinal, raconte sous un angle novateur les événements politiques ayant eu lieu sous son égide : alliance avec la France, émergence de la figure d'Anne Boleyn, etc. Plus spécifiquement, Georges Cavendish nous informe sur la relation qu'entretenait le cardinal Wolsey avec Henri VIII.

B. Traités moraux et poèmes

En plus des chroniques et de la biographie du cardinal Wolsey, nous nous sommes tourné vers des traités d'éthique à l'égard des princes ou *Specula Principis* afin d'y étudier les enseignements liés à la libéralité. Si cette littérature morale occupe une place essentielle dans l'analyse du discours sur le don, ces traités ne feront, néanmoins, pas l'objet d'une présentation à part entière dans cette partie. En effet, le choix de ces derniers et le rôle de leurs auteurs dans la formation du roi Henri VIII seront examinés dans un chapitre ultérieur. Toutefois, à titre indicatif, nous vous indiquons qu'une attention particulière a été portée sur le *Speculum Principis* (1501) de John Skelton⁸³, le *De Regimine Principum* (1509) de Stephen Baron⁸⁴ et *l'Institutio principis christiani* (1516) d'Érasme de Rotterdam⁸⁵.

⁸¹ CAVENDISH G., *The Life of Cardinal Wolsey by George Cavendish. His Gentleman Usher. From the Original Autograph Manuscript with Notes and Other Illustrations*, WELLER SINGER S. (éd.), 2^e éd., Londres, 1827.

⁸² Cette source est considérée comme la première des grandes biographies anglaises. Bien qu'écrite dans la perspective d'un "serviteur loyal", elle n'en reste pas moins la seule authentique de ce genre.

⁸³ SKELTON J., « Skelton's Speculum Principis », SALTER F.M. (éd.), *Speculum*, vol. 9, n°1, 1934.

⁸⁴ BARON S., *De Regimine Principum* (1509), MROCZKOWSKI P.J. (éd.trad.), New York, Peter Lang, 1990.

⁸⁵ ÉRASME DE ROTTERDAM, *La Formation du prince chrétien. Institutio principis christiani* (1516), TURCHETTI M. (éd.), Paris, Classiques Garnier, 2015.

Au-delà de ces *Specula Principis*, trois poèmes et un « tract⁸⁶ » ont également retenu notre attention. Deux d'entre eux sont des poèmes panégyriques écrits à l'occasion du couronnement d'Henri VIII en 1509. Le premier intitulé « *A ioyfull medytacyon to all Englonde of the coronacyon of our moost naturall souerayne lorde kynge Henry the eyght*⁸⁷ » est réalisé par le poète Stephen Hawes (?-1523)⁸⁸. Le second poème est l'œuvre de Thomas More (1478–1535)⁸⁹. Lorsqu'il écrit cette ode au roi Henri VIII, l'humaniste anglais nourrit de profonds ressentiments à l'égard d'Henri VII et de sa politique fiscale. Dans ce poème, le jeune souverain est alors perçu comme une source d'espoir vis-à-vis de l'avarice du règne précédent.

Outre ces deux documents, les poèmes de John Leland (1503-1552)⁹⁰ et Nicholas Undall (1504–1556)⁹¹ écrits à l'occasion des festivités du sacre d'Anne Boleyn en 1533 ont également été consultés. Ces poèmes sont chargés, à l'image d'un programme, de décrire les événements du couronnement (spectacles, *pageants*, etc) tout en cherchant à légitimer le couronnement de la nouvelle reine. Autrement dit, écrits à la fois en latin et anglais, ces poèmes sont destinés à être lus et entendus lors du déroulement des festivités royales⁹². De manière générale, ces différentes productions littéraires sont un moyen pour leurs auteurs de jouir du patronage royal.

En conclusion, s'il est fondamental pour l'historien de s'interroger sur la nature de ses sources afin de saisir les forces mais aussi les limites de ses recherches, il lui est tout autant nécessaire de se doter d'un appareil méthodologique adéquat à l'exploration avisée de celles-ci. C'est pourquoi, en raison de la dimension anthropologique de notre problématique, il nous

⁸⁶ Nous utilisons ici la terminologie anglaise spécifique référencée dans l'édition. Si cette source se différencie des poèmes dans la mesure où elle est écrite originalement en anglais et qu'elle n'a pas la même valeur littéraire, nous l'avons jointe avec les poèmes en raison de l'utilité commune que nous en avons ressorti.

⁸⁷ HAWES S., *A ioyfull medytacyon to all Englonde of the coronacyon of our moost naturall souerayne lorde kynge Henry the eyght*, (1509), Early English Books Online, Cambridge University Library, 2007.

⁸⁸ Poète quelque peu oublié de nos jours, il était néanmoins, une personnalité de la cour d'Henri VII et d'Henri VIII. Il laisse à la postérité un long poème allégorique « *The Passetyme of Pleasure* ». Sa poésie s'inscrit directement dans la culture chevaleresque ambiante.

⁸⁹ Grand représentant de l'humanisme en Angleterre, à la fois juriste, philosophe, écrivain et diplomate, cet homme aux « multiples casquettes », rentre au service d'Henri VIII et enchaîne les fonctions : membre du Conseil privé, missions diplomatiques (1515 et 1517), speaker du Parlement en 1523 et enfin Chancelier du roi en 1529.

⁹⁰ John Leland est un poète et un antiquaire londonien. Il jouit du patronage de Thomas Cromwell et est chargé par celui-ci d'inventorier les manuscrits significatifs conservés dans les bibliothèques monastiques lors de la dissolution des monastères. Il est un auteur très prolifique et publie autant des poèmes latins que des ouvrages en prose latine sur le roi Arthur ou encore la topographie de l'Angleterre.

⁹¹ Dramaturge et enseignant anglais, Nicholas Undall fait ses études au Winchester College et au Corpus Christi College d'Oxford. Après avoir obtenu son diplôme, il enseigne le latin dans plusieurs écoles de Londres. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages et de traductions dont une partielle des *Adages* d'Erasmus. C'est lui l'auteur principal derrière la production des poèmes dédiés au couronnement d'Anne Boleyn.

⁹² Un tract anonyme intitulé *the Noble Tryumphaut Coronacyon of Quene Anne, Wyfe unto the Moste Noble Kynge Henry VIII* a aussi été analysé. Écrites en anglais, cette source revient brièvement sur les événements du règne et sert de complément narratif aux poèmes de John Leland et Nicholas Undall.

a semblé essentiel de prendre en compte les acquis des anthropologues afin de cerner aux mieux les tenants et aboutissants de notre objet d'étude.

3. Considérations méthodologiques : retour conceptuel sur le don

« The concept of negotiating gifts is of course not without its problems and deficiencies. It serves to bring into focus some aspects of the circulation of objects and services at the cost of others. The difficulties inherent in any attempt to reconstruct the process of gifting from historical records will be evident to any reader of the following chapters⁹³ ».

Tel est le constat de l'historien Gadi Algazi dans son introduction « *Doing Things with Gifts* » en 2003. Le concept de don semblerait donc présenter des difficultés inhérentes à son application historique. C'est cette complexité attestée par tous les chercheurs qui a motivé la réalisation de ce chapitre. Il s'agira d'abord de revenir brièvement sur les acquis anthropologiques du don à partir des thèses fondatrices de Marcel Mauss. Parmi la richesse des recherches émises par les anthropologues, nous évoquerons ensuite les idées retenues pour notre propre démarche historique. Un développement sur les difficultés relatives à l'emploi des théories maussiennes (et plus largement anthropologiques) en histoire suivra et fera office de mise en garde face aux pièges de l'interdisciplinarité. En dernier lieu, nous rendrons compte de la méthodologie de notre démarche et des choix que nous avons dû opérer.

3.1. Rappel théorique sur le don maussien et ses critiques

À première vue, le don frappe par la simplicité de la relation qu'il établit : « action de donner, de céder quelque chose que l'on possède et, en particulier, action de donner de l'argent à quelqu'un, à une institution, à une œuvre ; chose ou somme ainsi donnée, cadeau⁹⁴ ». Néanmoins, au fur et à mesure que la réflexion s'approfondit, la complexité de la notion apparaît : qu'est-ce qu'un don ? Pourquoi donne-t-on ? Que donne-t-on ? Et sous quelle forme ? Le concept de don renvoie à une historiographie abondante dont il serait vain de faire ici une récapitulation exhaustive⁹⁵. Néanmoins, dans un souci de rigueur scientifique et d'interdisciplinarité en sciences sociales, il nous semble fondamental de revenir brièvement sur ces acquis théoriques afin de se doter des bases conceptuelles adéquates à notre démarche historique.

⁹³ ALGAZI G., « *Doing Things with Gifts* », ALGAZI G. (dir.), *Op.cit.*, p. 27

⁹⁴ « Don », *Larousse*, <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/don/26410?q=don#26288>, page consultée le 7 mars 2020.

⁹⁵ Pour cela, nous vous renvoyons à l'étude récente suivante : ATHANÉ F., *Pour une histoire naturelle du don*, Paris, P.U.F., 2017.

L'*Essai sur le don* de Marcel Mauss publié en 1923 s'inscrit comme l'ouvrage de référence sur la problématique du don⁹⁶. À partir de l'étude des tribus de Polynésie, de Mélanésie et du Nord-Ouest américain, l'anthropologue français observe, que dans un grand nombre de sociétés archaïques, « ce n'est pas le troc, mais le don qui constitue la forme principale des échanges⁹⁷ ». La thèse majeure de la théorie maussienne repose sur l'idée que le don renvoie « à des échanges et des contrats qui se font sous la forme de cadeaux en théorie volontaires, mais qui sont en réalité obligatoirement faits et rendus⁹⁸ ». Autrement dit, le don est perçu comme un système de prestations réciproques à la fois libre et contraignant parce que derrière les apparences de liberté présentes dans l'échange, les transactions sont au fond rigoureusement obligatoires. Marcel Mauss parle alors d'une triple obligation entre donner-recevoir-rendre. Il résume cette dynamique de la sorte : « donner, c'est affirmer sa supériorité sociale, refuser c'est déroger à la bienséance, recevoir sans rendre c'est se placer en situation d'infériorité, car le don reçu se transforme en dette et engendre une forme de dépendance⁹⁹ ». En ce sens, le don revêt un caractère compétitif, agonistique selon la terminologie maussienne puisque donner revient à entretenir une hiérarchie entre le donateur et le bénéficiaire. Dès lors, la raison de l'échange renvoie davantage à l'affirmation de la position sociale qu'à l'accumulation de richesses. Ainsi, le don semble se dissocier d'une logique économique de marché fondé sur le profit. Le système de dons/contre-dons implique une circulation des richesses reposant sur la valeur symbolique des biens plutôt que sur la valeur marchande¹⁰⁰. Dans ces sociétés dites traditionnelles, le don est un don réciproque cérémoniel c'est-à-dire qu'il marque la reconnaissance publique entre groupes et individus.

« Il est un rapport entre les hommes par l'intermédiaire des symboles qui peuvent être des biens matériels, mais aussi des personnes, des gestes, des paroles, des danses, des musiques, des fêtes, des chants, des festins. Dans cette relation, le bien offert n'est pas considéré en vue de sa consommation, mais présenté comme marque de respect, comme expression du désir d'honorer autrui¹⁰¹. »

Ainsi, au regard de ce bref rappel théorique, la fonction du don dans ces sociétés primitives s'écarte du sens communément partagé aujourd'hui du don comme gratuit, univoque et

⁹⁶ En réalité, Marcel Mauss n'est pas le premier à théoriser le don. Il s'inscrit dans la filiation de toute une série d'études sur le lien social de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle. Eliana Magnani revient sur les sources de Mauss dans : MAGNANI E., « Les médiévistes et le don. Avant et après la théorie maussienne », MAGNANI E. (dir.), *Don et sciences sociales. Théories et pratiques croisées*, Dijon, Ed. Universitaire de Dijon, 2007, p. 15-29.

⁹⁷ MARQUIS N., VAN CAMPENHOUDT L., *Cours de sociologie*, 3 éd., Paris, Dunod, 2014, p. 223.

⁹⁸ MAUSS M., *Op.cit.*, p. 149.

⁹⁹ VERDON L. « Don, échange, réciprocité. Des usages d'un paradigme juridique et anthropologique pour comprendre le lien social médiéval », FAGGION L., VERDON L. (dir.), *Op.cit.*, p. 10.

¹⁰⁰ *Ibidem*, p. 10-11.

¹⁰¹ Propos de Marcel Hénaff dans MARQUIS N., VAN CAMPENHOUDT L., *Op.cit.*, p. 238.

désintéressé. En effet, le don maussien est à la fois gratuit/intéressé et volontaire/obligatoire. La portée de l'*Essai sur le don* a été de montrer à la fois toute l'importance du don (il déclare, non sans enthousiasme, avoir trouvé ici : « un des rocs humains sur lesquels sont bâties nos sociétés¹⁰² ») ainsi que toute la complexité de cette notion à la communauté scientifique.

« L'*Essai* déborde de références au don comme phénomène hautement complexe, car dynamique et indocile, imprégnées d'implications multiples, instables et contradictoires [...] le don ne se limite jamais à une simple forme d'échange ou de transaction contractuelle ; il est aussi extrêmement volatile et instable¹⁰³. »

En ce sens, depuis Marcel Mauss, nombre de chercheurs ont continué à réfléchir sur cette notion, tout en soulignant sa nature complexe et insaisissable. Même aux yeux de certains anthropologues, le concept n'est pas clair si bien qu'Alain Testart déplore en 1993 qu'à force d'interprétations le vocabulaire du don finit par ne plus vouloir rien dire¹⁰⁴. Ce dernier remet en question les thèses maussiennes en soulignant que « cette anthropologie confond toujours don et donner pour la raison qu'elle n'a jamais eu une définition claire de ce qu'était un don¹⁰⁵ ». Il en va exactement de même pour l'anthropologie anglo-saxonne qui assimile *to give* et *to make a gift*. Ainsi, le verbe « donner » renvoie à un mouvement de biens, un transfert et convient autant à un don qu'à tout autre transfert. Le substantif « don » désigne au contraire un mode de transfert particulier caractérisé par l'idée de gratuité (différent de l'échange, de l'impôt, de l'héritage, etc). Dès lors, Alain Testart propose de revenir au sens commun de la notion et s'essaye à sa propre définition :

« Le don est une cession de bien qui implique la renonciation à tout droit sur ce bien ainsi qu'à tout droit qui pourrait émaner de cette cession, en particulier celui d'exiger quoi que ce soit en contrepartie, et qui n'est elle-même pas exigible¹⁰⁶ ».

Malgré ces critiques (celles d'Alain Testart et de bien d'autres anthropologues¹⁰⁷), l'*Essai sur le don* a permis d'alimenter indéniablement le débat intellectuel sur les actes de don et d'échange. Le travail de Marcel Mauss s'est révélé convaincant par sa capacité à saisir une

¹⁰² MAUSS M., *Op.cit.*, p. 148.

¹⁰³ SILBER F.I., « Registres et répertoires du don : avec, mais aussi après Mauss ? », MAGNANI E. (dir.), *Op.cit.*, p. 125.

¹⁰⁴ TESTART A., *Des dons et des dieux. Anthropologie religieuse et sociologie comparative*, Paris, Armand Colin, 1993, p. 82.

¹⁰⁵ TESTART A., « Qu'est-ce qu'un don ? », MAGNANI E. (dir.), *Op.cit.*, p. 155.

¹⁰⁶ *Ibidem*, p. 164.

¹⁰⁷ Ces chercheurs à l'instar d'Alain Caillé, Maurice Godelier ont tenté de saisir un tel concept et de multiplier les approches, afin d'en mesurer la validité, la pertinence et l'actualité, l'analyse se portant sur les lieux du don, sur les formes du lien social, sur le passage du don archaïque au don moderne. Si ces différents auteurs ajoutent chacun leur pierre à l'édifice de la compréhension globale du don, l'objectif dans le cadre de ce travail n'est pas de revenir sur la spécificité de leur étude. Toutefois, il s'agit d'y rester attentif, car ces différentes relectures soulignent le caractère pluriel et complexe du don en proposant une typologie toujours plus fine du concept.

dimension cruciale de l'interaction humaine qui peut se configurer dans des contextes sociaux, politiques, religieux, économiques ou mêmes intellectuels variés¹⁰⁸.

3.2. Que faire des essais de définitions des anthropologues et sociologues ?

Devant le risque de se perdre, dans un premier temps, devant l'abondance et la complexité des commentaires sur le concept, la démarche a été de se référer aux études sur le don au XV^e et XVI^e siècles afin de voir ce qu'elles ont retenu des théories des anthropologues et sociologues en plus de celles de Marcel Mauss. Si nous regrettons pour certains de ces travaux l'absence de considérations théoriques et méthodologiques (surtout pour l'historiographie française¹⁰⁹), nous avons pu trouver chez Felicity Heal et son ouvrage *The Power of Gifts: Gift Exchange in Early Modern England* une certaine approche générale du don qui nous semblait intéressante :

« So, though there is only limited agreement among theorists of the gift, there are some useful parameters to apply to the historical evidence. There is a process in giving, rather than simply a movement of things; there may be some affective relationship between the actors, which is expressed through the gift ; this relationship may continue through more than one transaction ; the normative values of a society play some part in defining the gift ; in the end contingent negotiation is likely to determine the precise nature of the donation. And, finally, there is usually a material thing, or benefit, that the actors have agreed will be separated from regular exchange and given a biographical label as gift¹¹⁰. »

Felicity Heal ici ne s'essaye pas à une définition à proprement parler du don, mais met en exergue les traits théoriques élaborés par les anthropologues (Pierre Bourdieu, Helmuth Berking, Igor Kopytoff, etc) utiles à garder à l'esprit lorsqu'il s'agit d'interroger les sources. Ainsi, à titre d'exemples, les sentiments sous-jacents à l'échange de dons, les valeurs rattachées à l'acte de donner, le système complexe du don, la nature du don et sa distinction avec l'échange marchand sont des paramètres à prendre en compte.

Magide Berhili dans sa thèse *Largesse princière et groupe aristocratique : idéologies et pratiques en France, Bourgogne et Angleterre à la fin du Moyen Âge* retient des anthropologues Alain Caillé et Maurice Godelier, l'idée principale pour son étude que « toute prestation de bien ou de service effectué, sans garantie de retour, en vue de créer, nourrir ou recréer le lien social

¹⁰⁸ BEN-AMOS I., *Op.cit.*, p. 7.

¹⁰⁹ À l'exception notable de l'ouvrage collectif de FAGGION L., VERDON L. (dir.), *Op.cit.* Nous parlons ici uniquement des travaux sur la période couvrant le XV^e et XVI^e siècles, une réflexion théorique plus poussée est davantage visible chez les médiévistes français du haut Moyen Âge notamment grâce à Eliana Magnani.

¹¹⁰ HEAL F., *Op.cit.*, p. 9.

entre les personnes est susceptible de constituer un don¹¹¹ ». Ce propos met l'accent sur le don comme une action qui crée du lien et qui n'implique pas automatiquement une réciprocité.

3.3. Les pièges méthodologiques de l'interdisciplinarité

Après avoir dégagé l'essentiel des acquis de l'anthropologie sur le don pour notre recherche, il s'agit maintenant de prendre en compte les limites de leur usage en histoire. En effet, les historiens se sont légitimement posé la question de savoir si les théories maussiennes étaient pertinentes pour appréhender des réalités sociales d'autres époques. *L'Essai sur le don* s'est principalement concentré sur l'étude de cultures tribales du XX^e siècle et il est indéniable que les différences entre ces sociétés et celle d'Henri VIII sont trop présentes pour être ignorées. En cela ni l'universalité de ces thèses ni leur application à notre sujet d'étude ne sont garanties. Par conséquent, il s'agit d'être vigilant dans l'application des thèses anthropologiques parce qu'elles entraînent des problèmes d'ordre méthodologique.

L'un de ceux-ci consiste en la tentation de calquer nos notions contemporaines sur des réalités qui y sont étrangères. En effet, si les termes de réciprocité, d'obligation, de liberté, d'intérêt et de gratuité « font sens avant tout dans nos propres conceptions, ils ne sont pas pour autant susceptibles d'être transférés directement et sans précautions sur d'autres sociétés¹¹² ». En réalité, Marcel Mauss était déjà conscient de ce problème conceptuel et indique dans son *Essai sur le don* :

« Les termes que nous avons employés : présent, cadeau, don ne sont pas eux-mêmes tout à fait exacts. Nous n'en trouvons pas d'autres, voilà tout. Ces concepts de droit et d'économie que nous nous plaisons à opposer : liberté et obligation, liberté, générosité, luxe et épargne, intérêt, utilité, il serait bon de les remettre au creuset¹¹³ ».

De plus, Marcel Mauss a envisagé le don comme un fait social total qui est à même de mettre en lumière des systèmes sociaux entiers. Cette idée même si elle peut être pertinente dans certaines sociétés, dites « de dons » comme c'est le cas de la société franque des VIII^e et IX^e siècles, ne doit cependant pas entraîner une surévaluation de la place du don par le chercheur. En effet, comme le souligne Julie Claustre Mayade, spécialiste d'histoire économique et sociale des XIV^e-XV^e siècles : « le poids du don dans le système social diffère

¹¹¹ BERHILI M., *Largesse princière et groupe aristocratique : idéologies et pratiques en France, Bourgogne et Angleterre à la fin du Moyen âge*, Thèse de doctorat en Histoire, sous la direction de BÉRIAC-LAINÉ F., Bordeaux, Université Bordeaux Montaigne, 2008, p. 24.

¹¹² GUERREAU-JALABERT A., « Formes et conceptions du don : problèmes historiques, problèmes méthodologiques » MAGNANI E. (dir.), *Op.cit.*, p. 203.

¹¹³ MAUSS M., *Op.cit.*, p. 224.

évidemment selon les sociétés étudiées. Le concept anthropologique ne suffit donc pas, il faut en sortir ¹¹⁴ ».

Toutefois, si le dialogue interdisciplinaire engendre certains pièges méthodologiques, ces derniers ne sont pas pour autant insurmontables comme en atteste la richesse des travaux historiques sur le sujet depuis les vingt dernières années. Certains obstacles ont même déjà été évités par le travail d'historiens précédents. Il en est ainsi pour l'opposition classique dans l'anthropologie entre « le système tautologique du marché, qui repose sur une conception utilitaire et intéressée de l'échange, et celui du don, supposé gratuit et appuyé par une pulsion individuelle¹¹⁵ ». Comme nous l'avons déjà établi, l'historiographie a démontré que la pratique du don cohabite avec la logique de marché. Dès lors, l'idée que le don et l'échange de marchandises se situent dans deux registres totalement distincts, l'un conforme au calcul économique rationnel et l'autre articulant le lien social, semble désormais obsolète pour la recherche historique¹¹⁶.

En réalité, il s'agit, pour les historiens, de faire un usage « raisonné » des thèses anthropologiques. Il faut être vigilant pour ne pas transposer telles quelles ces notions à la discipline historique de peur de risquer des anachronismes et des applications hasardeuses. Il est nécessaire de dépasser les définitions des anthropologues pour interpréter pertinemment toute la complexité des relations sociales d'un contexte historique donné¹¹⁷. Dès lors, puisqu'il s'agit de ne pas rester tributaire de l'anthropologie, « l'importation du concept de don ne dispense pas l'historien d'une réflexion et d'une définition du don pour chaque époque. L'anthropologie doit d'abord mener à une sémantique historique¹¹⁸ ». Cette remarque est valable pour n'importe quelle recherche historique. Il faut réexaminer le mot étudié dans son contexte historique malgré l'apparente pérennité de vocables qui se transmettent du latin classique aux langues actuelles, alors même que leur sens a changé. Il en va de même pour les termes régulièrement associés aux dons tels que l'amour, la générosité, etc¹¹⁹.

Néanmoins, le dialogue demeure nécessaire parce que certaines analyses restent pertinentes et permettent d'ouvrir de nouveaux champs de réflexion. C'est le cas, par exemple, de la logique d'autorité du don maussien dans la sphère politique. Le don est bel et bien une façon d'exercer

¹¹⁴ MAYADE-CLAUSTRE J., « Le don. Que faire de l'anthropologie ? », *Hypothèses*, vol. 5, n°1, 2002, p. 237.

¹¹⁵ VERDON L., *Op.cit.*, p. 11.

¹¹⁶ HEAL F., *Op.cit.*, p. 7.

¹¹⁷ VERDON L., *Op.cit.*, p. 7-10.

¹¹⁸ MAYADE-CLAUSTRE J., *Op.cit.*, p. 236.

¹¹⁹ GUERREAU-JALABERT A., *Op.cit.*, p. 203.

une puissance sur un individu ou un groupe dans de nombreuses sociétés traditionnelles. La confrontation reste également féconde dans le domaine de la parenté où les alliances matrimoniales peuvent être analysées sous le prisme du don. Le mariage est l'occasion d'un transfert de patrimoine qui comprend la dot (sous forme de cadeaux) et le douaire. En fin de compte, les conceptualisations du don des anthropologues restent un instrument d'analyse utile qui doit, par souci d'exactitude historique, sans cesse être remis en question¹²⁰.

3.4. Qu'est-ce qu'un don ? Méthodologie et essai d'une typologie personnelle

Les thèses de certains anthropologues ainsi que les considérations méthodologiques évoquées ci-dessus fournissent un mode opératoire théorique « bon à penser ». Bien que ces conceptions génériques soient nécessaires, l'objectif du travail de l'historien réclame, dans le cas présent, de la précision à propos de l'échange de présents dans le temps et dans l'espace. Pour rappel, la démarche de mon étude est donc de cerner la pratique donataire du roi Henri VIII. Par conséquent, la question qui animera ce chapitre est la suivante : qu'est-ce que nous entendons par « don » dans ma recherche ?

Au risque de proclamer des évidences, nous partons du principe que peut être considéré comme un don tout ce qui est qualifié comme tel par les sources elles-mêmes. Ainsi, une première démarche a été de saisir les significations de *gift* dans les dictionnaires latin/anglais et français/anglais de la première moitié du XVI^e siècle¹²¹ afin d'y trouver des synonymes et des équivalences dans d'autres langues. *The dictionary of syr Thomas Eliot knyght* (1538) indique que le terme *Donum* désigne « *gyfte [gift] or rewarde [reward]* ». *L'Abecedarium Anglico Latinum* de Richard Huloet (1552) parle de *gift* et *present* pour le terme latin *xenium*. Le *Lesclarcissement de la Langue Francoyse* de John Palsgrave (1530) désigne comme traduction du terme français « présent » « *presaunt a gyfte* » et « *estrayne* » « *Newe yeres gyfte* ».

Bien que ces notices soient peu bavardes et indicatives, elles m'ont permis de faire une première recherche par mots clés dans mes sources à partir des mots *gift*, *present*, *reward*. Les mentions *gift* renvoient au don et notamment celui spécifique au Nouvel An (New year's gift), mais aussi au don comme les dons de Dieu « *The Lord God had the power of distributing his*

¹²⁰ VERDON L., *Op.cit.*, p. 16-22.

¹²¹ Dictionnaires trouvés via le moteur de recherche de la base de données LEME (*Lexicons of Early Modern English*) : LEME, <https://leme.library.utoronto.ca/>, page consultée le 13/03/2020.

*gift as he might*¹²² ». Ce don peut aussi être compris comme le talent le génie divinement donné à l'homme comme c'est le cas ici avec Henri VIII :

*« The features of his body, his goodly personage, his amiable visage, princely countenance, with the noble qualities of his royal estate to every man known, needeth no rehearsal, considering that for lack of cunning I cannot express the gifts of grace and a nature that God hath endowed him withal*¹²³ ».

Le terme « *present* » est lui moins ambivalent et est souvent utilisé dans les textes pour spécifier que l'objet échangé est un cadeau : « *receive X like a present* ».

En ce qui concerne *reward* dans nos textes, il est tantôt distinct du terme *present* comme ici « *reward to a woman who brought my Lord a present*¹²⁴ » tantôt synonyme comme dans la notice du *dictionary of syr Thomas Eliot knyght* ou dans ce rapport d'ambassadeur vénitien « *Zuam da Leze on arriving in England, played before the King, who it seems was not much pleased, and made him a present of 20 nobles*¹²⁵ ». La prestation du musicien est ici récompensée avec de l'argent, mais l'ambassadeur use du terme « *present* ». L'échange peut également être interprété comme un paiement « *payment* » contre service rendu, soit le divertissement de cour. La notion de récompense s'inscrit comme la forme de rémunération versée au bénéficiaire en compensation d'un service. En ce sens, la récompense occupe une position ambiguë parce qu'elle appartient à deux champs lexicaux : celui de la compensation et celui du don. Ainsi, la récompense des services, en particulier les services professionnels des avocats, des médecins et des greffiers royaux, se situe également à la frontière entre le don et le paiement. Sans rentrer dans les détails, selon les historiens Gwenola Cogan et Benjamin Deruelle, la récompense se présente comme « une forme particulière de don en marge des réseaux traditionnels de clientèle¹²⁶ ».

Au-delà des termes *gift*, *present*, *reward*, une recherche a aussi été menée autour du mot français « largesse » employé dans les sources anglaises et qui désigne le don de manière particulièrement généreuse¹²⁷. Beaucoup plus rare, il est mentionné seulement dans des contextes spécifiques « *After the departure of the said champion, the King of Arms, with all the heralds, and other officers of arms, made proclamations in several places of the hall, crying*

¹²² GIUSTINIANI. S., *Op.cit.*, p. 143.

¹²³ HALL E., *Op.cit.*, p. 509.

¹²⁴ Marquis d'Exeter, le 9 janvier 1528 : L&P, *Vol. 4, 1524-1530*, p. 1672-1689.

¹²⁵ Note by Sanuto, le 24 décembre 1525 : Cal. of Ven., *Vol. 3, 1520-1526*, p. 506-517.

¹²⁶ COGAN G., DERUELLE B., « Distinguer, intégrer. Dimensions politiques et sociales de la récompense », *Hypothèses*, vol. 12, n°1, 2009, p. 175.

¹²⁷ « Largece », dans Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, <https://www-classiques-garnier-com.>, page consultée le 13/03/2020.

*largess*¹²⁸ ». Toutefois, se borner à une recherche lexicale fondée uniquement sur ces termes (*gift, present, reward, largesse*) reviendrait à ignorer toutes les notions rattachées au don. En effet, comme nous l'avons déjà mentionné, le don introduit des notions, des traditions, des comportements qui dépassent la simplicité de l'acte : l'hospitalité, l'amitié, la générosité, la faveur, le patronage, la prodigalité, la libéralité, etc. Par conséquent, l'intérêt a été porté sur les notions qui constituaient un apport particulier pour notre sujet de recherche c'est-à-dire la libéralité royale, la faveur et l'amitié princière. Le choix a été fait de ne pas revenir ici sur chacun de ces aspects, mais de les définir *à posteriori* dans leur contexte propre c'est-à-dire dans le développement du mémoire.

Cette première démarche s'inscrit dans le cadre où le don est explicite parce que mentionné textuellement dans les sources. Toutefois, ce n'est pas toujours le cas et les significations que ces gestes ont eues pour les contemporains sont souvent restées implicites. Assez logiquement, une recherche plus large a donc été menée sur les verbes qui indiquent un transfert, un échange : *to send, to give, to offer*, etc. Néanmoins, nous nous sommes très vite aperçu des limites de cette manière de fonctionner. En effet, comme le soulignait Alain Testart, il y a une différence entre *to give* et *to make a gift*. Le premier terme indique tout ce qui peut passer soit de mains en mains, soit l'échange en général sans qu'il ait un quelconque rapport avec le don. Ainsi, lorsque le roi « *gives 300 ducats annually for playing the lute*¹²⁹ » à un musicien, cela s'apparente davantage à un salaire que comme un don malgré la terminologie « *give* ». La solution a été qu'en l'absence de mot pour désigner le don, ce dernier pouvait être considéré comme tel à partir du contexte et de la nature de ce qui était donné. Ainsi comme le souligne Natalie Zemon Davis « un certain cadre, telle phrase, tel geste permettaient au donateur et au donataire de comprendre qu'une relation de don avait été établie. L'esprit du don était porté non pas par les noms seulement, mais par des situations tout entières¹³⁰ ».

Après nous être intéressé au lexique, il s'agit maintenant de centrer notre propos sur la nature proprement dite des dons que pouvait donner Henri VIII. En réalité, toute chose est susceptible de devenir un cadeau tant que les acteurs de l'échange lui reconnaissent ce statut. En ce sens, l'octroi d'une pension peut devenir un don si l'un des acteurs l'a décidé ainsi. C'est le cas dans la citation ci-dessous où le serviteur du Cardinal Wolsey, John Almain, décide de

¹²⁸ HALL E., *Op.cit.*, p. 509.

¹²⁹ GIUSTINIANI S., *Op.cit.*, Vol.I., p. 76.

¹³⁰ ZEMON DAVIS N., *Op.cit.*, p. 26.

considérer la somme reçue de Wolsey non pas comme une pension, mais comme un don et une récompense :

« I then told him your proposition that for the recovery of your spiritual pensions on Toledo and Palance you would grant him 500 ducats yearly, and a like sum for the recovery of the others. "Here he yielded, only answering, it is too much; but I will not take it as pension. No, said I, but as reward and liberal gift."¹³¹ »

De plus, une même chose échangée peut en fonction des contextes être soit associée à un don, soit à un simple bien marchand. C'est particulièrement le cas pour les sommes d'argent qui sont soit envisagées comme des prêts entre souverains soit comme des dons. Néanmoins, vu l'ambiguïté autour de l'argent, dans la plupart des cas, la source indique quand l'argent doit être considéré comme un don ou non : *« He is also to thank Henry for his liberality to Francis, for the gift of 50,000 cr., to do which he has pledged to him¹³² »*. La manière de donner aide aussi à la distinction. Lorsque le héraut d'armes jette des pièces d'or et d'argent dans une cérémonie, l'argent participe indéniablement à l'image de magnificence du monarque plus qu'à une transaction marchande. En fin de compte, c'est véritablement le contexte et l'intentionnalité derrière l'objet qui donnent à l'échange l'esprit du don.

Dans la grande diversité de ce que le roi peut offrir, notre direction de recherche concernera le don d'un bien matériel, visible. Cela signifie que : *« se sacrifier en faisant le don de sa personne, de sa vie ou de la vie, donner ses sentiments, son admiration, toutes notions qui pourraient être consubstantielles au don comme nous l'apprennent les ethnologues, sociologues et philosophes ne seront pas abordées¹³³ »*. Comme le dit Jean Starobinski *« on ne donne pas que des choses, on donne des signes, des paroles, des missions, des titres, des fonctions¹³⁴ »*. À titre d'exemple, Henri VIII adoube l'ambassadeur vénitien Giustiniani Sebastiano :

« He thought fit to honour me with the order of knighthood, and although such was neither sought or desired by me, nevertheless, to avoid showing dissent from his Majesty's will, it behoved me obey him, and thus has he decorated me with this gift, in honour, moreover, of your Sublimity¹³⁵ »

Au sein même des dons matériels offerts par le roi, il y a une grande hétérogénéité des présents : pensions, dots, terres, biens fonciers, bijoux, animaux, vêtements, livres, *etc.* En réalité, tout bien qui émane de la personne royale est susceptible d'être considéré comme un don. Thierry Rentet, dans son article sur le don royal à la cour de François I^{er}, déclare que les

¹³¹ Lee à Wolsey, le 2 décembre 1526 : L&P, Vol. 4, 1524-1530, p. 1184-1198.

¹³² Francis I, le 24 septembre 1529 : L&P, Vol. 4, 1524-1530, p. 2653-2664.

¹³³ BÉRHILI M., *Op.cit.*, p. 25.

¹³⁴ STAROBINSKI J., *Largesse*, Paris, Réunion des musées nationaux, 1994, p. 10.

¹³⁵ GIUSTINIANI S., *Op.cit.*, Vol. I., p. 122.

dons royaux « sont nombreux et variés ; les dons sont fondés sur des cessions de patrimoine royal immobilier, des biens confisqués, des revenus, notamment ceux des greniers à sel ; le roi peut aussi effacer une créance que le récipiendaire du don devait à un officier de finances¹³⁶ ». Thierry Rentet mène donc une analyse statistique des dons royaux au sens large, c'est-à-dire en prenant en compte les pensions viagères, les offices royaux, les concessions pour exploiter une mine, le don d'une seigneurie du domaine royal, etc. À partir de ces résultats, il peut observer une véritable économie et administration du don royal sous François I^{er}¹³⁷.

Ces dons que relève Thierry Rentet peuvent s'apparenter aux « *grants* » mentionnés systématiquement pour chaque mois dans les *Letters and Papers, Foreign and Domestic, Henry VIII*. « *Grant* » désigne l'octroi, la donation sous forme de lettres patentes émises par le *Great Seal of the Realm*. Elles couvrent une grande diversité de sujets, y compris l'octroi de postes officiels, de pensions, de terres, de commissions, de privilèges et de pardons. Par conséquent, des dons de terres à des nobles y sont présents, mais pour beaucoup ce sont des octrois de location des terres du roi. À titre d'exemple pour les « *Grants in March 1511* » :

« *Thomas Warde, yeoman harbinger. Grant, during pleasure, of thirteen tenements, with gardens, of the yearly value of 5l., situate on the south side of Holborn, opposite the Bishop of Ely's place, and abutting on the end of Fater Lane; parcel of the lands of Sir Richard Charleton, attainted. Walter Frost, one of the King's sewers. To be, during good conduct, receiver of the lordship of Macclesfelde, in the county palatine of Chester, from Mich. 2 Hen. VIII., as he has been heretofore by grant of Henry VII. and the late Prince Arthur (...)*¹³⁸. »

En fin de compte, nous avons dressé ici les étapes de notre démarche ainsi que nos observations relatives aux dons d'Henri VIII. L'enjeu a donc été de démontrer toute l'ambiguïté, la complexité et la diversité que pouvait recouvrir un don royal dans les sources. Devant cette pluralité, il a été nécessaire de faire des choix afin de mener une recherche cohérente et appropriée à l'envergure de notre mémoire. Par conséquent, la décision a été de ne pas s'intéresser aux « *grants* ». Ces biens immobiliers, transmis par concession, par donation sont la récompense pour laquelle les contemporains rivalisent (lorsqu'ils cherchent à obtenir une récompense du roi). Les octrois de titres fonciers sont la forme la plus importante de bénéfices matériels que peut donner Henri VIII¹³⁹. Comme le souligne Alain Guéry, à la fin du Moyen-Âge « les dons du prince avaient permis la constitution de patrimoines fonciers parfois

¹³⁶ RENTET T., *Op.cit.*, p. 14.

¹³⁷ *Ibidem*, p. 26-27.

¹³⁸ *Grant in march 1511, Vol. I, 1509-1514*, p. 390-399.

¹³⁹ HEAL F., *Op.cit.*, p. 26.

importants¹⁴⁰ ». En ce sens, la dissolution des monastères (1536-1541) est un événement fondamental dans la distribution de titres fonciers. Le roi créa une nouvelle aristocratie, en quelque sorte sa clientèle, qui lui devait son élévation par ces dons d'anciennes terres ecclésiastiques dorénavant sécularisées. Toutefois, notre mémoire ne rendra malheureusement pas compte de cet événement fascinant du règne d'Henri VIII et plus largement de l'octroi des biens immobiliers.

Outre ceux-ci, les pensions, les rentes et les récompenses associées au paiement systématique d'un office curial régulier, par exemple ne feront pas l'objet d'une étude approfondie (données présentes dans les *grants* mais aussi dans les livres des dépenses). En effet, même si elles sont présentées comme des dons royaux, ces pensions et récompenses sont trop contractuelles, salariales et régulières selon nous pour rentrer dans le « schéma du don ». Néanmoins, les récompenses royales qui sont données à un événement particulier ou à l'occasion d'un service inédit, c'est-à-dire qui sort du cadre habituel de l'office, seront quant à elles considérées dans notre étude. Au contraire, les dots et négociations matrimoniales n'ont pas non plus été envisagées sous le prisme du don. Même si nous n'en avons pas parlé parce que cela était absent dans les sources que nous avons étudiées, les œuvres caritatives et plus largement la charité royale ne seront donc pas analysées. En lien avec ce devoir de chrétien, les dons du roi aux institutions religieuses ne seront pas évoqués non plus (il en va de même pour les autres, tels que les dons d'Henri VIII au collège d'Oxford).

Dès lors, que reste-t-il ? Sur base de ce que nous révélaient nos sources (principalement des chroniques et des correspondances d'ambassadeurs), nous nous sommes intéressé dans notre mémoire aux dons diplomatiques et « privés » du roi¹⁴¹ : au « *courtship gift* » comme le qualifie la littérature anglo-saxonne. Des dons qui plus largement renvoyaient à une culture et un idéal aristocratiques/princiers, à une sociabilité nobiliaire (voire une amitié), au mode de fonctionnement d'une société de cour où le roi entendait demeurer le premier dispensateur de libéralités. Des dons royaux qui ne sont pas pour autant gratuits et qui remplissent des motivations plurielles : diplomatique, idéologique, politique, etc. En effet, les principaux échanges recensés dans cette étude sont intrinsèquement transactionnels et se veulent mutuels

¹⁴⁰ GUÉRY A., « Du don à l'impôt. Libéralité et finances de la monarchie française d'Ancien Régime », CHANIAL P. (dir.), *La société vue du don : Manuel de sociologie anti-utilitariste appliquée*, Paris, La Découverte, 2008, p. 255.

¹⁴¹ Ce qui ne veut pas dire que nous n'étudierons pas les récompenses données par Henri VIII à ses sujets. Elles sont nécessaires à la compréhension globale de la libéralité royale, mais elles ne feront pas le cas, ici, d'une étude systématique.

puisque donner, c'est entrer dans un cycle de réciprocité. L'intérêt a été porté particulièrement sur les dons du roi dont on perçoit l'intentionnalité de l'acte, la volonté de donner un présent ; des dons qui se détachent par conséquent d'une administration du don systémique dépersonnalisé. En fin de compte, le don étudié est ici un don royal séculier structuré autour de relations interpersonnelles, le plus souvent hiérarchiques aux motivations diverses. Du point de vue de sa nature, le présent travail s'intéresse uniquement aux dons matériels (vêtements, bijoux, argents, etc.) et dons naturels (animaux¹⁴², nourritures).

¹⁴² Les animaux ont été pris en compte dans l'étude dans la mesure où ils sont considérés comme des biens meubles. À titre d'exemple, selon l'historien François Piponnier, les chevaux sont perçus comme tels dans les inventaires après décès bourguignons. PIPONNIER F. « *Le Bourguignon et son cheval : Dans les inventaires après décès (XIII^e-XV^e siècles)* », LORANS E. (dir.), *Le cheval au Moyen Âge*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2017, p. 73

DEUXIÈME PARTIE : COMMENT BIEN DONNER ? LA LIBÉRALITÉ COMME VERTU PRINCIÈRE ET PRINCIPE DE GOUVERNEMENT

1. L'éducation de la largesse : un enseignement princier entre valeurs chevaleresques et idéal humaniste

L'érudition du roi Henri VIII est depuis longtemps devenue un lieu commun de l'historiographie du souverain Tudor. Nombreux sont les ambassadeurs, intellectuels, humanistes et chroniqueurs à avoir vanté, du vivant du roi, ses compétences intellectuelles, fruit d'une solide éducation. Il s'impose aux yeux de tous comme un roi érudit, un prince instruit aux *studia humanitatis* c'est-à-dire à l'étude linguistique du latin et de la culture savante héritée de l'Antiquité¹⁴³ :

« It seemed to him monstrous for a Prince not to cultivate moral and intellectual excellence, so from childhood he applied himself to grammatical studies, and then to philosophy and holy writ, thus obtaining the reputation of a lettered and excellent Prince. Besides the Latin and his native tongue, he learned Spanish, French, and Italian¹⁴⁴ »

Érasme de Rotterdam (1469-1536), « le prince des humanistes », fait lui-même l'apologie des compétences intellectuelles du roi Henri VIII dans une correspondance avec le théologien « allemand » Jean Cochlaeus dans laquelle il met en avant la propension du souverain à étudier, ses prouesses physiques et son génie universel :

« When the King was no more than a child, he was set to study. He had a vivid and active mind, above measure able to execute whatever tasks he undertook. He never attempted anything in which he did not succeed. He had such natural dexterity, that in the ordinary accomplishments of riding and throwing the dart he outstripped every one. You would say that he was a universal genius. In music he is mean proficient. For mathematics he has shown remarkable docility. He has never neglected his studies; and whenever he has leisure from his political occupations, he reads, or disputes,—of which he is very fond,—with remarkable courtesy and unruffled temper¹⁴⁵ »

D'autres éminents humanistes à l'instar de Guillaume Budé (1467-1540) et Jean Louis Vivès (1492-1540) tiennent des propos similaires. En réalité, pour ces intellectuels, Henri VIII

¹⁴³ Appelées aussi *litterae humanae* ou *liberalia studia*, les *studia humanitatis* sont les études portées par des intellectuels dits humanistes (appellation anachronique) depuis le XV^e siècle.

¹⁴⁴ Report of England, made to the Senate by Lodovico Falier, le 10 novembre 1531 : Cal. of Ven., Vol. 4, 1527-1533, p. 291-307.

¹⁴⁵ Cette citation trouve son contexte à la suite de la publication de *l'Assertio septem sacramentorum* (*La Défense des sept sacrements*) en 1521 contre les thèses de Martin Luther pour laquelle Jean Cochlaeus doute de la paternité du roi sur l'œuvre. Érasme lui répond qu'il est, en effet, plus que probable que le roi fut aidé « *Although I would not assert that he received no assistance in their composition, as others, even the most learned, do on similar occasions* », mais soutient l'implication intellectuelle du roi « *I am sure that he is both parent and author of those things which go under his name* » en raison des compétences qu'il a pu démontrer lors de son éducation. COTTRET B., Thomas More. *La face cachée des Tudors*, Paris, Tallandier, 2012, p. 168.

incarne un nouvel idéal princier, un roi qui, par la seule vertu des bonnes lettres apprises des Anciens et leur synthèse avec la pensée chrétienne, pourra apporter la prospérité et la paix à son royaume et au monde entier.

Néanmoins, envisager l'enseignement et le règne d'Henri VIII comme représentatifs uniquement de la pédagogie humaniste serait nier ici la permanence fondamentale des vertus chevaleresques comme idéal aristocratique à la cour du roi. De plus, ce serait opérer une césure artificielle entre le bas Moyen Âge et la première modernité en surévaluant trop rapidement l'impact de l'enseignement humaniste sur les mentalités de la première moitié du XVI^e siècle. Comme le souligne Benjamin Deruelle, auteur d'une thèse sur l'idéal chevaleresque ¹⁴⁶ :

« La fin du Moyen Âge et la première modernité représentent une période charnière dans l'histoire de la chevalerie. Traditionnellement, les historiens y constatent le déclin puis la disparition de la culture et de l'idéal chevaleresque. Pourtant, jamais la littérature courtoise n'a été autant diffusée qu'à partir de la fin du XV^e siècle¹⁴⁷ »

Plus spécifiquement en Angleterre, l'aristocratie anglaise est amatrice de littérature épique et romanesque médiévale. Elle figure parmi les premiers et les plus populaires textes imprimés sous les Tudor¹⁴⁸. Plus encore, les grands manuels de chevalerie du XIII^e et XIV^e siècles à l'instar du *The booke of noblesse* de William Worcestre (1475) et la traduction du *Livre de la Chevalerie* de Raymond Lulle par William Caxton (1484) rencontrent un succès éditorial et sont utilisés pour l'éducation des jeunes nobles anglais et ce, jusqu'à la première moitié du XVI^e siècle¹⁴⁹. Dès lors, si Henri VIII est perçu comme l'un des premiers « rois humanistes », il est également l'un des derniers « rois chevaliers ». À l'instar de François I^{er} et Charles Quint, il se revendique comme l'incarnation de l'idéal chevaleresque¹⁵⁰, c'est-à-dire un modèle éthique et une manière de vivre reposant sur la prouesse (avec d'une part, la vaillance, la valeur militaire et d'autre part, la loyauté), la largesse par mépris du profit et la courtoisie pour séduire et assister

¹⁴⁶ DERUELLE B., *De papier, de fer et de sang : chevaliers et chevalerie à l'épreuve de la modernité (ca. 1460-ca. 1620)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015. L'ouvrage de Benjamin Deruelle s'inscrit dans un renouvellement historiographique qui remet en question l'idée que les XV^e et le XVI^e sont des siècles qui attestent de la fin de la chevalerie. Citons à titre d'exemple, la récente synthèse de LE ROUX N., *Le crépuscule de la chevalerie. Noblesse et guerre au siècle de la Renaissance*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2015.

¹⁴⁷ DERUELLE B., « Enjeux politiques et sociaux de la culture chevaleresque au XVI^e siècle : les prologues de chansons de geste imprimées », *Revue historique*, 2010, n° 655, p. 551.

¹⁴⁸ WILLIAMS D., « Medievalism in English Renaissance Literature » CARTWRIGHT K. (dir.), *A Companion to Tudor Literature*, Oxford, Wiley-Blackwell, 2010, p. 219.

¹⁴⁹ POLLNITZ A., *Princely Education in Early Modern Britain*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015, p. 73.

¹⁵⁰ Maximilien I^{er}, prédécesseur de Charles Quint sur le trône impérial, était appelé « le dernier chevalier », mais Charles revendique lui aussi ce titre, tandis que François I^{er} est parfois désigné comme le dernier « roi chevalier ». BURKE P., « Images de trois rois. François I^{er} entre Charles Quint et Henri VIII », PETEY-GIRARD B., VÈNE M. (dir.), *François I^{er}. Pouvoir et image*, Paris, B.N.F., 2015, p. 34.

les femmes et filles de chevaliers¹⁵¹. Pour parvenir à cet idéal, ces trois monarques doivent se distinguer dans leurs actes, prouver dans les tournois et sur les champs de bataille. Ces manifestations chevaleresques sont alors omniprésentes à la cour des Tudor :

« *The court in which Henry grew up was the centre of a major revival of the cult of chivalry. In the last years of Henry VII's reign, when the future Henry VIII was aged between ten and seventeen, there were at least thirteen tournaments at court*¹⁵² »

Henri VIII se situe par conséquent à la jonction entre deux enseignements, entre deux façons d'envisager le gouvernement du prince : chevaleresque d'une part et humaniste, d'autre part. L'objet du chapitre est donc d'évaluer la place qu'occupe le discours sur la libéralité dans l'éducation du prince (1491-1509). En d'autres mots, essayer de saisir l'enseignement que le roi a pu recevoir sur la question du don et de son exercice dans la sphère politique (libéralité). En effet, la largesse¹⁵³ est une vertu princière élevée en un principe de gouvernement, elle est une attitude attendue par les sujets. Elle est nécessaire au bien commun. Par conséquent, le fait de donner vertueusement ne coule pas de source et fait l'objet d'un discours que le prince, durant son apprentissage, se doit d'apprendre. Néanmoins, cette littérature politico-éthique sur la « bonne largesse » se retrouve abondamment dans les ouvrages traitant de la question du « bon gouvernement » et ce, depuis l'Antiquité (*l'Éthique à Nicomaque* d'Aristote étant le plus emblématique). L'enjeu n'est donc pas de revenir sur l'ensemble de ce discours, aussi riche soit-il, mais de focaliser notre attention uniquement sur les auteurs et/ou la littérature plus générale que le prince a étudiés lors de sa formation¹⁵⁴. Parmi ces œuvres, nous n'avons esquissé que les grands traits d'une pensée politique, pourtant beaucoup plus complexe. Cependant, il ne nous a pas semblé utile de nous perdre dans la lecture complète de ces auteurs parce que comme le fait remarquer Sylvène Édouard dans son étude sur l'éducation princière à la Renaissance :

« Le programme de lectures fixé par les pédagogues est en effet plus idéal que réel. Les élèves butinaient sans doute les recueils et pratiquaient rarement les lectures intégrales. Le genre gnomique étant alors le plus en usage dans les écoles, y compris dans celle du prince¹⁵⁵ »

¹⁵¹ DUBY G., « Chevalerie », *Encyclopædia Universalis [en ligne]*, <http://www.universalis-edu.com.proxy.bib.ucl.ac.be/encyclopedie/chevalerie/>, page consultée le 18/03/2020.

¹⁵² GUNN S.J., « Henry VIII's Foreign Policy and the Tudor Cult of Chivalry » GIRY-DELOISON C. (dir.), *François I^{er} et Henri VIII. Deux princes de la Renaissance (1515-1547)*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 1995, p. 30.

¹⁵³ Dans ce travail, nous utiliserons les termes de générosité princière, de libéralité, de largesse et de bienfaisance comme des synonymes.

¹⁵⁴ Une recherche à partir de l'inventaire de la bibliothèque du roi était normalement prévue mais compte tenu des circonstances des mois de mars et avril 2020, cela n'a pas été possible.

¹⁵⁵ EDOUARD S., *Les Devoirs du prince. L'éducation princière à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 429.

1.1. « On ne naît pas roi, on le devient » : la libéralité dans la culture politique du roi Henri VIII

A. Largesse et littérature médiévale

À sa naissance, le 28 juin 1491, le prince Henri n'est pas amené à régner. Il est le deuxième fils du roi Henri VII, l'héritier du trône étant Arthur Tudor, son aîné de cinq ans (1486-1502). Comme second, le prince Henri est élevé pour être le bras droit, l'homme d'armes du futur règne d'Arthur. En ce sens, dès l'âge de 5 ans, il reçoit une éducation traditionnelle sur le modèle de son frère et des rois yorkistes pendant laquelle il se forme aux arts chevaleresques (chevauchée, fauconnerie, chasse, etc), à la grammaire latine et au français. Le prince Henri est fait successivement duc d'York en 1494 et chevalier de l'Ordre de la Jarretière (*Order of the Garter*) le 17 mai 1495. Par ces nominations, son père l'encourage à devenir un loyal chevalier de la cour du futur roi Arthur, à se considérer lui-même comme un chevalier de la Table ronde¹⁵⁶. Les légendes arthuriennes sont bien connues à la cour d'Henri VII et fournissent des modèles de conduite chevaleresque pour les princes et les nobles. À ce titre, *Le Lancelot du lac* est l'un des nombreux romans arthuriens en français dont le prince Henri a hérité (probablement conservé au palais de Richmond en 1535)¹⁵⁷. Ainsi, comme le dit, à juste titre, Bernard Cottret : « le roi Arthur et ses chevaliers de la Table ronde continuaient à hanter l'imaginaire¹⁵⁸ ». Le prince Henri faisait donc partie de ces futurs rois bercés, notamment par l'entremise de son père Henri VII, par les épopées des grands rois chevaliers, le roi Arthur en premier lieu.

Dans cette littérature épique et romanesque dans laquelle figurent les romans arthuriens, la libéralité est l'objet d'un discours moral de valorisation et de légitimation qui met en exergue la nécessité de donner¹⁵⁹. Elle est :

« La manifestation d'une générosité naturelle, preuve d'un désintéressement profond, elle suscite l'admiration, le respect et le dévouement : celui qui l'exerce est entouré d'amis fidèles dont la compagnie lui est agréable, et le service utile ; c'est une vertu éminente, la première

¹⁵⁶ POLLNITZ A., *Op.cit.*, p. 42-43.

¹⁵⁷ STARKEY D., « The Young Henry (1491-1509) », STARKEY D. (dir.), *Henry VIII Man and Monarch*, Londres, The British Library, 2009, p. 33.

¹⁵⁸ COTTRET B., *Henri VIII...Op.cit.*, p. 31.

¹⁵⁹ Pour une bibliographie récente, voir : KJAER L., *The Medieval Gift and the Classical Tradition. Ideals and the Performance of Generosity in Medieval England, 1100-1300*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019 ; HAUGEARD P., *Ruses médiévales de la générosité : donner, dépenser, dominer dans la littérature épique et romanesque des XII^e et XIII^e siècles*, Paris, Champion, 2013.

des qualités qui définissent un idéal humain dont le souverain doit être la plus complète des illustrations¹⁶⁰ »

Vertu princière par excellence, la largesse est idéalisée dans les romans arthuriens. Elle vise à gagner les cœurs, à provoquer l'amitié et à créer un vrai lien vassalique hors de toute coercition juridique ou institutionnelle. En ce sens, elle est dirigée uniquement vers un groupe limité d'individus, les membres de la classe chevaleresque avec qui le roi crée un lien électif et exclusif. La libéralité royale est, par essence, désintéressée, sinon elle cesse d'être une qualité morale, et le service des vassaux est considéré comme une conséquence et non comme une finalité en soi. Ainsi, le caractère agonistique du don et les bénéfices mutuels de l'échange (autorité, prestige pour le roi et avantages économiques pour ses vassaux) sont effacés au profit d'une libéralité idéalisée non contraignante et désintéressée¹⁶¹. Dans ces romans, le don éblouit par sa magnificence et s'accompagne de banquets fastueux, d'invités somptueux. Ainsi, la largesse est l'apanage de l'aristocratie et occupe une « place dans l'idéal éthique de la monarchie¹⁶² ». Des romans arthuriens, la libéralité royale devient un principe de gouvernement effectif, inculqué dans la littérature politique aux jeunes hommes appelés à régner. Le prince Henri n'y échappe pas...

Le premier précepteur du duc d'York est le poète John Skelton (1460-1529). Ce dernier s'occupe de la formation du jeune prince de 1496 à 1502. Même s'il a étudié les auteurs de l'Antiquité à Oxford, John Skelton ne se retrouve pas dans cette nouvelle génération d'humanistes pédagogues. Bien mieux connu pour ses poèmes vernaculaires que ses traductions des Anciens, il donne à Henri une éducation axée sur la glorification de la chevalerie en vue du rôle militaire que son père envisage pour lui. Ainsi, le *Speculum principis* qui lui est dédié en 1501 par son précepteur fait écho, selon Aysha Pollnitz, à l'idéal chevaleresque de la noblesse contenue dans les romans et chroniques bourguignons que John Skelton avait l'habitude d'enseigner à Henri¹⁶³. Par conséquent, fidèle à cet idéal érigé en principe de gouvernement (le roi étant le chevalier des chevaliers), le *Speculum principis* énonce une série de préceptes moraux où l'invocation à la libéralité est de mise « Ne sois pas économe. Use avec la raison : la munificence, la largesse, la bienfaisance et la somptuosité¹⁶⁴ ». Il invite également le prince

¹⁶⁰ HAUGEARD P., « L'enchantement du don. Une approche anthropologique de la largesse royale dans la littérature médiévale (XII^e-XIII^e siècle) », *Cahiers de civilisation médiévale*, n°195, 2006, p. 296.

¹⁶¹ *Ibidem*, p. 300-307.

¹⁶² GUÉRY A., « Du don à l'impôt... », *Op.cit.*, p. 257.

¹⁶³ POLLNITZ A., *Op.cit.*, p. 44.

¹⁶⁴ « *Non sis parcus. Scis cum ratione munificus, largus, benignus, et dapsilis* » dans SKELTON J., « Skelton's *Speculum Principis* », SALTER F.M. (éd.), *Speculum*, vol. 9, n°1, 1934, p. 35 (ligne 20^v).

à être généreux envers les poètes « *amblectere poetas*¹⁶⁵ ». John Skelton se contente, ici, de citer la libéralité avec une maxime écrite en un latin classique élémentaire dénuée de toute explication comme si la libéralité était une évidence. Si ce *Speculum* n'en dit pas plus, le lecteur peut néanmoins en tirer qu'il faut donner avec raison, abondance et magnificence en privilégiant, semble-t-il, les dépenses plutôt que l'épargne¹⁶⁶.

D'autres miroirs de princes antérieurs à celui de John Skelton, à l'instar du *De Regimine Principum* (1279) de Gilles de Rome et du *Livre de Paix* (1412-1414) de Christine de Pisan sont beaucoup plus explicites sur la façon de bien user de la libéralité. Le *De Regimine Principum*, malgré son ancienneté, demeure une référence en matière de gouvernement, et ce jusqu'à la Renaissance y compris en Angleterre¹⁶⁷. Gilles de Rome (1247-1316) développe une pensée de la largesse selon le principe hérité des Anciens (surtout Aristote) du « juste milieu ». En effet, puisque donner revient intrinsèquement à dépenser, il s'agit de trouver un équilibre entre le trop de la *prodigalitas* (prodigalité) et le trop peu de *l'avaritia* (avarice), l'idéal est la vertu moyenne, *liberalitas* (libéralité) ou *largitas* (largesse). Pour Gilles de Rome, le prince ne doit pas lésiner, si besoin est, sur les dépenses. Le roi qui a les ressources suffisantes se doit de dépenser et d'étaler aux yeux de tous sa *magnificentia* (magnificence) :

« Ceux qui sont généreux dans leurs dépenses et qui sont affables dans leur comportement, qui savent être gais et aimables, ceux-là pratiquent l'essentiel des vertus nécessaires à la vie de cour. Ils sont courtois. Amabilité et libéralité sont les deux facettes principales de la courtoisie¹⁶⁸ »

Christine de Pisan (1364-1430), figure connue et lue en Angleterre comme en témoignent les nombreuses traductions de ses textes en anglais durant le XV^e et la première moitié du XVI^e siècle¹⁶⁹, développe une réflexion semblable sur la libéralité royale. Toutefois, dans son *Livre de Paix*, elle met l'accent davantage sur les effets pervers de « la folle largesse » ou la prodigalité qui consisterait à donner trop aux mauvaises personnes et pas assez à ceux qui le

¹⁶⁵ *Ibidem*, p. 36 (ligne 21^r).

¹⁶⁶ À cet égard, sa pièce morale « *Magnyfyence* » (1519) livre davantage d'informations sur la question de la libéralité. Il est question de mesure dans l'usage de la générosité afin que la largesse ne se transforme en prodigalité. Néanmoins, la libéralité lorsqu'elle est bien performée est une attitude essentielle de la noblesse. Cependant, nous ne nous sommes pas intéressés davantage sur l'œuvre. Voir HAPPE P., « Henry VIII in The Interludes », RANKIN M., HIGHLEY C., KING N.J. (dir.), *Henry VIII and His Afterlives. Literature, Politics, and Art*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, p. 15-19.

¹⁶⁷ Dans son ouvrage : BRIGGS C., *Giles of Rome's De Regimine Principum. Reading and Writing Politics at Court and University, c. 1275-c.1525*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, l'auteur revient sur la réception du traité de Gilles de Rome en Angleterre.

¹⁶⁸ GUENÉE B., « Le prince en sa cour. Des vertus aux usages (Guillaume de Tyr, Gilles de Rome, Michel Pintoin) », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, n° 3, 1998, p. 636.

¹⁶⁹ MAIREY A., « Christine de Pizan dans l'Angleterre du XV^e siècle : une autorité en matière de gouvernement ? », *Revue Historique*, fas. 679, 2016, p. 493.

méritent : « folle largesse est un vice [...] ; un vice déplaisant à Dieu, qui ne veut pas qu'on prodigue des faveurs non méritées [...] Une telle largesse nécessite de fréquentes et d'injustes extorsions¹⁷⁰ ». Comme l'indique Maud TERNON, la condamnation des dépenses immodérées est une réalité de la jurisprudence des cours royales aux XIV^e et XV^e siècles. La littérature morale et politique fait de la prodigalité le miroir déviant de la largesse. Le roi doit donc « vivre du sien », c'est-à-dire que ses actes de largesse doivent venir de ses biens personnels et non de l'impôt¹⁷¹.

Plus spécifiquement, Christine de Pisan voit deux modèles de générosité s'interposer : celui de la libéralité réservée aux puissants de ce monde, intéressée, mais politiquement indispensable, et la charité chrétienne inculquée par l'Église, désintéressée et adressée aux plus nécessiteux. Toutefois, « l'originalité de Christine de Pisan est de rattacher la libéralité du prince à la charité chrétienne¹⁷² ». Le roi doit en tant que bon chrétien donner à ses amis puissants certes, mais également et en priorité aux pauvres. Toutefois, la distinction reste bien présente dans le registre moral : la largesse se veut éclatante, visible et récompense soit des mérites, soit des hommes qui agissent. La charité correspond, elle, à un dénuement et est destinée à des individus recroquevillés dans leur état de pauvreté. De plus, selon les indications du Christ (l'une des trois vertus théologales), la charité se doit d'être discrète « mais quand tu fais l'aumône, que ta main gauche ne sache pas ce que fait ta droite, afin que ton aumône se fasse en secret ; et ton Père, qui voit dans le secret, te le rendra [Matt. 6 :3]. »¹⁷³.

Au-delà des miroirs des princes médiévaux, les manuels de chevalerie et les chroniques sont aussi utilisés par les précepteurs dans la formation du prince¹⁷⁴. En ce sens, en 1497, Henri VII acquiert une copie de *l'Enseignement de vraie noblesse* (1440) de Hugues de Lannoy que John Skelton va traduire en anglais pour son étudiant. Dans ce manuel de bonne conduite, l'auteur invite classiquement le lecteur issu de la noblesse à se montrer libéral et généreux selon

¹⁷⁰ Propos de Christine de Pisan du *Livre de Paix* recueillis dans SANTAMARIA J.B., « « Comment roys et princes doivent diligamment entendre a la conduite et gouvernement de leurs finances ». Portrait du prince en maître des comptes à la fin du Moyen Âge », *Revue d'histoire des comptabilités*, n°11, 2019, p. 10.

¹⁷¹ TERNON M., « Les prodiges, le roi et le gouvernement des familles aux XIV^e et XV^e siècles », Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public (dir.), *Gouverner les hommes, gouverner les âmes : XLV^e Congrès de la SHMESP (Montpellier, 28-31 mai 2015)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2016, p. 313.

¹⁷² GUÉRY A., « Du don à l'impôt... », *Op.cit.*, p. 258.

¹⁷³ Pour une étude récente de la charité princière, nous vous renvoyons à l'ouvrage suivant : PRISCILLE A., *Le roi père des pauvres, France XIII^e – XV^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009.

¹⁷⁴ D'autres sources peuvent également être évoquées comme les poèmes (*Regement of Princes* de Hoccleve, *Fall of Princes* de Lydgate, etc.) ou les livres de bonnes manières comme celui de Jacques Legrand, *Le livre de bonnes mœurs* et sa traduction anglaise par William Caxton fin XV^e siècle.

l'idéal chevaleresque¹⁷⁵. Les chroniques servent à enseigner l'histoire aux princes en mettant en valeur les actes glorieux des grandes personnalités politiques. Par leurs actions, ces hommes illustres fournissent des exemples pratiques de bon gouvernement (parfois mauvais) dont le prince doit s'inspirer. L'histoire sert à tirer des leçons et possède une portée morale. Le procédé *d'exemplum* présent dans toute la littérature (romans arthuriens, chroniques, miroirs de princes, bible, etc) est fondamental à l'enseignement du prince. Ainsi, à partir de la chronique française sur la troisième croisade, *Le Récit d'un ménestrel de Reims* (XIII^e siècle), John Skelton annote sur le manuscrit qu'Henri doit être attentif aux actions mémorables de Richard I^{er} ¹⁷⁶, un roi mécène à la réputation ambivalente qui semble selon les chroniqueurs tantôt vanté pour ses largesses tantôt décrié pour avoir péché par avarice¹⁷⁷. Dans ces récits de batailles comme dans les romans arthuriens, le seigneur, en tant que prince généreux, redistribue le butin de guerre et offre des présents à ses valeureux guerriers.

Dans le cas de la libéralité, les figures traditionnellement évoquées en guise d'exemples sont pour le modèle biblique, le roi Salomon ou le roi David, pour l'Antiquité, Alexandre le Grand et pour les chevaliers anglais, le roi Arthur. En ce sens, sous le règne d'Edouard IV (1461-1483), une ordonnance du *Liber Niger*, ouvrage destiné à organiser l'hôtel du souverain dans les années 1470, indique qu'il va du devoir du souverain de faire les dépenses qui conviennent à son rang et d'être libéral envers ses sujets. L'ordonnance prend alors l'exemple du roi Salomon pour associer richesse, largesse et sagesse « *the people reputed hym as a young Salamon, for his richesse, greete noblesse, wisdom, love, and largesse*¹⁷⁸ ». Ce texte normatif souligne alors un point essentiel : l'assimilation du discours sur la libéralité par les princes eux-mêmes.

Outre le roi Salomon, Érasme de Rotterdam, dans un poème en latin adressé au duc Henri en 1499 après l'avoir rencontré pour la première fois à Greenwich en compagnie de Thomas More, incite le duc d'York à imiter les accomplissements et le patronage des princes guerriers tels que Jules César, Alexandre le Grand et Achille. Érasme invite Henri à récompenser dignement les poètes qui, par leurs écrits, « rendent éternel le souvenir des grands

¹⁷⁵ *L'Enseignement de la vraie noblesse* est en version numérisée sur le site de la *British Library* : Royal MS 19 C VIII, http://www.bl.uk/manuscripts/FullDisplay.aspx?ref=Royal_MS_19_C_VIII, page consultée le 20/03/2020.

¹⁷⁶ POLLNITZ A., *Op.cit.*, p. 44-45.

¹⁷⁷ FLORI J., *Richard Cœur de Lion, le roi-chevalier*, Paris, Payot, 1999.

¹⁷⁸ « *Liber Niger Domus Regis Edward IV* » dans *A collection of ordinances and regulations for the government of the royal household, made in divers reigns : from King Edward III to King William and Queen Mary, also receipts in ancient cookery*, Londres, The Society of Antiquaries, 1790, p. 19.

hommes¹⁷⁹ » comme Homère le fut pour Achille. Il insiste en terminant le poème par les vers suivants : « Porte-toi bien ; illustre les bonnes lettres de ton éclat, protège-les de ton autorité, encourage-les de ta libéralité¹⁸⁰ ». Il incite donc Henri à soutenir les intellectuels, à les patronner.

B. Un tournant humaniste

David Starkey dans son ouvrage, *The Virtuous Prince*, remarque un tournant dans la formation du prince Henri après la mort de son frère Arthur en avril 1502¹⁸¹. Dorénavant, prince de Galles et héritier du trône, Henri VII décide de rompre avec le modèle yorkiste précédent. Cet enseignement de la royauté se basait sur la priorité accordée à l'apprentissage du mécanisme des affaires publiques. Il privilégiait donc l'expérience du terrain dans la formation en délaissant l'étude approfondie des lettres. Au contraire, sous les directives de son père, Henri continue son enseignement libéral, si bien qu'il arrive sur le trône plus instruit en grammaire et en rhétorique latine néo-classique que tout autre souverain anglais avant lui¹⁸² (ce qui ne veut pas dire que les princes yorkistes étaient des illettrés, l'humanisme s'installe en Angleterre dès le XV^e siècle). Cette phase de « *re-education* » (1502-1509) comme la nomme David Starkey est marquée par l'influence grandissante de la pédagogie érasmiennne. En effet, après John Skelton, se succèdent le précepteur John Holt (?-1504) et le tuteur (*socius studiorum*) William Blount, Lord Mountjoy (1478-1534) tous deux acquis aux préceptes d'Érasme (Lord Mountjoy étant lui-même l'élève de ce dernier). Notons également l'influence grandissante de Thomas More (1478-1535) dans l'entourage du futur roi, alors étudiant en droit et grand ami d'Érasme.

Ainsi, celui qui se fait appeler par la postérité « prince des humanistes » entretient des liens étroits avec l'Angleterre (au cours de sa vie, Érasme s'y rend à six reprises) et plus particulièrement avec Henri VIII. En effet, en raison de sa réputation, de la correspondance qu'il entretient avec le roi lui-même et son milieu intellectuel, Érasme impacte directement la formation du jeune prince¹⁸³. Par conséquent, conformément aux indications érasmiennes et à l'idéal humaniste, les études d'Henri associent compréhension grammaticale et rhétorique du latin, poursuite d'une sagesse philosophique et piété chrétienne. L'idée est que l'étude des auteurs antiques (*studia humanitatis*) mène à une conduite vertueuse dont le Christ est la plus

¹⁷⁹ DELCOURT M., « Lettre d'Érasme au duc Henry. Greenwich, Automne 1499 », VANAUTGAERDEN A. (dir.), *Érasme et l'Angleterre*, Bruxelles, La Lettre volée à la Maison d'Érasme, 1998, p. 20.

¹⁸⁰ *Ibidem*, p. 21.

¹⁸¹ STARKEY D., *Op.cit.*, p. 173.

¹⁸² POLLNITZ A., *Op.cit.*, p. 50.

¹⁸³ STARKEY D., *Op.cit.*, p. 174-179.

parfaite illustration. Dès lors, qu'en est-il de la vertu de libéralité dans ce nouvel idéal insufflé au roi ?

Du fait de son rapport aux Anciens, l'humanisme s'accompagne d'une importante entreprise d'édition et de traduction des auteurs antiques. Ces derniers ont d'ailleurs particulièrement été prolixes sur la notion de libéralité et d'échange de dons. Les autorités classiques de référence en ces matières au début du XVI^e siècle sont, et ce bien avant que des traductions intégrales soient disponibles : les commentaires moraux de Platon et d'Aristote, le *De amicitia* et le *De officiis* (tous deux en 44 av. J.-C.) de Cicéron et dernièrement le *De beneficiis* (56/64 apr. J.-C.) de Sénèque¹⁸⁴.

Ainsi, John Holt fait lire, en accord avec la pédagogie érasmiennne le *De officiis* de Cicéron à son étudiant Henri en avril 1502. Cette lecture nous est connue parce que le prince annote de sa main le premier folio de la copie du manuscrit par l'inscription suivante : « *Thys boke is Myne Prince Henry* »¹⁸⁵. Le livre II du *De officiis* aborde le sujet de la bienfaisance (*beneficentia* en tant que vertu faisant partie de la justice) sous l'angle de l'utilité, c'est-à-dire de la morale de l'intérêt politique. Comme évoqué chez les auteurs médiévaux (dont la filiation est attestée), la libéralité est nécessaire au gouvernement dans la mesure où elle doit s'exercer modérément. Toutefois, la largesse doit être appliquée sans dépasser ses moyens de sorte à ne pas porter atteinte à la propriété d'autrui par l'impôt, par exemple. En ce sens, Cicéron privilégie la bienfaisance par les œuvres et par l'activité plutôt que par l'argent parce que les deux premières formes de générosité sont inépuisables tandis que les ressources financières, elles, sont limitées. Comme avec Christine de Pisan, il y a de bonnes (le généreux) et de mauvaises largesses (le prodigue). Celles-ci le sont quand elles ne sont pas adressées à ceux qui en sont dignes ou quand l'argent est dépensé dans des dons éphémères (festins, repas, jeux, etc) vite consommés, vite oubliés. Néanmoins, Cicéron reconnaît que cette façon de donner est un atout politique, parce qu'elle est connue du public, à l'inverse de la générosité, davantage discrète. Dans le *De officiis*, contrairement aux romans arthuriens, le don est explicitement intéressé, il est un investissement dont le retour est attendu et dont il faut évaluer le profit. La libéralité apporte la reconnaissance, un service, un don (*gratia*), mais aussi la bienveillance

¹⁸⁴ HEAL F., *Op.cit.*, p. 14.

¹⁸⁵ Marcus Tullius Cicero. *Commentum familiare in Ciceronis officia*. Lyon, 1502, manuscrit digitalisé et accessible sur le site de la Folger Shakespeare Library, <https://luna.folger.edu/luna/servlet/view/search?q=%22PA6295.A3%201502%20Cage%22> page consultée le 21/03/2020.

(*benevolentia*), une sorte d'amitié entretenue par l'acte¹⁸⁶. Toutefois, l'ami ne doit pas être apprécié en raison des bienfaits qu'il apporte (utilité). Ainsi, comme le conclut Claire Feuvrier-Prevotat :

« La fonction de la *beneficentia* est décrite et analysée par Cicéron avec une clarté étonnante ; elle constitue bien une pratique sociale et politique de premier plan puisqu'elle procure et donne la *gratia* tout autant que la *benevolentia* toutes deux indispensables à l'exercice du pouvoir¹⁸⁷ »

Il est indéniable que le prince Henri n'a pas eu affaire uniquement au *De officiis* de Cicéron en matière de traités d'éthique politique durant son apprentissage. En effet, même s'il est une autorité dans la pensée politique de la Renaissance, d'autres traités antiques à l'instar de ceux de Xénophon, d'Isocrate et de Sénèque ont également été abondamment réemployés par les précepteurs humanistes¹⁸⁸. En ce sens, en 1507, Érasme pense qu'il serait judicieux pour l'héritier Tudor de lire la leçon politique d'Isocrate (436–338 av. J.-C.) initialement destinée à Nicoclès, jeune roi de Chypre¹⁸⁹. Le discours, antérieur à celui de Cicéron, met davantage l'accent, lui, sur la nécessité de dépenser en bienfaits envers ses amis « Préférez à ceux qui vous apportent des présents ceux qui désirent en recevoir de vous. Les faveurs que vous leur accorderez accroîtront votre renommée¹⁹⁰ ». Pour Isocrate, il est plus utile de transmettre un nom glorieux à son héritier que de lui laisser de grandes richesses¹⁹¹.

Néanmoins, les humanistes ne se contentent pas uniquement de traduire, d'éditer, de vulgariser et de commenter les Anciens. Ils produisent aussi leur propre discours construit sur une savante synthèse entre les œuvres païennes et la piété chrétienne. Érasme de Rotterdam est un des auteurs les plus prolixes au début du XVI^e siècle. Comme nous l'avons déjà mentionné, son influence atteint le milieu intellectuel de la cour du roi Henri VII et se répercute dans la formation du jeune prince Henri à partir des années 1500. Par conséquent, s'intéresser à la vision de la libéralité dans ses écrits n'est pas dénué de sens d'autant plus que sa pensée est relayée à la cour par les précepteurs d'Henri.

¹⁸⁶ FEUVRIER-PREVOTAT C., « « Donner et recevoir » : remarques sur les pratiques d'échanges dans le *De officiis* de Cicéron », *Dialogues d'histoire ancienne*, vol. 11, 1985, p. 268-277.

¹⁸⁷ *Ibidem*, p. 277.

¹⁸⁸ EDOUARD S., *Op.cit.*, p. 128.

¹⁸⁹ POLLNITZ A., *Op.cit.*, p. 61.

¹⁹⁰ BRÉMOND E., MATHIEU G., *Isocrate. Discours. Tome II : Panégyrique, Plataïque, À Nicoclès, Nicoclès, Evagoras, Archidamos*, 5^e éd., Paris, Les Belles Lettres, 1967, p. 34.

¹⁹¹ Néanmoins le choix de cette lecture étonne du point de vue de la libéralité. En effet, Isocrate semble soutenir les dépenses fastueuses pour répondre au devoir de largesse du souverain alors qu'Érasme, nous le verrons, a tendance à promouvoir davantage la mesure et la sobriété aussi bien dans les dons que dans les dépenses.

Érasme, dans ses *Adages* (1500), cite et commente les dictons moraux qu'il a pu retirer de ses lectures des auteurs antiques et de la Bible. Comme l'atteste Felicity Heal, certains évoquent l'échange de présents : « donnez à celui qui donne, et non à celui qui ne donne pas. On donne à celui qui donne, et personne ne donne à celui qui ne donne pas ». Ici, le proverbe met l'accent évidemment sur la réciprocité du don. D'autres encore soulignent la nécessité de l'équité dans les cadeaux échangés ou l'importance du geste, de l'esprit qui accompagne le don (« dans les dons, c'est l'esprit qui compte »). Dans l'ensemble, les adages montrent un certain scepticisme à l'égard du don. Érasme fait remarquer les dangers de l'échange lorsque le présent est instrumentalisé par la recherche du profit ou lorsqu'il est donné par nos ennemis (« les dons de tes ennemis ne sont pas des dons »)¹⁹². Il critique ainsi les poètes et les flagorneurs qui vantent le roi pour chercher ses faveurs (« mortel poison de la flatterie »). Du point de vue du gouvernement, Alain Guéry note une réflexion d'Érasme sur l'impôt au passage d'un de ses *Adages*¹⁹³. Dans un souci de justice sociale, il invite, selon l'idée déjà présente chez Cicéron et Christine de Pisan, le prince à la parcimonie, à réguler ses dépenses afin d'éviter la spoliation des biens des sujets (impôt) car ce sont les plus pauvres qui en pâtissent. Pour Érasme, le gouvernant ne doit pas s'abandonner au faste et à la magnificence, mais au contraire être l'exemple de la frugalité et de la sobriété. Il condamne, ainsi, le don comme représentatif d'un pouvoir politique uniquement aux mains des puissants : « ce qu'il met en cause plus que tout autre penseur, c'est l'obligation du faste royal qui accompagne le système des dons, la libéralité exigée du roi¹⁹⁴ ».

Dès lors, à partir de ce raisonnement, le prince ne devrait-il plus se montrer libéral envers ses sujets ? Érasme écrit un *Speculum Principis* intitulé *Institutio principis christiani* ou *La formation du prince chrétien* qu'il dédie en premier lieu au jeune prince Charles de Habsbourg, futur Charles Quint en juin 1516. Toutefois, l'humaniste de Rotterdam envoie également une copie au prince maintenant devenu roi, Henri VIII la même année¹⁹⁵. Dans cet ouvrage qu'il

¹⁹² HEAL F., *Op.cit.*, p. 12-14.

¹⁹³ « Le grand impôt, c'est la parcimonie. Un excellent moyen d'accroître la fortune du prince est de contracter les dépenses et d'imposer les marchandises barbares et étrangères, qui ne sont pas tant nécessaires à l'existence qu'au faste et aux plaisirs et dont l'usage est propre aux riches, e.g. le lin, la soie, la pourpre, le poivre, les parfums, les pierres précieuses et autres produits de cette sorte. Ceux dont la fortune peut sans inconvénient supporter cet impôt, car ils ne seront pas réduits à l'indigence par ce manque à gagner pourront même peut-être y gagner en moralité grâce à cette frugalité forcée. » Commentaire d'Érasme dans les *Adages* (1500) recueillis dans l'article de GUÉRY A., « Du don à l'impôt... » *Op.cit.*, p. 261.

¹⁹⁴ *Ibidem*, p. 262.

¹⁹⁵ Conscient que ce traité est postérieur à l'éducation princière d'Henri à proprement parler, il reflète néanmoins une vision du bon gouvernement déjà évoquée dans les travaux précédents d'Érasme. C'est le cas avec son *Manuel du soldat chrétien* (*Enchiridion Militis Christiani*) en 1503 ou encore avec son panégyrique à Philippe I^{er} le Beau

joint à d'autres traductions de traités politiques antiques, Érasme consacre un chapitre à la générosité du prince. Comme dans ses *Adages* fidèles à Cicéron, ce qui préoccupe Érasme, c'est la recherche « d'une forme de générosité qui ne lèsera personne, ou du moins ne comportera aucune injustice envers quiconque¹⁹⁶ ». Une libéralité qui doit être distribuée pour des bonnes raisons, selon l'intérêt collectif et non personnel. Érasme met en exergue l'injonction de donner à tous avec équité. Particulièrement à ceux qui sont exclus de ce cycle de libéralité réservé aux puissants (aristocratie) comme les poètes et les plus pauvres (charité chrétienne). Il invite également le prince à mépriser les richesses et à donner selon la vertu et non pas l'affection. Pour Érasme, la quête du prince est de fondamentalement rechercher à faire le bien et l'une des voies pour y parvenir est d'user d'une bonne libéralité : « Qu'il pense que le jour où personne n'a profité de ses bienfaits est un jour perdu : tel doit être son état d'esprit !¹⁹⁷ ».

Toutefois, le modèle de gouvernement que propose Érasme aux princes de ce début de XVI^e siècle se voit concurrencé par un autre : celui du *Prince* de Nicolas Machiavel (1469-1527). Rédigé en 1513 et publié en italien en 1532, son traité politique aborde la question de la libéralité princière de manière différente, plus pragmatique. Chez Machiavel, « le don munificent est un outil précieux dans l'art de gouverner et de s'attacher les hommes, voire de les museler¹⁹⁸ ». En d'autres mots, par l'intermédiaire des dons, le prince peut faire de ses sujets ses obligés. Le don n'est donc jamais gratuit, mais bel et bien intéressé. Comme chez Cicéron et Érasme, dont il est un lecteur attentif, la libéralité engendre une attitude dispendieuse qui, lorsqu'elle ne peut plus être assurée, engendre un épuisement des finances et débouche par conséquent sur l'impôt. Machiavel se distingue, néanmoins, en ajoutant qu'à ce moment, le prince est perçu comme avare alors qu'il s'était montré prodigue. Dès lors : « le mieux est d'inverser les données du problème, d'accepter de passer pour ladre au départ. Le moindre geste apparaît alors comme une libéralité. L'important est la réputation, et non la réalité¹⁹⁹ ». Il s'agit

(*Panegyricus ad Philippum Austria ducem*) en février 1504. Par conséquent, *La formation du prince chrétien* synthétise les considérations politiques érasmiennes développées bien avant 1516. Ces préceptes ont sans doute déjà été relayés dans la formation du prince jusqu'à l'année de son couronnement en 1509. De toute façon même roi, Henri a pu continuer à lire et ainsi se former. Dans POLLNITZ A., *Op.cit.*, p. 58 ; ADAM R., « Érasme de Rotterdam, *Gratulatorius panegyricus ad principem Philippum archiducem austriacae* », BOUSMANNE B., WIJSMAN H., THIEFFRY S. (dir.), *Philippe le Beau (1478-1506) : les trésors du dernier duc de Bourgogne. Exposition*, Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, 2006, p. 137-136.

¹⁹⁶ ÉRASME DE ROTTERDAM, *La Formation du prince chrétien. Institutio principis christiani*, BTI M. (éd.), Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 329.

¹⁹⁷ *Ibidem*, p. 329.

¹⁹⁸ LECUPPRE-DESJARDIN É., *Op.cit.*, p. 146.

¹⁹⁹ GUÉRY A., « Du don à l'impôt... » *Op.cit.*, p. 260.

donc de donner l'illusion de la richesse et de la largesse afin de bénéficier d'une bonne réputation, utile à l'exercice du pouvoir²⁰⁰.

En réalité, aussi intéressant soit-il, le propos de Machiavel sur l'usage de la libéralité n'est peut-être jamais parvenu aux oreilles du souverain. Il est impossible de certifier qu'Henri VIII ait lu *Le Prince* de Machiavel. En effet, sa transmission en Angleterre dans des éditions imprimées en italien, en français, en latin d'abord et en anglais ensuite n'est attestée qu'à partir de 1580²⁰¹. Néanmoins, nous avons tenu à l'aborder brièvement pour souligner l'originalité du don chez Machiavel et le débat intellectuel plus large autour de la libéralité dans la première moitié du XVI^e siècle²⁰².

Comme le souligne Alain Guéry : « Tout ce discours, toujours le même, sur la libéralité comme moyen de gouverner ne va pas sans critique²⁰³ ». En effet, l'histoire se montre particulièrement cruelle ou rancunière envers les rois qui ont fait preuve d'un mauvais usage de la libéralité. Dans son *Histoire du roi Richard III*, écrit entre 1513 et 1517 et imprimé une première fois en 1543, Thomas More brosse un portrait peu flatteur du roi Richard III (1452–1485)²⁰⁴ qu'il décrit comme un tyran impitoyable au physique difforme. Thomas More participe à la création de l'image néfaste du roi et légitime, par ce biais, l'accession de la Maison Tudor au trône d'Angleterre²⁰⁵.

Parmi la multitude de ses actes malfaisants, l'auteur reproche à Richard III d'avoir, entre autres, mal donné : « il avait la réputation de dépenser sans compter et d'être d'une libéralité plutôt au-dessus de ses moyens ; avec de riches cadeaux il s'attachait des amitiés peu solides, l'obligeant ainsi à piller et à spolier ailleurs, ce qui lui valait de solides haines²⁰⁶ ». Ainsi, en raison d'une mauvaise libéralité, le roi a dérogé à l'ensemble des bons conseils de la largesse princière : en dépensant immodérément, en portant atteinte à la propriété de l'autre et en ayant pour résultat des amitiés peu concluantes. Avec cette critique, Thomas More montre par le

²⁰⁰ PICQUET T., « Le don vu par Le Prince de Machiavel », FAGGION L., VERDON L. (dir.), *Op.cit.*, p. 141-144.

²⁰¹ « Machiavelli's The Prince », *The British Library*, <https://www.bl.uk/collection-items/machiavellis-the-prince#>, page consultée le 23/03/2020.

²⁰² D'autres auteurs de la Renaissance ont abordé la question de la libéralité dans leurs écrits. Nous pouvons citer à titre d'exemple pour les auteurs français : Budé, Rabelais, Bodin, Montaigne, etc. Pour une étude approfondie de la libéralité de certains de ces auteurs : DEBROSSE A., LIONETTO-HESTERS A., OUDIN F. (dir.), « Bouquet II : La libéralité au XVI^e siècle », *Le Verger*, n°12, 2012 ; le chapitre économie de la libéralité dans WAGNER M.-F., VAILLANCOURT P.-L., *De la grâce et des vertus*, Paris, L'Harmattan, 1998.

²⁰³ GUÉRY A., *Op.cit.*, p. 259.

²⁰⁴ Ce dernier, roi d'Angleterre (maison de York) de 1483 à 1485 pendant *la guerre des Deux-Roses*, est défait et meurt à la bataille de Bosworth contre le dernier prétendant de la maison de Lancastre, Henri VIII Tudor.

²⁰⁵ COTTRET B., *Thomas More...Op.cit.*, 2012, p. 109-122.

²⁰⁶ MORE T., *Histoire du roi Richard III*, VILQUIN J.-P. (éd.trad.), Paris, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2019, p. 49.

contre-exemple de la figure de Richard III, ce qu'il entend par la bonne libéralité : la mesure, la justice (éviter la spoliation) et le but recherché : créer de solides liens. Thomas More, ici, ne remet pas en question la générosité comme principe de gouvernement mais montre les dérives quand elle n'est pas exercée correctement.

C. Conclusion des discours sur la libéralité

En fin de compte, le discours dont a pu bénéficier le prince Henri lors de son apprentissage sur la libéralité et le don s'inscrit à cheval entre deux modèles de gouvernement différents : l'idéal chevaleresque, d'une part, et le rêve érasmien du prince chrétien humaniste, d'autre part. Du point de vue de la libéralité, la distinction se fait moins sur les modalités de la largesse (fonction, destinataires, etc) que sur son coût (dépenses importantes). Ainsi, la littérature médiévale, surtout les romans arthuriens, valorise la magnificence des dons. Se montrer généreux, dépenser fastueusement en bienfaits c'est se montrer digne des plus grands rois et chevaliers. En grossissant les traits, la priorité est de tenir son rang, par conséquent l'argent du royaume peut y passer. Néanmoins, certains auteurs comme Christine de Pisan demande au roi de ne pas « jeter l'argent par la fenêtre » et de donner selon ses propres ressources financières afin d'éviter la « folle largesse ».

Pour Érasme, la largesse princière reste nécessaire, mais toutefois, le décorum pompeux doit être abandonné au profit de la sobriété. En cela, le « prince des humanistes » est en dehors de son temps, comme le souligne Élodie Lecuppre-Desjardin : « l'époque n'est pas à une remise en cause de la somptuosité de la cour²⁰⁷ ». En d'autres mots, cette différenciation sur la libéralité existe au niveau du discours et surtout avec l'idéal érasmien, mais n'est pas significativement perceptible dans la pratique de cour. La libéralité constitue donc, à la Renaissance, un objet complexe à certains égards critiqué (comme avec Érasme) mais qui garde tout de même une forte valeur positive. En réalité, il ressort du discours sur la largesse à la fin du XV^e-début XVI^e siècle une certaine homogénéité et pérennité sur la question de comment bien donner (même s'il est évident que de nombreuses subtilités se glissent parmi les auteurs). Ce discours est le résultat d'une longue réflexion dont l'héritage antique en est le terreau commun.

Ainsi, Henri VIII a appris des auteurs, tant médiévaux qu'humanistes, toute une série de conseils, de lieux communs sur la libéralité. De plus, nous supposons qu'en raison de sa formation approfondie des *bonae litterae* selon le modèle des *studia humanitatis*, le jeune roi a pu avoir une connaissance plus fine que ses prédécesseurs des discours des auteurs antiques sur

²⁰⁷ LECUPPRE-DESJARDIN É., *Op.cit.*, p. 144.

la générosité (Cicéron, Sénèque, Aristote, Platon). En fin de compte, la largesse reste bel et bien une valeur morale éminente aussi bien dans les traités politico-éthiques antiques, que dans la synthèse des humanistes, en passant par la littérature médiévale (romans arthuriens, chroniques, miroirs des princes, manuel de chevalerie, etc).

En réalité, ce sont toujours, globalement, les mêmes conseils qui reviennent dans le discours. Le miroir des princes de Stephen Baron (*De Regimine Principum*²⁰⁸) adressé au jeune roi Henri VIII lors de son couronnement en 1509 nous semble alors bien reprendre l'ensemble des éléments les plus récurrents du discours sur l'usage de la libéralité comme vertu et principe de gouvernement. Par conséquent, les préceptes moraux à l'égard de la largesse recensés dans ce *speculum principis* serviront à bâtir la conclusion de ce chapitre et clôtureront l'enseignement du prince devenu souverain. Dans ce traité construit sur le modèle du *De Clementia* de Sénèque et truffé de références antiques et bibliques, l'auteur revient sur la vertu de la libéralité. Toutefois, si elle est évoquée, c'est la vertu de la charité qui est l'objet principal du traité. Cette priorité accordée à la charité s'explique par le rôle religieux que joue Stephen Baron en tant que confesseur du roi. Ainsi, en ce qui concerne la générosité, il faut d'abord donner ni trop peu, ni en excédent de sorte à se trouver dans l'entre-deux « *For largesse, as Aristotle says in Book 4 of his Ethics, consists in a certain golden mean in matters of money* ». Ensuite, il s'agit d'adresser sa libéralité aux personnes qui en sont dignes (pas les flatteurs donc) « *while guiding himself by a consideration of his capabilities as well as of the quality of the receivers* » selon son statut « *in keeping with the decorum of his eminent station* », mais tout en prenant compte, dans la mesure du possible, de ses dépenses « *from undertaking either suitable expenses* ». De plus, la libéralité doit se faire avec le cœur « *he show largesse towards others by conferring gifts with promptness and cheerfulness* » afin de conquérir celui de ses sujets « *calls forth love not only from his subjects but also from strangers* » et ainsi s'attirer la gloire par ses actes bienfaisants « *largesse makes princes lovable, famous and renowned* ». En raison de la position ambivalente de l'argent dans la chrétienté, Stephen Baron demande au roi de ne pas y accorder trop d'importance « *by inordinate love of money* ». En dernier lieu, l'auteur termine son propos sur une note christique en incitant le lecteur à donner comme Dieu « *in order to show his love to us and to draw us to His love, gave us not only what was His but His own self, and with supreme and astounding munificence shared Himself with us* ».

²⁰⁸ BARON S., *De Regimine Principum (1509)*, MROCKOWSKI P.J. (éd.trad.), New York, Peter Lang, 1990. Toutes les citations qui suivront sont issues de cette édition à la p. 87.

2. « À père avare, fils prodigue » : Henri VII et Henri VIII, des rois à la réputation antagonique

Si la libéralité est une vertu²⁰⁹, l'avarice est, quant à elle, un vice qui figure parmi les sept péchés capitaux de l'Église (orgueil, envie, colère, acédie, avarice, gourmandise et luxure)²¹⁰. Stephen Baron, dans ce même *speculum principis* évoqué ci-dessus, encourage le jeune roi Henri à se prémunir tout particulièrement contre le mal de l'avarice : « elle est le troisième péché empêchant le prince d'accomplir son devoir et d'être honoré par la libéralité²¹¹ ». Ainsi, à coup d'exemples et de citations bibliques et antiques, l'auteur définit ce vice afin que le roi puisse l'identifier et ainsi le repousser.

L'avarice²¹² se présente alors comme un amour excessif de la possession de richesses et se traduit par le désir d'acquérir les biens (particulièrement l'argent) d'autrui. Le ladre conserve consciemment et délibérément des choses qu'il est pourtant en mesure de rendre ou de distribuer. L'avare ne s'interroge donc pas sur la valeur de sa possession parce qu'il garde ce qui est superflu pour une personne de son statut. Il est constamment insatisfait puisque l'argent appelle l'argent. Accaparé par cette soif, il irait même jusqu'à vendre son âme au diable. Par essence, même, le cupide ne donne pas et ne partage pas, par conséquent, il est asocial et met en péril la communauté. En citant Cicéron, Stephen Baron dit que l'avarice est le pire des vices surtout chez les princes parce qu'elle est nuisible à tous et déforme les qualités de vérité, de justice et d'intégrité par lesquelles l'État doit être gouverné. Par conséquent, elle est la marque d'un tyran comme ce fut le cas chez l'homme le plus avide, Néron. Au contraire, la libéralité est l'apanage du prince vertueux qui par, son mépris de l'or, s'élève au-dessus des autres. Le confesseur du roi termine alors son chapitre en avertissant l'avare que les richesses acquises injustement causent le plus souvent la ruine des royaumes selon le juste jugement de Dieu.

En réalité, la mise en garde contre l'avarice est un élément récurrent de la littérature politico-morale sur le « bon gouvernement ». Stephen Baron n'invente rien et reprend les lieux communs de la thématique. Néanmoins, il semble s'y attarder longuement en comparaison avec les autres vices évoqués. Pourquoi cette insistance ? La raison s'inscrit dans le contexte de succession de la couronne d'Angleterre. Comme déjà mentionné, le prince Henri hérite, sans encombre, du trône de son père Henri VII en 1509. Néanmoins, les dernières années de son

²⁰⁹ L'expression reprise comme titre « à père avare, fils prodigue » pour désigner les différences entre le père et le fils est tirée de l'ouvrage de COTTRET B., *Henri VIII...Op.cit.*, p. 26.

²¹⁰ CASAGRANDE C., VECCHIO S., *Histoire des péchés capitaux au Moyen Age*, Paris, Aubier, 2003.

²¹¹ EDOUARD S., *Op.cit.*, p. 160.

²¹² L'ensemble du paragraphe est issu de : BARON S., *De Regimine Principum (1509)*, *Op.cit.*, p. 49-51.

règne sont marquées par une politique fiscale inique qui lui vaut la réputation d'être un souverain avare ayant accumulé de grandes richesses. Le défunt roi Henri VII passe alors pour un monarque riche et cupide, ce vice deviendra emblématique de son règne pour les siècles à venir. Au contraire, son fils Henri VIII est présenté comme libéral. Ainsi, deux portraits princiers semblent s'opposer : le père avare, le fils prodigue.

L'enjeu de ce chapitre est d'examiner la perception des contemporains à propos du règne des deux premiers rois Tudor. Plus spécifiquement, il s'agit de voir comment se présente cette succession sous l'angle de la libéralité et de son contraire, l'avarice dans les commentaires des contemporains. Par conséquent, une attention particulière sera d'abord portée sur l'image que renvoie Henri VII dans nos sources. Nous analyserons brièvement, par un rapide détour historiographique, si cette réputation de ladre est légitime ou non. Ensuite, nous reviendrons sur l'héritage financier qu'a laissé le père au fils et de l'impact que cela donne sur la réputation du roi Henri VIII. Dernièrement, nous terminerons par une analyse de deux poèmes qui évoquent l'avènement du prince Henri au trône d'Angleterre.

2.1. « No vice in him took place, except only in avarice » : Henri VII, un roi riche et cupide ?

Qualifier un souverain d'avare est loin d'être une accusation futile à l'aube du XVI^e siècle (l'avarice étant perçue comme le pire des vices pour un prince). Pourtant, c'est bien de cupidité dont Henri VII est accusé, ainsi que des impôts écrasants et des lois oppressives qui ont inévitablement accompagné ce vice.

Polydore Vergil (1485-1537) dans son œuvre *Anglica historia* (première édition 1513) relate les événements du règne du premier roi Tudor. Selon l'auteur, les années qui suivent 1502 sont marquées par l'avarice d'Henri VII. Le souverain qui avait été auparavant sévère, mais juste, mène dorénavant une politique fiscale inique au détriment de ses sujets. Ces lois déjà injustes le sont d'autant plus dans la mesure où elles sont dirigées par deux juges fiscaux (Richard Empson et Edmond Dudley) guidés par « *their zeal for moneymaking*²¹³ ». Henri VII, habité par la cupidité et aidé par l'efficacité de ses deux conseillers, en sort considérablement enrichi. Néanmoins, dans les dernières lignes de sa biographie, Polydore Vergil nuance

²¹³ VERGIL P., *Anglica Historia, Livre XXVII (1555)*, SUTTON (éd.). Nous rappelons l'absence de pagination pour cette source consultée sur la base de données : *The Philological Museum*, The University of Birmingham, <http://www.philological.bham.ac.uk/boleyn/trans.html>, page consultée le 08/04/2020.

l'avarice du roi et légitime sa politique. Il déclare que ces lois n'ont pas été motivées par l'appât du gain, mais menées dans le but de stabiliser le royaume.

« he resorted to this severity for the sake of curbing the fierce spirits of a people brought up amidst factionalism, not out of a lust for money-making, as I have shown above, although those who were wounded in this way exclaimed these were the darts of greed, not severity²¹⁴ »

L'auteur de *l'Anglica historia* n'est pas le seul à avoir témoigné de cette ambiguïté du roi au sujet de l'argent et de sa politique fiscale. À titre d'exemple, la chronique d'Édouard Hall suit également les propos de Polydore Vergil et insiste en disant que ce sont les victimes de ces lois qui colportent cette réputation :

« Not for the greedy desire of riches or hunger of money, althoughe suche as were afflicted would crye oute, & say y itw as done more for the love & desire of gayne of profite, then for any prudent pollecy or pollitique provision²¹⁵ »

Thomas More, dans son *Ode au couronnement du roi Henri VIII* (1509) se montre, quant à lui, beaucoup plus critique (nous y reviendrons). Il s'en explique d'ailleurs dans une correspondance à l'humaniste français Germain de Brie (1490-1538).

« Defends himself from his opponent's insinuation that in praising Henry VIII., and the purity of his reign from avarice, rapine and false informers, More had indirectly scandalized the memory of Henry VII. Admits that Henry VII., in consequence of his ill-health, surrendered himself to bad counsellors, and contrasts his reign with that of his successor²¹⁶ »

Ainsi, par l'intermédiaire de son poème, Thomas More aurait accusé trop sévèrement Henri VII des maux d'avarice (entre autres). Il nuance en déclarant que le roi n'était peut-être pas disposé à être cupide, mais que c'est une conséquence d'incidents malheureux : sa mauvaise santé et ses mauvais conseillers.

En réalité, bien avant ses politiques fiscales, l'ambiguïté du roi autour de l'argent avait déjà été remarquée par le diplomate espagnol Pedro de Ayala (?-1513). Il témoigne en 1499, non sans humour, de son caractère économe et de la thésaurisation de ses richesses *« if gold coin once enters his strong boxes, it never comes out again²¹⁷ »*. De l'Angleterre à l'Espagne, sa réputation de ladre s'est également exportée jusqu'à Venise comme en atteste le jugement de l'ambassadeur vénitien Andrea Badoer :

²¹⁴ ID., *Anglica Historia*, Livre XXVI.

²¹⁵ HALL E., *Op.cit.*, p. 505.

²¹⁶ Thomas More à Germain de Brie (Brixius), décembre 1520 : L&P, *Vol. 3, 1519-1523*, p. 398-414.

²¹⁷ Pedro de Ayala à Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille, le 26 mars 1499 : Cal. of Papers Spain, *Vol. I 1485-1509*, p. 206-207.

« The King his father was called Henry, — years of age; was a very great miser, but a man of vast ability, and had accumulated so much gold that he is supposed to have more than well nigh all the other Kings of Christendom²¹⁸ »

Soulignons ici que le diplomate évoque également un aspect essentiel de sa personnalité : sa vive intelligence qui lui a permis de pacifier le royaume après la guerre des Deux-Roses. Il ajoute aussi la réputation de son extrême richesse.

Dès lors, à partir du début du XVI^e siècle, Henri VII est toujours perçu comme riche, mais aussi sage, avare ou les deux à la fois. En général, quelle que soit l'évaluation de sa personnalité, c'est le rôle d'Henri en tant que pacificateur qui fut considéré comme sa principale contribution à l'histoire anglaise. De plus, les historiens Tudor qu'ils aient souligné ou minimisé l'avarice d'Henri VII l'ont toujours dépeint comme un *« angel of light in comparison with his predecessor, the villainous, deformed monster of iniquity, Richard III - tyrant, fratricide, infanticide and regicide²¹⁹ »* afin de légitimer la dynastie naissante des Tudor sur le trône d'Angleterre.

En fin de compte, c'est Francis Bacon (1561-1626) et son *History of the Reign of King Henry VII* en 1622 qui formate pour la postérité l'image cupide du roi. Le philosophe anglais ne laisse alors plus de place à la demi-mesure et juge le roi Henri VII comme prédisposé, par sa nature même, à l'avarice. Si la validité historique de la biographie est erronée, *l'Histoire du règne d'Henri VII* marque néanmoins, durablement, l'imaginaire collectif de générations d'Anglais. En effet, à l'heure actuelle, sa réputation dépend encore principalement de ce jugement *« un roi âpre au gain, toujours prêt à pressurer ses peuples, un roi pingre et avide, n'hésitant pas à contrefaire la pauvreté pour obtenir plus : tous les enfants des écoles ont assimilé outre-Manche ce lieu commun²²⁰ »*.

Néanmoins, depuis les années quatre-vingt, des historiens anglo-saxons tentent de réhabiliter le souverain, alors oublié entre les deux géants qu'incarnent son fils Henri VIII et sa petite-fille Élisabeth I^{ère} dans l'histoire de la royauté anglaise. De ce réinvestissement historiographique, il ressort de la figure du premier roi Tudor un homme pragmatique plus habile à administrer qu'un monarque cupide. En fin de compte, il n'aurait pas été avare plus qu'un autre. Néanmoins, la pression financière reste bel et bien une réalité historique du règne. Le roi en a usé comme un véritable instrument de régulation politique. En effet, Henri VII et

²¹⁸ Andrea Badoer au Doge, le 8 mai 1509, Cal of Ven., Vol. 2 1509-1519, p. 332-347.

²¹⁹ ANGLO S., « Ill of the Dead. The Posthumous Reputation of Henry VII », *Renaissance Studies*, vol.1, n°1, 1987, p. 34.

²²⁰ COTTRET B., *Les Tudors*, Paris, Perrin, 2019, p. 21.

ses conseillers ont cherché des moyens de renforcer les finances royales et ont, ainsi, construit un système fiscal durablement plus puissant que tout autre régime anglais précédent. Mais ce faisant, ils ont valu au roi une réputation d'homme avare²²¹.

2.2. « For he left behind him a kingdom most wealthy in all respects » L'héritage du roi Henri VII

À en croire les contemporains, s'il y a bien une chose qui est certaine, c'est que le roi Henri VII a laissé à son fils un royaume bien plus riche qu'il ne l'a trouvé auparavant. En effet, si l'avarice est un vice, ce péché a au moins le mérite d'accumuler des richesses toujours bienvenues dans la gouvernance d'un Etat. Henri VIII profite donc des politiques fiscales fructueuses de son père (ou de son avarice, selon les points de vue) et jouit ainsi de caisses bien remplies. Si bien, que quand le jeune roi de dix-sept ans accède au trône, il est perçu aux yeux de tous comme un souverain fortuné.

Polydore Vergil dans le volume XXVII de son *Anglica historia* dédié à la vie du roi Henri VIII évoque l'héritage pécuniaire du roi et les craintes qu'il suscite dans son entourage : « *They were afraid lest abundance and wealth might corrupt the young man's character (for no previous king had inherited so much money and moveable property)*²²² ». Il mentionne déjà dans sa biographie d'Henri VII que son père avait laissé de grandes richesses « *for he left behind him a kingdom most wealthy in all respects*²²³ ». L'ambassadeur vénitien Sebastiano Giustiniani, dans une description d'Henri VIII en 1519, dit de lui qu'il est le plus riche « *he was the most fortunate* » et que son père lui a laissé « *ten millions of ready money in gold*²²⁴ ». Thomas Darcy, notable de la cour, va en ce sens et note en 1529 la nature des richesses accumulées par le premier souverain Tudor « *the King's treasures then of the late King of famous memory his father assembled in great substance, remaining in bullion, plate, jewels, and coins, both of gold and silver*²²⁵ ».

Ainsi, Henri VIII apparaît à la lecture des sources comme un souverain riche. Mais l'est-il vraiment ? Comme déjà mentionné, le règne de son père prête à ambiguïtés, voire à exagération quant à sa politique fiscale. Si son avarice, lui donne l'image d'un roi fortuné ainsi qu'à son

²²¹ GUNN S., *Henry VII's New Men and the Making of Tudor England*, Oxford, Oxford University Press, 2016, p. 67.

²²² VERGIL P., *Anglica Historia*, Livre XXVII.

²²³ ID., *Anglica Historia*, Livre XXVI.

²²⁴ GIUSTINIANI S., *Vol.2.*, p. 313.

²²⁵ Cardinal Wolsey, le 1^{er} juillet 1527, L&P, Vol. 4, 1524-1530, p. 2548-2564.

fil, aucun de ces auteurs n'est en mesure de connaître précisément la teneur des comptes royaux. En réalité, personne ne la connaît tant la comptabilité du règne demeure incertaine. Certains historiens se sont néanmoins essayés à des approximations malgré les difficultés apparentes (conversion des monnaies, multiplicité des sources de revenus, etc)²²⁶. À titre d'exemple, John Guy estime que les revenus totaux du royaume en 1509 sont de 113 000 £ et qu'Henri VII bénéficie de revenus ordinaires de l'ordre des 40 000 £. À sa mort, ce dernier aurait thésaurisé entre 200 000 et 300 000 £ de bijoux et de vaisselles (les métaux précieux étant la forme la plus sûre d'investissements). Caroline Rogers rappelle, elle, que par rapport à ses voisins européens, la Couronne anglaise était relativement pauvre. Par exemple, le roi de France Louis XII reçoit environ 800 000£ par an²²⁷. De manière générale, il ressort des chiffres que la fortune amassée par Henri VII n'est pas aussi importante que ce que prétendent les contemporains. Là encore c'est Francis Bacon qui extrapole en déclarant que le premier souverain Tudor avait amassé un trésor d'une valeur de 1 800 000 £. Toutefois, il semble vrai que le roi a réussi à maintenir la solvabilité des finances de la couronne. Henri VIII hérite donc d'un système financier rigoureux et d'un « fonds de caisse ». Une somme d'argent qui se révélera utile pour mener à bien une politique dispendieuse à laquelle l'exercice de la libéralité appartient. En effet, puisque donner, c'est dépenser, il est évidemment plus simple d'être généreux quand le prédécesseur a laissé de quoi l'être.

En réalité, peu importe le montant exact de l'héritage du père au fils, la richesse avérée des comptes royaux ou non, l'importance se trouve dans la perception des contemporains lors de la prise de pouvoir par son fils, Henri VIII. La réputation d'avarice du père et ses prétendus trésors accumulés participent donc à la valorisation de l'image du nouveau souverain comme riche, munificent, libéral, voire prodigue. En effet, l'ambassadeur vénitien André Badoer décrit le nouveau roi au conseil de Venise en ce sens : « *This new King is magnificent, liberal, and a great enemy of the French, and will be the friend of the Signory*²²⁸ ». Fortuné, son père aussi l'était, mais l'héritier de la Maison Tudor semble vouloir en faire partager plus libéralement ses sujets. Un règne marqué par la générosité bien loin des misères fiscales précédentes semble donc s'annoncer.

²²⁶ COTTRET B., *Les Tudors*, *Op.cit.*, p. 106.

²²⁷ GUY J., *Tudor England*, Oxford, Oxford University Press, 1988 ; ROGERS C., *Henry VII*, Londres, Hodder Arnold, 1991. Propos de ces deux ouvrages recueillis sur le projet de numérisation : *Tudor Chamber Books. Kingship, Court and Society : the Chamber Books of Henry VII and Henry VIII, 1485-1521*, <https://www.tudorchamberbooks.org/>, page consultée le 30/03/2020.

²²⁸ Andrea Badoer, Ambassador in England to Council, le 8 mai 1509 : Cal. of Ven., Vol. 2, 1509-1519, p. 332-347.

2.3. Perception de l'accession d'Henri VIII au trône : quand l'avarice cède la place à la libéralité

« *Two tytes in one thou dydest well vnyfye
Whan the rede rose toke the whyte in maryage
Reygnyng togyder ryght hygh and noblye
From whose vnyd tytyls and worthy lygnage
Descended is by ryght excellent courage
Kynge Henry the VIII for to reygne doutles
Unyuersall his fame honour and larges* »

Tels sont les premiers vers du poème *A Ioyfull medytacyon to all Englonde of the coronacyon of our moost naturall souerayne lorde kynge Henry the eyght*²²⁹ (1509) de Stephen Hawes (?-1523). Le poète introduit le souverain comme le descendant d'une jeune Maison, celle des Tudor qui, sous l'égide d'Henri VII, a uni la rose rouge des Lancaster et la blanche des York. De cette union jaillit un fils au lignage noble dont la notoriété, comme l'honneur et la largesse, est universelle. Un roi d'une si grande libéralité que sa générosité inonde toute l'Angleterre telle une pluie d'or « *With golden droppes all Englonde to fulfyll / To shewe his larges his honour and his fame* ». Un souverain dont le père avait péché par avarice en gardant de grandes richesses. Toutefois, cela avait été fait dans l'unique but de doter son fils d'« *innumerable ryches* ». Mais tout cela revient au passé, les maux de l'ancien règne sont remplacés par la libéralité du fils. Il n'y a plus d'amertume chez les Lords, l'heure est à la fête et le roi « *yllumyne the mynde with lyberalyte* ». Dans un vers qui nous rappelle les légendes arthuriennes, Henri VIII récompense ses nobles chevaliers qui par leur courage chevaleresque sont sortis victorieux de la bataille. Ainsi, le roi est aimé, ainsi il montre aux yeux du monde sa juste libéralité en récompensant ceux qui l'ont mérité « *Whiche wyll rewarde you well and nobly/ As to shewe his largesse vnyuersally/ Encouragyng your hertes that courage chyualrous/ In tyme of batayll for to be vycorious* ». Enfin, par sa largesse, le roi acquerra la renommée.

Stephen Hawes nous livre ici un poème dans lequel la libéralité est un thème récurrent. Après tout, la largesse est une vertu du prince et un principe de gouvernement. Dans ce contexte élogieux, il est logique que le poète mette en valeur les vertus d'Henri VIII. Assez classiquement, la libéralité du jeune souverain apporte la concorde et la renommée. Selon un imaginaire arthurien bien présent, le roi s'impose comme le digne dispensateur de récompenses

²²⁹ HAWES S., *A ioyfull medytacyon to all Englonde of the coronacyon of our moost naturall souerayne lorde kynge Henry the eyght*, Early English Books Online, <http://name.umd.umich.edu/A02820.0001.001>, page consultée le 30/03/2020.

envers ses chevaliers. Néanmoins, cette accentuation sur la libéralité d'Henri VIII n'est pas juste un rappel des qualités princières. Le roi est perçu comme libéral dans la mesure où il tranche avec l'avarice du père (ce que Stephen Hawes n'hésite pas à rappeler).

Ce contraste est d'autant plus perceptible dans *l'Ode au couronnement* de Thomas More. En effet, en présentant l'avènement du fils comme « *the end of sadness, the source of joy*²³⁰ », l'humaniste critique directement le règne précédent. Ainsi, si Thomas More dit que les hommes peuvent dorénavant posséder des biens acquis honnêtement sans avoir crainte de sanctions financières, si les marchands, jusqu'alors dissuadés par de nombreuses taxes, peuvent naviguer à nouveau sur les mers inconnues, si la noblesse a retrouvé ses anciens droits, c'est que tout cela avait été perverti par l'avarice du défunt Henri VII. Maintenant, le roi est juste et généreux. Pourquoi ? Parce que :

« *our king, though he could have inspired fear in this way and could have gathered from this source immense riches, if he had wished to do so, has forgiven the debts of all, and rendered all secure, removing all the evil of distressing fear*²³¹ ».

Thomas More fait référence ici aux premiers actes politiques du prince Henri alors qu'il n'est pas encore couronné. Ce dernier, guidé par ses conseillers, fait condamner le 22 avril 1509 les deux juges fiscaux de son père (Richard Empson et Edmond Dudley) tenus pour responsables de l'injustice fiscale du règne précédent²³². Conjointement, il publie un édit qui promet de réparer les torts subis par ceux qui « *had been violated or deprived of his goods by the fiscal judges*²³³ ». Il s'engage à restituer les biens et à suspendre les dettes contractées sous son père. Ainsi, la justice reprend ses droits et ceux qui avaient été abusés par l'injustice fiscale du défunt roi sont dédouanés. Dès lors, la largesse du roi est encore plus bienvenue que toute autre vertu parce qu'elle est perçue comme libératrice d'un pays tenu sous le joug de l'avarice. William Blount, Lord Mountjoy dans une lettre à Érasme abonde en ce sens :

« Ô mon cher Érasme, si tu voyais ici comme tous les mortels sautent de joie, comme ils se félicitent d'avoir un tel prince, comme ils ne souhaitent rien plus qu'une longue vie pour lui, tu ne pourrais contenir des larmes de joie. L'éther rit, la terre exulte, tout est plein de lait, de miel, de nectar. L'avarice s'en va loin des hommes ; la libéralité, à pleines mains, répand ses dons. Notre roi ne convoite ni l'or, ni les pierreries, ni les richesses du sol, mais la vertu, mais la gloire, mais l'éternité²³⁴ »

²³⁰ MORE T., *Coronation Ode of King Henry VIII (1509)*, The Center for Thomas More Studies, Yale University Press, 2009, www.thomasmorestudies.org, page consultée le 30/03/2020.

²³¹ *Ibidem*.

²³² HALL E., *Op.cit.*, p. 505.

²³³ VERGIL P., *Anglica Historia*, Livre XXVII.

²³⁴ Propos de Lord Mountjoy à Érasme, le 27 mai 1509 recueillis et traduits dans COTTRET B., *Les Tudors*, *Op.cit.*, p. 115.

De plus, il y a chez ces auteurs, l'idée que la libéralité s'incarne comme une manifestation de l'amour du prince envers ses sujets. Le roi doit gouverner avec amour et l'octroi de dons apportent l'affection et la réjouissance de son peuple. Par conséquent, Henri VIII par sa juste libéralité est aimé au contraire de l'avare qui est détesté, voire craint. Thomas More énonce ces vers dans cet esprit :

« Hence it is that, while other kings have been feared by their people, this king is loved since now through his action they have no cause for fear. O prince, terror to your proud enemies but not to your own people, it is your enemies who fear you, we revere and love you²³⁵ ».

En fin de compte, tous ces poèmes (ou simplement ressentiments) dédiés au roi fraîchement au pouvoir (*A Ioyfull Medytacyon*... de Stephen Hawes, *Coronation Ode of King Henry VIII* de Thomas More, *A Lawde and Prayse Made for Our Sovereigne Lord the Kyng* de John Skelton, *Felice successione Henrici Octavi* d'Andrea Ammonio, etc.) associent le règne d'Henri VIII à un âge d'or selon l'idée platonicienne des âges de l'humanité. Pour ces poètes (dans l'acception large d'intellectuels) acquis aux idéaux de l'humanisme, cette insistance sur la largesse royale poursuit un objectif : l'opportunité de profiter des bénédictions royales dont ils sembleraient avoir été exclus à la fin du règne d'Henri VII. Plus précisément, c'est la perspective réjouissante de bénéficier du patronage d'un roi formé au *studia humanitatis* et bercé par les neuf muses des arts : *« what could lie beyond the powers of a prince whose natural gifts have been enhanced by a liberal education, a prince bathed by the nine sisters in the Castalian fount and steeped in philosophy's own precepts ?²³⁶ »*

Ainsi, ces discours élogieux sur la libéralité du prince s'inscrivent dans un double champ : d'une part, dans une réalité que les auteurs ont déjà pu observer. Le roi a exécuté les juges avarés et suspendu les dettes. En raison de cela, avant même d'être couronné, il acquiert d'emblée une image de prince libéral en contraste avec l'avarice du père. *« He had wiped the royal slate clean of all the greed and injustice of his father's reign and given the Tudor dynasty a fresh start²³⁷ »*. De plus, il a bénéficié d'une très bonne éducation. Le jeune roi a donc les outils pour bien gouverner (du moins théoriquement) et dans notre cas, user justement de la libéralité. D'autre part, ces poètes projettent leur espoir d'un roi qui, ils l'espèrent, sera généreux envers les lettres. Pour cela, ils n'hésitent pas à rappeler tel un ultime enseignement princier au roi (miroir des princes) que la largesse est une des vertus par excellence du prince et qu'il doit en user (à l'image de ce qu'avait déjà fait Érasme dans son poème adressé au duc

²³⁵ MORE T., *Coronation Ode*..., *Op.cit.*

²³⁶ *Ibidem.*

²³⁷ HUTCHINSON R., *Young Henry. The Rise of Henry VIII*, Londres, Phoenix, 2011, p. 106.

Henri en 1499). Que les actes généreux qu'il a déjà pu poser à la mort de son père doivent être poursuivis et encouragés. Dès lors, par ses dons royaux, il acquerra la renommée et ne sera non pas craint, mais aimé de ses sujets. Tant qu'il en sera ainsi, les poètes se chargeront de faire connaître aux yeux de tous qu'Henri VIII est un modèle de vertus, un roi généreux, bienfaisant.

3. Conclusion de la deuxième partie

Si ces poèmes renvoient l'image d'un nouveau roi riche et prédisposé aux largesses et qu'ils traduisent les attentes des nobles et poètes envers lui, qu'en est-il vraiment dans les faits ? Nous avons vu qu'Henri VIII a déjà réalisé deux actes politiques perçus comme des actions libérales (exécution des juges et suspension de la dette), mais qu'en est-il à l'échelle de son règne ? En effet, jusqu'à ce moment, nous situons notre analyse dans le discours. Le premier chapitre concernait la libéralité princière en rapport avec l'enseignement du prince Henri. Pour cela, nous sommes revenus sur l'éducation du futur héritier du trône et nous avons tenté d'évaluer les auteurs et idées qu'il a pu rencontrer lors de sa formation. Le deuxième chapitre quant à lui, a traité de la perception des contemporains sur l'accession au trône du fils Henri VIII par rapport au règne de son père Henri VII. Nous avons alors voulu mettre en évidence que le leitmotiv de cette succession était particulièrement axé sur la libéralité. Face à l'avarice du père, le nouveau roi se présente comme le symbole et la source d'espoir d'une plus grande générosité royale.

Nous avons alors donné, nous semble-t-il, les clés de lecture pour comprendre dans quel cadre idéologico-historique (discours sur la libéralité) se situait la pratique du don d'Henri VIII. Ce dernier est donc incité à donner parce que c'est son devoir de prince, une prérogative d'autant plus importante que son père n'avait pas donné assez et avait même spolié par avarice. Toutefois rien ne l'y oblige, ce n'est pas parce que les poètes vantent et encouragent les premières preuves de sa libéralité qu'il va continuer. Pour faire écho, au premier chapitre, ce n'est pas parce qu'il a reçu tel enseignement sur la libéralité qu'il en fait automatiquement son idéal, son modèle de gouvernement. Rien ni personne ne peut obliger le prince à donner, c'est son bon-vouloir moral qui décide. Comme le souligne Magide Berhili dans sa thèse :

« Placé au sommet de l'édifice politique, le prince donne plutôt l'impression d'être soumis à un environnement idéologique certes significatif, mais non impératif. Les indications de largesse relèvent du domaine de la forte ou de la très forte suggestion²³⁸ »

Ces discours relativement homogènes renvoient à un idéal type, à un modèle, à une libéralité telle que les auteurs voudraient qu'elle soit. Ainsi, les poèmes traduisent les attentes

²³⁸ BERHILI M., *Op.cit.*, p. 252.

de l'aristocratie envers un règne qu'ils veulent différent de celui du défunt roi Henri VII. De même, la littérature vue lors de son éducation n'évoque que les principes jugés importants de connaître pour mener à bien son rôle de gouvernant. Cela ne nous montre en rien la libéralité d'Henri VIII comme elle est exécutée, d'une largesse à l'épreuve des faits, de la pratique. En effet : « l'octroi de dons était mû par des attentes idéales, mais bien plus encore, il était configuré par des pratiques répétées et par les rythmes de véritables échanges²³⁹ ».

Pour rappel, cette libéralité sera examinée à partir de l'étude des dons effectués par Henri VIII. Nous avons déjà évoqué toute la diversité et l'ambivalence que recouvrait cette notion et les choix que nous avons opérés. Par conséquent, en raison des limitations que nous nous sommes imposées au sein même de la « catégorie don », nous ne pouvons pas rendre compte de l'entière de la manifestation pratique de la libéralité d'Henri VIII. En d'autres mots, la restriction définitionnelle que nous avons accordée ne permet pas de mesurer l'étendue de la libéralité royale. En effet, l'octroi de pensions, de dots, de titres et de biens immobiliers sont des dons et font partie intégrante de cette largesse royale ; pourtant nous ne prenons pas ces éléments en examen. À cela il faut ajouter que la générosité du prince ne s'évalue pas uniquement à partir des dons. Henri VIII peut être également perçu comme libéral lorsqu'il mène une politique fiscale conciliante envers ses sujets (exemption d'un impôt), quand il accorde un pardon général (grâce royale) ou encore quand il confirme les privilèges et les libertés d'une ville. En effet, la générosité du prince a deux formes : « les dons matériels à ses sujets et à son entourage et la « libéralité du cœur » exprimée par sa justice et son pardon²⁴⁰ ». C'est donc en prenant en considération tous ces éléments que nous pouvons aborder sereinement la troisième partie de ce mémoire.

²³⁹ ZEMON DAVIS N., *Op.cit.*, p. 39.

²⁴⁰ PARADIS B., ROY L., « « Le cœur craintif est de tout danger seigneur, puisque Titant en ce pays arrive ». Le don dans les entrées solennelles en France aux XVe et XVIe siècles », WAGNER M.-F., FRAPPIER L., LATRAVERSE C. (dir.), *Les jeux de l'échange : Entrées solennelles et divertissements du XV^e au XVII^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2007, p. 116.

TROISIÈME PARTIE : LA PRATIQUE DU DON

1. Des occasions pour donner : une culture du faste

1.1. La magnificence princière

« The king here has shown the greatest magnificence in providing festivities and banquets for the French ambassadors. He is now leaving two large halls built with triumphal arches about them, and other most sumptuous preparations, including four great repositories, full of gold vessels. In one he is giving a supper after a banquet, in the other they are to have combats, comedies, dancing and music, for which the arrangements surpass the magnificence of all ancient and modern princes in like matters²⁴¹ ».

Ces propos de l'ambassadeur milanais Augustino Scarpinello en 1527 à son seigneur le duc de Milan Francesco Sforza, donne le cadre général dans lequel se déroule une réception d'ambassadeurs à la cour d'Henri VIII. Les banquets somptueux, les vaisselles étincelantes et les festivités curiales sont à l'ordre du jour pour accueillir les diplomates français. Le faste déployé lors de ces occasions est tel qu'aux yeux d'Augustino Scarpinello, le deuxième souverain Tudor y déploie toute sa magnificence. Elle est d'ailleurs inégalable car l'auteur ne lui trouve aucun prince équivalent passé comme présent. De même, Edouard Hall, au détour d'une description du banquet suivant le couronnement d'Henri VIII, déclare que ce dernier dépasse la grandeur de Jules César lui-même : *« more honorable then of the great Cesar, who, many Historiographers so high set out and magnified²⁴² »*. Même si l'ambassadeur milanais n'en fait pas mention dans l'extrait ci-dessus, lors de ces réceptions d'ambassades où se mêlent festivités et tractations diplomatiques, l'échange de présents est fréquent, voire systématique.

Ainsi, la somptuosité des banquets, des divertissements, des vaisselles mais également des palais, des tapisseries, des vêtements, des bijoux, des dons offerts, etc. participe à la magnificence du souverain, c'est-à-dire à l'aptitude du prince à incarner toute une série de notions telles que la libéralité, la gloire, la grandeur, l'éclat de sa réputation et la *majestas* royale. Ces biens matériels et ces actes communiquent, par leur visibilité ostentatoire, leur abondance et leur coût évident, le message politique d'un pouvoir royal stable et prospère aussi bien aux sujets du royaume qu'aux spectateurs internationaux. La magnificence royale cherche à éblouir le spectateur de sa splendeur et créer une impression (parfois une illusion) de richesse éclatante, de pleine puissance. L'étalage du faste permet au souverain d'affirmer sa supériorité.

²⁴¹ Augustino Scarpinello au duc de Milan Francesco Sforza, le 10 mai 1527 : Cal. of State Papers Milan 1385-1618, p. 474-517.

²⁴² HALL E., *Op.cit.*, p. 10.

La magnificence participe donc à la mise en scène du pouvoir royal ²⁴³. Elle est particulièrement exacerbée lors des cérémonies dynastiques (couronnements, mariages, baptêmes, enterrements) et diplomatiques (rencontres princières et d'ambassades).

Historiquement, la magnificence trouve sa plus complète manifestation dans la cour des ducs de Valois de Bourgogne (XIV^e-XV^e siècle). L'extraordinaire somptuosité de leurs fêtes, la grandeur de leurs demeures, de leur mécénat, la qualité spectaculaire de leurs mets, de leurs joutes, le luxe de leurs habits, de leurs bijoux et l'ampleur de leur hospitalité font des ducs de Bourgogne le modèle de cour par excellence. Ils incarnent la norme en matière de goût, de cérémonial et de culture pour les cours européennes du XV^e et du début du XVI^e siècle. En Angleterre, les historiens associent régulièrement l'influence bourguignonne au règne d'Edouard IV (1461-1483). Ce dernier cherche à rivaliser avec le modèle culturel des ducs de Bourgogne et semble s'en inspirer. Dans une ordonnance de son *Liber Niger*, la magnificence est présentée comme un instrument politique du prince. Le souverain se doit de dépenser pour alimenter le faste qui sied au statut royal. Dans cette ordonnance, libéralité et magnificence sont intrinsèquement liées et sont au cœur de la vie curiale. Dans une contribution récente, l'historien Malcolm Vale propose de voir dans le développement de la cour du roi Edouard IV et de ses successeurs une appropriation du modèle bourguignon plutôt qu'une simple imitation. En ce sens, des emprunts et des influences réciproques peuvent être détectés dans de nombreux domaines (arts, culture et vie de cour) et cela jusqu'à l'ère des Tudor. Ainsi, « *Burgundian pomp provided a vital, living force which long outlived, if only in nostalgic and sometimes mythical memory, the dynasty which had given it birth*²⁴⁴ ».

Sous le règne d'Henri VIII, la cour des ducs de Bourgogne n'existe plus mais son influence, elle, est bel et bien présente. Le souverain Tudor est l'héritier de ce modèle bourguignon et mène une vie de cour qui s'inscrit dans cette continuité. Ainsi, dès son accession, Henri VIII s'incarne comme ce nouveau prince « *magnificent and liberal* ». Préoccupé (voire obstiné) par son statut de souverain européen, Henri VIII place la magnificence au cœur de sa communication politique de représentation du pouvoir avant tout dans ses rapports avec les autres princes mais aussi avec sa propre cour. En ce sens, les vingt premières années de son règne sont particulièrement animées par des démonstrations de la magnificence princièr (divertissements, vêtements luxueux, palais, etc) dignes de la splendeur bourguignonne. À titre

²⁴³ STRING T., *Art and Communication in the Reign of Henry VIII*, Aldershot, Ashgate, 2008, p. 17-19.

²⁴⁴ VALE M., « England : Simple Imitation or Fruitful Reciprocity », PARAVICINI W. (dir.), *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel*, Ostfildern, Thorbecke, 2013, p. 456.

d'exemple, Henri VIII a dépensé pour ses vêtements de cour plus de 8 335£ en 1511-12 et 7 263£ en 1542-43, soit environ 173 000£ pour l'ensemble de son règne. En comparaison, son tailleur reçoit un salaire annuel de 18£ et un simple charpentier gagne la moitié moins en un an²⁴⁵. Par la richesse opulente de ses vêtements, Henri VIII promeut le culte de la royauté et cherche à impressionner ses sujets et les ambassadeurs étrangers ²⁴⁶. La chronique d'Edouard Hall est la source qui illustre le mieux le paroxysme de la magnificence henricienne. En accordant une attention minutieuse à l'apparence et aux dépenses des événements, il rend compte avec précision de l'ambiance de « *this magnificent, excellent and triumphant court*²⁴⁷ ».

En fin de compte, c'est dans ce cadre somptueux de la mise en scène royale que la pratique du don s'épanouit. La magnificence sert de raison au souverain pour donner libéralement. Les cérémonies dynastiques²⁴⁸, les ambassades diplomatiques et les festivités curiales plus largement sont des moments où la libéralité s'exprime ostensiblement. Le don est au cœur de ces représentations du pouvoir, il est un instrument de la communication politique. La pratique du don participe donc au culte royal et instaure un dialogue entre le roi, ses sujets (la cour et la ville) et les diplomates étrangers. L'enjeu du deuxième chapitre sera donc d'analyser ces dons royaux dans le contexte cérémonial de la vie de cour. Il s'agira d'être attentif à la fois à leur ritualisation, à leur somptuosité mais aussi et surtout aux messages politiques qu'ils véhiculent.

²⁴⁵ Le système monétaire sous les Tudor est très différent de celui que connaît l'Angleterre actuellement. À l'époque d'Henri VIII, on utilise un système de livres, de shillings et de pence où 1 £ = 240 pence tandis que de nos jours c'est un système décimal, c'est-à-dire 1 £ = 100 pence. La valeur de l'argent diffère également et, bien qu'il existe des systèmes de conversion en ligne (<https://www.nationalarchives.gov.uk/currency-converter/>), il faut les traiter avec une certaine prudence. L'inflation fut rapide entre 1500 et 1540, de sorte que les prix et les salaires en 1500 étaient souvent beaucoup plus bas qu'en 1530, bien que le niveau de vie ne soit pas nécessairement descendu.

²⁴⁶ HOAK D., « The legacy of Henry VIII », RANKIN M., HIGHLEY C., KING J. (dir.), *Op.cit.*, p. 56-57.

²⁴⁷ WEIR A., *Op.cit.*, p. 22.

²⁴⁸ Nous ne verrons dans ce travail que les cérémonies de couronnements, de mariages et de baptêmes. Par conséquent, l'enterrement d'Henri VIII ne sera pas étudié. La raison évidente est que le roi n'est plus un véritable acteur de cette cérémonie bien qu'elle lui soit dédiée.

1.2. La pompe royale : le don au cœur des grandes cérémonies dynastiques (couronnements et baptêmes)

« Le sacre est, à l'époque moderne, la plus importante des cérémonies royales anglaises²⁴⁹ ». Il ne se limite pas strictement à la cérémonie d'onction et de couronnement à l'abbaye de Westminster. Cet « épisode » n'est, en réalité, que l'ultime étape d'un processus plus long et complexe qui commence la veille lors de la prise de possession rituelle à la Tour de Londres. De là, débute l'entrée ou *passage* au cours duquel le monarque parcourt les rues de la capitale accompagné des membres de sa maisonnée et de l'ensemble de sa cour (la noblesse titrée, les grands officiers de la monarchie, les prélats, les chevaliers et ambassadeurs étrangers). Durant cette procession publique, des tapisseries ornent les bâtiments et des divertissements sont organisés et financés pour l'occasion par la Cité de Londres. Certains sont des spectacles appelés *pageants* c'est-à-dire des petites mises en scène dramatisées avec des décors où les acteurs déclament des vers et des oraisons sur des tréteaux en bois. Cette partie spectaculaire de l'entrée relève de la Cité tandis que la procession, elle, est du ressort royal. Le sacre s'inscrit dans une tradition cérémonielle dont les fondements ont été mis par écrit pendant le XIV^e siècle dans les *Liber Regalis* et *Little Device*²⁵⁰. Après la procession et le couronnement à l'abbaye royale, les festivités se poursuivent au château de Westminster où banquets, joutes, tournois et spectacles prennent place²⁵¹. Le couronnement d'Henri VIII et de sa première épouse Catherine d'Aragon le 24 juin 1509 ainsi que celui d'Anne Boleyn, sa deuxième femme, le 1^{er} juin 1533, s'inscrivent précisément dans ce schéma cérémoniel.

Au début de l'époque moderne, les historiens ont vu en ces cérémonies et rituels le renforcement d'un pouvoir princier²⁵². Le sacre et plus particulièrement le *passage* des rois et reines d'Angleterre du XVI^e siècle est alors particulièrement propice à l'étude des dons. Lors de ces manifestations spectaculaires : « la ville s'offre elle-même au roi et, au milieu de cette spectaculaire hospitalité, elle fait au roi, et à sa reine, des présents concrets²⁵³ ». Ces processions

²⁴⁹ SPINA O., *Une ville en scènes. Pouvoirs et spectacles à Londres sous les Tudor (1525-1603)*, Paris, Garnier Classiques, 2013, p. 67.

²⁵⁰ Ces cérémoniaux codifient les rites de couronnements des rois et des reines consorts d'Angleterre jusqu'à la fin du XVII^e siècle.

²⁵¹ HUNT A., *The Drama of Coronation. Medieval Ceremony in Early Modern England*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, p. 7.

²⁵² Pour un rapide état des lieux historiographique des cérémonies princières, nous vous renvoyons à l'introduction de l'ouvrage collectif suivant : CARRANGEOT D., LARRANGEOT D., LAURIOUX B., PUECH V. (dir.), *Rituels et cérémonies de cour, de l'Empire romain à l'âge baroque*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2018. Pour une étude de cas récente sur le rituel princier : BRERO T., *Rituels dynastiques et mises en scène du pouvoir. Le cérémonial princier à la cour de Savoie (1450-1550)*, Florence, Sismel – Edizioni del Galluzzo, 2017.

²⁵³ ZEMON DAVIS N., *Op.cit.*, p. 144.

font alors l'objet de grandes dépenses. Le prestige et l'honneur de la Couronne sont tels que la cité doit se dépasser pour être reconnue aux yeux de son souverain. Par cela, la ville affirme son attachement au prince. En retour, ce dernier remercie chaleureusement les autorités civiques et accomplit plusieurs actes comme la confirmation des privilèges et titres de la ville, la création de nouvelles maîtrises dans les différents artisanats de la cité, etc. Les entrées royales se présentent alors sous la forme d'un dialogue entre le monarque et la municipalité qui peut être analysé sous le prisme du don et de l'échange²⁵⁴.

A. « *All these thynges, with the cup of gold and cover, to his awne use* » : dons et récompenses au couronnement d'Henri VIII

En ce qui concerne le déroulement du sacre d'Henri VIII, les historiens savent relativement peu de choses. En effet, contrairement au couronnement d'Anne Boleyn, aucune source sur les spectacles processionnels n'a été conservée. Dès lors, il est impossible, à l'heure actuelle, de savoir si des dons y ont été échangés. Toutefois, le chroniqueur Edouard Hall en décrivant le banquet du couronnement « post-procession » à Westminster souligne un épisode important pour l'étude du don. Alors que les convives étaient au deuxième service, le chevalier Sir Robert Dymoke entra avec son héraut d'armes dans la salle du banquet, se présenta à Henri VIII et invita :

« any persone, of what estate or degree sover he be, that wil saie or prove that king Henry the eight, is not the rightfull enheritor, and kyng of this realme, I sir Robert Dimmoke here his Champion, offre my glove, to fight in his querell, with any persone to thutteraunce, whiche Proclamacion was made in sundery places of the halle : And at every tyme, his gauntlette caste doune, in the maintenaunce therof. After whiche severall proclamacions doen, and offers made, the said knight or champion, once again repaired to the kynges presence, demaundyng drinke, to whom the kynges grace sent a cup of gold, with wine, wherof after this knight had dronk, he demaunded the cover of the saied cuppe, whiche, to hym was also delivered : that doen, he departed out of the halle, with the said cup and cover as his awne. The maner of his tenure is this, that at the Coronacion of the Kyng, he should go to the armarie, and there take the kynges best harneis, save one, the best and rich bases saving one, then of the plumes or other thynges, for the garnishyng of his creast or helme, and so to the stable, there taking the next courser or horse, to the best, with like trapper, and so furnished to enter ut supra, and his office dooen, to have all these thynges, with the cup of gold and cover, to his awne use. After the departure of thesaied Champion, the Kyng of Armes, with all the Herauldes and other officers of Armes, made Proclamacions in severall places of the halle, cryng largesse²⁵⁵ »

Dans cet extrait, Sir Robert Dymoke, champion du roi, déclare publiquement son allégeance à Henri VIII dans une mise en scène. Ledit chevalier défie, par le geste symbolique

²⁵⁴ PARADIS B., ROY L., *Op.cit.*, p. 109-110.

²⁵⁵ HALL E., *Op.cit.*, p. 509-510.

du jeté de gants au sol, quiconque ose remettre en question la légitimité de son souverain²⁵⁶. Après avoir répété l'acte plusieurs fois sans rencontrer de *challengers*, le chevalier Robert Dymoke retourne auprès du roi demander à boire. Henri VIII lui envoie alors une coupe de vin avec son couvercle et lui donne « *as his awne* » en guise de récompense. En plus de cela, Robert Dymoke reçoit pour son office lors du couronnement du roi certains biens qu'il choisit lui-même dans l'armurerie et l'écurie personnelle d'Henri VIII. Ainsi, en guise de cadeau, il a pu prendre son meilleur harnais, cheval et des plumes pour garnir son casque. Après avoir été récompensé, le chevalier quitte la salle et les hérauts et rois d'armes²⁵⁷ crient : « largesse ».

Cette cérémonie est donc une mise en scène de la reconnaissance, du consentement et de la légitimation du pouvoir royal dans lequel le don prend une place fondamentale. Le présent instaure un contrat implicite par lequel le roi fait acte de libéralité contre service rendu. En d'autres mots, le don s'inscrit dans un échange réciproque hiérarchique où Henri VIII entend récompenser (une coupe) celui qui s'est montré loyal (Robert Dymoke) et a exercé son office avec succès (le défi). Cet événement représente un modèle de comportement chevaleresque où chacun fait son devoir : la récompense du mérite pour le roi d'une part, et le service vertueux pour le chevalier, d'autre part. Ainsi, le don ici mis en scène est la manifestation matérielle des rapports qui unissent la royauté à ses sujets. De plus, les autres récompenses (chevaux, harnais, etc.) que reçoit le champion servent de « vitrine » de la somptuosité et libéralité royale. Robert Dymoke, en tant que défenseur attitré du roi, se doit de porter ses présents et d'incarner la magnificence de son prince.

Si l'épisode du champion et de la coupe ne concerne ici qu'Henri VIII et Robert Dymoke, les déclarations publiques des hérauts et des rois d'armes qui suivent directement l'événement invitent à penser que cet échange récompense-service s'applique à l'ensemble des spectateurs présents (le banquet de couronnement étant une cérémonie publique, noblesse mais aussi citoyens londoniens étaient présents). En effet, les cris traditionnels de « largesse », soit la distribution des pièces à l'assemblée au nom du souverain, annoncent publiquement que tout service envers le prince à l'instar du champion du roi sera libéralement récompensé. Ces cris

²⁵⁶ BUSCHINGER D., « Les gestes dans le Rolandslied du curé Konrad et les romans de Tristan d'Eilhart de Gottfried », Centre universitaire d'études et de recherches médiévales d'Aix, *Le geste et les gestes au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 1998, p. 140.

²⁵⁷ La fonction des hérauts dans le cérémonial royal est en plein réinvestissement historiographique ces dernières années. Nous vous renvoyons à l'article de Werner Paravicini pour un solide état de la question : PARAVICINI W., « Le héraut d'armes : ce que nous savons et ce que nous ne savons pas », *Revue du Nord*, n°366-367, 2006/3, p. 465-490. Plus largement, le numéro de la revue « Le héraut, figure européenne (XIV^e-XVI^e siècle) » est entièrement consacré à la problématique.

de largesse participent également à l'image de magnificence et de libéralité royale (nous y reviendrons).

En réalité, cette mise en scène de l'échange évoqué ci-dessus est représentative de l'ensemble du fonctionnement du couronnement royal. En effet, comme le souligne Jennifer Loach : « *royal ceremonial at this period did not merely seek to convince intellectually and visually: it offered tangible evidence that loyalty would be well rewarded*²⁵⁸ ». Le couronnement est donc l'occasion pour la noblesse de servir le souverain en occupant des charges pendant les cérémonies. Henri VIII semble d'ailleurs en choisir certains à titre personnel : « *the king has proclaimed that all who claim to do services on Coronation day shall be in the White Hall at Westminster Palace*²⁵⁹ ». Se voir attribuer un office lors du couronnement est alors une priorité importante pour ces nobles parce qu'ils en retirent plusieurs avantages tels que l'affirmation de leur propre statut nobiliaire, l'attachement à la royauté et la gratification de récompenses. Ces dernières, à l'instar de la coupe, harnais, plumes et cheval de Sir Robert Dymoke sont alors des biens matériels d'une grande valeur (rarement exprimés en argent). Ainsi, à titre d'exemple, le comte de Surrey Thomas Howard (deuxième duc de Norfolk), en tant que comte-maréchal « *earl marshal* », demande les chevaux et les parures utilisés par le roi et la reine lors de la procession ; le comte d'Arundel Thomas Fitzaland maître de cérémonie du banquet « *butler at the banquet* », reçoit le vin non consommé, la meilleure coupe déposée devant le roi lui-même ainsi que toutes les autres (hormis celles en or et en argent) laissées dans la cave à vin après le banquet ; et John de Vere, comte d'Oxford, grand chambellan « *great chamberlain* » est récompensé du lit, de la literie et des meubles utilisés par le roi lors de la nuit précédant le couronnement²⁶⁰.

Plus généralement, Henri VIII fait également des dons d'étoffes pour les vêtements de cérémonies à ceux qui participent directement au couronnement. En effet, le sacre d'Henri VIII doit briller par sa magnificence et les nobles doivent donc participer à cette image en étant habillés somptueusement. Il en va de la représentation du roi. Dès lors, avant les cérémonies du couronnement, Henri VIII distribue aux membres de sa Maison un coupon de tissu rouge écarlate dont la longueur et la qualité varient selon l'office occupé. 100 personnes du Banc du roi « *King's Bench* » et 60 de la maréchaussée « *Marshalsea* » portant des « *tipped staves at the coronation* » reçoivent également des coupons de laine blancs et verts. Tous ces tissus sont

²⁵⁸ LOACH J., « The Function of Ceremonial in the Reign of Henry VIII », *Past & Present*, n°42, 1994, p. 68.

²⁵⁹ Preparations for the coronation, 11 au 23 juin 1509 : L&P, *Vol. 1, 1509-1514*, p. 36-55.

²⁶⁰ LOACH J., *Op.cit.*, p. 46-47.

achetés aux marchands londoniens pour un total de 1307£ 11s 3d²⁶¹. Ainsi, la couronne semble prendre à sa charge une partie des dépenses vestimentaires de sa cour pour le couronnement. En fin de compte, tout le monde semble en sortir gagnant : les marchands par leurs ventes, les nobles par leurs récompenses royales et le roi par son image et les fidélités qu'il compte en tirer pour son règne. Dès lors, comme évoqué dans le discours sur la libéralité, le don compris ici dans son contexte cérémonial sert bien à lier le roi à sa noblesse.

B. L'entrée d'Anne Boleyn et les Trois Grâces

Le couronnement d'Anne Boleyn le 1^{er} juin 1533 s'inscrit dans le contexte tumultueux des tensions entre le roi et l'autorité du Saint-Siège. Le sacre de la nouvelle reine est, en effet, la première cérémonie d'Etat suivant l'affirmation par l'Angleterre de son indépendance vis-à-vis de la juridiction papale. Selon l'historienne Alice Hunt, le couronnement d'Anne Boleyn, bien que controversé, a contribué à l'établissement et à la légitimation de la nouvelle suprématie des Tudor et à la construction de l'Angleterre impériale²⁶². En ce sens, il est, à bien des égards, un second couronnement pour Henri VIII. Ce dernier renouvelle d'ailleurs, peu de temps avant la cérémonie, son propre serment de couronnement²⁶³. De plus, le roi demande aux autorités de la cité londonienne d'organiser, pour Anne Boleyn, la partie spectaculaire de la procession selon des exigences qui tiennent plus aux honneurs dus à un souverain qu'à une reine consort. Ainsi, l'implication du roi Tudor dans le sacre de sa deuxième épouse est bel et bien effective. Il est un deuxième couronnement du roi mais, cette fois-ci, comme chef suprême de l'Eglise d'Angleterre.

À l'instar du sacre d'Henri VIII vingt-quatre années plus tôt, le couronnement d'Anne Boleyn est également l'occasion pour la Couronne d'illustrer tout sa magnificence et de récompenser généreusement les nobles impliqués dans les cérémonies. Ainsi, Edouard Hall évoque les différents offices pris lors des préparatifs et les récompenses qui y sont liées « *all these noble parsonages desired their offices with their fees*²⁶⁴ ». Certaines charges semblent alors héréditaires comme les « *erle Marshall* », « *butler at banquet* » et « *Great Chamberlain* »

²⁶¹ Ces dons sont indiqués dans un abrégé du couronnement : « *the "rate and prices of liveries to be given at the Coronation," according to the rank and office of the recipients* ». The coronation, le 24 juin 1509 : L&P, *Volume I, 1509-1514*, p. 36-55. À titre de comparaison, c'est 5607£ 15s 9d pour le couronnement d'Elisabeth I^{ère} en 1559 : SPINA O., *Op.cit.*, p. 70. De manière générale, cela témoigne de l'impact des cérémonies royales sur l'économie londonienne et des liens commerciaux qui existent entre le roi et des artisans de luxe.

²⁶² Pour l'auteur, néanmoins, si le couronnement d'Anne Boleyn répond au contexte de la suprématie et de la majesté impériale, il ne doit pas pour autant être relié à la réforme protestante. Les relations entre le divorce, la suprématie et la réforme politique et ecclésiastique sont désordonnées et incohérentes.

²⁶³ HUNT A., *Op.cit.*, p. 39.

²⁶⁴ HALL E., *Op.cit.*, p. 798.

attribuées respectivement au duc de Norfolk, au comte d'Arundel et d'Oxford. Le maire de Londres Sir Stephen Peacock demande pour son service envers la reine « *a cuppe of golde and a cuppe of assay of the same* » que cette dernière semble lui accorder. La confédération des Cinq Ports « *the V Portes* », ensemble historique de cinq villes côtières du Kent et du Sussex formé pour fournir collectivement des navires à la Couronne, demande de porter le « *canapie* ²⁶⁵ », soit la litière dans laquelle se tient la reine lors du couronnement avec quatre cloches dorées « *iiii gilte Belles* » et d'avoir, en échange de ce service, ces mêmes biens. Edouard Hall souligne alors que d'autres demandes ont été présentées mais qu'elles n'ont pas été acceptées parce qu'elles devaient être formulées lors du couronnement²⁶⁶. Une fois l'office accompli, les dons sont remis aux acteurs lors du banquet post-sacre à Westminster. Ainsi, le maire de Londres, après que la reine ait bu dans les coupes d'or qu'il a apportées, les reçoit « *accordyng to the claime of the citee*²⁶⁷ ». Il en va exactement de même pour les barons de la confédération des Cinq Ports qui obtiennent « *the Canapy with Belles*²⁶⁸ ». Pour rappel, outre leur bénéfice matériel substantiel, ces charges sont également un honneur pour ces acteurs.

Ces exemples de remise de présents montrent donc que l'organisation du sacre est fondée sur un dialogue entre la Couronne et divers acteurs : haute noblesse et autorité civique (maire de Londres). Dans ce contexte, le choix du présent fait l'objet d'une collaboration et s'inscrit explicitement dans un échange réciproque. Comme lors du couronnement d'Henri VIII, la remise des dons témoigne que, selon ce qui avait été établi, tout service accompli est récompensé. Plus particulièrement, ces présents revêtent une signification particulière parce qu'ils sont reliés directement au couple princier et à un événement fondamental dans leur vie dynastique : le couronnement. Dès lors, le don est ici la marque d'un lien privilégié entre le roi/la reine et son récipiendaire.

Dans la même démarche que le sacre d'Henri VIII en 1509, des dons de livrées pour les acteurs du couronnement sont également visibles dans les préparatifs²⁶⁹. Les descriptions du banquet à Westminster évoquent aussi le cri de largesse des hérauts d'armes : « *trumpets and hautbois sounded at each course, and heralds cried "largesse."* ²⁷⁰ ». Le banquet semble alors

²⁶⁵ L'équivalent français selon le *Lesclarcissement de la Langue Francoyse* (1530) est « poillé ». Le terme qui peut désigner dans ce contexte, le siège/litière où se tient le souverain lors d'une procession ou une riche étoffe pour un nouveau couple marié. « Poille », Cotgrave (1611) dans *le Grand Corpus des dictionnaires [9e-20e s.]*, <https://www.classiques-garnier-com>, page consultée le 10/04/2020.

²⁶⁶ HALL E., *Op.cit.*, p. 798.

²⁶⁷ *Ibidem*, p. 805.

²⁶⁸ *Ibidem*.

²⁶⁹ For the Quenes coronacion, le 28 avril 1533 : L&P, *Vol. 6, 1533*, p. 177-193.

²⁷⁰ Coronation Of Anne Boleyn, le 2 juin 1533 : L&P, *Vol. 6, 1533*, p. 262-275.

particulièrement opulent : des fontaines de vin ornent l'entrée de la salle et les cuisines s'affairent « *to give viands to all comers, the consumption of which was enormous*²⁷¹ ». La somptuosité du banquet offert est donc une énième manifestation de la largesse et magnificence du souverain.

Si le couronnement d'Anne Boleyn fait écho à celui d'Henri VIII en 1509 à bien des égards, les descriptions de la procession du 31 mai 1533 permettent de mettre en exergue, de manière plus précise, les termes de l'échange entre le roi et la cité londonienne. En effet, contrairement à Henri VIII où les sources manquent, l'entrée ou *passage* d'Anne Boleyn, le 31 mai est abondamment commentée. Les *pageants* organisés et financés par la cité à cette occasion font office d'offrandes à la nouvelle reine. Au nombre de douze, ces petits spectacles éphémères mettent en scène des thèmes traditionnels (scènes bibliques) et classiques/humanistes (Apollon, jugement de Pâris, etc). Anne Boleyn y est souvent associée à la Vierge Marie ou à la déesse Astrée (personnification de la justice vivant à l'âge d'or) et est systématiquement représentée avec une couronne impériale²⁷². Dans plusieurs de ces *pageants*, ceux au sujet classique, le registre du don est évoqué. En effet, alors qu'Anne Boleyn poursuit son itinéraire processionnel, elle assiste à un de ces théâtres sur tréteaux où :

*« was a sumptuous pagent of the thre graces: and at the comynge of the quenes grace a poete declared the nature of all those thre ladyes and gave hye prayses vnto the quene. And after his preamble fynnysshed every lady partyculer spake great honour and hye prayse of the quenes grace*²⁷³ »

Dans ce spectacle adressé à la nouvelle reine, Anne Boleyn est associée aux Trois Grâces. L'humaniste John Leland, dans une description de ce *pageant*, les décrit poétiquement :

*« these fair girls you see spread around this pleasant little fountain with its plashing water, their hands linked, their hair let down over their milk-white necks, are the daughters of Lenaeus and Venus, and are called by the Greeks the Graces. These pious sisters seek out this earth for no reason than to adorn you with those excellent virtues with which the gods on high have fitly adorned themselves in recognition of their great merits. Give your applause, Anne, and the graces and charms will abide with you for endless days*²⁷⁴ ».

Les Trois Grâces sont alors de jeunes divinités féminines de la mythologie grecque qui viennent répandre leurs vertus sur terre. Appelées aussi les Charités, elles représentent

²⁷¹ *Ibidem*.

²⁷² Conformément aux ambitions politiques de ce nouveau couronnement : HUNT A., *Op.cit.*, p. 62.

²⁷³ *The Maner of the Trymphe of Caleys and Bulleyn, and the Noble Tryumphaunt Coronacyon of Quene Anne, Wyfe unto the Moste Noble Kyng Henry VIII*, 1532-33, GOLDSMID E. (éd.), Edinbourg, 1884.

²⁷⁴ LELAND J., « Leland's Poem About the Pageant of the Graces », SUTTON D. (éd.), *John Leland and Nicholas Udall, Poetry for the Coronation of Anne Boleyn (1533)*. Source consultée sur la base de données : *The Philological Museum*, The University of Bermingham, <http://www.philological.bham.ac.uk/boleyn/trans.html>, page consultée le 11/04/2020.

l'allégorie du don pour les personnes instruites. Déjà, Sénèque dans son *De Beneficiis* revient sur leur signification en déclarant que : « selon les uns, elles représentent la bienfaisance dans ses trois acteurs : celui qui donne, celui qui reçoit, celui qui rend ; selon d'autres, sous ses trois faces : le bienfait, la dette, et la reconnaissance²⁷⁵ ». Le thème des trois Grâces connaît sa plus grande popularité pendant la Renaissance. Elles ne cessent d'inspirer les représentations d'artistes de renom tels que Botticelli, Raphaël, Vasari et réflexions de grands humanistes comme Marsile Ficin et Pic de la Mirandole²⁷⁶. Leurs significations fluctuent au gré des interprétations et les Trois Grâces peuvent symboliser également l'amour, la beauté ou encore les trois vertus théologales (foi, charité et espérance)²⁷⁷. Lors de ce spectacle, Anne Boleyn reçoit des Grâces des honneurs et des louanges. Plus précisément, pour Edouard Hall, elles transmettent chacune leurs propriétés divines à la reine comme « *a several gift of grace*²⁷⁸ ». Selon l'interprétation de l'historienne Alice Hunt, c'est la présence même d'Anne Boleyn qui libère les grâces sur le royaume d'Angleterre²⁷⁹. En réalité, les Trois Grâces sont mentionnées à plusieurs reprises dans les *pageants* aux thèmes antiques. À titre d'exemple, dans un spectacle sur Apollon et les neuf muses, les Charités viennent saluer Anne Boleyn au côté d'autres divinités païennes : Apollon, Vénus, Pallas et Junon²⁸⁰.

Bien plus qu'une simple évocation classique, ce thème des Trois Grâces renvoie à un discours politique entre la Cité de Londres et la reine (et par extension le roi). La signification symbolique des Charités (donner-recevoir-rendre) traduit le fonctionnement de l'entrée d'Anne Boleyn et les attentes mêmes des Londoniens envers la Couronne. Ainsi, la municipalité fait don à ses propres frais de somptueux spectacles processionnels en l'honneur d'Anne Boleyn. Par ce biais, elle reconnaît la légitimité de la nouvelle reine. Dans le cas du spectacle des Trois Grâces, cela peut être symbolisé par le don des Grâces à la reine. Cette dernière reçoit donc ces

²⁷⁵ On fera remarquer alors l'étrange similitude des considérations de Sénèque avec la triple obligation donner-recevoir-rendre de Marcel Mauss évoqué en début de mémoire : SÉNÈQUE, *De Beneficiis*, livre I, chap. III, vers 12-25, dans *Itinera Electronica*, http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/sen_bienfaitsI/lecture/3.htm, page consultée le 10/04/2020.

²⁷⁶ VIDAL D., « Les Trois Grâces ou l'allégorie du Don : contribution à l'histoire d'une idée en anthropologie ». *Gradhiva*, n°9, 1991, p. 38-40.

²⁷⁷ Pour une étude des différentes représentations des trois grâces pendant la Renaissance, nous vous renvoyons au mémoire suivant : SCHLEUSNER M., *Métamorphoses de la beauté. Les Trois Grâces entre la fin du XIV^e siècle et le XVI^e siècle*, mémoire en Histoire sous la direction de LECUPPRE G., Université catholique de Louvain-la-Neuve, janvier 2019.

²⁷⁸ HALL E., *Op.cit.*, p. 801.

²⁷⁹ HUNT A., *Op.cit.*, p. 73.

²⁸⁰ UDALL N. « Nicholas Udall's Verses on the Pageant About Apollo and the Muses » SUTTON D. (éd.), *John Leland and Nicholas Udall...Op.cit.*

spectacles, elle les regarde et y participe même à quelques reprises²⁸¹. La procession est bel et bien performative. Ensuite, selon le cycle du don incarné par les Trois Grâces, la reine doit également rendre (triple obligation de Marcel Mauss) à la cité. Le message est donc le suivant : si tu donnes à ton tour, si tu te montres libéral, tu auras notre reconnaissance à l'instar de cette procession. John Leland le formule alors implicitement de cette façon : donne ton applaudissement, c'est-à-dire reconnais notre spectacle (en le récompensant libéralement par exemple) et les vertus des Grâces t'accompagneront tout au long de ton règne²⁸². Ces spectacles soulignent alors la volonté de la ville de Londres d'être récompensée des efforts fournis lors de la procession. En d'autres mots, la cité attend son contre-don selon les termes de Marcel Mauss et le fait comprendre à travers le discours de ses *pageants*, soit le thème des Trois Grâces. Ainsi, à l'instar des poèmes écrits à l'attention du premier couronnement d'Henri VIII en 1509, la municipalité de Londres tente d'exprimer le comportement que la ville attend de sa nouvelle souveraine.

Comme pour appuyer ce message de réciprocité (don/contre-don), la ville fait également usage du répertoire iconographique de la largesse dans ces spectacles (formes mixtes des *pageants*). Jean Starobinsky le souligne :

« À l'âge de l'humanisme, le décor de la largesse reprend et déploie tous les emblèmes antiques de la profusion : cornes d'abondance, lourdes guirlandes chargées de grappes et de grenades, figures nourricières de Cybèle et de Cérès, images de Printemps répandant ses fleurs, de l'Été et de l'Automne déversant leurs fruits, personnification des contrées lointaines portant leurs tributs, cortèges de Bacchus et Ploutos, festins des dieux²⁸³ ».

Une grande partie du registre iconographique de la procession d'Anne Boleyn fait donc écho aux propos cités ci-dessus. En effet, tout n'est qu'étoffes précieuses, couronnes fleuries, bijoux en or, bourgeons en fleurs, guirlandes de roses et surtout fontaines dorées déversant du vin dans les rues de Londres au plus grand réjouissement des spectateurs : « *a costly fountayne whereout ranne whyte wyne claret and reed great plenty all that after noone*²⁸⁴ ». La nouvelle reine est associée à un âge d'or et annonce métaphoriquement : « *the green glades stood forth in their greenery, every tree was in bloom, and a fostering grace made the new flowers*

²⁸¹ La participation d'Anne Boleyn est certes moins visible dans le spectacle des Trois Grâces mais elle l'est dans le *pageant* sur le thème du jugement de Pâris. En effet, sa participation fait partie intégrante du déroulement de la trame narrative du spectacle.

²⁸² LELAND J., « Leland's Poem About the Pageant of the Graces », SUTTON D. (éd.), *John Leland and Nicholas Udall...Op.cit.*

²⁸³ STAROBINSKY J., *Op.cit.*, p. 34.

²⁸⁴ *The Noble Tryumphaunt Coronacyon of Quene Anne...*, *Op.cit.*

welcome²⁸⁵ ». En lien avec l'abondance et la libéralité, les représentations renvoient également à la fécondité. Anne Boleyn est enceinte lors de son couronnement. La ville mais surtout le roi attendent d'elle un héritier mâle pour la sécurité du royaume. De façon plus générale, toute la procession est la manifestation même d'une libéralité ostentatoire. Ainsi, la somptuosité de la procession et les spectacles peuvent être interprétés comme des dons en soi de la ville à la Couronne mais plus que cela, ils véhiculent également un discours politique sur la libéralité.

Toutefois, au-delà des *pageants*, c'est la remise concrète d'un présent qui résume toute cette mise en scène du don. Ainsi, lors de la procession suivant le spectacle des Trois Grâces, le « *Recorder of London* », c'est-à-dire le juge représentant la Cour pénale de Londres, fait un don à Anne Boleyn de 1000 marks²⁸⁶ :

« *And in the mydwaye bytwene the recorder of London receyved her afore the Aldermen with great reuerence and honour salutyng her grace with a louyng and humble preposycion presentyng her grace with a ryche and costly purse of golde and in it a thousande marke in golde coyne gyuen vnto her as a free gyfte of honour: to whom she gaue great thankes bothe with herte and mynde*²⁸⁷ ».

Ce cadeau de 1000 marks au nom de la ville est une innovation cérémonielle et fait écho au message politique des *pageants*²⁸⁸. En effet, même si le don s'apparente à une forme d'impôt obligatoire, ce moment de la procession met en place une dynamique d'échange entre la ville et le monarque. Les autorités civiques espèrent donc quelque chose en retour de leur don pécuniaire et au lieu de l'énoncer tacitement, le contenu des *pageant* vient le leur rappeler implicitement. Ainsi, « les présents qui accompagnent l'entrée du roi soutiennent la conception que le roi n'était pas seulement obligé envers Dieu, mais aussi envers son peuple, et selon des modalités que ce dernier était en droit de définir²⁸⁹ ».

Mais quel est ce contre-don du couple royal envers la ville ? Si le roi et la reine témoignent régulièrement leur reconnaissance envers la municipalité par de fréquents remerciements affectueux « *thanks bothe with herte and mynde* », les sources ne semblent pas évoquer de récompenses concrètes envers la cité ou les autorités civiques londoniennes. Les seuls dons

²⁸⁵ LELAND J., « The Same Leland's Description of Anne Mounting Her Carriage and Her Entry Into the City », SUTTON D. (éd.), *John Leland and Nicholas Udall... Op.cit.*

²⁸⁶ L'ambassadeur espagnol, Eustache Chapuys dans une lettre à son souverain Charles Quint le 18 mai 1533 évoque que le cadeau à la reine coûtera 3000 ducats (1000 marks = 3000 ducats ? Le mark a une valeur de 2/3 de livre 13s 4d) et que les frais totaux de couronnement s'élèveront à 5000 ducats. Les autorités civiques souhaitent d'ailleurs faire participer tous les habitants de Londres aux dépenses. Eustache Chapuys to Charles V, le 18 mai 1533 : L&P, Vol. 6, 1533, p. 211-228.

²⁸⁷ *The Noble Tryumphaunt Coronacyon of Quene Anne...*, *Op.cit.*

²⁸⁸ HUNT A., *Op.cit.*, p. 63.

²⁸⁹ ZEMON DAVIS N., *Op.cit.*, p. 148.

trouvés sont « *the cuppe of golde with the cuppe of assaie*²⁹⁰ » accordés au maire de Londres, Sir Stephen Peacock, lors du banquet suivant le couronnement. Toutefois, cela semble être une bien faible compensation par rapport aux frais processionnels évalués à 5000 ducats. Alice Hunt propose de voir dans les attentes formulées par les *pageants*, la naissance d'un enfant mâle. En ce sens, le contre-don d'Anne Boleyn serait donc la délivrance d'un héritier pour la succession du trône d'Angleterre. En l'absence d'autres éléments de réponse, nous pouvons alors supposer qu'à l'instar du couronnement d'Henri VIII, la libéralité du roi a pu s'exprimer par de nouvelles exemptions d'impôts ou de grâces princières envers les prisonniers (*cfr.* chap. II de la seconde partie).

En fin de compte, les sources sur la partie spectaculaire de la procession d'Anne Boleyn le 31 mai 1533 permettent de mettre en lumière les rapports entre le souverain et la ville. Les formes à la fois discursives (poèmes, exorde à la reine) et iconographiques (fontaines, couronnes de fleurs, pavoisement des rues) des *pageants* organisés par la cité londonienne reflètent un discours politique (parmi d'autres) sur le don : la nécessité de rendre dans l'échange réciproque du couronnement. Par la mise en scène du don visible dans le présent de 1000 marks ou l'évocation des Trois Grâces et plus largement les *pageants*, la ville rappelle, d'une part, son attente du contre-don et, d'autre part, son attachement à la Couronne et son acceptation de la nouvelle reine. Ainsi, comme le soulignent Bruno Paradis et Lyse Roy : « conçues comme une ritualisation dramatique du don, les entrées inaugurent, créent, consolident des rapports réciproques unissant les villes à leur souverain et aux agents politiques du royaume²⁹¹ ». Par conséquent, à l'image des nobles et de leur office durant le couronnement, les présents créent du lien. Le don est intéressé et s'inscrit dans un cycle de réciprocité.

Toutefois, il faut en être conscient, cette lecture des spectacles processionnels privilégie une approche civique de l'entrée royale d'Anne Boleyn. Cela ne veut pas pour autant dire que les autorités londoniennes jouissent d'une totale liberté dans leurs discours. L'élaboration du couronnement est collaborative, elle repose sur un dialogue entre le souverain et la cité. Par conséquent, il est évident que les intérêts de la Couronne sont également représentés lors de la procession. En ce sens, les spectacles peuvent être considérés comme des vecteurs d'une propagande royale²⁹². La thématique des Trois Grâces et la somptuosité des *pageants* de manière plus générale représentent alors la libéralité et la magnificence princière. Néanmoins,

²⁹⁰ HALL E., *Op.cit.*, p. 805.

²⁹¹ PARADIS B., ROY L., *Op.cit.*, p. 115.

²⁹² SPINA O., *Op.cit.*, p. 68.

les spectacles ne se réduisent pas uniquement à cet aspect non plus. Le couronnement ne reflète pas exclusivement la volonté royale. Le message politique du don transmis lors de ces *pageants* est donc multiple et complémentaire. Il peut se résumer en trois éléments : réciprocité rappelée, lien renforcé et libéralité princière.

C. Le cérémonial du baptême princier : réjouissances et dons des parrains et marraines

Henri VIII a eu de ses différentes épouses quatre enfants baptisés : Henri le 6 janvier 1511 (décède le 22 février de la même année), Marie le 21 février 1516, Élisabeth le 10 septembre 1533 et Édouard le 15 octobre 1537. Les baptêmes se déroulent systématiquement quelques jours après la naissance de l'enfant (baptême *quam primum*). En effet, le taux de mortalité infantile étant très élevé (193 ‰ au XVI^e siècle), il était impératif que le nouveau-né reçoive le sacrement afin que l'enfant puisse obtenir le salut de son âme (nécessaire à l'entrée au paradis) avant un possible, mais fréquent, décès précoce.

À l'image des mariages et des couronnements, la naissance d'un enfant princier est également l'occasion de réjouissances spectaculaires dont la plus complète manifestation est la célébration du baptême. En ce sens, cette cérémonie permet au souverain de déployer toute sa magnificence, mais aussi « de contracter de nouvelles alliances, en attribuant à son enfant de prestigieux parrains²⁹³ ». Dans cet ensemble cérémonial, le don occupe là aussi une place primordiale.

L'annonce, le jour même de la naissance de l'enfant princier est prétexte à des actes de libéralité. Ainsi, lorsque Catherine d'Aragon accouche de son premier fils Henri le 1^{er} janvier 1511, le chroniqueur Edouard Hall évoque la grande joie du royaume et les « *fyers were made, and divers vessels with wyne, set for suche as woulde take therof in certayne streates in London*²⁹⁴ » organisés en son honneur. Il en est exactement de même pour la naissance de son deuxième fils Édouard, le 12 octobre 1537 où les réjouissances décrites sont encore plus grandes : feux d'artifice, banquets avec des fruits et du vin, musique, coups de canons, cruches de vin et barils de bière « *to drinke as longe as yt woulde laste*²⁹⁵ » sont au rendez-vous. S'il est difficile d'établir de qui émanent précisément ces festivités et dons de vin (la ville ou la cour), les présents marquent, dans tous les cas, la communion entre la famille royale et ses sujets lors

²⁹³ BRERO T., « Le baptême des enfants princiers (XV^e et XVI^e siècles) », BIANCHI P., MERLOTTI A. (dir.), *Le strategie dell'apparenza. Cerimoniali, politica e società alla corte dei Savoia in età moderna*, Turin, Silvio Zamorani Editore, 2010, p. 17.

²⁹⁴ HALL E., *Op.cit.*, p. 515.

²⁹⁵ WRIOTHESLEY C., *Op.cit.*, p. 110.

de l'annonce d'une bonne nouvelle. Pour la naissance d'Édouard, l'information est d'ailleurs directement relayée par des messagers dans « *all the estates and cities of the realm*²⁹⁶ ». Ces derniers reçoivent pour le roi de grands cadeaux, témoignages de l'attachement et enthousiasme des villes aux joies de la vie de leur souverain²⁹⁷.

Très vite, s'ensuit le baptême du nouveau-né à l'église des *Observant Friars* (branche réformée des franciscains) à Greenwich. Loin de se limiter strictement au sacrement, il fait l'objet d'une procession codifiée et hiérarchisée en présence de la noblesse et des citoyens londoniens. Pour l'occasion, les rues processionnelles sont recouvertes de joncs et de draps luxueux tandis que l'église est ornée de tissus garnis de pierres précieuses et de perles²⁹⁸. Les acteurs de la procession font évidemment étalage de leurs plus beaux appareils et l'ensemble de la cérémonie reflète la richesse, l'éclat, mais aussi la pérennité de la royauté. Si toute la noblesse est présente, le roi et la reine sont les grands absents de la cérémonie. En effet, conformément à la tradition chrétienne, le couple parental est toujours écarté afin que « le nouveau-né comme le rituel ne soit ainsi pas souillé par le péché commis lors de la conception²⁹⁹ ».

À l'instar des couronnements, le fonctionnement de la procession se structure autour des différents offices des nobles choisis au préalable : « *all the noble lordes and ladies doing service abot the christening in their offices after their degrees, which was a goodlie sight to see*³⁰⁰ ». Toutefois, contrairement au sacre, les sources étudiées ne mentionnent pas la restitution des récompenses en échange des offices réalisés à cette occasion. Néanmoins, malgré le manque d'informations, le caractère commun (fonctionnement et buts) de ces cérémonies dynastiques peut laisser supposer que ces logiques redistributrices restent effectives lors du baptême. Ainsi, à titre d'exemple, il est probable que le « *canopy* » porté par Sir David Owen, Sir Nicholas Vaux, Sir Thos. Aparre, et Sir Thomas Boleyn sur lequel se trouve la princesse Marie leur reviennent après le baptême³⁰¹. À celui d'Élisabeth, il est également possible que le

²⁹⁶ The christening of Prince Edward, the most dearest son of King Henry the VIIIth of yt name, le 15 octobre 1537 : L&P, Vol. 12 Part. 2, June-December 1537, p. 309-324.

²⁹⁷ WRIOTHESLEY C., *Op.cit.*, p. 110. Thalia Brero indique dans son article (BRERO T., *Le baptême... Op.cit.*, p. 19.) qu'après la naissance de l'enfant, la reine pouvait rester confinée dans le palais pendant une période pouvant aller jusqu'à soixante jours pour les reines d'Angleterre à la fin du XV^e siècle. Durant cette période, il est d'usage que de nombreux visiteurs viennent la féliciter et lui apporter des présents. Il est fort probable que ce soit également le cas pour les épouses d'Henri VIII, toutefois, nous n'en avons pas trouvé de témoignages.

²⁹⁸ Christening of the Princess Mary, février 1516 : L&P, Vol. 2, 1515-1518, p. 429-447.

²⁹⁹ BRERO T., *Le baptême... Op.cit.*, p. 30.

³⁰⁰ WRIOTHESLEY C., *Op.cit.*, p. 23.

³⁰¹ Christening of the Princess Mary, février 1516 : L&P, Vol. 2, 1515-1518, p. 429-447.

manteau de velours pourpre dans lequel « *the old duchess of Norfolk* » tient l'enfant soit accordé ensuite en guise de récompense³⁰².

Si ces dons restent hypothétiques, les présents remis par les parrains et marraines (parents spirituels) lors de la cérémonie baptismale sont, quant à eux, mentionnés explicitement. Pour le prince Henri, le roi de France Louis XII en tant que parrain fait don d'un « *salt, 51 oz., and a cup 48½ oz., of fine gold* » et la marraine Marguerite d'Autriche, tante de Charles Quint, donne « *a chain worth 30 £* » à l'enfant, mais aussi 10 £ à la sage-femme³⁰³. Ces derniers ne sont toutefois pas présents sur place et les cadeaux sont donnés par l'intermédiaire de leurs représentants : le seigneur de Winchester pour le roi de France et la comtesse de Surrey pour la duchesse de Savoie. Au baptême d'Édouard, la princesse Marie sœur et marraine du petit garçon remet une coupe d'or, l'archevêque de Canterbury Thomas Cranmer, le duc de Suffolk Charles Brandon et Thomas Howard 3^e duc de Norfolk, tous parrains, font don de « *3 great bowls and 2 great pots, silver and gilt*³⁰⁴ ». En réalité, si nous n'avons cité ici que les cadeaux donnés aux fils d'Henri VIII (Henri et Édouard), les filles du roi (Marie et Élisabeth) reçoivent également de somptueux dons de leurs parrains et marraines le jour de leur baptême³⁰⁵. Ces riches présents instaurent une relation unique entre les parents spirituels et le nouveau-né. Par ces dons, les parrains et marraines témoignent de leur bienveillance envers l'enfant princier, reconnaissent sa légitimité et honorent le couple royal. Ces dons sont gratuits dans le sens où ils n'attendent aucun retour spécifique si ce n'est la manifestation du bonheur des parents. Certains de ces présents sont traditionnels et symboliques. Par exemple, le don d'une salière s'explique par l'utilisation du sel dans le rituel du baptême (celui-ci est placé sur la langue de l'enfant)³⁰⁶.

Une fois le rituel baptismal achevé, la procession retourne au palais dans le même ordre qu'auparavant, au son des cloches et des trompettes. Les dons remis lors de la cérémonie sont portés par d'autres nobles jusqu'au château où le couple princier les attend³⁰⁷. La suite des descriptions des baptêmes d'Élisabeth et d'Édouard atteste que les personnes présentes dans l'Église sont servies en hypocras et en épices tandis que tous les autres reçoivent du pain et du

³⁰² The Princess Elizabeth, septembre 1533 : L&P, Vol. 6, 1533, p. 449-466.

³⁰³ Prince Henry, janvier 1511 : L&P, Vol. 1, 1509-1514, p. 369-377.

³⁰⁴ The christening of Prince Edward, the most dearest son of King Henry the VIIIth of yt name, le 15 octobre 1537 : L&P, Vol. 12 Part. 2, June-December 1537, p. 309-324.

³⁰⁵ À titre d'exemple pour le baptême d'Élisabeth, « *the Archebishop of Cantorbury gave to the Princes a standyng cup of gold, the Duches of Norffolke gave to her a standyng cuppe of godle, fretted withe perale, the Marchiones of Dorset gave three gilt boules, pounced with a cover, and the Marchiones of Excester gave thre standyng bolles graven, all gilt with a cover* » HALL E., *Op.cit.*, p. 805.

³⁰⁶ BRERO T., *Le baptême...Op.cit.*, p. 29.

³⁰⁷ The Princess Elizabeth, septembre 1533 : L&P, Vol. 6, 1533, p. 449-466.

« *sweet wine* »³⁰⁸. Une fois la procession arrivée au palais, le nouveau-né est remis aux parents et l'heure est aux réjouissances « plus profanes ». Tous les baptêmes des enfants d'Henri VIII se terminent alors par de fastueux banquets et des divertissements curiaux. Pour celui du premier fils du roi, Henri un tournoi de joutes, l'un des plus célèbres du règne est organisé. Plus laconiquement, la description des réjouissances post-baptême du prince Édouard indique que « *the same day the King gave great largess*³⁰⁹ ».

En fin de compte, si les cérémonies baptismales que nous avons mentionnées ci-dessus sont celles qui ont trait uniquement aux enfants princiers, il est évident que tous les enfants nés en Angleterre au XVI^e siècle sont baptisés. En ce sens, conformément au rituel chrétien, chaque nouveau-né se voit attribuer des parents spirituels. Par conséquent, Henri VIII, à l'instar de tout autre membre de la communauté chrétienne, peut donc revêtir ce rôle de parrain. Une tâche spirituelle et matérielle (octroi de présents) que le souverain Tudor accepte régulièrement pour les enfants d'autres couples royaux, de membres de la famille, de favoris ou plus largement de l'aristocratie anglaise.

Ainsi, Henri VIII est parrain du duc Henri de Lincoln, fils de sa sœur Marie d'Angleterre et de son mari et favori du roi Charles Brandon, duc de Suffolk. Lors de la cérémonie le 13 mars 1516, le roi fait un don à son filleul et, cette fois-ci, c'est son cadeau qui est porté lors de la procession post-baptême : « *The King's gift borne next before the child by Sir John Peche*³¹⁰ ». Plus internationalement parlant, Henri VIII accepte d'être le parrain de « Madame Isabelle de Valois », la petite-fille de François I^{er} (fille du futur Henri II). Baptisée le 4 juillet 1546, un représentant anglais est envoyé à Fontainebleau afin d'y remettre les cadeaux du roi d'Angleterre en l'honneur de la princesse dauphine et du roi de France³¹¹. Si la nature des présents offerts à l'enfant n'est pas spécifiée dans le rapport de l'ambassadeur, un autre compte-rendu mentionne les dons accordés à l'entourage féminin du nouveau-né. Une hiérarchie dans la remise des récompenses est observable. Une des gouvernantes (Madame de Penon) reçoit des bijoux d'une valeur de 64£ tandis que la nourrice se voit offrir 40£ par exemple :

« *The rewards given to the ladies at the christening of the Dolphin's child," viz.: To Madame de la March, gouvernaunte, a chain and girdle, 233 cr. at 5s. 6d., 64l. 4s. 4d. Madame de Penon, gouvernante, a like chain and girdle. La Nourisse, 40l. La Saige Femme, 40l. Ma*

³⁰⁸ *Ibidem* ; The christening of Prince Edward, the most dearest son of King Henry the VIIIth of yt name, le 15 octobre 1537 : L&P, Vol. 12 Part. 2, June-December 1537, p. 309-324.

³⁰⁹ *Ibidem*.

³¹⁰ The christening of Henry Earl of Lincoln, first-begotten son of Charles Duke of Suffolk and Marie the French Queen, le 11 mars 1516 : L&P, Vol. 2, 1515-1518, p. 460-475.

³¹¹ St. Mauris to Prince Philip, le 16 juillet 1546 : L&P, Vol. 21 Part 1, January-August 1546, p. 641-654.

*Damoiselle de Montigny qui remene Madame, 20l. Trois femmes de chambre qui borsent (bersent) Madame, 30l.*³¹² »

Plus généralement, ces « *christening's gift* » se retrouvent fréquemment dans les différents livres des dépenses du roi. Par exemple, les comptes de l'échiquier en 1514 mentionnent dans la liste des paiements dus aux orfèvres « *Goldsmith's work* » un don d'une coupe dorée d'une valeur de 4£ 17s. 6d. donnée à l'occasion du baptême du fils de Rochester³¹³. Dans un autre registre de comptabilité daté de novembre 1530, le roi Henri VIII fait un cadeau traditionnel d'une salière « *for the christening of a child, which the King was godfather*³¹⁴ ».

Ces petits dons bien qu'inférieurs en valeur par rapport aux présents offerts aux ambassadeurs, par exemple, sont néanmoins représentatifs d'une familiarité du roi avec ses nobles. Soucieux de son devoir de parent spirituel, Henri VIII semble honorer son rôle en remettant des cadeaux, aussi nombreux qu'ils soient, à chacun des enfants qu'il parraine (la valeur des dons étant proportionnelle au statut des parents du nouveau-né). Pour la noblesse, le parrainage royal représente, d'une part, un avantage matériel substantiel puisque le roi est toujours en mesure de faire de plus grands cadeaux que quiconque et, d'autre part, la faveur du souverain à leur égard. Par le parrainage, les nobles peuvent ainsi espérer la protection royale pour leur enfant. En réalité, il est probable qu'en raison de son statut de souverain et de « parrain à répétition », l'implication d'Henri VIII dans la vie de son filleul/sa filleule ne se limite qu'à ces « *christening's gift* »³¹⁵.

³¹² The Christening in France, juillet 1546 : L&P, *Vol. 21 Part 1, January-August 1546*, p. 582-606.

³¹³ Goldsmith's work, 5 octobre 1514 : L&P, *Vol. 1*, 1509-1514, p. 1401-1417.

³¹⁴ Plate delivered to Wolsey by Robt. Amadas, novembre 1530 : L&P, *Vol. 4, 1524-1530*, p. 3032-3052.

³¹⁵ Si les exemples qui ont été retenus dans ce mémoire sont les cadeaux du roi remis lors de baptêmes, il est également fort possible que le roi Henri VIII fasse de même à l'occasion des mariages de certains de ses nobles. Pour les mariages du roi avec ses différentes épouses, il existe peu de descriptions de la cérémonie et des festivités matrimoniales dans nos sources. Les descriptions relatives à l'arrivée d'Anne de Clèves en Angleterre pour son mariage avec le roi relèvent plus d'une ambassade diplomatique (délégation de nobles du duché de Clèves). En ce sens, les dons royaux qui ont été recensés à cette occasion s'insèrent globalement dans le même « schéma » que les ambassades diplomatiques même si des différences existent. Pour une analyse de l'épisode nous vous conseillons : WARNICKE R., *The Marrying of Anne of Cleves. Royal Protocol in Tudor England*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

1.3. Les rencontres princières et les réceptions des ambassades extraordinaires

Comme nous l'avons déjà mentionné en début de ce chapitre, les rencontres diplomatiques qu'elles soient princières ou relatives à des ambassades extraordinaires sont des événements particulièrement propices à l'étude du don³¹⁶. Le luxe des présents échangés à ces occasions témoigne au même titre que la somptuosité des divertissements curiaux et des tenues d'appart, de la magnificence du souverain Tudor. L'objectif lors de ces cérémonies diplomatiques est d'impressionner et de rivaliser par le faste avec les autres cours européennes. Les princes partagent alors le même horizon idéologique : la libéralité est attendue autant de François I^{er} que de Charles Quint. En ce sens, la largesse participe à l'image du souverain tant au niveau national qu'international. Les cadeaux échangés à ces occasions sont donc à la fois l'expression de la libéralité princière (compétitive) et l'amitié qu'Henri VIII entend afficher et sceller avec un souverain, des invités ducaux et des ambassadeurs étrangers³¹⁷. Ainsi, lorsqu'une alliance est conclue par le biais d'un traité ou un mariage, les dons échangés sont particulièrement généreux. Ils reflètent la bonne conduite des affaires et les affinités personnelles et diplomatiques.

Dans ce contexte, la magnificence, la libéralité et l'amitié s'expriment avant tout sous le couvert de l'hospitalité, c'est-à-dire « libéralité qu'on exerce en logeant gratuitement les étrangers³¹⁸ ». Les dictionnaires anglais du XVI^e siècle parlent également de « *friendship, friendly familiaritie betweene persons*³¹⁹ ». Le souverain a le devoir d'accueillir chaleureusement ses invités (princes, haut-dignitaires et ambassadeurs) et de les honorer par de somptueux cadeaux et de grandes festivités (banquets, joutes, spectacles, etc)³²⁰. Ainsi, lorsque Ferdinand I^{er} de Gonzague, Vice-roi de Sicile et Capitaine Général des armées impériales vient à la cour du roi en 1545, Henri VIII le loge à ses frais et le couvre de présents. Il fait alors preuve d'hospitalité : « *the appoyntement taken he departed, had for his reward a C.liiii. ounces*

³¹⁶ En réalité, les pratiques diplomatiques telles qu'elles existent depuis l'Antiquité sont marquées par l'échange systématique de présents. À titre d'exemple, BECKER A. « La girafe et la clepsydre. Offrir des cadeaux diplomatiques dans l'Antiquité tardive », *Monde(s)*, vol. 5, n° 1, 2014, p. 27-42.

³¹⁷ MOEGLIN J.-M., PÉQUIGNOT S., *Op.cit.*, p. 213-214.

³¹⁸ « Hospitalité », dans *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, notice consultée dans *Grand Corpus des dictionnaires [9e-20e s.]*, <https://www-classiques-garnier-com>, page consultée le 16/04/2020.

³¹⁹ « Hospitality », dans *Dictionarium Linguae Latinae et Anglicanae (1587)*, notice consultée sur LEME (Lexicons of Early Modern English), <https://leme.library.utoronto.ca/>, page consultée le 16/04/2020. Pour une définition anthropologique « récente », nous vous renvoyons à : GOTMAN A., *Le sens de l'hospitalité. Essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre*, Paris, P.U.F., 2001.

³²⁰ D'après Alison Weir, l'hospitalité du roi était sans limite et coûtait l'équivalent d'environ 4 millions de livres sterling par an. WEIR A., *Op.cit.*, p. 57.

*in golden plate, iiii.M.iii oz. In gylte plate, which al was very curiously wrought. And all the tyme that he lay here, he lay at the Kynges cost*³²¹ ». Cette hospitalité démontrée à « grands coups » de dons et de festivités valorise alors l'image de magnificence du roi aux yeux du monde entier : « *which liberalitie the straungiers much praised*³²² ». Dans le cadre de ce chapitre, les dons seront étudiés selon leur place et leur importance dans le déroulement de ces événements diplomatiques. Le rôle des présents à proprement parler dans les relations extérieures du roi sera abordé plus loin de manière approfondie.

A. Le don agonistique au camp du Drap d'Or

En ce qui concerne les réunions princières, même si elles ont tendance à diminuer au cours du XVI^e siècle, Henri VIII rencontre plusieurs de ses homologues princiers à différentes reprises pendant son règne : l'empereur Maximilien en 1513 à Guinegate, Ferdinand II d'Aragon en 1513 à Tournai, Charles Quint en mai 1520 à Douvres, en juillet 1520 à Gravelines et dernièrement en juin 1522 à Londres, François I^{er} à Calais en juin 1520 et une seconde fois en octobre 1532 au même endroit. Si toutes ces rencontres princières sont marquées par l'échange de présents³²³, les deux entrevues franco-anglaises ont particulièrement marqué les contemporains par le faste déployé et la richesse et quantité des dons octroyés³²⁴.

La réunion princière du 7 juin au 24 juin 1520 appelée aussi camp du Drap d'Or en raison des luxueuses tentes brodées de fil d'or installées par les deux protagonistes pour célébrer la ratification du traité de Londres (1518) a déjà fait l'objet de nombreuses études approfondies³²⁵. Récemment, l'historien britannique Glenn Richardson y consacre même un article spécifique à l'échange des présents. Par conséquent, pour une analyse plus complète des dons lors de

³²¹ HALL E., *Op.cit.*, p. 859.

³²² *Ibidem*, p. 595.

³²³ À titre d'exemple, comme c'est le cas en 1513 avec l'empereur : « *the Emperour Maximilian, which before that tyme was departed from the Kyng with many riche giftes* » ou avec Ferdinand et Marguerite d'Autriche : « *the XX. Daye of October, the Prince of Castell and the lady Margarete with many great giftes to thelm geven returned to Lyle with all their trayne* » HALL E., *Op.cit.*, p. 566.

³²⁴ Par souci de concision, nous nous attarderons uniquement sur la première entrevue. En effet, étant donné que les deux rencontres princières répondent aux mêmes pratiques du don, il ne nous a pas semblé nécessaire de revenir en détail sur les deux. Le choix de se consacrer au camp du Drap d'Or s'explique tout simplement par l'abondance des descriptions qui en résultent.

³²⁵ Pour des monographies récentes sur le sujet : GIRY DELOISON C. (dir.), *1520 : le camp du Drap d'Or. La rencontre d'Henri VIII et de François Ier*, Paris, Somogy, 2012. ; RICHARDSON G., *The Field of Cloth of Gold*. New Haven, Yale University Press, 2013. Un colloque à l'occasion du cinquième centenaire de l'entrevue était également prévu ce 4 avril 2020 à Calais, <https://calenda.org/754495>, page consultée le 15/04/2020. Pour un article spécifique et très instructif : MASSIE A., « Les artisans du camp du Drap d'Or (1520) : culture matérielle et représentation du pouvoir », *Encyclo*, n°2, 2013, p. 55-79.

l'entrevue, nous vous renvoyons à son étude³²⁶. Néanmoins, certains éléments (contexte, nature et sens) méritent d'être soulignés à nouveau en raison de leur caractère particulièrement indicatif.

Ainsi, au cours des banquets, tournois et spectacles en tout genre organisés lors de l'entrevue du camp du Drap d'Or, les deux souverains se mettent en scène et la remise de présents ponctuent fréquemment les diversités. Dès lors, le lundi 18 juin, avant-dernier jour des joutes, François I^{er} donne à Henri VIII six coursiers. Lors d'un autre tournoi, le roi d'Angleterre reçoit également les montures du duc Charles de Bourbon et du maréchal Lescun³²⁷. Outre les joutes, des présents sont également remis lors des banquets. Par exemple, après que François I^{er} et Henri VIII aient démontré leur vaillance militaire (vertu chevaleresque) lors des joutes, les deux reines les récompensent pendant un banquet : « *the Queen of France gave the prize and honour of the joust to the King of England, namely, a diamond and a ruby in two rings ; the Queen of England doing the like by the most Christian King*³²⁸ ». Ces banquets sont à la fois des preuves d'estime et d'amitié entre princes, mais aussi l'occasion d'étaler pour les souverains toute leur magnificence. À ces banquets, la libéralité princière est une nouvelle fois renforcée par les jets de pièces annoncés par les cris de largesse des hérauts d'armes et les fontaines de vin³²⁹.

Tous ces divertissements s'accompagnent systématiquement d'une série de gestes (poignées de mains, accolades, embrassades, etc) et de paroles (mon cher frère, déclaration de son soutien intemporel, etc) qui manifestent l'amitié et la complicité entre Henri VIII et François I^{er}. Les dons appartiennent à ces gestes d'affection et les présents renforcent ces relations. Ainsi, lorsque le roi de France vient rendre visite à Henri VIII le samedi matin 17 juin 1520, les ambassadeurs vénitiens décrivent les gestes affectueux entre les deux rois et l'échange réciproque de cadeaux qui s'en suit :

« *The most Christian King mounted on horseback early, with only 10 attendants, and went to Guisnes to see the King of England, who embraced and thanked him, and took from his own neck a collar of precious stones and gave it him. The most Christian King took off jewelled bracelets of great value and gave them to the King of England*³³⁰ »

³²⁶ RICHARDSON G., « "As presence did present them" : Personal Gift-giving at the Field of Cloth of Gold », LIPSCOMB S., BETTERIDGE T. (dir.), *Op.cit.*, 2013, p. 47-63.

³²⁷ *Ibidem*, p. 56.

³²⁸ Badoer, Giustinian, and Suman, Venetian Ambassadors to the Kings of France and England, to the Signory, le 26 juin 1520 : Cal. of Ven., Vol. 3, 1520-1526, p. 72-79.

³²⁹ The Field of the Cloth of Gold, le 11 juin 1520 : L&P, Vol. 3, 1519-1523, p. 299-319.

³³⁰ Giovanni Badoer and Antonio Giustinian, Venetian Ambassadors in France, to the Signory, le 21 juin 1520 : Cal. of Ven., Vol. 3, 1520-1526, p. 72-79.

Le chroniqueur Edouard Hall revient également sur ces gestes lorsque les deux souverains se quittent définitivement le 24 juin : « *Then the kynges embrased and amiably together communed, after, which comunicacion either of other by kyngly salutying tooke leave, and for remembraunce either to other gave giftes*³³¹ ». Le don apparaît alors comme constitutif de ce langage corporel et verbal de l'amitié princière. La réalisation de ces gestes est une des conditions pour que la rencontre soit réussie : « il s'agissait de gestes qui obligent et des rites permettant non seulement de rendre publics, mais surtout de réaliser la parfaite entente et même l'amour unissant les deux princes³³² ». Les présents donnés sont chargés émotionnellement, ils représentent l'affection et le souvenir cordial de la rencontre. Par sa visibilité, le camp du Drap d'Or permet donc de rendre public la bonne marche des négociations diplomatiques.

Ces cadeaux sont alors d'une grande valeur : de l'or, de l'argent, des armes, des objets en métal précieux, des étoffes luxueuses, des chevaux, etc. À titre d'exemple, les souverains se quittent en s'offrant des bijoux précieux : un « *collor of jewels of precious stones called Balastes the Sanker furnished with great Diamantes and Perles*³³³ » pour François I^{er} et un « *Braclet of precious stones, riche Jewels and fayre*³³⁴ » pour Henri VIII. Néanmoins, la libéralité princière ne se limite pas aux deux souverains, mais s'étend à leur suite. En ce sens, l'ambassadeur mantouan Soardino relève la liste des cadeaux donnés par Henri VIII aux plus grands notables de la délégation française. Pour chaque don offert, le diplomate lui donne sa valeur marchande (*crown = 5 shilling*) :

« *To the Admiral the King of England gave a jewel worn by him in his cap, worth about 4,000 crowns, and gold vases worth 10,000 crowns. To the Master of the Horse, who in his presence at Guisnes wielded his heavy sword and other weapons, he gave gold vases to the amount of 1,800 crowns, and a jewel worth some 1,000 crowns. To Madame de Chateaubriand he gave a crucifix worth about 2,000 crowns. To Mons. de L'Escu a gown of cloth of gold, lined with beautiful sables. To the Constable a gold cup, studded with many and beautiful jewels, worth about 6,000 crowns*³³⁵ »

De manière plus générale, reines, prélats et nobles de l'entourage du roi reproduisent le même schéma d'échange que les princes en s'offrant de somptueux cadeaux et en témoignant leur respect et amitié mutuels. Par exemple, le cardinal Wolsey donne à l'amiral Bonnaville une grande salière ornée de bijoux avec une figure de Saint-Georges au sommet³³⁶. En réalité, tous

³³¹ HALL E., *Op.cit.*, p. 620.

³³² MOEGLIN J-M., PÉQUIGNOT S., *Op.cit.*, p. 204.

³³³ HALL E., *Op.cit.*, p.620.

³³⁴ *Ibidem*.

³³⁵ Soardino, Mantuan Ambassador at the Court of France, to the Marquis of Mantua, le 26/06/2020 : Cal. of Ven., Vol. 3, 1520-1526, p. 72-79.

³³⁶ RICHARDSON G., « "As presence did present them" "... », *Op.cit.*, p. 56.

ces présents qu'ils soient échangés de façon horizontale (entre princes ou nobles) ou verticale (du souverain vers le noble) s'inscrivent dans un même cycle de réciprocité où le respect et l'égalité des statuts sont recherchés. Par conséquent, les cadeaux échangés entre Henri VIII et François I^{er} doivent avoir la même valeur ou la même symbolique pour que la relation soit honorée. Dans ce cas, l'échange est réussi (ils reconnaissent chacun le statut de l'autre à égalité) et les dons sont le signe d'une affection réciproque.

Toutefois, comme le souligne Marcel Mauss, derrière ces manifestations d'amitié, de générosité bienveillante, le don est compétitif voire agonistique. Par exemple, au début de l'entrevue, lorsque François I^{er} chevauche un cheval de Mantoue, Henri VIII l'admire tellement que le roi de France lui en fait cadeau. En retour, le souverain Tudor lui offre un coursier napolitain. Toutefois, selon l'ambassadeur de Mantoue Soardino, l'échange a été remporté par François I^{er} parce que le cheval qu'il offre au roi d'Angleterre est, à bien des égards, supérieur à celui du monarque anglais³³⁷. Ainsi, par des dons interposés, Henri VIII et François I^{er} cherchent à prendre l'ascendant l'un sur l'autre. En effet, comme le don s'inscrit dans une réciprocité obligatoire (donner-recevoir-rendre), le souverain qui n'est pas en mesure de savoir rendre perd son statut, son honneur. Celui qui est dans l'incapacité d'offrir en retour ou qui ne rend pas au même titre, met en doute les ressources financières de son royaume et perd son autonomie par rapport au donataire. Il rentre dans un rapport de sujétion où il a une dette envers lui. La magnificence des cadeaux octroyés pendant l'entrevue peut donc être interprétée par cette ambition compétitive que chacun des monarques ont de donner le cadeau qui ne peut être égalé. Cela dans le but d'affirmer leur hégémonie. C'est pour cette raison que, durant toute l'entrevue, chaque don trouve systématiquement son contre-don afin que la chaîne de réciprocité ne soit pas brisée et que l'équité soit respectée. Toutefois, l'échange de présents rentre dans des pratiques bien intégrées et codifiées laissant peu de place à l'improvisation³³⁸. Les souverains ont souvent les contre-dons nécessaires parce qu'ils ont pleinement conscience des termes de l'échange qui régissent ces rencontres princières. De plus, ces sommets

³³⁷ Soardino, Mantuan Ambassador at the Court of France, to the Marquis of Mantua, le 26/06/2020 : Cal. of Ven., Vol. 3, 1520-1526, p. 72-79. Il faut néanmoins noter que la supériorité du cadeau du roi de France, même si elle est possiblement avérée, convient parfaitement à l'ambassadeur de Mantoue. En effet, ce n'est pas sans un peu de chauvinisme et de fierté qu'il note que le cheval de Mantoue est meilleur que celui de Naples.

³³⁸ Néanmoins, Glenn Richardson évoque un moment où François I^{er} a tenté de rompre cet équilibre en se rendant au petit matin à l'improviste chez Henri VIII. En faisant cela, le roi de France s'offre à lui, il fait don de sa personne et aide le roi à s'habiller. Le souverain Tudor, pris au dépourvu par ce don, s'empresse alors en contrepartie de donner le collier qu'il portait afin que la réciprocité de l'échange soit conservée et son honneur sauvegardé. *Ibidem*, p. 60.

diplomatiques trouvent leur intérêt dans la volonté de sceller publiquement une amitié, malgré la compétitivité ambiante, qu'un réel moyen d'offense et de domination.

Ainsi, au camp du Drap d'Or, les dons détiennent un double sens paradoxal : ils sont, d'une part, des manifestations d'amitié rendues visibles par toute une série de gestes et de festivités et, d'autre part, des « armes » servant à prendre symboliquement l'ascendant sur l'autre dans une rivalité compétitive. Par conséquent, conformément à la tradition historiographique de l'entrevue, « le camp du Drap d'Or a été l'occasion pour Henri VIII d'exposer aux yeux de tous la puissance de sa dynastie et de son pays, en se confrontant symboliquement à François I^{er} par l'entremise de divertissements raffinés et coûteux [dont l'octroi de présents faisait partie]³³⁹ ». En réalité, ces échanges réciproques de dons, alimentent un contexte plus large de compétition politique et culturelle entre François I^{er} et Henri VIII présent durant toute la durée de leur règne³⁴⁰.

B. Réceptions d'ambassades étrangères : l'exemple de la délégation espagnole en 1517

Les rencontres princières, en raison de leur coût onéreux et des difficultés liées à leur organisation, sont occasionnelles. Elles sont l'exception. En effet, la plupart des engagements diplomatiques entre les royaumes n'impliquent pas de rencontres entre des souverains. De nombreux traités de paix et d'alliance (assistance militaire, contrat de mariage, etc.) sont donc célébrés par la venue d'ambassades extraordinaires, c'est-à-dire des délégations de représentants qui viennent, durant une période limitée et dans un contexte donné, rencontrer le roi. Ces ambassades sont fréquentes et rythment la vie de la cour. Elles s'insèrent exactement dans le même schéma que les rencontres princières (festivités, déclaration d'amitié et échanges de présents) bien que les moyens financiers ne soient pas identiques. Toutefois, Henri VIII, en mettant la magnificence au cœur de ses préoccupations, lésine rarement sur le coût de son hospitalité et ces réceptions sont elles aussi fastueuses.

Le 5 juillet 1517, à l'occasion d'un traité sanctionnant une nouvelle ligue anti-française entre Henri VIII, l'empereur Maximilien et Charles Quint, ce dernier envoie une ambassade en Angleterre si noble que si « *the King of Spain himself come in person, he could not have been*

³³⁹ SPINA O., « Le camp du Drap d'or », *Histoire par l'image [en ligne]*, <http://histoire-image.org/fr/etudes/camp-drap>, page consultée le 17/04/2020.

³⁴⁰ À titre d'exemple voir l'article suivant : BÉGUIN S., « Henri VIII et François I^{er}, une rivalité artistique et diplomatique », GIRY-DELOISON C. (dir.), *François I^{er} et Henri VIII. Deux princes de la Renaissance (1515-1547)*, Villeneuve d'Ascq, Université Charles de Gaulle-Lille III, 1995, p. 63-83.

*more honourably attended*³⁴¹ ». Le souverain Tudor accueille alors la délégation espagnole en conséquence et avec le faste qui caractérise ces joyeux événements : appartements luxueux, banquets quotidiens, vêtements couverts de rubis et de diamants, joutes endiablées et spectacles somptueux. Les mots de l'ambassadeur Francesco Chierigato pour décrire ces événements évoquent tour à tour la splendeur et la richesse : « *gold* », « *pure silver* », « *array* », « *pomp* », tout est « *as beautiful and as admirable as can be imagined*³⁴² ».

Dans cette effervescence, le roi remet régulièrement des présents à ses convives. Par exemple, Monsieur Jacques II de Luxembourg-Fiennes, parent de Charles Quint reçoit de la part d'Henri VIII un cheval d'une grande valeur avec des parures coûteuses et une robe de brocart d'or, doublée de fourrure d'une valeur de 700 ducats. Comme à l'accoutumée, les festivités curiales se terminent par un bal où le roi et ses invités dansent jusqu'à l'aube. Au petit matin, Henri VIII offre ses derniers cadeaux « *to Monsieur de Luxembourg, on his departure, the King made presents worth 3,000 ducats; and the other three received gifts from him, each of the value of 1,000 ducats*³⁴³ » avant que l'ambassade ne prenne la route pour la Zélande le 10 juillet 1517.

Évidemment, la remise de présents à l'image de l'exemple mentionné ci-dessus est observable dans chacune des ambassades extraordinaires du règne d'Henri VIII. Ainsi, les délégations françaises à l'occasion du traité de Londres en octobre 1518 et du traité d'Ardres en juillet 1546 reçoivent les égards qui leur sont dus. En ce sens, réjouissances et cadeaux sont également à l'ordre du jour. À titre d'exemple, l'ambassadeur Sebastiano Giustiniani écrit le dernier jour de l'ambassade française à Londres, le 11 octobre 1518 :

*« The King had made very liberal presents to the French ambassadors; to the Lord Admiral a very rich robe of cloth of gold, lined with cloth of silver, several pieces of plate valued at 3,000 crowns, and three palfreys; to the Bishop of Paris, plate and 2,000 crowns; to Mons. S. Danie (Champdenier) and Mons. Villeroy, plate of the value of 1,000 crowns each; to the gentlemen in waiting on the King of France, plate and apparel worth 500 crowns each; and to the other gentlemen of the embassy, 4,000 crowns to be divided amongst them. A very handsome suit of horse harness was to be sent to the King of France »*³⁴⁴.

Dans ce cadre-ci, la réciprocité de l'échange n'est jamais mentionnée aussi clairement qu'avec les rencontres princières. En effet, les dons identifiés lors de ces réceptions sont uniquement ceux offerts par le souverain Tudor. Pourquoi ? Un des éléments de réponse

³⁴¹ Francesco Chierigato, Apostolic Nuncio in England, to Isabella d'Este, Marchioness of Mantua, le 10 juillet 1517 : Cal. of Ven., Vol. 2, 1509-1519, p. 396-410.

³⁴² *Ibidem*.

³⁴³ L'un de ces trois bénéficiaires est sans aucun doute Guillaume de Croÿ, Seigneur de Chièvres : *Ibidem*.

³⁴⁴ GIUSTINIANI, S., vol. 1, *Op.cit.*, p. 231-232.

pourrait être que les termes de l'hospitalité font que c'est au roi « d'offrir le gîte » aux ambassadeurs lorsque ceux-ci sont dans son royaume (contrairement aux entrevues royales qui se déroulent en alternance ou sur un terrain neutre). En les invitant, c'est donc lui qui monopolise ce statut de donataire, la capacité d'action à donner. De plus, les nobles choisis pour représenter leur souverain à cette occasion restent, aussi importants soient-ils (parents, favoris, etc), des représentants et non le roi en personne. Par conséquent, ils ne sont pas égaux devant Henri VIII. En ce sens, toute tentative d'équilibre est vaine et ils savent consciemment, en raison de leur double statut d'invité temporaire et de « simple noble étranger », leur rapport de sujétion. Toutefois, le contre-don n'est pas pour autant absent. Il s'inscrit dans une temporalité plus espacée ou dans un espace diamétralement différent. Ainsi, lorsqu'une ambassade est envoyée en Angleterre, le roi peut envoyer simultanément la sienne chez le souverain avec qui il traite. Si ce n'est pas le cas, une délégation anglaise pourra honorer les termes de l'échange plus tard. C'est le cas lors des ambassades du traité de Londres en 1518, par exemple. Une première ambassade française vient en Angleterre début octobre 1518. La délégation anglaise, elle, se rend chez François I^{er} fin décembre 1518³⁴⁵. Néanmoins, dans tous les cas, le contre-don est toujours présent³⁴⁶.

En fin de compte, bien plus fréquentes que les rencontres princières, ces ambassades extraordinaires ne sont pas pour autant mensuelles ou annuelles. Leur nombre et régularité varient au gré des événements diplomatiques d'un souverain à un autre. Néanmoins, il est évident que la politique internationale tumultueuse du souverain Tudor donne un cadre propice à l'organisation de ces ambassades. En réalité, de manière beaucoup plus usuelle, Henri VIII traite avec ses homologues princiers par l'intermédiaire des ambassadeurs résidant à sa cour et par une intense correspondance épistolaire (nous y reviendrons).

³⁴⁵ De plus, il faut noter l'importance de la notion du temps dans l'échange de présents. En effet, un laps de temps est nécessaire entre un don et son contre-don sinon l'échange s'apparente à un donnant-donnant contractuel que les protagonistes cherchent à éviter.

³⁴⁶ Nuançons tout de même que les ambassadeurs n'arrivent pas les « mains vides » lors d'une ambassade extraordinaire en Angleterre. En effet, ils sont chargés de remettre des dons lorsqu'ils rencontrent le roi. À titre d'exemple, en avril 1531, Eustache Chappuis (ambassadeur de Charles Quint) relate les cadeaux faits par des ambassadeurs à leur arrivée : « *The French ambassadors have presented to the King a very ingenious clock, showing the movements of the spheres and the course of some of the planets* ». Chapuys to Charles V, le 11 avril 1531 : L&P, Vol. 5, 1531-1532, p. 82-94.

1.4. Le don festif : quand divertissements riment avec remise de présents

À la vue de ces cérémonies dynastiques et sommets diplomatiques, les banquets, tournois et spectacles en tout genre (mascarades, combats d'animaux, naumachies sur la Tamise, etc.) sont omniprésents à la cour d'Henri VIII. En réalité, toutes les occasions semblent bonnes pour organiser des réjouissances fastueuses : ratifications de traités de paix, victoires militaires, réunions d'ordres de chevalerie, etc. Par exemple, lorsque François I^{er} est fait prisonnier par Charles Quint à la bataille de Pavie le 24 février 1525, Henri VIII, satisfait des circonstances, fait la fête lorsqu'il apprend la nouvelle : des banquets sont organisés et du vin est distribué dans les rues de Londres³⁴⁷.

Ainsi, chacun de ces événements est le théâtre de réjouissances curiales sans pareilles, reflets de la magnificence princière par excellence. À l'image d'un évergète romain, le roi organise et offre des festivités à sa cour et aux Londoniens lors des grandes occasions (cérémonies dynastiques par exemple). Ces divertissements sont des dons en soi d'Henri VIII à sa population. Comme le souligne Olivier Spina pour les tournois : « ces derniers sont avant tout perçus par le peuple londonien comme un divertissement qui leur est offert par les souverains Tudor dans le cadre d'un évergétisme participant de la munificence royale³⁴⁸ ».

Mais plus que cela, ces festivités que sont les tournois, les banquets et spectacles sont également des occasions pour le souverain de faire des dons à certains membres de sa cour. Inversement, ces fêtes représentent des opportunités pour les membres de la noblesse de se mettre en scène et de bénéficier des largesses royales. Ils sont à la fois acteurs et spectateurs : acteurs quand ils participent, parfois au côté du souverain, aux joutes et mascarades ; spectateurs quand ils sont des bénéficiaires passifs de l'évergétisme du roi. Ainsi, à l'instar des cérémonies dynastiques, ces festivités sont des moments propices en soi à la générosité princière. En d'autres mots, il y a des dons intrinsèques au fonctionnement de ces divertissements, divertissements qui rentrent eux-mêmes dans le déroulement des cérémonies et entrevues diplomatiques. Ces passe-temps festifs incarnent donc des moments où le roi entend souder les membres de sa cour autour de ses dons et de sa personne.

³⁴⁷ WRIOTHESLEY C., *Op.cit.*, p. 15.

³⁴⁸ SPINA O., *Op.cit.*, p. 359.

A. Les tournois : des prouesses chevaleresques récompensées

Les tournois (joutes classiques, combats aux barrières, courses d'anneaux, etc.) accompagnent chaque événement important du règne d'Henri VIII. Les joutes les plus somptueuses sont traditionnellement celles qui ont lieu après le couronnement mais le roi, adepte de ces jeux chevaleresques, en fait organiser fréquemment pendant son règne. Ces tournois sont l'occasion pour la noblesse et le roi de concourir et de prouver leur vaillance militaire (vertu chevaleresque). Ces prouesses sportives sont alors gracieusement récompensées lors du banquet post-tournoi où des prix sont donnés aux chevaliers : « *and so these Joutes brake up, and the prices geven to every man*³⁴⁹ ». La remise des récompenses peut revenir au roi mais souvent elles sont attribuées par les dames de la cour (comme nous l'avons vu au camp du Drap d'Or). Les spectateurs assistent alors à un échange courtois entre délicates demoiselles et vaillants chevaliers³⁵⁰.

Au-delà de l'aspect ludique, de nombreux *challengers* concourent dans l'espoir d'avoir des retombées économiques. Ainsi, pour l'historien Sébastien Nadot : « l'attribution de prix est souvent beaucoup plus qu'honorifique et les combattants profitent de leur séjour sur les lieux des combats pour recevoir des cadeaux de valeur³⁵¹ ». Les présents varient du simple don de reconnaissance ou de souvenir à des rétributions assimilables à de véritables salaires. Ces dons peuvent prendre une autre forme qu'une rémunération directe (adoubement, ordre de chevalerie, etc.) et s'insèrent dans un système plus large de « fidélités rémunérées »³⁵². Inversement, ces combats scénarisés sont l'occasion pour le souverain Tudor de se présenter symboliquement en chef militaire gratifiant ses soldats de leur bravoure au combat³⁵³.

À cet égard, l'un des poèmes clamés lors du tournoi organisé à l'occasion du baptême de son premier fils Henri (1511), est particulièrement illustratif de cette image. Henri VIII y est présenté comme la « *ffowntayne of honer exsampler of larges* » et est identifié à « *Alexander*

³⁴⁹ HALL E., *Op.cit.*, p. 512.

³⁵⁰ BRERO T., « Soirées festives et vie nocturne à la cour de Savoie », LAURIOUX B., PARAVICINI BAGLIANI A., PIBIRI E., *Le Banquet: manger, boire et parler ensemble (XIIIe-XVIIe siècles)*, Florence, Sismel-Edizioni del Galuzzo, 2018, p. 238.

³⁵¹ NADOT S., *Le spectacle des joutes : Sport et courtoisie à la fin du Moyen Âge.*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 264.

³⁵² *Ibidem*, p. 270.

³⁵³ Les joutes ne représentent pas les seuls « activités martiales » où le roi peut récompenser des performances. À titre d'exemple, Edouard Hall relate un épisode où le roi récompense un homme qui a démontré son habilité à tirer à l'arc. « *There came to his grace a certayn man with bowe and arrowes and desyred his grace to take the muster of hym, and to se hym shote, for at that tyme hys grace was contented, the man put his one fote in his bosome, and so did shote, and shote a very good shote, and wel towards his marke, wherof not onely his grace but all other greatly mervyled. So the kyng gave hym a reward for his so doying* ». HALL E., *Op.cit.*, p. 515.

*the great full of liberalyte / Davyd nor godfras larges was not lyke thyne*³⁵⁴ ». Ces quelques vers présentent le roi comme le dispensateur des honneurs et des largesses (fontaine) à l'image d'Alexandre le Grand et du roi David. Ces derniers sont les *exempla* invoqués traditionnellement par les poètes pour enseigner la « bonne la libéralité ». L'humaniste Thomas Elyot (1490–1546) revient d'ailleurs sur le comportement exemplaire d'Alexandre le Grand dans son traité d'éducation « *The boke named the Gouernour* » (1531) :

*« The great Alexander on a time, after he had vanquished Darius in a batlle, one of his soldiers brought unto him the head of an enemy that he had slain, which the king thankfully and with good wine, said unto the solidier : In old time cup of gold, was the reward of such virtue as thou hast shewed, which in like manner thou shalt receuve. But when the soldier for shamefacedness refused the cup, Alexander added unto t these words : the custom was to give the cup empty, but Alexander giveeth it to thee full of wine with good handsel. Wherewith he expressed his liberal heart, and as much commforted the soldier,as if he had given to him a great city*³⁵⁵ ».

L'extrait relate donc l'attitude généreuse d'Alexandre le Grand envers l'un de ses soldats à l'issue d'une bataille contre le souverain perse Darius³⁵⁶. Cet épisode historique (voire mythique) est transposable au contexte des tournois du roi Henri VIII compris comme des représentations symboliques de la guerre. Par conséquent, à l'image du héros antique, le monarque Tudor est représenté en tant que grand chef militaire récompensant libéralement les mérites de ses hommes aux termes d'une bataille (ici les joutes)³⁵⁷. Il montre ainsi que tout service est libéralement récompensé.

B. « The herauld cryed a larges » : banquets et munificence princière

Comme déjà mentionné, les joutes sont systématiquement suivies par de somptueux banquets. Ces derniers ne sont pas de simples repas mais des festins où de nombreux divertissements interviennent tout au long. Ainsi : « de la même manière que les repas festifs faisaient partie intégrante des cérémonies, les activités ludiques, artistiques et courtoises qui parsemaient les festins ou les clôturaient étaient des composantes essentielles de l'art du

³⁵⁴ « Plates 1.21-1.26 : Westminster Tournament Roll », *Ancient Monuments (1718-1796) A Digital Edition of Vetusta Monumenta, the antiquarian print series first published by the Society of Antiquaries of London (vols. 1-3)*, <https://scalar.missouri.edu/vm/vol1plates21-26-westminster-tournament-roll>, page consultée 20/04/2020.

³⁵⁵ ELYOT T., *The Book Named the Governour (1564)*, TURBERVILLE A. (éd.), Londres, 1834, p. 145.

³⁵⁶ Alexandre le Grand est une figure historique paradoxale au Moyen Âge anglais. Si beaucoup d'auteurs lui reconnaissent son comportement généreux, beaucoup dénoncent aussi son orgueil à sa cupidité à la fin de sa vie. Pour une analyse plus complète : OTTER M., « La figure d'Alexandre au Moyen Âge anglais : exemplarité et mémoire historique », GAULLIER-BOUGASSAS C. (éd.), *L'historiographie médiévale d'Alexandre le Grand*, Turnhout, Brepols, 2011, p. 217-232.

³⁵⁷ En réalité, ce type de discours est déjà présent dans les poèmes liés au couronnement du roi à l'instar du « *A Ioyfull medytacyon to all Englonde of the coronacyon of our moost naturall souerayne lorde kynge Henry the eyght* ».

banquet médiéval³⁵⁸ ». De manière générale, elles sont l'expression de l'hospitalité d'Henri VIII. Les rapports d'ambassadeurs témoignent régulièrement des divertissements, des distributions de vin et de confiseries ou épices destinées aux « *all commers*³⁵⁹ ». À titre d'exemple, lorsqu'Edouard Hall décrit les réjouissances à la cour en 1511, il souligne la facilité avec laquelle les gens du commun « *all commers* » peuvent se présenter aux audiences et prendre les décorations en or des costumes des acteurs des spectacles « *in token of liberalitie*³⁶⁰ ». Il semblerait alors qu'Henri VIII ait une cour ouverte autorisant tous les citoyens à entrer dans ses palais pour assister à des tournois, à des processions ou aux divertissements de la grande cour³⁶¹.

Ces festins sont aussi régulièrement marqués par un épisode rituel important pour l'étude de la libéralité princière : les cris annonçant des largesses, c'est-à-dire la distribution de pièces aux convives par les hérauts d'armes. Pour rappel, cela a été le cas lors des banquets organisés à l'occasion des couronnements et du camp du Drap d'Or. En réalité, il est fort probable que cette pratique soit commune à tous les banquets célébrés lors d'autres grands événements du règne. Par exemple, le chroniqueur Edouard Hall l'évoque lors du festin suivant la nomination du roi par le pape Léon X de « *Fidei defensor* » le 11 octobre 1521³⁶².

Ce qui est observable lors de ces banquets, c'est que ces cris de « largesse » s'insèrent au sein d'un système de communication officiel. Les hérauts « forment une autorité légitime du « cri », tout comme les crieurs publics³⁶³ ». En ce sens, ils représentent le pouvoir royal et ici l'une de ses composantes : la libéralité princière. Les cris de « largesse » renvoient donc à des pratiques codifiées qui étaient présentes bien avant le règne d'Henri VIII. En effet, le paragraphe dédié aux « *kinges of armes, heraulds, and pursevantes* » du *Liber Niger* d'Edouard IV en fait mention brièvement : « *and aftyr the laste course, they crye the Kinge's largesse, shaking theyre grete cuppe*³⁶⁴ ». Plus précisément, l'historien Charles du Fresne (1610-1688), dans une édition enrichie et commentée de l'histoire de Saint Louis de Jean de Joinville (1224-1317), revient sur les origines de la pratique :

³⁵⁸ BRERO T., « Soirées festives... », *Op.cit.*, p. 232.

³⁵⁹ Les personnes derrière cette appellation sont difficiles à identifier. Les convives à ces banquets étaient les membres de la cour mais certains festins célébrés à l'occasion du couronnement par exemple comptaient parmi les invités des roturiers londoniens.

³⁶⁰ HALL E., *Op.cit.*, p. 519.

³⁶¹ WEIR A., *Op.cit.*, p. 21.

³⁶² *Ibidem*, p. 629.

³⁶³ LETT D., OFFENSTADT N., « Les pratiques du cri au Moyen Âge », dans LETT D., OFFENSTADT N. (dir.), *Haro ! Noël ! Oyé ! : Pratiques du cri au Moyen Âge*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2003, p. 5-41.

³⁶⁴ « *Liber Niger Domus Regis Edward IV* », *Op.cit.*, p. 47.

« Enfin comme les anciens Empereurs et les Consuls de Rome et de Constantinople, lorsqu'ils prenoient possession de leurs dignitez faisoient répandre quantité de pièces d'or et d'argent, que les Auteurs Latins appellent Missilia, et les Grecs [*illisible*], ainsi nos Roys faisoient crier Largesse par leurs Roys d'armes, et leurs Heraux, durant les festins, chacun d'eux tenans en la main de grands hanaps, ou de grandes couppes, remplis de toute forte de monnoyes, qu'ils jettoient dans le peuple³⁶⁵ ».

Si l'auteur ne mentionne pas la source des propos cités-ci dessus, il évoque ensuite un ouvrage d'un héraut d'armes officiant sous le roi d'Angleterre Henri IV (1367-1413). Ce livre a pour titre « la forme de crier et de publier ces largesses par les Roys d'armes dans ces festes solennelles³⁶⁶ ». Les extraits que Charles du Fresne en retire sont alors démonstratifs d'une pratique qui, derrière l'apparence désinvolte du jeté de pièces, présente un ensemble de gestes extrêmement codifiés et attendus des convives. Le cri de « largesse » doit se faire à plusieurs endroits de la salle de banquet, devant telle et telle personne et être scandé trois fois à plusieurs reprises. L'exemple du camp du Drap d'Or illustre alors cette proclamation officielle où le cri du nom, du titre et du don accompagne la distribution de richesses : « *At the third service, largesse was cried by the heralds, who had a great golden goblet. And there was cried by Mountjoy, in the name of the king of England, "Largesse to the high, mighty, and most excellent prince Henry, &c., largesse, largesse !"*³⁶⁷ ».

En raison de sa longue tradition, cette pratique cérémoniale s'étend à l'ensemble des rituels des cours européennes au XVI^e siècle. Par exemple, Edouard Hall en parle lorsqu'il décrit les festivités à l'issue du mariage entre Marie Tudor, sœur d'Henri VIII et Louis XII, roi de France le 9 octobre 1514. Jean Starobinski résume en ces mots cet acte mixte (paroles et gestes) réalisé par les hérauts au nom du roi :

« Les cours de la Renaissance, sitôt qu'il s'agit de manifester la puissance, font du jet de largesses une ponctuation paroxystique de la fête profane. Le cri du nom et du titre, et le don profus de la richesse monnayée vont de pair : l'acte verbal est parole « jaculatoire », a même enseigne que la *devise* sur la pièce de métal précieux³⁶⁸ »

³⁶⁵ JOINVILLE J., *Histoire de S. Louys IX. du nom roy de France, écrite par Jean sire de Joinville sénéchal de Champagne: enrichie de nouvelles observations et dissertations historiques*. DU FRESNE C. (éd.), Paris, 1668, p. 162.

³⁶⁶ *Ibidem*.

³⁶⁷ The Field of the Cloth of Gold, le 11 juin 1520 : L&P, *Vol. 3, 1519-1523*, p. 299-319.

³⁶⁸ STAROBINSKY J., *Op.cit.*, p. 33.

C. « Le roi danse » : mascarades et dons

Outre l'intervention des hérauts, il est fréquent que des mascarades « *masks* » aient lieu pendant ces banquets. Ces dernières : « ne sont pas de simples danses costumées données par des membres de la cour ou des spécialistes du spectacle, mais de véritables pièces dramatiques avec des décors, chants, musiques et accessoires³⁶⁹ ». Henri VIII participe régulièrement à ces mascarades et il en est souvent le principal acteur-danseur. En effet, il apparaît *incognito* dans le spectacle, c'est-à-dire déguisé à l'identique des autres acteurs, avant de se manifester aux yeux de tous en enlevant son masque. Ce « démasquement » du souverain constitue alors « le clou du spectacle »³⁷⁰.

Aux termes de ces mascarades, Henri VIII récompense fréquemment les « masqueurs » de vin et d'épices. Parfois sa générosité s'étend aux dames qui ont accepté de danser avec les acteurs de la mascarade : « *and then every Masker toke a ladie and daunsed: and when they had daunsed and commoned a great while their visers were taken of, and then the ladies knewe then, and there the king gave many brooches and proper gifts to the ladies*³⁷¹ ». Un autre exemple lors d'une mascarade organisée à l'occasion du traité de paix de Westminster avec François I^{er} au printemps 1527 atteste d'un don du souverain Tudor : « *then the kyng gave to the viscount of Tarayn, the maskyng apparel that the kyng hym self ware & also the apparel that the viscount hym self masked in, which were very riche, for the whiche he thanked hym*³⁷² ». Ici, le vicomte de Turenne François de la Tour d'Auvergne (ambassadeur français) se voit offrir son costume ainsi que celui porté par le roi aux termes de la mascarade. Comme ces déguisements sont très coûteux, le don d'Henri VIII se comprend une nouvelle fois comme l'expression d'une démonstration de richesse et de puissance³⁷³. En effet, par la somptuosité du cadeau, l'ambassadeur n'est pas en mesure de rendre un contre-don. Henri VIII fait ainsi du vicomte de Turenne son obligé, ce dernier est en quelque sorte « écrasé par la libéralité ostentatoire » du souverain³⁷⁴.

³⁶⁹ SPINA O., *Op.cit.*, p. 332.

³⁷⁰ SPINA O., « « Le roi enleva son masque et se montra tel que lui-même. » Les mascarades à la cour des Tudors, divertissements ou cérémonies ? (1520-1600) », CARRANGEOT D., LARRANGEOT D., LAURIOUX B., PUECH V. (dir.), *Op.cit.*, p. 169.

³⁷¹ HALL E., *Op.cit.*, p. 599.

³⁷² *Ibidem*, p. 724.

³⁷³ SPINA O., « Le roi enleva son masque... », *Op.cit.*, p. 168.

³⁷⁴ Un autre exemple d'un don de vêtement à un ambassadeur peut également être spécifié. Lors d'une ambassade française en Angleterre à l'occasion du traité de Londres (1518), Henri VIII remet une robe qu'il portait à Michel de Poysieu-Capdorot, seigneur de Saint-Meme de la façon suivante : « *during the first day's joust the King was in a gallery with all the ambassadors, dressed in this robe, and said Monsieur de St.Meme being very facetious and*

Le contenu de ces spectacles est aussi l'occasion de transmettre un discours sur la libéralité princière. Par exemple, lors d'une mascarade réalisée à la cour pour cette même ambassade française en 1527, le chroniqueur Edouard Hall revient sur la moralité de la prestation : « *and he concluded that love & riches, both be necessarie for princes (thaht is to saie) by love to be obeied and served, and with riches to rewarde his lovers and frendes, and with this conclusion the dialogue ended*³⁷⁵ ». Ainsi, la mascarade fait passer un message sur la manière dont un souverain doit gouverner : la richesse du prince sert à récompenser ceux qui ont obéi et servi leur souverain. Idéalement, ses sujets doivent le servir par amour et non pour la recherche d'une récompense. Le souverain doit être aimé, l'argent seul ne suffit pas au roi pour gouverner. Autrement dit, son autorité royale repose sur un équilibre entre amour et récompenses.

1.5. « *Happy New Year* » : le Nouvel An à la cour du roi

La réception d'ambassades étrangères, les rencontres princières, les cérémonies dynastiques et leurs festivités intrinsèques³⁷⁶, sont des événements ponctuels mais irréguliers dans le déroulement habituel de la vie de cour. Ces moments festifs, aussi nombreux soient-ils, varient d'une année à l'autre au gré du cycle de vie du souverain (baptêmes, mariages, couronnements, décès) et du contexte diplomatique. Au contraire, d'autres fêtes, comme Pâques ou la Chandeleur pour ne prendre que des exemples chrétiens, sont inscrites à une « date fixe » dans le cycle de l'année festive. Ces temps de fêtes, fidèles au calendrier et indépendants de tous agents extérieurs, viennent alors égayer une vie curiale déjà bien mouvementée. À l'instar des événements mentionnés précédemment, ces fêtes sont, pour beaucoup, des occasions de donner. À titre d'exemple, la cérémonie du *Royal Maundy*, la veille du Vendredi saint est marquée par la distribution par le monarque de pièces de monnaie aux pauvres. Henri VIII a ainsi fait une aumône de 20d à vingt pauvres lors de son premier *Royal Maundy* en 1509³⁷⁷.

jesting with the King about many matters, said amongst the rest, "Sire! I never saw a robe more to my liking than that which your Majesty now has in wear: "to which the king replied "monsieur, do you think it would fit you ? to which took it off, and he put it on, and said, "sire, I never had a robe that fitted me better, upon which, the King replied, It is yours, and sent for another and Monseigneur de Meme wore it all that morning, and it is worth 1000 ducats (GIUSTINIANI, S., vol. 1, Op.cit., p. 233) ». À l'instar de la mascarade, le roi flatte son invité par sa générosité et se présente comme un roi si riche que donner une robe onéreuse n'est rien pour lui...

³⁷⁵ HALL E., *Op.cit.*, p. 723.

³⁷⁶ Mais aussi les célébrations de paix, les intronisations dans les ordres de Chevalerie, etc.

³⁷⁷ LIDDY L., « The Maundy Coins of Henry VII and Henry VIII », *Tudor Chamber Books. Kingship, Court and Society : the Chamber Books of Henry VII and Henry VIII, 1485-1521*, 2017, <https://www.tudorchamberbooks.org/the-maundy-coins-of-henry-vii-and-henry-viii/>, page consultée le 23/04/2020.

Toutefois, de manière beaucoup plus substantielle et pertinente pour notre problématique (générosité et non charité), les dons échangés à la cour lors du Nouvel An fournissent un terrain d'étude particulièrement intéressant. Le jour de l'An apparaît comme une fête de cour imposée par le calendrier civil et non liturgique pendant laquelle le souverain reçoit des cadeaux et en remet. L'échange de dons se déroule exclusivement entre le roi d'Angleterre et ses sujets. En effet, aucun prince et ambassadeur étranger n'est inclus dans les termes de l'échange. Par conséquent, le sens prioritaire du Nouvel An n'est pas d'impressionner ses rivaux européens par sa magnificence mais de mettre en avant les rapports qui unissent la royauté à ses sujets.

Si les origines de cette pratique remontent probablement à l'Antiquité³⁷⁸, les premières mentions explicites des cadeaux de Nouvel An ou « *New Year's gifts* » dans l'histoire de la monarchie anglaise, apparaissent au XIII^e siècle. Néanmoins, c'est véritablement sous le règne d'Henri VIII que, pour la première fois, des registres spécifiques inventoriant les dons donnés et reçus à cette occasion sont attestés. Les historiens anglo-saxons nomment ces listes, les « *New Year's gift roll* ». Pour la totalité du règne d'Henri VIII, seulement celles du 1^{er} janvier des années 1528, 1532, 1534 et 1539 sont conservées³⁷⁹. Tous ces registres, hormis celui de l'année 1528³⁸⁰, mentionnent les bénéficiaires (lorsque le roi donne) et les donateurs (lorsque le souverain reçoit) selon leur rang. Par la suite, ces listes nous sont parvenues de manière de plus en plus conséquente de sorte que pour Elisabeth I^{ère}, vingt-cinq « *New Year's gift roll* » sont conservées sur les quarante-quatre ans de son règne³⁸¹.

L'échange de dons à l'occasion du Nouvel An n'est donc pas une spécificité henricienne et encore moins une pratique propre aux souverains d'Angleterre. Par exemple, des registres de ce type de dons sont attestés à la cour du duc de Berry. L'historienne Françoise Autrand en

³⁷⁸ L'historienne Felicity Heal revient sur l'origine de cette pratique et reprend trois hypothèses : l'habitude romaine d'échanger des cadeaux entre parents et amis lors de la fête des saturnales, les offrandes faites par le sénat romain aux empereurs lors des calendes de janvier (théorie humaniste) et le processus féodal par lequel les vassaux faisaient des offrandes à leur seigneur à cette saison : des cadeaux de nourriture et de boisson qui pouvaient être entièrement constitués comme un loyer, ou comme des gestes de service faits en échange d'un festin tout aussi obligatoire. C'est cette dernière explication qui représente au mieux à ses yeux l'esprit des dons du Nouvel An. HEAL F., *Op.cit.*, p. 71.

³⁷⁹ Ce qui ne veut pas dire pour autant que nous n'avons pas d'exemples de dons du Nouvel An pour les autres années du règne d'Henri VIII. Des mentions apparaissent régulièrement dans les *Letters and Papers* et dans les inventaires des nobles. Toutefois, ce sont uniquement pour ces quatre années que nous avons conservés des registres à proprement parler.

³⁸⁰ En effet, le registre de 1528 ne mentionne que les récipiendaires dans la mesure où la source n'a enregistré que les dons offerts par Henri VIII.

³⁸¹ LAWSON J., *The Elisabethan New Year's Gift Exchanges, 1559-1603*, Oxford, Oxford University Press, 2013.

propose d'ailleurs une analyse pour le jour de l'An 1415³⁸². De plus, loin d'être propre au cercle restreint de la cour, le don du Nouvel An est une coutume - moyennant les ressources financières de chacun - partagée par toutes les couches de la société. Ainsi, Natalie Zemon Davis déclare dans son étude du don en France au XVI^e siècle que « la nouvelle année, placée au milieu des festivités des douze jours qui marquent la période de Noël, était la journée la plus importante de don public dans toute l'année³⁸³ ».

A. « Pour le Nouvel An j'aimerais... » : le contenu des New Year's gift rolls

L'étude des dons du Nouvel An à la cour d'Henri VIII a récemment fait l'objet d'une recherche inédite de la part de l'historienne britannique Maria Hayward³⁸⁴. Dans un article publié en 2005, la chercheuse y présente une édition critique du « *New Year's gift roll of 1539* » initialement conservée à la *Folger Shakespeare Library* et met en comparaison ladite source avec les listes des années 1528, 1532 et 1534. Dans ce travail, Maria Hayward dresse différents tableaux comparatifs à partir des données suivantes : années, acteurs de l'échange et nature des présents. Pour ce qui est des dons du roi, ces derniers sont classés selon le statut des bénéficiaires et le poids du cadeau accordé ; pour ce qui est des présents offerts au souverain, ceux-ci sont répertoriés selon le statut des donateurs et la nature de l'offrande. Outre l'échange à proprement parler, la chercheuse élargit son champ d'investigation et étudie également le rôle des orfèvres dans la fabrication de ces « *New Year's gifts* ». Toutefois, ce rapport entre le travail des artisans-bijoutiers de Londres et les dons royaux ne sera pas abordé dans notre étude. Pour faciliter la compréhension et illustrer au mieux la richesse de ces sources, nous donnerons des exemples tirés du « *New Year's gift roll* » de 1539 (parce que nous disposons de son édition) tout en revenant régulièrement sur les observations générales faites par Maria Hayward³⁸⁵.

Pour ce qui est des présents offerts par Henri VIII les premiers jours de l'an des années 1528, 1532, 1534 et 1539, les entrées des listes permettent d'emblée d'identifier les grandes catégories de bénéficiaires du don royal selon leur statut : famille du roi, évêques, ducs et comtes, duchesses, comtesses et ladies, chapelains, gentlewomen, chevaliers et gentlemen. Pour 1539, ce sont deux cinquante-deux personnes qui bénéficient des dons royaux du fils d'Henri VIII (Edouard) en passant par le duc et la duchesse de Suffolk (Charles Brandon et Catherine

³⁸² AUTRAND F., « Le Jour de l'an 1415 à la cour du duc de Berry », *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 2002, p. 275-288. Nous vous renvoyons également à l'article suivant : BUETTNER B., « Past Presents : New Year's Gifts at the Valois Courts, Ca. 1400 », *The Art Bulletin* 83, n°4, 2001, p. 598-625.

³⁸³ ZEMON DAVIS N., *Op.cit.*, p. 39.

³⁸⁴ HAYWARD M., « Gift giving at the court of Henry VIII: the 1539 New Year's gift roll in context », *The Antiquaries Journal*, 85, 2005, p. 125-175.

³⁸⁵ Les chiffres et pourcentages avancés ci-dessous ne sont donc pas le fruit de notre propre travail.

Willoughby de Eresby) au docteur du roi, Dr. William Butts. Ainsi, les membres restreints de la famille royale, à savoir la reine et les enfants princiers sont les premiers bénéficiaires du don. Parfois, la générosité du roi s'étend à la famille plus élargie : sa sœur Marie Tudor lors du jour de l'An 1528 et sa nièce Margaret Douglas, fille de Marguerite Tudor reine d'Ecosse et sœur aînée du roi en 1539.

Outre sa famille, Henri VIII a offert des présents aux hauts dignitaires politiques de sa cour : c'est-à-dire les membres du « *Privy Council* » comme Thomas Cranmer, évêque de Canterbury, Thomas Audley, Lord Chancelier et Thomas Cromwell, Lord du Sceau privé mais également aux membres de sa « *Household/ Chamber* » à l'instar de Thomas Cheyney « *Treasurer of the Household* » et John Russell, « *Comptroller of the Household* ». Au sein de sa « *Household*³⁸⁶ » (large ensemble), les membres de la Chambre privée du roi « *The Privy Chamber* » bénéficient également des dons royaux. La Chambre Privée est alors l'un des deux centres de pouvoir de la Cour (l'autre étant le Conseil Privé). Ses « employés » sont des proches du roi, soit des compagnons choisis pour servir personnellement le souverain. Ils sont souvent en position de force pour influencer les affaires politiques et agir comme les principaux conseillers d'Henri VIII. Nous retrouvons, par exemple, Thomas Heneage, « *Groom of the Stool* », Richard Long, « *Master of the Buckhounds and Hawks* », Edmund Harman, « *King's barber* » et encore Philip van der Wilder, « *Keeper of king's musical instruments* »³⁸⁷. Notons que d'autres membres appartenant à différents départements de la « *royal household* » sont également récompensés et parfois même les membres les plus subalternes.

Les dons ne semblent toutefois pas se limiter uniquement à la sphère du pouvoir ou de la cour. En effet, toute une série d'artisans et de commerçants lui fournissant des biens et des services reçoivent également des « *New Year's gift* » à l'instar d'Anthony Carsidony, commerçant italien ou le marchand de fruits Hans. Plus encore, le Nouvel An est aussi l'occasion pour le roi de récompenser régulièrement en espèces les hommes et les femmes du « commun » qui ont apporté au roi des chapons, des pommes, des gâteaux et autres ou ont rendu

³⁸⁶ A la tête de la « *Household* » se trouve le Lord Chamberlain. À partir de 1526, son département est officiellement divisé en deux sections : la Chambre privée, avec un personnel composé de gentlemen, d'écuyers, de « *groom* », de pages, etc. qui s'occupent tous des besoins personnels du roi (ce service personnel était souvent associé à une responsabilité politique, car ceux qui aidaient le roi à gouverner faisaient généralement partie de son intimité) ; et la Grande Chambre, avec un personnel similaire, qui comprend les chambres extérieures et the « *Privy Wardrobes* ». Plus largement, le Lord Chamberlain est également responsable de tous ceux qui travaillaient dans la Chambre, tels que les aumôniers royaux, les médecins, les serveurs, les artisans, les musiciens, les artistes, les gardiens et les gardiens, etc. Il pouvait avoir jusqu'à quatre cents personnes sous sa juridiction.

³⁸⁷ Pour alléger les notes de bas de pages, nous ne référenceront pas à chaque fois la page d'où sont tirés les exemples. Les indications générales des pages pour les récipiendaires du don royal le jour de l'An 1539 se situent en p. 144-151.

des petits services. Ces récompenses sont alors absentes des « *New Year's gift roll* » mais bel et bien présentes dans les « *King's books of payment* ».

La diversité des dons offerts par Henri VIII est relativement faible. En effet, la totalité des cadeaux de Nouvel An s'intègre dans un unique et grand ensemble : les « *plates* » c'est-à-dire de la vaisselle précieuse. La notion recouvre alors une variété de réceptacles (bols, coupes, pots, calices, etc.) ainsi que des cuillères, des salières, etc. Pour le jour de l'An 1539, la majorité des dons sont des « *cruses* » soit des sortes de bols (45,6%), des coupes « *cups* » (24%), des salières (8%) et des pichets (8%). Tous ces « *plates* » donnés par le souverain Tudor ne sont pas en or mais en argent doré, ce qui reste tout de même précieux. Les « *New Year's gift rolls* » ne spécifient pas si la vaisselle est décorée ou non. Pour chacun de ces dons, y est associé son poids exprimé en once avoirdupois (oz. av.) ainsi que le nom de l'orfèvre le fabricant. Par exemple, pour la description du don donné à Edouard Stanley, comte de Derby en 1539, il est indiqué « *To therll of Derby a gilte Cuppe with a couer Cornelis weing xxij oz.*³⁸⁸ », soit une coupe de l'orfèvre Cornelius Hayes d'un poids de 23 oz.

En réalité, ce n'est ni l'identité du don (coupes ou cuillères), ni le fabricant (Cornelius Hayes ou Morgan Wolf) qui désigne la valeur du « *New Year's gift* » mais bien son poids. Par conséquent, le poids du présent est proportionnel à l'importance du statut du bénéficiaire. Par exemple, William Fitzwilliam, en tant que duc de Southampton reçoit une « *gilte cuppe* » de 37 oz. ¼ tandis que le chevalier Sir Anthony Browne, maître des chevaux et demi-frère de William Fitzwilliam, en reçoit une mais d'un poids inférieur : 23 oz. (duc > chevalier). De manière générale, les plus gros cadeaux vont aux membres de la famille, aux ducs et aux comtes, puis aux évêques. Toutefois, la valeur et donc le poids varient aussi en fonction de la relation qu'entretient le bénéficiaire avec le monarque. Cela se vérifie par les grosses disparités de poids au sein d'un même groupe social où ce n'est donc plus le rang qui différencie mais la relation. Par exemple, Lady Margaret Wotton, marquise de Dorset semble être dans les faveurs du roi puisqu'elle reçoit un « *gilte cruse* » de 30 ½ oz. tandis qu'une autre Lady Elisabeth comtesse de Kildare en reçoit une de 11 ¼ oz.

Par conséquent, l'étude des bénéficiaires des cadeaux du Nouvel an permet de mettre en lumière ceux qui bénéficient de la faveur royale, c'est-à-dire une relation affective et volontaire qu'entretient le roi avec certains sujets de son choix. C'est, par exemple, le cas avec le cardinal Thomas Wolsey, « *Lord High Chancellor* » de 1515 à 1529. En 1528, ce dernier reçoit, le

³⁸⁸ *Ibidem*, p. 145.

présent le plus important (40 ¼ oz.) après la sœur du roi, Marie d'Angleterre. Plus visible encore est l'exemple de Thomas Cromwell. L'étude des « *New Year's gifts* » même si elle est parcellaire permet de retracer son ascension à la cour du roi. En 1534, ce dernier est le mieux doté (74 oz.) parmi l'ensemble des gentlemen. Ensuite en 1539, à son apogée, il reçoit en tant que Lord du Sceau privé un cadeau d'un poids de 215 ¼ oz. Même l'entourage familial d'Henri VIII n'a pas reçu un cadeau de cette valeur. En réalité, la valeur des cadeaux de Nouvel An accordé à ces deux ministres relève également de l'importance politique sans pareille dont ces derniers jouissent auprès d'Henri VIII.

Plus modestement, les cadeaux de Nouvel An qu'envoie le roi le 1^{er} janvier 1541 à son ex-femme Anne de Clèves (divorce depuis juin 1540) témoignent de l'affection d'Henri VIII à son égard. L'ambassadeur français Charles Marillac en atteste lorsqu'il explique à François I^{er} que :

« Madame Anne, sœur du duc de Clèves, jadis royne d'Angleterre, toutes ses festes passées, c'est tenue à Richemont qui est à quatre mil de Hantempcourt, auquel lieu ce roy, le premier jour de l'an, et aussy la royne luy envoyèrent de grands présens, comme en riches habillemens, vaisselle d'argent et joyaulx, qu'on estime pouvoir valoir de six à sept mille escuz³⁸⁹ ».

Malgré le divorce, Anne de Clèves semble toujours jouir de la faveur de son ancien époux. À ce titre, elle est d'ailleurs membre honoraire de la famille royale et reçoit le titre de « Sœur aimée du Roi ».

Au contraire, les absents de la cérémonie sont les personnes qui ont perdu la faveur royale. Ainsi, Eustache Chappuis, ambassadeur de Charles Quint en Angleterre, montre à partir du don du Nouvel An, la preuve tangible de la répudiation de la reine Catherine d'Aragon et l'ascension de la maîtresse du roi Anne Boleyn. En effet, alors que le roi avait pour habitude d'envoyer des cadeaux de Nouvel An à sa première épouse, à leur fille et aux dames de sa maisonnée, cela n'a pas été fait le jour de l'An 1532. En effet, Henri VIII s'y refuse et interdit même au Conseil et autres de le faire³⁹⁰. À l'opposé, le traitement royal à l'égard de la marquise de Pembroke est bien différent de celui de la reine. Le jour de l'An, Henri VIII : « *gave her a room hung with cloth of gold and silver, and crimson satin with rich embroideries. She is lodged where the Queen used to be, and is accompanied by almost as many ladies as if she were Queen*³⁹¹ ».

³⁸⁹ *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac (1537-1542), Op.cit.*, p. 258.

³⁹⁰ Le « *New year's gift roll* » de 1532 vient confirmer les propos du diplomate. Toutefois, si Catherine d'Aragon est bien absente des bénéficiaires, Eustache Chappuis semble se tromper pour la princesse Marie. Cette dernière reçoit bien « *2 gilt pots. 102 oz.* » pour le Nouvel An.

³⁹¹ Chapuys to Charles V, le 4 janvier 1532 : L&P, *Vol. 5, 1531-1532*, p. 339-349.

Il est difficile d'évaluer l'implication réelle du roi dans la distribution de ces présents. La lourdeur des démarches (pluralité des bénéficiaires, concordances valeurs/statut, etc.) laisse penser qu'Henri VIII n'est pas derrière le choix de chacun des cadeaux du Nouvel An. De plus, la nature des présents indique, sans aucun doute, que ces derniers n'ont aucune signification symbolique personnelle. Ainsi, le don du Nouvel An bien que remis au nom du roi est le travail d'un autre. Felicity Heal évoque l'idée que Thomas Cromwell, en tant que maître de la « *House of Jewels* », est responsable de la distribution des « *plates* »³⁹². Nous pouvons donc supposer qu'Henri VIII validait ou non la répartition et la valeur des cadeaux après son élaboration par une tierce personne. Toutefois, l'investissement du roi pour le choix des cadeaux de Nouvel An se fait davantage sentir lorsqu'ils sont destinés à ses favoris et à ses épouses. Par exemple, le 18 décembre 1518, l'évêque d'Ely Nicholas West informe le cardinal Wolsey que le roi a voulu savoir auprès de lui ce qui ferait le plus plaisir au dit cardinal pour le Nouvel An. Ce à quoi l'évêque répondit « *I answered I could not tell, but I supposed that it was most convenient to send you goodly plate or some other rich jewels*³⁹³ ». L'implication d'Henri VIII est encore plus visible en 1534 avec le cadeau de Nouvel An pour Anne Boleyn. En effet, il demande à Hans Holbein de faire un croquis de son projet de cadeau, une fontaine, afin que les orfèvres puissent la réaliser. Le jour de l'An 1537, il offre également à Jane Seymour une coupe d'or en faïence garnie de diamants et de perles sur laquelle sont inscrites les lettres H et J. Le caractère plus personnel de ces cadeaux de Nouvel An témoigne de l'affection d'Henri VIII envers les destinataires de ces dons. Parmi la multitude des récipiendaires et le côté formel et froid de la distribution des « *plates* », le souverain montre par sa démarche ou la nature des dons son attachement plus personnel aux personnes qu'il affectionne.

Il est également difficile d'évaluer le coût de cette grande opération de distribution. Néanmoins, pour le jour de l'An 1534, nous savons que le prix total des « *plates* » offerts s'élève à 1 023£ 7s 1d. À titre de comparaison, les dépenses totales du roi en bijoux et vaisselles sont de l'ordre de 2 994£ 14s 8d pour l'année 1520³⁹⁴. Même si les années ne concordent pas, il est fort probable que les cadeaux du Nouvel An représentent de manière générale, une part conséquente des dépenses d'Henri VIII en « *plates and jewels* ». Il est possible également que le monarque puisse puiser dans ses réserves personnelles de la « *Jewel House* » pour réduire le coût des cadeaux à court terme. Toutefois, comme le souligne Maria Hayward, donner un bien

³⁹² HEAL F., *Op.cit.*, p. 96.

³⁹³ Bishop of Ely to Wolsey, le 18 décembre 1518 : L&P, *Vol. 2, 1515-1518*, p. 1423-1440.

³⁹⁴ HAYWARD M., *Op.cit.*, p. 134.

personnel peut également être considéré comme une indication de faveur ou d'amitié d'Henri VIII plutôt qu'un moyen d'économiser de l'argent³⁹⁵. Quoi qu'il en soit, pour l'ambassadeur vénitien Sebastiano Giustiniani, le coût des cadeaux donnés serait largement contrebalancé par la richesse des cadeaux que le souverain reçoit : « *for on the first day of the year it is customary for His Majesty to make presents to everybody, but the value of those he receives in return greatly exceeds his own outlay*³⁹⁶ ».

Ainsi, le Nouvel An est également l'occasion pour le roi de recevoir des présents. Les « *New Year's gift rolls* » mentionnent la nature de ces dons ainsi que leurs donateurs³⁹⁷. Ces derniers sont classés dans les mêmes catégories tutélaires que les récipiendaires. Par conséquent, les personnes qui donnent au roi sont autant les enfants d'Henri VIII que le duc de Sussex ou le docteur Bentley, par exemple. Ils sont deux-cent-vingt pour le jour de l'An 1539 et ont offert deux-cent-vingt-cinq cadeaux à Henri VIII. Il est possible de retrouver, parmi la liste des donateurs, des individus qui ont reçu des présents du roi à l'instar de l'évêque de Canterbury ou le duc de Southampton. Toutefois, c'est loin d'être systématique et de nombreux nobles à l'instar du chevalier Richard Grey et de lady Knevet ne figurent pas dans la liste des bénéficiaires des cadeaux du roi. Ces derniers semblent être les grands oubliés de la largesse royale malgré leurs dons envers leur monarque.

Alors qu'Henri VIII ne donne à ses sujets que des « *plates* » en argent doré, ces derniers font au contraire preuve d'une plus grande créativité en diversifiant la nature de leurs cadeaux de Nouvel An. Livres, vêtements, animaux, bijoux, argent, vaisselles, équipements de chasse, armes, tableaux, etc. sont tous des biens qui ont été offerts en guise de présents au roi. Chaque cadeau semble authentique et cherche à faire plaisir au souverain. Néanmoins, certaines typologies de présents semblent revenir fréquemment à l'occasion du jour de l'An. C'est le cas pour les dons d'argent qui représentent plus ou moins 20% des cadeaux donnés au roi. À titre d'exemple, Henri VIII reçoit de ses sujets pour 1539, près de 1 181£ 7s 6d. Outre l'argent, les présents fréquemment offerts sont des « *plates* », des vêtements et des bijoux. Les personnes plus modestes ont tendance à offrir des présents en lien avec leur métier comme lorsque l'imprimeur Barklot offre un « *boke of diverse workes of doctors covered with crimsen*

³⁹⁵ *Ibidem*, p. 137.

³⁹⁶ SEBASTIANI G., *Op.cit.*, Vol.2, p. 312.

³⁹⁷ Toutefois, comme notre approche se focalise davantage sur les cadeaux du roi plutôt que sur ceux qu'Henri VIII reçoit (bien que le tout soit lié, chaque présent royal s'inscrivant dans un échange de don et contre-don), nous n'évoquerons ici que quelques traits généraux de cet aspect. Pour la liste des donateurs le jour de l'An 1539 : HAYWARD M., *Op.cit.*, p. 163-169.

satten³⁹⁸ ». En réalité, le donateur doit surtout s'efforcer, dans la mesure de ses ressources, de donner un présent qui soit à la hauteur de la magnificence du prince. Ainsi, les cadeaux de grande valeur sont particulièrement attendus par Henri VIII.

B. Déroulement et interprétation de la cérémonie

À la lecture de ces « *New Year's gift roll* », le jour de l'An ressort comme étant l'évènement le plus important pour donner et recevoir à la cour d'Henri VIII. Contrairement aux autres occasions où le don n'est qu'un élément parmi d'autres dans le déroulement cérémoniel plus large, le don, ici, est la raison intrinsèque, l'essence même de la festivité. Toutefois, ces listes du Nouvel An, aussi riches soient-elles, ne nous donnent que très peu d'informations sur le fonctionnement de la cérémonie à proprement parler. En effet, sans indications complémentaires, il est difficile d'établir la chronologie de l'échange : est-ce que c'est le roi qui donne d'abord et ensuite qui reçoit ou est-ce l'inverse ? La question est fondamentale parce qu'elle permet de comprendre les logiques qui sous-tendent l'échange entre le roi et ses sujets.

Un article du règlement de la « *Household of King Henry VII* » en 1494 revient brièvement sur le rituel. Le matin du Nouvel An, le « *Usher of the Chamber* » fait entrer les messagers un par un, selon leur rang, et avec leur présent dans la chambre à coucher du roi :

« The King shall say, Sir, lett it come in, them the usher shall lett in the messenger with the guifte, and soe after the great estates servants, as they come, each one after other, as they bee of estate, and after that donne, all lordes and ladies after their estate, and all thi season the King shall sitt still in his footesheete³⁹⁹ »

Ensuite, le Chambellan est chargé par le roi de remettre avec l'accord du trésorier de la Chambre, les récompenses aux messagers selon « *their estate* ». La valeur de ces dernières varie en fonction du statut du serviteur et du donateur⁴⁰⁰. Le cérémonial s'applique également à la reine d'Angleterre à la différence fondamentale que les récompenses ne doivent pas être aussi « *great and large* » que celles du roi, ce dernier entendant rester la source la plus généreuse de tous les bienfaits⁴⁰¹. Cet extrait, aussi indicatif soit-il, est normatif et ne montre pas la cérémonie telle qu'elle est organisée dans les faits.

³⁹⁸ *Ibidem*, p. 168.

³⁹⁹ « Articles Ordained by King Henry VII. For the Regulation of His Household (31 Dec. 1494) » dans *A collection of ordinances and regulations... Op.cit.*, p. 120.

⁴⁰⁰ Ainsi, le chevalier de la reine reçoit 10 marks tandis que l'écuyer reçoit, lui, 8 marks. Les messagers des ducs et duchesses sont récompensés de 5 marks alors que ceux représentant les comtes et comtesses ne bénéficient que de 40 shillings.

⁴⁰¹ *Ibidem*.

Néanmoins, une dépêche datant du 3 janvier 1538 nous livre un aperçu plus précis de la cérémonie. L'homme d'affaires John Husee décrit à son maître Arthur Plantagenet, Vicomte de Lisle (oncle d'Henri VIII) la réception du cadeau de Nouvel An qu'il était chargé de donner au nom de son seigneur :

« I delivered on New Year's Day your gift to the King. As soon as I was within the chamber of presence my lord Privy Seal smiled and said to the King "Here cometh my lord Lysle's man," and the King replied merrily, but I cannot tell what he said. After I had done my duty, his Grace received it of me smiling and giving more words to me than to any other that came, saying "I thank my Lord. How doth my Lord and my Lady? Are they merry?" "The King stood leaning against the cupboard, receiving all things, and Mr. Tywke at the end of the same cupboard penning ail things that were presented, and behind his Grace stood Mr. Kyngston and Sir John Russell, and besides his Grace stood the earl of Harforde and my lord Privy Seal. There was but a small Court."⁴⁰² »

D'après la description, la cérémonie semble avoir quelque peu changé. Le roi ne reçoit plus dans sa chambre à coucher mais se tient debout, accoudé à une armoire dans la « *Chamber of presence* ». Henri VIII y est présent avec cinq membres de sa cour dont le seigneur du Sceau privé Thomas Cromwell. Ce dernier est chargé d'annoncer publiquement chaque messenger. Lors de la remise du présent, le roi formule, selon ses envies, quelques mots aimables au regard des donataires. Ici, la récompense en espèces pour le messenger John Husee n'est pas mentionnée. Toutefois la pratique perdure parce que ces dernières sont enregistrées dans les « *King's books of payment* » autour du 1^{er} janvier. Même si le serviteur et homme d'affaires d'Arthur Plantagenet n'en fait pas mention, il est fort probable que les cadeaux reçus soient ensuite exposés sur des tables de buffets montées pour l'occasion⁴⁰³.

Le portrait que fait John Husee du 1^{er} janvier 1538 et de l'ordonnance de 1494 éclaire le sens de l'échange lors du Nouvel An. Le roi apparaît d'abord comme l'unique bénéficiaire de la cérémonie. Les sujets apportent par l'intermédiaire de leur serviteur un présent au roi. Grâce aux « *New Year's gift rolls* », nous savons identifier les donateurs et la nature de leur(s) présent(s) pour Henri VIII. La diversité des acteurs et des dons est alors étonnante. Toutefois, à la lecture seule des descriptions des contemporains, l'échange semble à sens unique. Aucun des deux témoignages n'évoque un éventuel contre-don royal dans le déroulement de la cérémonie. Le roi recevrait-il sans donner en retour ?

Ce sont les « *New Year's gift rolls* » qui permettent de nous informer que le fonctionnement du Nouvel An repose au contraire sur un échange entre le souverain et ses sujets. En effet, ces

⁴⁰² John Husee to Lord Lisle, le 3 janvier 1538 : L&P, *Vol.13 Part 1, January-July 1538*, p. 1-20.

⁴⁰³ HAYWARD M., *Op.cit.*, p. 127.

registres mentionnent les dons du roi, soit les « *plates* » distribués à ses sujets à l'occasion du Nouvel An. Par conséquent, les dons royaux recensés dans ces listes apparaissent comme des récompenses en réaction aux cadeaux reçus le jour de l'An selon le déroulement évoqué ci-dessus (appel public, entrée du messager, réception du cadeau et mots du souverain). En d'autres mots, les cadeaux offerts par le roi sont donc le contre-don dans l'échange. Si le grand absent dans les témoignages sur la cérémonie du Nouvel An est le contre-don du monarque c'est, selon notre hypothèse, pour la raison qu'il n'est pas simultané. En effet, lorsque le roi reçoit un cadeau le 1^{er} janvier, il semblerait que son donateur ne reçoive pas directement le contre-don en vaisselle. En ce sens, il est probable que le don royal soit envoyé quelque temps après.

Une fois la chronologie et le contexte de l'échange établis, nous pouvons mieux cerner les motivations des acteurs. Ainsi, les donateurs qu'ils soient de hauts dignitaires politiques, des membres plus modestes de la cour ou parfois de simples roturiers expriment par le biais de leur don leur générosité et leur loyauté envers Henri VIII. Par leur don, les sujets montrent qu'ils sont incorporés au service personnel de la Couronne et qu'ils font partie du corps royal⁴⁰⁴. Toutefois, le présent est loin d'être désintéressé. Il est donné dans l'espoir d'obtenir la faveur royale ou de s'assurer le patronage du prince (davantage pour les artisans, artistes et intellectuels). Le Nouvel An est également l'occasion pour les donateurs de se faire remarquer auprès du roi par un cadeau spécifique. En fin de compte, tous (exception faite peut-être pour les membres de la famille) sont candidats à la récompense par un contre-don du monarque. En d'autres mots, le don des sujets au roi est donc toujours motivé par l'attente de son contre-don.

Les récompenses d'Henri VIII en « *plates* » clôturent l'échange annuel. Le souverain en remettant des cadeaux montre sa libéralité et contrôle la fidélité de ses sujets. En effet, lorsqu'un noble habitué à recevoir des dons du roi au Nouvel An perd ce bénéfice, c'est que son comportement a déplu au souverain. Le don est donc un instrument de contrôle, il y a une dépendance de la part du bénéficiaire. Le Nouvel An est également l'opportunité pour Henri VIII de nouer et d'entretenir des liens avec certains de ses sujets à un moment précis, renouvelables chaque année. En offrant à ses sujets, le roi les reconnaît comme des serviteurs de la Couronne, des membres à part entière de la société qui jouissent d'un lien particulier avec lui.

⁴⁰⁴ HEAL F., *Op.cit.*, p. 93.

La réciprocité de l'échange semble donc maintenue et honorée puisque chaque don de part et d'autre de l'échange est fait selon sa condition. Toutefois, la valeur des dons accordés à Henri VIII semble supérieure aux « *plates* » qu'il distribue. Pour certains nobles, l'échange peut donc être une perte financière. Toutefois, les présents ne se comprennent pas uniquement en rapport avec leur valeur monétaire. En effet, dans les cadeaux du roi à ses sujets c'est davantage la relation que le présent instaure avec le bénéficiaire que la nature du don en tant que tel qui importe. Ce dernier est alors le symbole de la faveur princière. À partir du « *New year's gift rolls* » de 1539, nous avons observé que, pour certains donateurs, le don n'a pas été honoré de son contre-don royal. Ce manquement peut s'expliquer, selon nous, pour plusieurs raisons : manquements de la part de celui qui répertorie les dons, échec dans la relation par certains donateurs, non obligation ressentie par le roi de rendre à certains de ses sujets.

Il y a néanmoins de l'obligation dans la pratique du « *New Year's gift* » à la cour d'Henri VIII. Le don est obligé d'une part par le calendrier festif et, d'autre part, parce que les nobles sont obligés de donner pour rester dans les bonnes grâces de leur souverain. Dès lors, les notions de don désintéressé par amour et amitié, caractéristiques de notre rapport contemporain au don lors des fêtes de fin d'année, doivent être traitées avec une prudence particulière. Comme le souligne Felicity Heal : « *Not only was there the usual expectation of return, in this case immediate, but there was a clear quantifiable element in what was given and received*⁴⁰⁵ ». Toutefois, l'amitié n'est pas à exclure dans l'interprétation des cadeaux du Nouvel An. Comme déjà mentionné, il est fort probable que les sentiments soient présents dans la sphère privée de la famille royale ou lorsque le roi entretient des relations particulières avec certains hommes et femmes de sa cour : favoris et maîtresses.

1.6. Conclusion : le don royal « ritualisé » et ses bénéficiaires

Couronnements, mariages, baptêmes, rencontres princières, ambassades et Nouvel An, tous ont pour dénominateur commun le fait d'être des cérémonies occasionnelles ou annuelles lors desquelles la pratique du don et de l'échange fait partie intégrante. En ce sens, le don s'insère dans ces mises en scène publiques du pouvoir royal où chaque geste est codifié et attendu. Le don rentre dans ce schéma : il est ritualisé, accompli selon une tradition qui dicte son application. Par conséquent, dans chacune de ces cérémonies, le don est obligatoire parce qu'il répond à une série de conventions. Par exemple, les dons royaux au Nouvel An sont attendus

⁴⁰⁵ *Ibidem*, p. 71.

chaque année parce qu'ils s'inscrivent dans une coutume, il en va de même pour les largesses lors d'un banquet. Le don n'est donc pas spontané, mais préparé parce que toutes ces cérémonies sont soigneusement planifiées en amont. De plus, c'est la publicité du cérémoniel qui donne au don toute son efficacité. Lorsque le roi remet une coupe à son champion, Sir Robert Dymoke au banquet post-couronnement ou son costume à l'ambassadeur français, le vicomte de Turenne en 1527, il le fait aux yeux de tous. Par sa mise en scène publique, le don confirme « à l'ensemble de la communauté la qualité des rapports entre donateur et récipiendaire⁴⁰⁶ ».

En ce sens, le don dans ces cérémonies est l'expression matérielle d'une complicité entre d'une part, le roi et ses sujets, et d'autre part, le souverain et des princes/ambassadeurs étrangers. En ce qui concerne les événements dynastiques et le Nouvel An, le don unit le roi à sa noblesse. Le présent royal s'intègre dans un « échange de bons procédés » entre le service rendu ou le don accordé par les sujets et la récompense, soit le contre-don donné en retour par le roi. Par exemple, lors des couronnements (1509 et 1533), les nobles qui ont accompli un office pendant la cérémonie se voient récompensés d'un bien en lien avec le service accompli. Dans cet échange réciproque, le don du roi se présente systématiquement comme la récompense, il est le contre-don d'un service rendu. Ainsi, Henri VIII apparaît comme le second acteur dans la temporalité de l'échange. Le souverain en offrant en retour honore les termes de l'échange.

De part et d'autre des acteurs de l'échange, le don est motivé par des attentes qui se « transforment » en des obligations pratiques. Le souverain attend de ses sujets qu'ils lui rendent des services et ses sujets attendent en retour de leur roi de généreuses récompenses. Si les sujets ne rendent pas service, ils sont exclus du cycle des largesses royales et si le roi ne récompense pas, il perd leur soutien, pourtant nécessaire à l'exercice de son pouvoir. C'est ce mécanisme qui est mis en scène dans les cérémonies. Le roi entend renforcer ce message en se montrant ostensiblement libéral afin de motiver, stimuler les services envers la Couronne. Autrement dit, les manifestations de générosité du souverain envoient le message aux sujets que tout service envers le roi sera libéralement récompensé. Ainsi, la somptuosité des événements (organisation de joutes, de spectacles, de banquets, largesses, distribution de vins et de nourritures) compris comme des actes d'évergétisme participent à la construction de la

⁴⁰⁶ « Le don mis en scène. Représentations visuelles et textuelles de l'acte de donation dans les arts de la première modernité », présentation d'un colloque organisé par le GEMECA à l'Université catholique de Louvain-la Neuve, le 20 et 21 avril 2017, <https://uclouvain.be/fr/instituts-recherche/incal/gemca/evenements/le-don-mis-en-scene.html>, page consultée le 28/04/2020.

libéralité princière. Toutefois, comme cela a été le cas avec la procession du couronnement d'Anne Boleyn, ces réjouissances lorsqu'elles sont organisées par la ville rappellent également au roi les attentes civiques du contre-don royal.

Dans le cadre des ambassades et rencontres princières, le don rentre davantage dans le schéma d'une libéralité compétitive entre les puissances. Le but est d'impressionner, par le faste, les autres cours. En ce sens, les dons y sont volontairement « protubérants » afin d'illustrer la magnificence du prince. L'échange de présents correspond donc à des rapports de force où chacun essaye de prendre l'ascendant sur l'autre symboliquement. Derrière ces déclarations d'amitié apparente auxquelles les échanges de dons participent, la rivalité est donc toujours bel et bien présente.

Lors de ces diverses occasions, les bénéficiaires de ces dons royaux (mais peut-être devrions-nous parler davantage de contre-dons princiers) sont multiples et hétérogènes. Ces derniers sont d'abord un ensemble indissociable lorsque ces largesses (dons, mais aussi divertissements) profitent à tous dans le cadre d'un évergétisme royal. Toutefois, le don matériel que nous avons principalement relevé est dirigé vers des personnes ou des groupes de personnes précises. Les principaux récipiendaires de la largesse royale sont alors des individus proches de la personne royale souvent issus de la noblesse et petite noblesse (*gentry*), mais pas toujours (Thomas Cromwell est fils de roturier)⁴⁰⁷. Ce sont eux qui ont l'opportunité dans ces cérémonies de se mettre en scène auprès du roi pour bénéficier de ses dons. Ce sont des nobles et proches d'Henri VIII qui occupent des charges lors des cérémonies dynastiques. Ce sont également eux qui concourent dans les joutes, participent aux banquets et mascarades ; qui ont la possibilité de demander au roi d'être le parrain de leurs enfants ; enfin, ce sont eux les premiers bénéficiaires des cadeaux de Nouvel An (les membres de la Chambre Privée sont pour beaucoup des *gentlemen* par exemple). Dans le cadre des rencontres princières et ambassades, les dons accordés à l'égard d'invités étrangers, d'ambassadeurs ou des suites royales sont également des présents qui restent limités à la sphère de l'entourage du prince, à la noblesse, mais cette fois-ci non anglaise.

Toutefois, certaines cérémonies ont laissé la place à d'autres « catégories de récipiendaires ». La description du banquet qui suit le couronnement d'Anne Boleyn montre que la largesse princière concerne aussi les autorités civiques. En effet, le maire de Londres Sir

⁴⁰⁷ Notons également la place importante qu'occupent les prélats parmi les bénéficiaires des cadeaux du Nouvel An.

Stephen Peacock se voit attribuer une coupe. C'est également le cas dans la distribution des « *plates* » lors du Nouvel An où un nombre beaucoup plus large de personnes issues de milieux sociaux différents bénéficient des cadeaux du Nouvel An. Nous l'avons vu, même si les récipiendaires principaux restent la noblesse, la générosité du roi s'étend parfois à de simples marchands et roturiers.

En réalité, c'est véritablement la pratique du don le jour de l'An qui nous laisse entrevoir une plus grande majorité d'acteurs dans l'échange de présents avec le roi. En effet, les événements précédents n'évoquaient brièvement, au détour d'une description, que les cadeaux que le roi recevait et donnait en retour. Au contraire, le Nouvel An, grâce à la conservation des « *New Year's gift rolls* », permet de rendre compte de l'étendue de la pratique donataire et des bénéficiaires du don royal. Plus que cela, cette fête ouvre une fenêtre sur des notions moins visibles jusque-là telles que le patronage et la faveur à la cour. En fin de compte, le don du Nouvel An nous permet de saisir malgré son caractère occasionnel, mais annuel, la place primordiale que trouve le don dans les rapports sociaux et politiques au sein de la cour de façon plus systémique. En effet, concevoir le don comme catégorie occasionnelle (c'est-à-dire uniquement dans son cadre cérémoniel) peut avoir pour conséquence de sous-estimer le rôle du don dans l'organisation même du système curial, dans les rapports quotidiens directs et indirects qu'entretient le roi avec ses sujets, sa famille, ses épouses respectives et les princes étrangers.

L'objet du second chapitre sera donc de s'intéresser aux dons royaux qui résultent des relations qu'entretient le roi avec certains de ses sujets. L'accent sera mis sur l'intentionnalité princière derrière l'acte de donner. En ce sens, nous comprendrons les sentiments ou du moins l'expression des sentiments du prince comme l'un des vecteurs essentiels de la pratique donataire. C'est donc la relation du don qui sera « le point d'orgue » de notre démarche. En raison de la nature de nos sources et de la délimitation de notre recherche, nous ne prétendons pas éclairer l'ensemble des bénéficiaires et des mécanismes de la faveur princière⁴⁰⁸. Dans la mesure où notre démarche reste bien qualitative et non quantitative, l'intérêt a été majoritairement porté sur deux récipiendaires (Thomas Wolsey et Anne Boleyn) et la nature de certains dons royaux (venaison et « *tokens* »).

⁴⁰⁸ Par exemple, l'une des premières limites est qu'une grande partie des dons royaux proviennent de la distribution des terres et de fonctions données à la suite de la dissolution des monastères. Or, en raison des choix méthodologiques que nous avons évoqué en début de ce mémoire, nous avons décidé de ne pas revenir là-dessus.

2. Le don et les sentiments du prince : faveur et amour royal

2.1. La faveur et le don personnel à la cour

Henri VIII est la source ultime des honneurs et des largesses. Par conséquent, la cour du roi est l'endroit où il faut se trouver pour ceux qui désirent jouir des bienfaits de la faveur royale : offices, pensions, dons, rentes, etc⁴⁰⁹. Comme le souligne Nicolas Le Roux dans son étude de la faveur au temps des derniers Valois, la cour se présente comme étant : « le centre unique de distribution des honneurs et des charges, qui fait d'elle le point d'aboutissement obligé des réseaux clientélares et le lieu par excellence de la formation du capital symbolique et matériel de la noblesse⁴¹⁰ ». Le service du prince à la cour donne donc accès à une « économie de la faveur » qui profite au courtisan. La faveur royale est donc : « un lien « dilectif » traduisant une relation volontaire et affective avec des personnages choisis⁴¹¹ ». Elle se distingue du clientélisme et du patronage royal par la dimension affective de la relation entre le prince et son sujet, et le caractère volontaire de l'échange⁴¹². Le sentiment est ici le catalyseur du don royal.

Dans ce système curial, les présents accordés par le prince constituent toujours le signe distinctif des membres de l'entourage royal par rapport aux officiers royaux ordinaires. En effet, les dons « extraordinaires », c'est-à-dire sortant des rapports d'échange habituel entre le roi (la récompense) et ses sujets (services), sont l'expression de la relation privilégiée qu'entretient le récipiendaire avec le souverain. La remise de présents se distingue ici du don patron/client, c'est-à-dire du don comme une forme de rémunération contractuelle à l'instar du paiement, par exemple⁴¹³. Ces dons qui expriment la faveur princière sont d'autant plus importants que la place de chacun dans l'échelle sociale dépend du type de relation entretenue avec le monarque.

La régularité, la valeur et la signification des cadeaux accordés par le roi témoignent d'une hiérarchie de la faveur royale. En ce sens, des sujets se démarquent des autres en raison du lien particulier qui les unit avec le souverain. Certains d'entre eux sont appelés les favoris c'est-à-dire des membres de l'entourage royal qui jouissent d'une grande intimité et confiance auprès

⁴⁰⁹ Comme déjà mentionné, la distinction entre ces termes est souvent floue tant un office est synonyme de pensions, mais aussi de dons en tous genres.

⁴¹⁰ LE ROUX N., *La Faveur du roi. Mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547- vers 1589)*, Paris, Champ Vallon, 2000, p. 717.

⁴¹¹ *Ibidem*, p. 11.

⁴¹² Nous ajouterons toutefois la nuance que, dans certaines circonstances, il était tout à fait approprié pour un noble ou un gentleman de solliciter des cadeaux. Le fait de demander transforme le don royal ostensiblement volontaire en une prestation forcée.

⁴¹³ Pour rappel, dans ces sociétés que l'on a tendance à désigner trop rapidement d'Etat moderne, le don est une des formes complémentaires de l'échange marchand.

d'Henri VIII. Ils sont, en quelque sorte, « les amis du prince ». Certains ont des responsabilités politiques importantes, d'autres moins⁴¹⁴. À titre d'exemple, l'un des favoris les plus célèbres sous le règne d'Henri VIII est le duc de Suffolk Charles Brandon. Ce dernier a su garder l'affection du roi durant toute sa vie, chose remarquable au regard du caractère versatile d'Henri VIII. Par conséquent, le duc de Suffolk est un des récipiendaires privilégiés de la largesse royale. Il est d'ailleurs conscient que sa prospérité découle de son amitié avec le roi, et reconnaît dans son testament que : « *the moost bountefull liberalitie and p[re]f[erment] I have ben and remayn advaunced to that estate I p[re]sently am of*⁴¹⁵ ». Un autre favori du souverain, bien qu'on puisse reconnaître que sa relation avec le roi tient peut-être plus de son utilité politique que de l'amitié royale, est le cardinal Thomas Wolsey. Dans sa biographie posthume écrite par son ancien serviteur Georges Cavendish, l'auteur témoigne de l'abondance de dons reçus lorsque son maître jouit de la faveur royale : « *Thus he proceeded still in favour; at last, in came presents, gifts, and rewards so plentifully, that I dare say he lacked nothing that might either please his fantasy or enrich his coffers; fortune smiled so upon him*⁴¹⁶ ». La prospérité financière du cardinal ne découle pas uniquement de la générosité d'Henri VIII, mais également des réseaux clientélistes qu'il entretient lui-même⁴¹⁷. À côté des favoris, la famille et les différentes épouses successives du souverain Tudor sont des récipiendaires privilégiés de la largesse royale en raison du lien du sang et de l'intimité qui les unit à Henri VIII. À titre d'exemple, au début de sa vie conjugale avec sa première femme Catherine d'Aragon, le roi lui offre en novembre 1509, à « *our most dear wife the Queen, 8 fine pillows*⁴¹⁸ ».

Si ces dons qui marquent la faveur royale et leurs bénéficiaires se sont déjà manifestés quelques fois lorsque nous avons étudié les occasions de donner (Nouvel An, baptêmes, etc.), ces présents peuvent être accordés par Henri VIII indépendamment de ces festivités. En effet, l'estime, l'amitié et la reconnaissance qu'ont certains sujets vis-à-vis du roi sont telles que ses sentiments fournissent une raison suffisante au souverain Tudor pour donner en dehors du cadre des cérémonies. Autrement dit, la faveur ne répond pas obligatoirement à un calendrier. Ces

⁴¹⁴ Nous pouvons citer également : Sir Francis Bryan, Sir Henry Norris, Sir Edouard Neville, etc. Pour une description des différents favoris lorsqu'Henri VIII accède au pouvoir : WEIR A., *Op.cit.*, p. 70-72.

⁴¹⁵ Propos recueillis dans HAYWARD M., *Dress... Op.cit.*, p. 220.

⁴¹⁶ CAVENDISH G., *Op.cit.* Source consultée sur la base de données : *The Project Gutenberg Ebook*, <https://www.gutenberg.org/files/54043/54043-h/54043-h.htm>, page consultée le 3/05/2020. Malheureusement, la version numérisée ne comporte pas de numéro de pages. Par conséquent, nous n'avons pas pu indiquer les pages correspondant à nos références.

⁴¹⁷ Pour un aperçu du patronage exercé par Thomas Wolsey, nous vous conseillons le chapitre « Patronage and Politics at the Court » de l'ouvrage de référence suivant : GWYN P., *The King's Cardinal: The Rise and Fall of Thomas Wolsey*, 2^e éd., Londres, Pimlico, 2002.

⁴¹⁸ The Queen, le 26 novembre 1509 : L&P, *Vol. I, 1509-1514*, p. 113-127.

dons royaux « plus réguliers » sont pour la majorité inscrits dans les différents registres de comptabilité inventoriant les dépenses du roi. Toutefois, un faible aperçu de cette pratique est perceptible à partir des quelques présents recensés dans nos sources épistolaires (*Letters and papers* et *Love letters of Henry VIII*) ou biographiques (*The Life and Death of Cardinal Wolsey*). Pour rappel, toutes ces sources, à l'exception notable des « *Love letters* », ne sont pas écrites de la main du roi. Les dons royaux qui y sont recensés ne nous sont donc connus qu'à partir des témoignages de courtisans, d'ambassadeurs et de messagers. Par conséquent, il est difficile d'évaluer l'authenticité des sentiments du roi derrière l'octroi de présents puisque, hormis les « *Love letters* », nous n'avons pas traces où Henri VIII s'exprime personnellement à titre privé.

Ainsi, indépendamment des grandes occasions, Henri VIII remet fréquemment par l'intermédiaire de messagers, des cadeaux à certains dignitaires politiques de sa cour et grands nobles plus éloignés. Tous ne sont pas des favoris du roi (générosité répétée), mais semblent tout de même bénéficier à quelques reprises de la faveur princière. À titre d'exemple, le 12 avril 1518, Edouard Stafford, 3^e duc de Buckingham, reçoit de la part du roi « *a goodly courser, a rich gown, a like jacket doublet and hosen*⁴¹⁹ ». Plus fréquemment, des dons de venaisons sont recensés dans la correspondance des *letters and papers*. En ce sens, entre juillet 1527 et août 1528⁴²⁰, Henri VIII offre à quatre reprises au cardinal Wolsey des cerfs qu'il a tués de ses propres mains lors de la chasse : « *The King sends you a buck he killed yesterday in Eltham park*⁴²¹ ». Le 5 septembre 1537, le vicomte de Lisle Arthur Plantagenet, oncle du roi et « *Lord Deputy of Calais* » reçoit également un « *red deer*⁴²² » de son neveu. Il en est de même avec le prélat Cuthbert Tunstall, évêque de Durham et diplomate, le 4 septembre 1543 : « *Thanks for his letter dated Amptell, 4 Sept., and the six pasties of red deer brought, with it, by his servants Ric. Smyth and Thos. Arundell*⁴²³ ».

Si les dons de pièces de venaisons peuvent surprendre par rapport à notre mentalité occidentale actuelle, ces derniers s'inscrivent dans une pratique largement partagée à cette époque. De manière générale, la nourriture est le bien matériel le plus couramment offert dans l'Angleterre du XVI^e et XVII^e siècle. À la cour, les souverains Tudor et leurs ministres reçoivent

⁴¹⁹ Pace to Wolsey, le 12 avril 1518 : L&P, Vol. 2, 1515-1518, p. 1252-1267.

⁴²⁰ Knight to Wolsey, le 9 juillet 1527 ; Thomas Hennege to Wolsey, le 6 juin 1528 ; Thomas Hennege to Wolsey, le 11 juin 1528 ; Fitzwilliam to Wolsey, le 30 août 1528 : L&P, Vol. 4 1524-1530, p. 1465-2023.

⁴²¹ Thomas Hennege to Wolsey, le 6 juin 1528 : *ibidem*.

⁴²² « *Having heard this morning that the King has given a red deer to lord Lisle and to John Wyngfeld, they send the bearer for part of it* » Sir Robert Wyngfeld and Lady Jane Clynton to Lady Lisle, le 5 septembre 1537, L&P, Vol. 12 Part 2, June-December 1537, p. 228-245.

⁴²³ Tunstall to Henry VIII, le 4 septembre 1543 : L&P, Vol. 18 Part 2, August-December 1543, p. 86-97.

en abondance ces « *little food gifts* »⁴²⁴. La signification du don alimentaire se distingue des autres par son association à la commensalité, le partage et une aide aux besoins. Dans de nombreuses cultures, ces dons sont considérés comme des présents entretenant le lien affectif entre personnes⁴²⁵. En ce qui concerne les cadeaux de venaisons, en raison de l'activité récréative dont ils sont issus (la chasse), ces derniers renvoient à une culture aristocratique dont Henri VIII et ses bénéficiaires adhèrent (nous y reviendrons). Dans ce cadre et connaissant les destinataires (noblesse), ces dons sont davantage des marques d'estime, de déférence ou d'affection de la part du roi qu'une véritable réponse à des besoins alimentaires. Ces dons sont, au même titre que les bijoux et les vêtements, des présents prestigieux et honorifiques. De plus, ils témoignent d'un certain lien privilégié entre Henri VIII et le récipiendaire puisque ces cadeaux sont des trophées de chasse personnels du roi.

Outre les pièces de venaisons, le roi peut manifester sa faveur ou son soutien à ses sujets par des « *tokens* », soit de petits dons (des sortes de « bibelots ») qui accompagnent une dépêche ou un message afin d'exprimer la bonne volonté et l'amitié de l'expéditeur. En réalité, la nature du don n'est pas souvent mentionnée parce que c'est la signification qui importe plus que le bien proprement dit⁴²⁶. D'ailleurs, dans la traduction que fait le dictionnaire de *Lesclarcissement de la Langue Francoyse* (1530) du terme « *Tokyn a gyfte sente to ones frende* [l'équivalent français donné est] enseigne s ma. signacle s ma.⁴²⁷ », soit le signe même. Ainsi, le « *token* » désigne à la fois le signifiant et le signifié.

La compréhension de ces « *tokens* » peut s'expliquer par l'exemple des dons de bagues qu'offre Henri VIII au Cardinal Wolsey en 1529. En effet, alors que ce dernier est pourtant démis de ses fonctions de Lord Chancelier et banni de la cour pour *praemunire*⁴²⁸, le roi lui manifeste son amitié et son soutien en lui envoyant à trois reprises des anneaux :

⁴²⁴ Par exemple, la correspondance du Lord et Lady Lisle « *the Lisle letters (1533-1540)* » témoigne des dons réguliers du couple de petits pois, de cerises, d'esturgeons et de sangliers vers le roi et deux de ses reines. Pour l'anecdote, certains dons ont connu un succès particulier. C'est le cas par exemple, des petites cailles offertes par le couple qui satisfont les envies de Jeanne Seymour pendant sa grossesse. Pour une analyse qualitative et quantitative des échanges de dons recensés dans la correspondance des Lisle, nous vous renvoyons au mémoire inédit suivant : BACON C., *Influence, Image, and Intimacy : Gift-Giving in Tudor England*, thesis for the Degree of Master of Arts approved by HOAK D., AXTELL J., ESLER A., The College of William and Mary, mai 1987.

⁴²⁵ HEAL F., « Food Gifts, the Household and the Politics of Exchange in Early Modern England », *Past & Present*, n°199, 2008, p. 42-70.

⁴²⁶ HEAL F., *The Power of Gifts... Op.cit.*, p. 34.

⁴²⁷ *Lesclarcissement de la Langue Francoyse* de John Palsgrave (1530) dans LEME (*Lexicons of Early Modern English*) : LEME, <https://leme.library.utoronto.ca/>, page consultée le 4/05/2020.

⁴²⁸ « Le terme latin *praemunire* décrivait la possibilité qu'avait, littéralement, le souverain de se « prémunir », ainsi que l'ensemble de ses sujets, contre les ingérences pontificales. La mesure était évoquée en particulier dès que la justice royale et la *common law* étaient en cause » dans COTTRET B., *Henry VIII... Op.cit.*, p. 159.

« a ring of gold with a Turkis, for a token “and willeth you to be of good cheer; who loveth you as well as ever he did, and is not a little disquieted for your troubles, whose mind is full of your remembrance [ou encore] this ring for a token of our good will and favour towards him, (in the which ring was engraved the king’s visage within a ruby, as lively counterfeit as was possible to be devised)⁴²⁹ ».

Henri VIII demande également à Anne Boleyn de faire preuve de la même estime envers le cardinal déchu et de lui envoyer « *a token with comfortable words; and in so doing ye shall do us a loving pleasure*⁴³⁰ ». Ce qu’elle fit en donnant la boucle en or de sa ceinture audit cardinal. Ces dons, même s’ils peuvent avoir une certaine valeur matérielle, n’ont d’intérêt aux yeux du destinataire que dans la mesure où ils sont accompagnés du soutien et du souvenir affectueux du roi⁴³¹. Ils sont une source de réconfort pour un homme qui vit une « véritable descente aux enfers ». Ainsi, alors que Thomas Wolsey est en disgrâce et que de nombreuses personnes de la cour veulent l’écarter définitivement, le roi cherche à le rassurer par ces petits dons. Ils sont l’expression de la sympathie et de la protection d’Henri VIII à son égard. Toutefois, ces dons n’auront plus d’effet quand le souverain changera d’opinion. C’est ce qui arrive le 4 novembre 1530 lorsque Thomas Wolsey est arrêté et condamné sur l’ordre de celui qui lui avait envoyé quelques mois plus tôt des bagues en gage d’amitié⁴³².

Ces dons posent justement la question des sentiments du roi dans des relations qui semblent dépasser la seule utilité fonctionnelle (service/récompense). En effet, même si la différence de condition entre le prince et son entourage remet en question l’existence d’une amitié « *philia* » structurée autour des notions de réciprocité, de gratuité et d’égalité, il est impossible d’exiger du souverain de n’avoir aucune affection privilégiée. Comme le fait remarquer Aurélie Prévost « l’amitié est considérée comme nécessaire et vitale à tout être humain⁴³³ » et le roi en est un. Il a donc le droit d’avoir des amis. Toutefois, en raison de son rôle de garant de la concorde et de « Tout-Puissant » dans l’ordre social : « la faveur du prince au sens d’amitié particulière ne parvient pas à entrer dans le cadre strict de la *philia*. Elle perturbe le schéma traditionnel des

⁴²⁹ CAVENDISH G., *Op.cit.*

⁴³⁰ *Ibidem.*

⁴³¹ Au même titre que sont les cadeaux de venaisons qui témoignent d’une relation cordiale entretenue plutôt qu’une réponse à une nécessité de se nourrir.

⁴³² Le 29 novembre, il meurt d’épuisement au cours de son transfert à la tour de Londres.

⁴³³ PREVOST A., *L’amitié aux XVI^e et XVII^e siècles en France. Normes, réalités et représentations. Tome 1 : Une étude*, Thèse de doctorat d’Histoire moderne dirigée par MARTIN P., Lyon, Université Lumière Lyon II, 2011, p. 199.

relations entre le souverain et ses sujets⁴³⁴ ». Les dons qui en découlent se situent alors entre sphère publique et privée, entre officielle et officieuse. Le roi donne-t-il en ami ou en prince ?

Dans ce cadre-ci, il ne s'agit pas de juger l'authenticité des sentiments exprimés par Henri VIII dans l'échange de présents⁴³⁵, mais de signaler simplement que ces dons s'accompagnent d'un langage de l'amitié⁴³⁶. Comme nous l'avons déjà vu dans les rencontres diplomatiques, les gestes de l'amitié s'accompagnent de dons. Dans ce cadre-ci, les présents qu'envoie Henri VIII à Wolsey font écho à un souvenir commun, à une amitié partagée. Par exemple, la première bague que le roi lui donne est le rappel d'une intimité sincère entre eux : « *And in token thereof, he delivered him a ring of gold, with a rich stone, which ring he knew very well, for it was always the privy token between the king and him whensoever the king would have any special matter dispatched at his hands*⁴³⁷ ». Comme le souligne Aurélie Prévost pour le don entre amis : « les objets offerts sont des « objets-reliques » rappelant amours et amitiés passés, tels les portraits et les bagues, et comme d'autres traces gardées par l'image ou l'écrit de l'existence de l'intime⁴³⁸ ».

Outre les courtisans, les enfants d'Henri VIII bénéficient également de la faveur royale. Ces derniers reçoivent systématiquement des cadeaux à l'occasion du Nouvel An, par exemple. Si les témoignages réguliers d'affection peuvent sembler être une évidence étant donné la nature de la relation qui lie un enfant à son père, il faut néanmoins garder à l'esprit les rapports parfois compliqués qu'entretient Henri VIII avec ses deux filles⁴³⁹. En effet, en raison des frasques matrimoniales de leur père et des droits de succession de la couronne d'Angleterre, les princesses Marie et Élisabeth sont à tour à tour « exclues de l'affection d'Henri VIII ». Néanmoins, à partir des extraits de la correspondance de sa fille Marie conservés dans les « *Letters and papers* », il est possible de voir un rétablissement des liens en 1536 entre elle et

⁴³⁴ LE ROUX N., *La faveur...Op.cit.*, p. 31. En raison des complexités que soulèvent cette question des amis du prince, toute une littérature morale existe sur ce sujet. Pour avoir un aperçu du discours français là-dessus au XVI^e siècle, nous vous renvoyons à l'ouvrage cité ci-dessus : PREVOST A., *Op.cit.*

⁴³⁵ Pour rappel, la source que nous avons utilisée pour analyser les dons royaux envers le cardinal Wolsey est celle d'un témoin extérieur de la relation entre le prince et son ministre. Georges Cavendish n'est pas un acteur à proprement parler dans l'échange de présents entre eux deux. Par conséquent, et c'est fondamental, les démonstrations et propos d'amitié qu'il relate sont le fruit de sa propre retranscription et interprétation. Si Georges Cavendish est un observateur des faits, il n'en est pas moins que son point de vue peut être biaisé par l'affection qu'il porte à son maître le cardinal Wolsey. En ce sens, il est possible qu'il surinterprète le caractère affectif des présents donnés par Henri VIII au cardinal.

⁴³⁶ ZEMON DAVIS N., *Op.cit.*, p. 34.

⁴³⁷ CAVENDISH G., *Op.cit.*

⁴³⁸ PREVOST A., *Op.cit.*, p. 150.

⁴³⁹ C'est différent pour le prince Edouard. Il représente enfin la descendance mâle tant espérée par Henri VIII. Il est le symbole de la pérennité du royaume Tudor et est, par conséquent, l'enfant privilégié de la fratrie.

son père. En ce sens, la princesse évoque à plusieurs reprises la faveur que lui porte à nouveau le roi. Dans l'une de ces lettres, Marie explique d'ailleurs qu'Henri VIII lui a offert un cheval pour son plus grand bonheur⁴⁴⁰. L'ambassadeur Eustache Chappuis confirme l'attitude généreuse du souverain envers elle à l'empereur Charles Quint. Les dons de la part de son père et de la nouvelle reine Jeanne Seymour sont alors l'expression d'une faveur restaurée :

« The kindness shown by the King to the Princess was inconceivable, regretting that he had been so long separated from her. He made good amends for it in the little time he was with her, continually talking with her with every sign of affection, and with ever so many fine promises. The Queen gave her a beautiful diamond, and the King about 1,000 crowns in money for her little pleasures, telling her to have no anxiety about money, for she should have as much as she could wish⁴⁴¹ ».

En fin de compte, si ces démonstrations d'amitié ont leur intérêt dans l'étude de la pratique du don princier, il faut néanmoins garder à l'esprit que celui-ci s'inscrit toujours dans une relation hiérarchique du roi vers ses courtisans, du *pater familias* vers les enfants ou même du mari vers l'épouse⁴⁴². En effet, même si les déclarations semblent vouloir faire abstraction de ce rapport de force, l'octroi d'un présent est toujours le témoignage de l'autorité princière et le récipiendaire est continuellement son inférieur et son obligé. À tout moment, le roi peut arrêter de donner et mettre en lumière la dépendance du destinataire à l'égard des dons et de la faveur royale. Ainsi, par sa condition hégémonique même de roi, l'échange est intrinsèquement inégal et donc déséquilibré : « L'économie royale du don instaure bien une relation verticale foncièrement inégalitaire qui magnifie la supériorité du donateur⁴⁴³ ».

Toutefois, nous pouvons supposer que ce rapport hiérarchique dans l'échange, même s'il est inhérent aux relations du roi avec ses sujets, se fait moins sentir lorsque Henri VIII éprouve des sentiments. La correspondance privée qu'entretient Henri VIII avec la marquise de Pembroke Anne Boleyn, future reine d'Angleterre « *the king Henry VIII's love letters to Anne Boleyn* » est alors le parfait exemple de l'inversion des rapports de l'échange lorsque le roi est guidé par ses désirs passionnels.

⁴⁴⁰ « *The King's favor is so good clothing to her, she desires no more ; and so she has written to his Grace. Thanks him for the horse he sent by bearer, which is a great pleasure* » Princess Mary to Cromwell, le 1^{er} juillet 1536 : L&P, Vol. 11, July-December 1536, p. 1-5.

⁴⁴¹ Chapuis à Charles V, le 6 juillet 1536 : L&P, Vol. 11, July-December 1536, p. 19-29.

⁴⁴² Henri VIII domine l'échange en fonction de sa triple condition : prince, homme hétérosexuel et père.

⁴⁴³ LE ROUX N., *La faveur... Op.cit.*, p. 25.

2.2. « Je t'aime moi non plus... » : dons et amour courtois entre Henri VIII et Anne Boleyn

S'il est habituellement complexe de juger l'authenticité des émotions d'Henri VIII parce qu'elles sont souvent racontées ou écrites par d'autres que l'intéressé lui-même, les lettres d'amour qu'il rédige entre automne 1526 et fin mai 1529 pour sa maîtresse Anne Boleyn constituent une exception notable⁴⁴⁴. Leur rédaction s'inscrit dans le contexte suivant : le roi « attaynte du dart d'amours⁴⁴⁵ » rédige dix-sept lettres dont neuf en français à sa bien-aimée alors éloignée de la cour à la suite de rapports préjudiciables à l'encontre de sa réputation⁴⁴⁶. Son renvoi avait en effet été si brutal qu'Anne Boleyn avait décidé de ne jamais revenir et de s'isoler dans le château familial d'Hever (Kent). C'est dans ce cadre qu'Henri VIII, frustré de ne plus voir « l'objet de son désir » à la cour, lui envoie des lettres d'amour dans le but de lui faire changer d'avis. La tendresse et l'ardeur qui habitent ces lettres ne laissent planer aucun doute sur la sincérité de ses sentiments :

« We recognize the genuineness of the king's passion ; from a person who hated writing as much as Henry did, such letters are in themselves a remarkable testimony. For the first time in his life he was having to build a relationship with a woman who had not been provided by the diplomatic marriage agency or whistled up by the droit de seigneur⁴⁴⁷ ».

Les sentiments d'Anne Boleyn sont, quant à eux, moins évidents à interpréter. Il est fort probable qu'elle soit reconnaissante envers le roi de l'intérêt que ce dernier lui porte. Il est également possible qu'elle soit attirée par Henri VIII et tout ce qu'il représente. Toutefois, elle semble avoir « gardé la tête froide » dans la relation et agit avec adresse en refusant de céder trop rapidement aux avances de son royal amant. Comme le souligne Bernard Cottret : « en se refusant au roi, elle pouvait exercer sur lui un empire d'autant plus puissant qu'il reposait sur un désir inassouvi⁴⁴⁸ ». Inaccessible, Henri VIII lui fait savoir son amour passionnel et son désir de la retrouver : « désirant surtout le soir me trouver entre les bras de ma petite mignonne, dont j'espère baiser bientôt les jolis petits tétons⁴⁴⁹ ». En ce sens et comme toujours, la séduction et l'amour côtoient régulièrement le registre du don.

⁴⁴⁴ La numérotation des lettres ne renvoie pas à un ordre chronologique précis. Les différentes sources se contredisent sur cet aspect.

⁴⁴⁵ « Lettre IV », *Lettres de Henri VIII à Anne Boleyn, publiées d'après les originaux de la Bibliothèque du Vatican*, CRAPELET G.-A. (éd.), 2^e éd., Paris, 1835, p. 110.

⁴⁴⁶ La préférence marquée du roi pour Anne Boleyn suscite tant de jalousie et de calomnies qu'il fut jugé opportun par sa famille de retirer la nouvelle favorite de la cour

⁴⁴⁷ IVES E., *The Life and Death of Anne Boleyn. "The Most Happy"*, Londres, Blackwell, 2004, p. 115.

⁴⁴⁸ COTTRET B., *Henri VIII... Op.cit.*, p. 138.

⁴⁴⁹ « Lettre XVI », *Op.cit.*, p. 139.

Dès lors, si cette correspondance mérite notre attention, c'est parce qu'Henri VIII fait mention à trois reprises de cadeaux qu'il envoie à côté de ses lettres à Anne Boleyn : un bijou et deux venaisons. Ces dons ont pour but d'appuyer et de matérialiser l'affection du roi envers sa reine. À l'instar des présents relevés dans le point précédent, ces cadeaux signalent le renforcement intime du lien entre Henri VIII et son récipiendaire :

« Ainsi fait-il de nostre chosté, aiant en espoire la parayll du vostre, vous assurant que de ma part l'anuy de absence deia m'est trop grande ; et quant je pense à l'augmentation de ilselluy que par force faute que je suffre, il m'est presque intollerable, si n'estoit la ferme espoire que j'ay de vostre indissoluble affection vers moy, et pur le vous rementevoire alcune fois cela, et vyant que personnellement ni puis estre en vostre présens, chose le plus appertiant à cella qui m'est possible, au présent je vous envoie, c'est-à-dire ma picture myse en braselette à toute la device que déjà savés, me souhaitant en leure place quant ill vous pleroit⁴⁵⁰ ».

Le don d'un bracelet incrusté du portrait de sa personne offert à Anne Boleyn fait alors écho à la bague donnée au Cardinal Wolsey en 1529⁴⁵¹. Dans les deux cas, le cadeau ou « *token* » n'a d'intérêt que pour la signification à laquelle il renvoie (affection) plutôt que pour sa valeur monétaire. Toutefois, en raison des sentiments passionnels envers sa bien-aimée qui habitent le roi, le don est ici encore plus affectif et intime. Il est là pour pallier la distance physique et rappeler son existence aux yeux d'Anne Boleyn. En effet, quand Henri VIII lui envoie un chevreuil qu'il a tué lui-même, il lui demande de se souvenir du chasseur : « je vous envoie per ce porteur ung bouke [chevreuil], tué hersoire bien terde de ma main, espérant que quant vous en mangerés, il vous sovendra du chasseur⁴⁵² ». Ces « dons amoureux » s'expriment davantage dans la sphère privée. En effet, la sincérité de ses émotions nous permet de dire qu'Henri VIII donne en tant qu'amant plutôt qu'en tant que roi (alors que pour Wolsey c'est plus difficile à confirmer, roi ou ami ?).

En réalité, mis à part l'intensification des émotions autour du présent, les dons évoqués ci-dessus n'indiquent rien de plus que ce que nous savons déjà de la faveur royale. Toutefois, si nous revoyons les « *love letters* » au prisme de l'amour courtois, les dons accordés par Henri VIII à Anne Boleyn prennent une autre dimension. L'amour courtois est une conception idéale de l'amour née dans la littérature dite courtoise du midi de la France au XII^e siècle. Cet idéal confère aux relations entre hommes et femmes les notions d'honneur, de noblesse des sentiments, de politesse dans le langage et les manières, de réciprocité et de primauté de l'amour. L'amour courtois est adultère et s'oppose au mariage perçu comme un des éléments de la

⁴⁵⁰ « Lettre I », *Ibidem*, p. 101.

⁴⁵¹ Pour rappel : « *this ring for a token of our good will and favour towards him, (in the which ring was engraved the king's visage within a ruby, as lively counterfeit as was possible to be devised* », CAVENDISH G., *Op.cit.*

⁴⁵² « Lettre X », *Op.cit.*, p. 124.

contrainte sociale. Il n'est pas pour autant libertinage ou passion incontrôlée, mais une conception de l'amour qui repose sur les idées de mérite, de réciprocité, de générosité et de soumission. En effet, la relation amoureuse est pensée sur le système de la féodalité : la femme est suzeraine tandis que l'homme est son vassal. La « dame » apparaît toujours comme haut placée par rapport à celui qui la désire. L'homme, toujours un chevalier, se doit de la vénérer et de tout accepter, même le déshonneur, pour espérer conquérir sa « dulcinée ». Cette dernière d'origine noble est mariée et semble par conséquent inaccessible. Comme elle est insaisissable, elle est l'objet de désir et de convoitise⁴⁵³.

Si l'amour courtois connaît son essor aux XII^e et XIII^e siècles, il a continué d'influencer les rapports hommes-femmes jusqu'au XVI^e siècle. À l'instar de la culture chevaleresque (à laquelle il est intimement lié), l'amour courtois joue un rôle fondamental dans la construction des représentations genrées d'Henri VIII. Comme le souligne Alison Weir : « *Henry's view of himself as a knight errant had a profound effect upon his treatment of women*⁴⁵⁴ ». Ainsi, ce jeu nobiliaire de l'amour courtois est particulièrement visible dans la correspondance qu'entretient Henri VIII avec Anne Boleyn. En effet, de nombreux aspects de leur relation répondent aux règles de cet idéal amoureux. Anne Boleyn est bien d'origine aristocratique (descendance des comtes d'Ormonde) et mariée ou du moins promise à Henri Percy, 6^e duc de Northumberland⁴⁵⁵. Par conséquent, Anne Boleyn est inaccessible et même doublement : d'une part, parce qu'elle est déjà presque mariée, et d'autre part, parce qu'elle résiste au roi en ne souhaitant pas revenir à la cour. D'ailleurs, elle laisse souvent son amant sans réponse et le contraint à répéter ses avances.

Selon les codes de l'amour courtois, Anne Boleyn n'est donc pas acquise à son amant. Henri VIII doit la mériter et gagner son affection en lui prouvant son amour. Cela passe par des paroles, mais aussi des gestes parmi lesquels se trouve la remise de présents. Dans ce contexte, les cadeaux que le roi joint à ses lettres doivent être considérés comme des preuves d'amour. Si nous les avons déjà évoqués, les dons de venaisons prennent ici une autre signification que lorsqu'ils sont offerts à des nobles par exemple. En effet, dans une relation amoureuse courtoise, ils mettent davantage l'accent sur la masculinité d'Henri VIII. Lorsque le roi souligne dans sa lettre que le chevreuil a été « tué hersoire bien terde de ma main », le souverain veut montrer qu'il est un homme fort et sportif qui participe aux passe-temps chevaleresques de son temps

⁴⁵³ ZUMTHOR P., « Courtoisie », *Encyclopædia Universalis [en ligne]*, <http://www.universalisedu.com.proxy.bib.ucl.ac.be/encyclopedie/courtoisie/>, page consultée le 05/05/2020.

⁴⁵⁴ WEIR A., *Op.cit.*, p. 28.

⁴⁵⁵ COTTRET B., *Henri VIII...Op.cit.*, p. 119.

en chassant lui-même. Dans une certaine mesure, par sa capacité à chasser, Henri VIII se présente comme étant capable de relever les défis que pourrait lui imposer sa bien-aimée pour mériter son amour.

Dans une autre lettre, écrite en anglais cette fois-ci, Henri VIII offre une nouvelle fois une pièce de gibier à Anne Boleyn, mais le fait savoir autrement, c'est-à-dire avec la symbolique du don du cœur. En effet, par un habile jeu de mots, le roi donne en guise de présent un cerf, se disant « *hart* » en anglais de la même façon que le cœur se dit « *haert* ». Ainsi, en jouant de l'homonymie entre les deux termes « *hart* » et « *haert* », Henri VIII fait savoir à Anne Boleyn qu'il lui offre symboliquement son cœur et matériellement une pièce de cerf :

« Vu l'absence de ma meilleure amie, je ne puis faire moins que de lui envoyer en mon nom une pièce de chevreuil, comme un souvenir du cœur de Henri ; prédisant que je vous servirai bientôt moi-même de régal, et plutôt à Dieu que ce fût dès à présent⁴⁵⁶ ».

En réalité, le don du cœur de l'amant à sa dame n'a rien d'original et est un thème issu de la littérature courtoise : « ce sujet est chanté à la fin du XII^e siècle par les troubadours et les trouvères. Dans *Le Roman de la Rose* (XIII^e siècle), l'offrande du cœur constitue l'étape initiale du parcours amoureux⁴⁵⁷ ». Par conséquent, ce thème est un des lieux communs les plus fréquents de l'iconographie amoureuse au XV^e siècle. La représentation est souvent celle d'un amant agenouillé offrant son cœur à sa bien-aimée qui le perce d'une flèche. La scène courtoise met alors en valeur la supériorité de la dame sur son amant. C'est elle qui a le pouvoir de faire souffrir à sa guise son prétendant et d'exercer un rapport de domination sur l'homme pourtant bien loin des réalités de l'époque⁴⁵⁸.

Dans sa correspondance, Henri VIII accepte ce rôle de vassal en se mettant délibérément en position d'infériorité par rapport à sa bien-aimée. D'ailleurs, dans ses lettres, le roi déclare systématiquement qu'il est son serviteur : « escript de la main du toute vostre serviteure⁴⁵⁹ » ou encore « à moy qui veus estere et a esté vostre très loyal serviteure⁴⁶⁰ ». Par conséquent, le

⁴⁵⁶ Dans la version originale : « *and seyng my darlyng is absent I can no les do then to sende her summe flesche, representyng my name, whyche is hart flesche for Henry, pronosticatyng that hereafter, God wyll yng, yow must injoye summe off myne whyche he pleasyd I wolde wer now* » Hart signifie ici cœur et cerf, et s'écrivait autrefois de la même manière dans les deux significations : « Lettre IX », *Op.cit.*, p. 122.

⁴⁵⁷ « L'offrande du cœur (1400-1410) », dossier documentaire sur l'œuvre (tapisserie) conservée au musée du Louvre, https://www.louvre.fr/sites/default/files/medias/medias_fichiers/fichiers/pdf/louvre-l-offrande-du-coeur-dossier-documentaire.pdf, page consultée le 05/05/2020.

⁴⁵⁸ « Le don du cœur », dans COUTANT N., *Images de l'amour courtois aux XIV^e et XV^e siècles*. Musea, musée virtuel sur l'histoire des femmes et du genre, <http://musea.fr/exhibits/show/images-de-l-amour-courtois/le-don-du-coeur>, page consultée le 05/05/2020.

⁴⁵⁹ « Lettre I », *Op.cit.*, p. 104.

⁴⁶⁰ « Lettre IV », *Ibidem*, p. 112.

rapport de force dans l'échange est ici complètement inversé. En effet, lorsqu'Henri fait don d'un chevreuil ou d'un bijou à sa maîtresse, il donne bien en tant que vassal à sa suzeraine. Par l'inversion des rôles, Anne Boleyn fait d'Henri VIII son obligé. C'est inédit dans les rapports traditionnels de l'échange entre le monarque et ses sujets. Par conséquent, c'est le roi qui se met dans la position inhabituelle de l'attente du contre-don. Ici, le don attendu en retour est immatériel, c'est l'espoir de son retour à la cour, de son affection, voire même d'un rapport sexuel. Dans ce jeu courtois, le pouvoir est aux mains d'Anne Boleyn et par conséquent, rien ne l'oblige à rendre en retour (même s'il y a toujours une obligation morale).

Toutefois, Anne Boleyn finit par céder aux avances de son roi. Pour l'historien Eric Ives, sa reddition s'exprime lorsque cette dernière donne un diamant et un navire (à comprendre plus comme un petit bibelot) en guise de cadeaux (contre-dons) à son amant princier. Ce dernier en fait mention dans une de ses lettres et la remercie des présents :

« De l'estrene si belle que rien plus (notant le doute), je vous remrcy très cordialement, non seulement pour le beau diamonde et navire en quoy la seullete damoyselle et tormenté, mais principalement pour la belle interprétation et trop humble submission per votre benignité en ceste case usé⁴⁶¹ »

Le navire est alors le symbole de protection en référence au bateau de Noé qui a sauvé l'humanité du déluge. Le diamant renvoie, quant à lui, à la solidité et pérennité de l'amour d'Anne Boleyn envers son amant royal. Pour appuyer cette interprétation, Eric Ives fait le lien avec un propos du *Roman de la Rose* « un cœur aussi dur que le diamant⁴⁶² ». Pour l'historien, l'analyse va plus loin et le terme « estrenne » a également un deuxième sens. Outre le fait qu'il renvoie possiblement à un cadeau donné à l'occasion du Nouvel An, le présent évoquerait la virginité qu'offre Anne Boleyn à son amant. Le verbe « étrenner » désigne, en effet, le premier usage que l'on fait de quelque chose⁴⁶³. Henri VIII l'aurait alors parfaitement compris puisqu'il souligne à la fin de sa lettre sa joie à l'idée de faire corps avec le sien : « vous asseurant que d'oranevant à vous seule mon ceur sera dédié, désirant fort que le corps ainsi pouvoit, comme Dieu le peut faire si luy plait⁴⁶⁴ ».

Plus largement, la lettre que lui écrit le roi laisse penser qu'Anne Boleyn avait enfin accepté d'être non pas la maîtresse du roi, mais bien sa deuxième épouse. Face à son consentement, le

⁴⁶¹ « Lettre V », *Ibidem*, p. 114.

⁴⁶² IVES E., *Op.cit.* p. 116. Nous ajouterons que la solidité du diamant peut renvoyer également au propos biblique d'Ezéchiel : « Je rendrai ton front comme un diamant, plus dur que le roc [Ézéchiel 3:9] ».

⁴⁶³ « Etrenner », *Centre national de ressources textuelles et lexicales (C.N.R.T.L.)*, <https://www.cnrtl.fr/definition/etrenner>, page consultée le 05/05/2020.

⁴⁶⁴ « Lettre V », *Op.cit.*, p. 115.

roi lui promet alors de lui rester fidèle et de l'aimer jusqu'au dernier jour⁴⁶⁵. L'absence d'Anne Boleyn a fait réaliser au roi qu'il ne pouvait pas vivre sans elle, et que c'est donc elle, plutôt qu'une princesse étrangère, qui devait être l'épouse pour remplacer Catherine d'Aragon. Toutefois, en acceptant, la future reine d'Angleterre se soumet et perd, ainsi, la capacité d'action dont elle jouissait dans le jeu de l'amour courtois. De plus, la notion de désir chère à cette conception de l'amour se perd dans le mariage. En effet, puisque le désir disparaît quand il est assouvi et que dans la relation d'époux à épouse, le désir peut être sans cesse contenté, le désir s'éteint. Par conséquent, l'amour, privé de désir, est plus difficile à entretenir.

Toutefois, l'arrêt des lettres (et de l'amour courtois) ainsi que le retour d'Anne Boleyn à la cour ne signifient pas la fin des sentiments d'Henri VIII envers sa future épouse. Au contraire, toujours follement amoureux, le roi hâte les procédures de divorce avec Catherine d'Aragon et la couvre régulièrement de somptueux cadeaux. En effet, un rapport de la « *Jewels house* » dans les « *Letters and papers* » aux environs de mi-mai 1531, répertorie les bijoux que le souverain a offerts à « *Mistress Anne* » au château de Beaulieu. La quantité de bijoux offerts est alors effarante : bagues, bracelets, broches, diamants pour une coiffe, diamants et rubis sertis de roses et de cœurs, reliures en velours, en or et en argent pour des livres, etc.⁴⁶⁶. Pour Eric Ives, un tel torrent de dons ne peut signifier qu'une chose : « *Henry and Anne had an understanding - they were betrothed*⁴⁶⁷ ».

Ainsi, si les dons recensés dans les « *love letters* » étaient privés et discrets parce que l'amour courtois et la situation imposaient la discrétion, ceux offerts durant l'été 1531 sont, quant à eux, publics. En effet, il est maintenant devenu évident aux yeux de tous qu'Anne Boleyn est la favorite du roi et que ce dernier compte bien l'épouser. Par conséquent, les dons royaux sont officiels, reconnus et passent par les départements de la « *household* » (ici « *Jewels house* »). Comme le souligne David Cressy, les cadeaux ont une place fondamentale dans la procédure matrimoniale. Autrement dit, ils servent de témoins dans les étapes du mariage. En ce sens, l'acceptation des présents (souvent du fiancé vers la fiancée) est le signe d'un consentement matrimonial. L'offre d'un présent : « *could take this as evidence that the lovers*

⁴⁶⁵ « M'obligent à tout jamais vraiment de vous honorer, aymer et servir » *Ibidem*.

⁴⁶⁶ Jewels, mai 1531 : L&P, Vol. 5, 1531-1532, p. 111-130.

⁴⁶⁷ IVES E., *Op.cit.*, p. 120.

were on the way to becoming husband and wife. The proffering and accepting of courtship gifts were signs of serious matrimonial intentions⁴⁶⁸ ».

Si la correspondance privée d'Henri VIII avec Anne Boleyn est exceptionnelle (seule source de ce genre pour son règne), elle ne doit pas pour autant occulter les rapports qu'entretient le roi avec ses autres reines et maîtresses⁴⁶⁹. À des degrés variables, ces dernières ont également bénéficié de l'affection du roi et ont, en ce sens, reçu des dons de leur époux et amant royal. Si l'intimité de ces relations nous est moins connue, un examen minutieux des dépenses privées du roi pourrait relever les cadeaux réguliers qu'Henri VIII a pu leur donner en tant que mari/amant attentionné⁴⁷⁰. À titre d'exemple, sa cinquième épouse Catherine Howard (mariage le 28 juillet 1540) eut pour réputation de réveiller les passions d'Henri VIII. Approchant la cinquantaine, le roi s'éprit subitement de cette jeune femme d'à peine vingt ans et la combla de présents en tout genre (surtout des bijoux). Un rapport de l'inventaire de la « *Queen Jewels* » conservé dans les « *Letters and papers* » en atteste⁴⁷¹. En fin de compte, que ce soit en amitié ou en amour, Henri VIII semble avoir été un homme passionné. Ses sentiments versatiles l'ont poussé autant à aimer et à donner avec générosité qu'à condamner et retirer tout ce que les émotions l'avaient, auparavant, poussé à offrir⁴⁷².

⁴⁶⁸ CRESSY D., *Birth, Marriage, and Death: Ritual, Religion, and the Life-Cycle in Tudor and Stuart England*, Oxford, Oxford university press, 1999, p. 264. Pour appuyer ces propos, l'auteur explique que certains procès matrimoniaux mentionnent le fait que des hommes protestaient contre des accusations de projets de mariages avortés en se défendant n'avoir pas offert de présents dans l'intention d'épouser. Dans ce cas, la compréhension des idées sous-jacentes à l'offre du don est fondamentale. En cas de mauvaise interprétation, il pouvait engendrer toute une série de problèmes : *Ibidem*, p. 263-266.

⁴⁶⁹ « Le nombre des aventures extra-conjugales du roi demeura sans doute modeste, comparé à d'autres monarques d'hier comme aujourd'hui. À Elisabeth Blount [mère du fils illégitime Henri FitzRoy duc de Richmond et Somerset], sans doute conviendrait-il d'ajouter d'autres passades occasionnelles ». COTTRET B., *Henri VIII... Op.cit.*, p. 117.

⁴⁷⁰ Toutefois, nous pouvons observer qu'au regard de son règne, le roi a eu tendance à mettre ses sentiments au premier plan dans le choix de ses épouses. En effet, sur les six mariages qu'il a « contractés », seulement deux sont des mariages diplomatiques avec des princesses étrangères (Catherine d'Aragon (bien qu'elle soit déjà mariée à son frère Arthur) et Anne de Clèves). Par conséquent, le fait qu'il se soit plus souvent marié par amour que par politique laisse penser que le roi « touché par l'amour » donna généreusement aux « élues de son cœur ». Attention, cela ne veut pas dire qu'Henri VIII n'a pas offert de présents à Catherine d'Aragon ou à Anne de Clèves. Nous évoquons juste l'idée que lorsque le roi choisit personnellement ses épouses, il donne plus généreusement. En réalité, une étude précise des dons donnés à chacune de ses épouses serait nécessaire pour éclairer cette hypothèse.

⁴⁷¹ « *Inventory of jewels given by the King to Queen Katharine Howard at the time of the solemnization of their marriage* » The Queen's Jewels, novembre 1521, L&P, Vol. 16, 1540-1541, p. 629-644.

⁴⁷² À ce titre, nous connaissons le destin tragique du cardinal Wolsey, d'Anne Boleyn ou encore de Catherine Howard par exemple.

3. « Les petits cadeaux entretiennent l'amitié » : le don et le contre-don dans la correspondance diplomatique entre princes

Comme nous l'avons déjà mentionné, les entrevues princières et les ambassades extraordinaires sont les occasions par excellence pour établir ou rétablir une relation d'amour et d'amitié entre souverains étrangers. Lorsque ces princes se rencontrent, ils accomplissent une série de gestes d'amitié auxquels l'échange réciproque de présents appartient. Néanmoins, ces sommets diplomatiques ne peuvent être qu'épisodiques en raison des problèmes (logistiques, politiques, économiques, etc) que pose leur organisation à répétition. À défaut de pouvoir se rencontrer fréquemment, les princes maintiennent et affermissent leurs liens d'amitié en recourant à deux possibilités :

« La correspondance épistolaire, qui permet l'échange d'informations personnelles, privées, mais aussi politiques et l'envoi de cadeaux. L'une et l'autre de ces pratiques obligeaient à la réciprocité et suscitaient une sorte de rencontre à distance⁴⁷³ ».

Ainsi, l'envoi de présents se substitue à la rencontre personnelle. L'échange se fait à distance et il est inextricablement lié à la correspondance (on envoie les deux en même temps). En l'absence d'entrevues physiques, le donateur envoie, par l'intermédiaire d'un ambassadeur ou d'un simple messenger, un ou plusieurs présents à la cour du récipiendaire afin de lui témoigner et rappeler son amitié. Le bénéficiaire princier en accuse bonne réception et lui exprime sa gratitude en lui offrant en retour un cadeau, c'est-à-dire le contre-don. Le don royal par correspondance s'insère donc dans le schéma traditionnel du don maussien : donner-recevoir-rendre. En vertu des termes de l'amitié (obligation morale) et de la libéralité princière (devoir aristocratique et réputation internationale), la réciprocité est obligatoire et le respect du statut du donateur et du récipiendaire fondamental. Bien que l'échange se fasse à distance par le *médium* de messagers et de lettres interposés, la pratique du don répond aux mêmes exigences que les entrevues diplomatiques : démonstrations codifiées d'amitié, réciprocité, respect et recherche du plaisir.

Néanmoins, son examen mérite une attention particulière pour la raison même que la distance introduit intrinsèquement un troisième acteur dans l'échange de dons entre princes : l'ambassadeur ou le messenger. En effet, face à l'impossibilité de se réunir fréquemment, les princes délèguent à des intermédiaires la responsabilité de remettre des dons. Ces ambassadeurs ou messagers doivent « assurer littéralement la représentation de leur maître, en incarner la

⁴⁷³ MOEGLIN J.-M., PÉQUIGNOT S., *Op.cit.*, p. 234.

grandeur et la majesté, impressionner le destinataire ; il s'agissait d'un rôle fondamental⁴⁷⁴ ». Dans le cadre de l'échange, l'ambassadeur est alors chargé de remettre, au nom de son maître, le cadeau au destinataire princier afin de contribuer à créer un lien d'amour entre les deux princes. Il est porteur de présents, mais aussi informateur des attentes du destinataire en matière de cadeaux, par exemple. Autrement dit, il détient un rôle à part entière dans l'échange bien que comme le souligne Maija Jansson « *as important as gifts were recognized to be, it is interesting that little discussion of appears in the contemporary literature about the duties and responsibilities of ambassadors*⁴⁷⁵ ».

L'objectif de ce dernier chapitre est de revenir sur les échanges de présents entre Henri VIII et des princes étrangers lorsque ces derniers entretiennent une relation par correspondance et ambassades interposées (à la différence des entrevues). L'ambition est donc d'examiner les conditions nécessaires à la réussite du don entre princes tout en soulignant le rôle essentiel que jouent les intermédiaires dans cet échange à distance. Loin d'être désintéressés, les présents sont motivés par des raisons diplomatiques sur lesquelles il s'agit de revenir. Néanmoins, compte tenu de la densité des rapports qu'entretient Henri VIII avec des princes étrangers et de la complexité du contexte international de la première moitié du XVI^e siècle, l'intérêt sera porté uniquement sur quelques exemples de relations diplomatiques où les enjeux à travers les dons ont clairement été saisis et compris.

3.1. Les conditions du don « entre amis » : égalité, réciprocité, honorabilité et plaisir princier

À la différence du chapitre précédent où l'amitié était imparfaite (voire vaine) parce que le roi était socialement supérieur à ses sujets⁴⁷⁶, l'amitié entre princes s'épanouit, au contraire, dans des rapports d'égal à égal (l'une des conditions nécessaires à la *philia* étant l'égalité de statut). En effet, dans cette « société des princes⁴⁷⁷ », les relations diplomatiques se structurent, du moins en apparence et selon des degrés variables, autour d'une certaine horizontalité entre leurs membres⁴⁷⁸. Par exemple, Henri VIII, François I^{er} et Charles Quint se considèrent comme

⁴⁷⁴ MOEGLIN J-M., « La place des messagers et des ambassadeurs dans la diplomatie princière à la fin du Moyen Age », *Études de lettres*, n°3, 2010, p. 13.

⁴⁷⁵ JANSSEN M., « Measured Reciprocity: English Ambassadorial Gift Exchange in the 17th and 18th Centuries », *Journal of Early Modern History*, vol. 9, n°3, 2005, p. 355.

⁴⁷⁶ Nous avons alors parlé de faveur royale.

⁴⁷⁷ Nous utilisons ici l'expression de Lucien Bély développée dans son ouvrage : BÉLY L., *La société des princes (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Fayard, 1999.

⁴⁷⁸ L'égalité varie en fonction de la puissance et de la hiérarchie des titulatures sur la scène européenne. Ainsi, Henri VIII est supérieur à un duc ou un marquis étranger, par exemple.

des souverains égaux bien que le dernier d'entre eux soit empereur (roi<empereur)⁴⁷⁹. De plus, le roi d'Angleterre traite les seigneurs italiens (le duc de Ferrare ou le marquis de Mantoue, par exemple) avec respect et déférence même s'il est supérieur dans la hiérarchie tutélaire européenne. Le roi d'Angleterre s'adresse au marquis de Mantoue en ces termes « *but speak and think of him with honour, being compelled to do so, even independently of friendship, by reason of the Marquis' distinguished qualities*⁴⁸⁰ ». Sous le couvert de la civilité princière, le rapport de force hégémonique dont dispose Henri VIII envers ses sujets est ici amoindri ou nul. L'amitié diplomatique repose bien sur une certaine idée d'équilibre dans la relation.

Outre l'égalité, la réciprocité est également une des conditions de l'amitié entre pairs. Comme le souligne Natalie Zemon Davis : « elle s'entretenait par les services mutuels, les bénéfices et les obligations⁴⁸¹ ». Dans le domaine diplomatique, l'amitié se présente sous la forme d'une alliance par laquelle les princes promettent de s'accorder une confiance mutuelle, de s'entraider et d'échanger des services. Par conséquent, chaque acte accompli doit toujours trouver sa contrepartie selon une logique de don/contre-don. Cette obligation de manifester une gratitude appropriée et de rendre en retour (dans notre cas, un cadeau) est omniprésente dans la correspondance diplomatique.

À ce titre, la correspondance qu'entretient le souverain Tudor avec le marquis de Mantoue François II (1466-1519) et ensuite avec son fils Frédéric II (1500-1540) de Gonzague est illustrative de l'importance du don dans une relation amicale entre un roi et un seigneur étranger. De mars 1514 à janvier 1533, on compte plus de vingt-trois lettres qui traitent exclusivement de la thématique des présents diplomatiques. Le don et son contre-don y sont systématiquement présents. Par exemple, lorsqu'Henri VIII offre des chevaux à François II et à son épouse Isabelle d'Este en novembre 1514, le marquis de Mantoue ne fait pas attendre son contre-don et annonce directement qu'en retour, douze juments seront envoyées au roi d'Angleterre⁴⁸². La relation entre les deux hommes s'établit donc sur une pratique mutuelle d'échanges de présents. De manière générale, le marquis de Mantoue (initiateur de l'échange) offre au roi d'Angleterre des chevaux et ce dernier lui envoie en retour des chevaux, mais aussi

⁴⁷⁹ Pourtant, l'empereur du Saint-Empire romain germanique est supposé plus important qu'un souverain. Toutefois, même si Charles Quint est le seul qui soit empereur, le roi de France aussi bien que celui d'Angleterre prétendent que leur royaume est un empire : BURKE P., *Op.cit.*, p. 34.

⁴⁸⁰ Henry VIII. to the Marquis of Mantua, le 5 janvier 1517, Cal.of Ven., *Vol. 2, 1509-1519*, p. 344-347.

⁴⁸¹ ZEMON DAVIS N., *Op.cit.*, p. 34.

⁴⁸² Francesco da Gonzaga Marquis of Mantua to Henry VIII, le 21 novembre 1514 : L&P, *Vol. 1, 1509-1514*, p. 1450-1467.

des faucons hobereau et/ou des chiens (souvent des lévriers)⁴⁸³. Les chevaux du marquis de Mantoue sont d'ailleurs particulièrement appréciés par Henri VIII. Au détour d'une de ses lettres, le roi d'Angleterre parle des dons du marquis comme des cadeaux exquis⁴⁸⁴. En réalité, la qualité des écuries de Mantoue est reconnue par toutes les cours européennes. La réputation de leurs chevaux fait la fierté des marquis. Francis II de Gonzague aurait même déclaré que ses chevaux sont tellement beaux que le roi de France, l'empereur et le roi d'Angleterre les désirent⁴⁸⁵.

Outre le marquis de Mantoue, Henri VIII échange des présents par correspondance avec bien d'autres princesses et princes européens : Marguerite d'Autriche, François I^{er}, Charles Quint, Marie de Hongrie, Jacques V, etc. À titre d'exemple, Henri VIII envoie des présents à Ferdinand de Habsbourg (1503-1564), futur empereur du Saint-Empire « *Don Fernando, "votre bon neveu," was much pleased with Henry's present of a gelding, and the two hobbies* [faucons hobereaux] *sent him by the Queen. He intends sending in return two Spanish horses received from the King his brother* [Charles Quint]⁴⁸⁶ ». Ainsi, afin d'éviter qu'une situation d'endettement se crée (Ferdinand) face au donateur étranger (Henri VIII), l'offre d'un présent (hongre et faucons) est donc systématiquement suivi de son contre-don (chevaux espagnols).

Plus spécifiquement, ces échanges diplomatiques nécessitent une réciprocité qui soit calibrée. Dans une conception de l'échange où les dons reflètent le rang social du donateur et du récipiendaire, la parité de statut entre les princes étrangers (à nuancer) implique irrémédiablement l'égalité monétaire ou du moins symbolique entre les cadeaux échangés. Il en va de l'honneur des acteurs. À ce titre, le rapport que fait le messager d'Henri VIII Gregorio Casale à Frédéric II de Gonzague est explicite : alors que le serviteur royal est chargé d'acquérir des faucons pour le marquis, Gregorio Casale déplore ne pas trouver des rapaces qui soient à la hauteur du statut de Frédéric II. Les lévriers ne sont pas non plus la bonne option, parce que là aussi, lui et le roi n'en voient aucun « *suitable at present, suspecting that the English hounds*

⁴⁸³ À titre d'exemple : « *Has received the present of the mares by Ippolito Pagano, a gift most agreeable, not merely because he delights greatly in horses of that breed (illo equorum genere) but also because they were sent by his Excellency. Returns thanks, &c. As Pagano is now returning to Italy, the King sends two English hobbies (gradarios equos) and requests him to accept them, together with assurances of his good will and affection* » Henry VIII. to Frederick Duke of Mantua, le 8 janvier 1533, Cal. of Ven., Vol. 4, 1527-1533, p. 374-377.

⁴⁸⁴ Henry VIII. to the Marquis of Mantua, le 5 janvier 1517, Cal. of Ven., Vol. 2, 1509-1519, p. 344-347.

⁴⁸⁵ Pour rappel, au camp du Drap d'Or, lorsque François donne son cheval à Henri VIII en guise de cadeau, c'est bien un cheval de Mantoue. HEAL F., « Presenting noble beasts. Gifts of animals in Tudor and Stuart diplomacy », SOWERBY T., HENNINGS J. (dir.), *Op.cit.*, p. 191.

⁴⁸⁶ Hesdin to Henry VIII, le 16 avril 1518 : L&P, Vol. 3, 1519-1523, p. 58-72.

*would be disgraced by those of the Marquis*⁴⁸⁷ ». L'auteur ajoute ensuite, qu'en raison de la reprise de la saison de chasse, il est probable que des lévriers d'une meilleure qualité soient offerts et puissent être « *on a par perhaps with the Marquis's hounds*⁴⁸⁸ ». L'éventualité pour Henri VIII de ne pas pouvoir donner à valeur égale déséquilibre l'échange et déshonore le roi. Toutefois, par ses justifications, le serviteur du roi Tudor explique bien que la parité de l'échange veut être honorée et qu'il ne s'agit pas d'un manque de respect de la part d'Henri VIII. Cet impératif d'une réciprocité à valeur égale se reflète également dans les observations des ambassadeurs étrangers. Ces derniers ont tendance à évaluer le coût du cadeau donné par un prince à autre afin de bien vérifier qu'une réponse appropriée soit faite⁴⁸⁹. Nous avons déjà pu l'observer avec la description de l'ambassadeur vénitien Sebastiano Giustiniani à propos des cadeaux offerts par le roi Tudor à l'occasion du dernier jour de l'ambassade française à Londres, le 11 octobre 1518.

La réciprocité, même si elle est contraignante et obligatoire, est toujours présentée dans un langage qui est celui de l'amitié. Autrement dit, le vocabulaire affectif vient masquer l'obligation du don. En effet, lorsque le roi d'Angleterre reçoit des mules en cadeau de François I^{er}, le roi d'Angleterre lui témoigne sa gratitude et lui promet de lui « rendre la pareille » en ces termes :

« Et pour ceste vostre bon et amiable gratuite nous vous mercions tant cordialement que faire povons, advisant que nous laccumelerons et mectrons en memoire entre vous aultres grands et bonnes demonstrances a nous journellement faites, et pour reciproque correspondance en fauldrions estre autant estudieux a vous faire honneur⁴⁹⁰ »

Le ton de la dépêche est donc celui de l'affect : « bon et aimiable gratuite », « cordialement », « grands et bonnes demonstrances », etc. Si, lors des rencontres diplomatiques, l'échange de don s'intègre dans un ensemble plus large de démonstrations physiques d'affection mutuelle (poignées de mains, accolades, embrassades, etc), l'envoi de présents par correspondances y substitue le vocabulaire de l'amitié princière : formules d'amitié à répétition, manifestations d'amour, évocation des liens familiaux (réels comme symboliques), etc. Comme le mentionne Bertrand Haan dans son ouvrage sur l'amitié des princes : « le langage politique puise abondamment, au XVI^e siècle, dans celui des relations amicales. Une

⁴⁸⁷Gregorio Casale to Federigo Gonzaga, Marquis of Mantua, le 31 mai 1523 : Cal.of Ven., Vol. 3, 1520-1526, p. 315-320.

⁴⁸⁸ *Ibidem*.

⁴⁸⁹ C'est-à-dire proportionnelle à la valeur du cadeau donné.

⁴⁹⁰ Henry VIII to Francis I, le 22 mai 1526, L&P, Vol. 4, 1524-1530 (Appendix 1524-1527), p. 3079-3129.

bonne entente entre souverains se traduit par les assurances les plus passionnées qui soient⁴⁹¹ ». Le don renforce donc ces témoignages d'affection, mais plus encore il en est l'expression matérielle même. Lorsqu'Henri VIII envoie un cadeau au marquis et premier duc de Mantoue Frédéric II de Gonzague (1500-1540) le 24 avril 1526, le roi d'Angleterre « *trusts the Marquis will accept them as a testimony of sincere affection*⁴⁹² ». Le présent est le rappel d'un lien, d'une expérience partagée. Il a pour volonté de marquer la mémoire de son destinataire : « *the gifts are constantly before his eyes, and the Marquis himself in his heart, will never cease to remember him, and to give him perpetual thanks*⁴⁹³ ».

Toutefois, il faut garder à l'esprit que ces expressions d'amitié et d'amour répondent à une rhétorique imposée par la civilité princière. Le langage affectif est la norme dans la correspondance diplomatique. Afin de répondre à cet impératif, les émotions cherchent à apparaître comme authentiques sans pour autant être réellement sincères, autrement dit, sans que le souverain ressente les sentiments qu'il évoque par écrit⁴⁹⁴. Cependant, ces démonstrations d'affection auxquelles est associé le présent ne doivent pas pour autant être réduites à de la simple courtoisie. Au contraire, « ces preuves d'attachement manifestées avec chaleur et constance ont pour vocation de donner une réalité à l'alliance entre princes et aussi d'en fixer le ton⁴⁹⁵ ». Comme le fait remarquer Bertrand Haan, dans le domaine de la diplomatie, affinité sincère et amitié publique et formelle sont en perpétuelle tension⁴⁹⁶.

L'offre de cadeaux par correspondance suit donc une rhétorique codifiée. En ce sens, les lettres mentionnent systématiquement le plaisir que le présent suscite chez le donateur (intention de procurer du plaisir) et le bénéficiaire (gratitude exprimée à sa réception). Par exemple, la dépêche d'Henri VIII à François I^{er} en 1526, déjà citée ci-dessus, mentionne le plaisir que suscite le cadeau du roi de France à son homologue anglais « *ung des escuiers de vostre ecurie, nous a fait present depar vous des belles mules, que du parfait et entier amour envers nous et a nous faire honneur et plaisir luy aviez ordonne nous amener*⁴⁹⁷ ». En retour, le souverain Tudor lui promet d'offrir un don qui soit au moins équivalent au plaisir qu'il a eu

⁴⁹¹ HAAN B., *L'amitié entre princes. Une alliance franco-espagnole au temps des guerres de religion (1560-1570)*, Paris, P.U.F., 2011, p. 171.

⁴⁹² King Henry VIII. to Frederick [Gonzaga], Marquis of Mantua, le 24 avril 1526, Cal.of Ven., *Vol. 3, 1520-1526*, p. 535-545.

⁴⁹³ Henry VIII. to the Marquis of Mantua, le 5 janvier 1517, Cal.of Ven., *Vol. 2, 1509-1519*, p. 344-347.

⁴⁹⁴ À la différence, des lettres du roi à Anne Boleyn où Henri VIII cherche à montrer à sa maîtresse la vraie nature de ses sentiments.

⁴⁹⁵ HAAN B., *Op.cit.*, p. 169.

⁴⁹⁶ *Ibidem*, p. 167.

⁴⁹⁷ Henry VIII to Francis I, le 22 mai 1526, L&P, *Vol. 4, 1524-1530 (Appendix 1524-1527)*, p. 3079-3129.

« qui pareillement pourra estre a vostre contentacion et plaisir. A laquelle chose accomplir nous nous emploierons de tout nostre eueur⁴⁹⁸ ».

Néanmoins, il semblerait que cette notion de plaisir ne soit pas uniquement un emploi du langage amical entre princes. En effet, les dons princiers en diplomatie sont habités par le désir du donateur de vouloir faire plaisir à ses destinataires. Ainsi, lorsque Henri VIII reçoit des chevaux du marquis de Mantoue le 20 mars 1514, le souverain Tudor demande au porteur du présent Giovanni Ratto : « *to return many thanks to the Marquis in his name, enquiring what he could do to please him*⁴⁹⁹ ». Il en est de même avec le roi d'Écosse Jacques V (1512-1542), son neveu à qui Henri VIII offre des hongres anglais parce qu'il trouve que le souverain écossais prend plaisir à en recevoir⁵⁰⁰. La pratique du don diplomatique est donc animée d'une véritable intention qui ne se résume pas seulement à une simple réponse dictée par des conventions. Il s'agit de connaître les attentes et goûts du récipiendaire. Par conséquent, cette recherche du plaisir chez le destinataire suppose un investissement de la part du prince, mais surtout de ses ambassadeurs et/ou simples messagers⁵⁰¹.

3.2. Les intermédiaires du don : ambassadeurs et messagers

A. Les goûts du prince : entre conseils et culture aristocratique européenne

Comme nous l'avons mentionné, les princes cherchent à offrir des dons qui plaisent à leurs récipiendaires. Pour y parvenir, les ambassadeurs et messagers deviennent des enquêteurs et des conseillers des goûts des princes. La correspondance du roi Tudor avec le marquis de Mantoue et celle qu'entretient ce dernier avec ses messagers en Angleterre sont encore une fois particulièrement explicites de cette recherche du plaisir. Par exemple, dans une de ses lettres à Henri VIII, François II de Gonzague explique la démarche de son présent. Ce dernier a fait venir dans ses écuries l'écuyer du roi d'Angleterre (Thomas Cheney), alors présent en Italie, pour qu'il choisisse les chevaux qui satisferont le roi d'Angleterre. L'écuyer accepte l'invitation, mais refuse de choisir lui-même les chevaux au nom du roi. Le marquis de Mantoue profite néanmoins de cette occasion pour interroger le serviteur du souverain Tudor afin d'en apprendre plus sur les goûts d'Henri VIII. François II de Gonzague est alors confiant dans son choix et signale dans sa lettre au roi qu'il offre un cheval selon « *the King's delight in good*

⁴⁹⁸ *Ibidem*.

⁴⁹⁹ Giovanni Ratto to the Marquis of Mantua, le 20 mars 1514 : Cal. of Ven., vol. 2, 1509-1519, p. 159-164.

⁵⁰⁰ Sadler's Instructions, le 10 décembre 1539, L&P, Vol. 15, 1540, p. 29-55.

⁵⁰¹ Nous l'avons vu Henri VIII promet à François I^{er} de s'y employer de tout cœur.

*horses [...] to choose what he liked for the King's use*⁵⁰² ». Quelques mois plus tard le 21 novembre 1514, en réponse à un cadeau d'Henri VIII, François II de Gonzague lui renvoie des chevaux parce qu'il a appris cette fois-ci de Sir Griffith Don et non plus de Thomas Cheney que « *the King is very fond of horses*⁵⁰³ ». D'autres exemples pourraient être cités, mais ils renvoient tous au même constat : les messagers se font les ambassadeurs des goûts d'Henri VIII. La démarche est alors la même pour les dons que souhaite offrir le roi d'Angleterre au marquis. Dans un des rapports de Gregorio Casale à Frederic II de Gonzague, le messager anglais indique au marquis que si ce dernier « *deign to tell Baptista what sort he prefers* [race de chiens de chasse] », Henri VIII se fera un plaisir de lui envoyer ce qui correspond à ses attentes⁵⁰⁴. Le but de l'échange diplomatique est bien de contenter le récipiendaire afin de l'honorer de la meilleure manière qui soit.

Une autre dépêche que l'ambassadeur anglais Thomas Magnus (1463/4–1550) en mission en Écosse envoie au cardinal Wolsey est encore plus explicite sur le rôle joué par les intermédiaires dans le choix des cadeaux. Dans cette lettre datée du 31 mai 1525, le diplomate anglais relaie le souhait de Jacques V roi d'Écosse de recevoir un bocle ou boucle (« buckler »), c'est-à-dire un petit bouclier circulaire de la part de son oncle Henri VIII. Toutefois, au lieu de simplement le mentionner, Thomas Magnus livre des précisions supplémentaires sur la nature du présent. Ainsi, le diplomate sous-entend qu'en raison de l'admiration du prince pour les boucliers londoniens portés par ses serviteurs (ceux de Thomas Magnus), il serait judicieux de lui en offrir un de cette facture⁵⁰⁵. Plus encore, pour que le jeune roi en tire une pleine satisfaction, il faut lui offrir un bouclier qui soit celui d'un homme et non celui d'un enfant « *It should be made, not as if for a child, "for that his Grace loveth not, but to have everything like unto a man"*⁵⁰⁶ ». En effet, Jacques n'est qu'un adolescent de treize ans. Pourtant, il dit être en mesure (du moins il veut en donner l'impression) de porter le bouclier et l'épée comme un homme le fait. À son désir de paraître comme tel et son goût pour ces armes, Thomas Magnus

⁵⁰² The Marquis of Mantua to Henry VIII, le 28 mars 1514 : L&P, *Vol. 1, 1509-1514*, p. 1194-1212.

⁵⁰³ Francesco da Gonzaga Marquis of Mantua to Henry VIII, le 21 novembre 1514 : L&P, *Vol. 1, 1509-1514*, p. 1450-1467.

⁵⁰⁴ Gregorio Casale to Federigo Gonzaga, Marquis of Mantua, le 31 mai 1523 : Cal. of Ven., *Vol. 3, 1520-1526*, p. 315-320. L'ambassadeur vénitien Giustiniani Sebastiano revient également sur ce messager dans une dépêche qu'il adresse au Conseil de Venise : « *he says, that one of his Majesty's gentlemen had arrived here from Ferrara and Mantua, whither he had been despatched on account of certain presents exchanged between the parties, and on behalf of each of these lords* ». Comme nous l'avons déjà évoqué, l'extrait met aussi en avant la réciprocité dans l'échange entre le marquis et Henri VIII : GIUSTINIANI S., *Op.cit.*, *Vol.1.*, p. 120-121.

⁵⁰⁵ Cette information met également en lumière le rôle des ambassadeurs comme des représentants d'un savoir-faire dans les cours étrangères.

⁵⁰⁶ Magnus to Wolsey, le 31 mai 1525 : L&P, *Vol. 4, 1524-1530*, p. 595-610.

ajoute que l'intérêt de Jacques V pour le cadeau d'un bouclier s'est renforcé lorsque ce dernier a entendu dire que son oncle en faisait usage également. Par conséquent, pour le diplomate anglais, la facture, l'adéquation avec l'âge et le lien avec le donateur sont les trois conditions nécessaires à la réussite du cadeau. Grâce aux informations de Thomas Magnus, Henri VIII et plus précisément Thomas Wolsey peuvent donc offrir un cadeau qui remplit pleinement les attentes du roi d'Écosse Jacques V⁵⁰⁷.

En réalité, les renseignements véhiculés par les ambassadeurs et messagers sont souvent tirés d'une demande explicite de la part du bénéficiaire plutôt que d'une véritable déduction des intermédiaires sur les plaisirs du destinataire (même si ce n'est pas à exclure). Autrement dit, les attentes du récipiendaire sont clairement formulées dans la majorité des cas recensés. En ce sens, la probabilité que le cadeau ne plaise pas au récipiendaire princier est faible. De plus, la culture aristocratique commune du XVI^e siècle induit une harmonisation des goûts et des envies qui fait en sorte que certains types de présents semblent toujours appréciés.

C'est particulièrement visible pour les dons en lien avec les divertissements aristocratiques (joutes, chasse, fauconnerie, etc). Autrement dit, le cadeau est donné en raison de son utilité dans les passe-temps préférés des nobles (don fonctionnel). Par exemple, les dons qu'envoie Henri VIII à Jacques V pendant l'été 1525 sont présentés comme des présents « *convenient for his pleasure baith of hunting and halking*⁵⁰⁸ ». La cynégétique est alors l'occupation aristocratique par excellence. En Angleterre, l'aristocratie s'efforce de garder le monopole de ses droits sur la chasse depuis la première loi sur le gibier en 1389-90⁵⁰⁹. À la cour de France, elle est même un attribut de la royauté et c'est le souverain qui concède la permission de s'y adonner⁵¹⁰. La nature des dons entre Henri VIII et des princes étrangers est donc pour la majorité d'entre eux des animaux liés à l'équitation et à la chasse comme des chevaux, des lévriers, des faucons⁵¹¹, des cerfs (pour être chassés), etc. Par exemple, Henri VIII offre des lévriers parce qu'ils sont utiles à la chasse et que cette activité procure du plaisir au destinataire princier

⁵⁰⁷ Les raisons de ces précisions peuvent s'expliquer par la volonté du roi de faire sincèrement plaisir à son neveu. Le cadeau prend donc une dimension plus personnelle. Toutefois, dans le contexte des relations extérieures, il est davantage probable que le cadeau (dont l'efficacité dépend des renseignements) soit motivé par des raisons diplomatiques : le soutien de son neveu face à l'influence importante de la France à la cour d'Écosse (nous y reviendrons).

⁵⁰⁸ Angus to Henry VIII, le 24 août 1425 : L&P, Vol. 4, 1524-1530, p. 706-723.

⁵⁰⁹ HEAL F., *The Power of Gifts...Op.cit.*, p. 40.

⁵¹⁰ PIERAGNOLI J., *La cour de France et ses animaux XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, P.U.F., 2016, p. 105.

⁵¹¹ Par exemple dans une de ses lettres Grégorio Casale informe son maître le marquis de Mantoue qu'Henri VIII veut un faucon pour chasser les hérons.

partageant cette culture aristocratique⁵¹². Ces dons d'animaux incarnent donc une certaine norme du plaisir princier. La somptuosité de ces cadeaux entraîne même une compétition entre les dirigeants européens. Comme le souligne Felicity Heal, les princes cherchent « *to possess the latest equine fashion, and certain states with distinctive breeding programmes were able to gain kudos through donations of horses*⁵¹³ ». C'est particulièrement le cas des marquis de Mantoue dont les chevaux sont appréciés par toutes les cours européennes.

En fin de compte, ces plaisirs partagés par l'ensemble des aristocraties occidentales fournissent un cadre propice à l'échange de présents et participent plus largement à une sociabilité nobiliaire à l'échelle européenne. Plus spécifiquement, en offrant ces dons de chasse, le donateur affirme son « appartenance commune à la culture aristocratique européenne⁵¹⁴ ».

B. Mise en scène du don et compétences diplomatiques

Une fois la nature du présent décidée, ce sont les ambassadeurs ou de simples messagers qui sont chargés de remettre en « mains propres » les cadeaux de leur maître au bénéficiaire. Par exemple, dans une lettre d'Henri VIII à Frédéric II de Mantoue, le roi d'Angleterre annonce l'envoi de ses cadeaux au marquis par l'intermédiaire de son serviteur Tarabin. Ce dernier est « *charged to acquaint the Marquis with the King's goodwill by word of mouth, and to present him with two hobbies, and some mastiffs and hounds*⁵¹⁵ ». L'expression utilisée par la lettre « *by word of mouth* » montre bien que l'échange épistolaire ne suffit pas à lui seul. Les princes ont besoin de concret et d'oralité. La mission de l'envoyé est donc de présenter ses dons aux marquis en insistant bien sur leur signification : l'affection et la bonne volonté d'Henri VIII à l'égard de son destinataire. Comme le message du don peut être polysémique, il est capital pour le donateur que le récipiendaire en fasse la bonne interprétation, d'où l'intérêt d'un messager qui explicite sa signification.

Si la lettre n'en dit pas plus sur la suite des événements, il est néanmoins fréquent de voir dans la correspondance diplomatique la description de la réception du don offert. En effet, les ambassadeurs en tant qu'informateurs et acteurs de l'échange ont le devoir de noter le déroulement de l'offrande. Ces rapports de diplomates ou simples envoyés mettent alors en

⁵¹² Notons également que les faucons hobereaux se disent « *hobbies* » en anglais à l'instar du mot passe-temps « *hobby* » en anglais. Il est alors possible que le nom de l'animal « *hobby* » soit donné pour la raison même que son utilisation est liée aux plaisirs de la chasse soit, les « *hobbies* » de l'aristocratie.

⁵¹³ HEAL F., *The Power of Gifts...Op.cit.*, p. 157.

⁵¹⁴ PIERAGNOLI J., *Op.cit.*, p. 120.

⁵¹⁵ King Henry VIII. to Frederick [Gonzaga], Marquis of Mantua, le 24 avril 1526, Cal.of Ven., Vol. 3, 1520-1526, p. 535-545.

lumière un élément fondamental de la pratique du don diplomatique : l'exposition du présent en audience publique. Par exemple, lorsque Giovanni Ratto (messenger de François II de Gonzague) apporte comme cadeau des chevaux mantouans au château d'Hampton Court, c'est en séance publique qu'Henri VIII réceptionne ces destriers. Ces derniers sont montrés aux yeux de tous et le roi d'Angleterre incite les nobles de sa cour à manifester leur enthousiasme face à ce magnifique présent :

« On the 20th March, at a place called Hampton [Court], four miles from London, he presented the horses to the King, who was so much pleased that, had the Marquis given him a kingdom, he could not have been more delighted: and went from one nobleman to another, saying, "What think you of these mares? They were sent to me by my cousin the Marquis of Mantua." The King was quite astounded at seeing the mares in action, and said to the noblemen on the spot that he had never beheld better animals. The French Duke of Longueville, who was captured at Terouenne, was present at the time, and he told the King that there were no such valuable mares at the court of the King of France⁵¹⁶ ».

Dans un esprit de rivalité franco-anglaise, l'affirmation du duc de Longueville quant à la supériorité des juments par rapport à celles des écuries françaises vient sublimer le don offert (bien que cela ne soit pas certain). En fin de compte, le présent diplomatique s'insère dans ces démonstrations royales et publiques de la vie de cour. L'espace curial est le théâtre privilégié dans lequel le donateur, par son intermédiaire, montre publiquement aux yeux des membres de la cour sa générosité, sa magnificence et déférence à l'égard du bénéficiaire. Il met en jeu son honneur en montrant qu'il peut donner avec libéralité. Cette publicité du don est également visible lorsque Marguerite d'Écosse, la sœur d'Henri VIII reçoit deux robes de la part de son frère. Ces vêtements sont alors réceptionnés et exposés non pas dans sa chambre privée, mais bien dans la « *great chamber*⁵¹⁷ ».

Cette mise en scène du don est renforcée lorsque les dons sont des animaux vivants. Comme le souligne Felicity Heal « *the process of giving could be dramatized more fully than in the mere offering of inanimate objects*⁵¹⁸ ». En effet, la performance de l'animal vient renforcer la magnificence du don. Par exemple, Henri VIII est encore plus satisfait quand les chevaux du marquis entrent en action. Souvent, quand les présents sont des animaux, cela demande l'intervention de professionnels (écuyers, fauconniers, etc) qui sont chargés de l'approvisionnement, du transport et d'assurer le « spectacle » à la cour où ils sont offerts. Par exemple, lorsqu'Henri VIII offre trois faucons hobereaux à l'empereur Maximilien I^{er}, le souverain anglais envoie avec eux « *George [Lovekyn] of the King's stable* ». Ce dernier est

⁵¹⁶ Giovanni Ratto to the Marquis of Mantua, le 20 mars 1514 : L&P, Vol. 1, 1509-1514, p. 159-164.

⁵¹⁷ Christopher Garneys to Henry VIII, le 28 décembre 1515 : L&P, Vol. 2, 1515-1518, p. 361-375.

⁵¹⁸ HEAL F., « Presenting noble beasts... », *Op.cit.*, p. 195.

donc chargé de les faire voler pour l'empereur qui, d'après le témoignage de Robert Wingfield (ambassadeur anglais à la cour impériale), « *beheld the hobbies at a window, and caused them to be paced before hy[m, and] praised right largely their beauty and rich appar[el]*⁵¹⁹ ». Le diplomate ajoute alors que l'empereur, satisfait du cadeau, fera lui-même voler les faucons dans trois ou quatre jours, lorsque ceux-ci seront reposés. En ce sens, l'usage du présent par le récipiendaire et la satisfaction que ce dernier en retire est fréquemment souligné comme preuve de la réussite du don : le destinataire aime son cadeau⁵²⁰.

Si les animaux nobles sont des cadeaux efficaces (dans le sens où ils plaisent et qu'ils sont mis en scène), ils ont néanmoins l'inconvénient d'être particulièrement sensibles aux conditions de voyage. Il n'est alors pas rare que des décès surviennent. Par exemple, Henri VIII fait part à Frederic II de Mantoue qu'un des deux faucons qu'il devait recevoir est mort en chemin⁵²¹. Ces « problèmes de livraison » peuvent avoir des répercussions sur la « bonne marche » de la remise du présent. Le rapport que fait John Clerk à l'ambassadeur anglais en France, au cardinal Wolsey le 23 novembre 1526 est à ce titre particulièrement illustratif : parmi les quatre chevaux qui auraient dû être livrés à Marguerite de Navarre (1492-1549) sœur de François I^{er}⁵²² au nom du roi Henri VIII, deux sont morts, l'un est boiteux et l'autre en chaleur. Face à cet imprévu, le diplomate anglais doit alors faire preuve d'ingéniosité pour ne pas risquer de mécontenter le destinataire et porter atteinte à la réputation de son roi (en donnant un cadeau inférieur à son statut). Par conséquent, l'ambassadeur décide de les remplacer par ses meilleurs chevaux⁵²³ et de reprendre les accessoires (caparaçons, selles, brides) qui accompagnaient les précédents chevaux pour les ajouter aux nouvelles montures. Dès la solution trouvée, John Clerk présente les haquenées à Marguerite de Navarre, mais pas n'importe comment. Il dit avoir fait en sorte que les juments soient amenées près de la fenêtre de la régente afin qu'elle puisse voir « *her horses led and going three or four times, all one after another, in very goodly and comely manner*⁵²⁴ ». La sœur de François I^{er} en est alors très contente et déclare fournir des mules à

⁵¹⁹ Sir Rob. Wingfield to Henry VIII, début juillet 1516 : L&P, Vol. 2, 1515-1518, p. 574-586.

⁵²⁰ Par exemple : « *The queen of Hungary (questa Mata) is much pleased with the present sent her by the King. She made the English dogs run with those of Spain to her great satisfaction* » William Penizon to Cromwell, le 17 juin 1532 : L&P, Vol. 5, 1531-1532, p. 494-510.

⁵²¹ King Henry VIII. to Frederick [Gonzaga], Marquis of Mantua, le 8 février 1526 : Cal. of Ven., Vol. 3, 1520-1526, p. 525-530.

⁵²² François I^{er} est alors fait prisonnier par Charles Quint après sa défaite à Pavie, le 24 février 1525. Sa sœur Marguerite de Navarre est responsable de la négociation avec l'empereur pour la libération du roi de France. Le cadeau s'inscrit dans la volonté de la sœur du roi de persuader Henri VIII de l'aider à la libération de son frère face à l'empereur.

⁵²³ On parle d'haquenées pour les chevaux à destination des dames de l'aristocratie.

⁵²⁴ Clerk to Wolsey, le 23 novembre 1526 : L&P, Vol. 4, 1524-1530, p. 1166-1175.

Henri VIII et à John Clerk en retour dudit cadeau (réciprocité). L'épisode relaté ci-dessus a donc démontré les capacités d'action de l'ambassadeur dans la remise du présent : son habilité à réagir face à « une marchandise endommagée » et la manière de présenter le don. En effet, dans sa lettre, il assume la décision d'avoir mis en scène le cadeau à la fenêtre de la régente.

En fin de compte, ces différents extraits montrent l'implication des ambassadeurs et messagers dans l'échange de dons entre princes. Les intermédiaires sont présents à chaque étape du processus : avant (choix et parfois approvisionnement), pendant (la remise du don) et après (témoigner au roi par correspondance du succès ou non du cadeau). Ils mettent en œuvre leur capacité dans le jeu de l'échange : capacité professionnelle pour les fauconniers ou écuyers (accompagnement des dons d'animaux, par exemple) et diplomatique pour les ambassadeurs. Ces derniers doivent donc relayer les demandes et les goûts de leur maître ou prince étranger, mettre en scène correctement le cadeau offert, véhiculer le bon message, donner au moment opportun, faire face aux imprévus, etc. Le don en diplomatie est donc une pratique mûrement réfléchie, peu spontanée qui demande à l'ambassadeur de démontrer ses capacités intellectuelles. Par leur intervention dans l'échange, les actions des intermédiaires influencent irrémédiablement les dons entre princes. Ces ambassadeurs et messagers ne sont d'ailleurs jamais aussi transparents que leur souverain ne l'aurait souhaité.

3.3. Le don et le contre-don dans son contexte diplomatique : quelques exemples

Si l'implication autour du don est si importante, ce n'est pas uniquement parce qu'il manifeste l'affection d'un prince à un autre ou parce qu'il répond à un devoir moral des souverains à donner avec générosité (vertu princière), mais bien parce que la pratique du don est motivée par des objectifs diplomatiques. Le présent est dans la majorité des cas intéressé et calculé. Dans le cadre des relations amicales à distance, l'échange de dons renvoie moins à une volonté de compétition (visible au camp du Drap d'Or, par exemple) qu'à une réelle volonté de faire fructifier une alliance entre deux princes afin d'en tirer des bénéfices diplomatiques substantiels. En ce sens, le don en tant qu'expression publique de l'amitié d'un prince à un autre vient instaurer un climat favorable pour les négociations futures. Il est une des conditions nécessaires à la bonne marche des affaires diplomatiques. En ce sens, les propos de Marguerite d'Autriche (1480-1530) à l'égard d'Henri VIII sont éclairants :

« Has received his letters by Stephen Cope, one of the princ[epaulx] sommeliers of his Household, with his beautiful presents. Needed no such incentive to promote the good issue of

*his affairs in treaty with the Emperor; for, after her father and nephew, he is the person she most desires to please*⁵²⁵ »

Ainsi, loin d'être naïfs et innocents, les acteurs de l'échange ont pleinement conscience que des motivations sous-jacentes à l'octroi de présents existent. Par exemple, Marguerite d'Autriche dit explicitement à son bienfaiteur le roi d'Angleterre qu'il lui a envoyé un cadeau afin qu'elle le soutienne dans ses affaires diplomatiques avec l'empereur. Certains diplomates, en tant qu'observateurs attentifs des tractations diplomatiques, n'hésitent d'ailleurs pas à livrer leur interprétation personnelle des dons princiers. Par exemple, pour l'ambassadeur vénitien Sebastiano Giustiniani, le cadeau offert en octobre 1515 par le roi d'Espagne Ferdinand II d'Aragon à Henri VIII (un collier orné de bijoux précieux, deux chevaux caparaçonnés et une épée de valeur) est donné en vue d'obtenir une aide militaire pour l'invasion de la France dans le contexte des guerres d'Italie (1494-1559)⁵²⁶. Un mois plus tard, l'ambassadeur revient sur la signification de ce cadeau en déclarant que « *the present from King Ferdinand to King Henry, namely, the collar with a very valuable balass-ruby, not sent as a gift, but as security for the moneys to be disbursed*⁵²⁷ ».

S'il est possible que les ambassadeurs aient parfois eu tendance à surinterpréter certains dons, il n'en reste pas moins que ceux-ci ont globalement toujours été perçus comme des moyens permettant de commencer, d'entretenir ou de réaffirmer des relations entre deux princes⁵²⁸. Autrement dit, la pratique du don vient créer ou maintenir un lien bénéfique à une politique internationale plus large. Ainsi, les échanges de présents entre Henri VIII et François II de Gonzague à partir de l'année 1514 peuvent s'expliquer par une volonté du marquis de Mantoue (initiateur de l'échange) de bénéficier d'un allié puissant dans le contexte des guerres d'Italie dans lesquelles il est impliqué. En effet, bien qu'insulaire, Henri VIII regarde toujours d'un œil attentif les conflits de la péninsule italienne où se disputent les grandes puissances continentales européennes. Depuis le 13 novembre 1511, il est d'ailleurs impliqué dans le conflit en tant que membre de la Sainte-Ligue dirigée contre la France. Comme le souligne

⁵²⁵ L'éditeur a indiqué Marguerite de Savoie pour faire référence à son statut de douairière du duc de Savoie. Toutefois, elle est davantage connue sous le nom de Marguerite d'Autriche. Dans cet extrait, cette dernière feint l'inutilité des dons offerts par le roi en raison de l'affection désintéressée qu'elle lui porte. Marguerite of Savoie to Henry VIII, le 5 juin 1513 : L&P, *Vol. 1, 1509-1514*, p. 887-899.

⁵²⁶ Andrea Badoer and Sebastian Giustinian to the State, le 11 octobre 1515 : Cal.of Ven., *Vol. 2, 1509-1519*, p. 265-269.

⁵²⁷ Sebastian Giustinian to the Council of Ten, le 24 décembre 1515 : Cal.of Ven., *Vol. 2, 1509-1519*, p. 270.

⁵²⁸ Polydore Vergil le formule clairement lorsque François I^{er} remet des cadeaux à Henri VIII, Wolsey et la princesse Marie : « *the French king thought he needed to cultivate the King of England by all dutifulness, and daily sent Henry, Wolsey, and the girl Mary messengers bearing new and lavish gifts for the sake of strengthening their association* ». Le don est présenté comme un outil diplomatique. VERGIL P., *Anglica Historia Livre XXVII, Op.cit.*

Charlotte Bolland à propos du rôle de l'Angleterre dans la péninsule italienne : « *in this arena the potential threat that England could always pose to France enabled the Tudor monarchs to carve out a role on the peninsula, countering their physical distance*⁵²⁹ ». Ainsi, le marquis de Mantoue, conscient du rôle et de la puissance du roi d'Angleterre, profite de la réputation internationale de ses chevaux pour en faire des cadeaux et nouer une amitié solide avec un roi qui peut en retour protéger ses intérêts. Plus précisément, la relation privilégiée qu'il entretient avec Henri VIII lui donne une force ou du moins une spécificité que les autres princes italiens n'ont peut-être pas. Lorsque le souverain anglais lui offre un présent, le marquis souligne son impact « *which has made him of consequence in the eyes of his countrymen*⁵³⁰ ». Le prestige de celui qui donne est tout aussi important (voire plus) que le bien donné en soi. Autrement dit, c'est parce qu'il reçoit des dons d'Henri VIII que le marquis se démarque des autres. En retour, Henri VIII jouit de chevaux d'exception et accroît son influence dans la péninsule italienne⁵³¹.

Les dons qu'accorde le souverain Tudor au roi Jacques V ainsi qu'à sa mère Marguerite d'Écosse (régente et sœur du roi) à la fin de l'année 1524 ont, quant à eux, pour ambition de contrecarrer l'influence française en Écosse et de restaurer des relations d'amitié entre les deux royaumes frontaliers (Henri VIII offre des présents à quatre reprises). En effet, le 26 juillet 1524, Marguerite Tudor, sœur du roi et veuve de Jacques IV d'Écosse, reprend la régence du pays alors qu'elle l'avait perdu au profit du duc d'Albany et de la faction profrançaise⁵³². Les pressions francophiles et le jeune âge de son fils Jacques V (âgé de douze ans) mettent Marguerite d'Ecosse dans une situation délicate. L'instabilité à laquelle elle fait face (coup d'État, faction pro-française et régence) pousse Henri VIII à lui proposer son soutien. Le dessein d'Henri VIII, ou du moins celui de son ministre le cardinal Wolsey, est que Jacques V et

⁵²⁹ BOLLAND C., *Italian Material Culture At The Tudor Court*, Thesis submitted in fulfilment of the requirements for the degree of Doctor of Philosophy of the University of London, Londres, Department of History, Queen Mary, University of London, 2011, p. 92.

⁵³⁰ Francesco da Gonzaga Marquis of Mantua to Henry VIII, le 21 novembre 1514 : L&P, *Vol. 1, 1509-1514*, p. 1450-1467.

⁵³¹ Les dons d'animaux (un cheval, trois faucons et un léopard) du duc de Ferrare Alphonse I^{er} d'Este (1476-1534) à Henri VIII, le 5 août 1515 s'inscrivent dans le même schéma. Le duc vient requérir l'amitié du roi d'Angleterre afin que ce dernier joue de son influence internationale auprès du pape Léon X et de Venise pour les convaincre de restituer à Alphonse I^{er} d'Este Modène, Carpi et Mirandola (territoire perdu en 1511) SEBASTIANI G., *Op.cit.*, *Vol.1*, p. 121-122.

⁵³² Le royaume de France est alors le sujet de discorde entre les deux voisins. En effet, Henri VIII rentre en guerre contre le roi de France Louis XII en 1513 alors même que l'Ecosse est l'alliée de la France depuis le XIII^e siècle (*Auld Alliance*). L'Ecosse tente par conséquent d'envahir l'Angleterre. Si Jacques IV est défait (décès) contre les Anglais à la bataille de *Flodden Field*, la faction pro-française a du mal à laisser la régence à sa femme, Marguerite Tudor. Elle doit d'ailleurs fuir le pays en 1517 et c'est le duc d'Albany (pro-français) qui prend le contrôle du pays. Elle y retourne en 1518 mais son influence politique est toujours contrebalancée par la faction francophile. Son coup d'Etat en 1524 en l'absence du duc lui permet d'affermir son pouvoir et de faire revenir en Ecosse l'héritier de la couronne, son fils Jacques V.

Marguerite d'Écosse, alors comblés par ses présents, soient réceptifs à la reprise de relations amicales avec l'Angleterre. Les dons doivent donc créer un cadre propice à la négociation diplomatique « *presented to James the coat of cloth of gold and sword sent by Henry, which he wore all that afternoon. Afterwards, finding the Queen well disposed, spoke to her about the continuance of the guard and the sending of ambassadors*⁵³³ ». Après des relations anglo-écossaises qui ont été tumultueuses, le don joue un rôle éminemment pacificateur. Néanmoins, les propos du cardinal Wolsey à l'ambassadeur anglais Thomas Magnus témoignent d'un résultat politique mitigé « *it is strange that the Scots should wish them to go home again after being sent with such presents for kindness. This does not look like cordiality to England; but they may get leave to stay*⁵³⁴ ».

Dans un contexte diplomatique instable où les « ennemis d'un jour sont les amis de demain », l'absence et ensuite l'abondance soudaine de dons dans la correspondance entre deux princes manifestent explicitement de nouveaux liens d'amitié (ou d'anciens restaurés). À ce titre, l'intensification des dons échangés (exclusivement des chevaux et des animaux liés à la chasse) entre François I^{er} et Henri VIII, de l'été 1526 à janvier 1530, est représentative des nouveaux rapports amicaux qu'entretiennent les deux souverains (le roi d'Angleterre offre des présents à plus de sept reprises). En effet, du 30 août 1525 au 28 octobre 1532, la France et l'Angleterre contractent de multiples traités d'alliance par lesquels ils se promettent assistance mutuelle, paix perpétuelle, armée commune, etc. Comme le souligne Charles Giry-Deלויון, pendant l'année 1527, « les deux rois signent non moins de six traités et deux accords et obligations⁵³⁵ » dont une grande partie est explicitement dirigée contre l'empereur Charles Quint. Cette intense activité diplomatique entre les deux cours engendre donc une prolifération de dons. Ces échanges réciproques viennent rappeler matériellement et publiquement (mise en scène des cadeaux aux yeux de tous) l'alliance qui unit François I^{er} et Henri VIII et leur antagonisme par rapport à Charles Quint. Outre les dons comme biens matériels, l'intronisation réciproque de souverains à un ordre de chevalerie est également un acte qui manifeste l'alliance entre deux princes. Le 25 octobre 1527, François I^{er} est fait chevalier de l'ordre de la Jarretière et Henri VIII, lui, chevalier de l'ordre de Saint-Michel⁵³⁶.

⁵³³ Magnus and Ratcliff to Wolsey, le 2 novembre 1524 : L&P, *Vol. 4, 1524-1530*, p. 356-372.

⁵³⁴ Nous ferons remarquer que dans ce cadre-ci, c'est le cardinal qui semble coordonner la stratégie diplomatique du don en tant que principal conseiller du roi Henri VIII. Wolsey to Magnus and Ratcliff, le 19 novembre 1524 : L&P, *Vol. 4, 1524-1530*, p. 356-372.

⁵³⁵ GIRY-DELOISON C., « Une alliance contre nature ? La paix franco-anglaise de 1525-1544 » GIRY-DELOISON C. (dir.), *Op.cit.*, p. 54.

⁵³⁶ Henry VIII to Francis I^{er}, le 25 octobre 1527 : L&P, *Vol. 4, 1524-1530*, p. 1571-1580.

En fin de compte, au regard de l'instabilité des relations internationales, les dons ne peuvent indubitablement pas supposer une alliance politique durable. Le flux des échanges s'insère dans un tissu complexe de relations personnelles entre princes qui évoluent au rythme du contexte diplomatique. Chaque don répond donc à un ensemble de motivations politiques plus ou moins explicites dont la compréhension s'insère dans le cadre plus large des relations extérieures entre dirigeants. En ce sens, la pratique diplomatique du don d'Henri VIII avec d'autres princes européens peut être interprétée par le désir du roi Tudor de briser son isolement insulaire et d'exercer une influence dans le jeu géopolitique de l'Europe. Autrement dit, en créant ou en entretenant des liens par l'intermédiaire de ses dons, Henri VIII cherche à s'assurer des amitiés utiles à ses ambitions continentales⁵³⁷. Chiens, chevaux, faucons, bijoux et autres dons offerts et reçus par Henri VIII sont donc de véritables outils diplomatiques qui permettent d'entretenir des relations d'amitié, de démontrer une appartenance à une culture aristocratique européenne commune et de mettre en avant la prospérité de son royaume par l'opulence des dons échangés.

⁵³⁷ De prime abord, ses relations extérieures sont globalement toujours habitées par la volonté du roi d'éviter la suprématie d'un unique souverain sur le continent, de jouer un rôle d'arbitre dans les conflits européens et de faire valoir ses droits sur la couronne de France.

CONCLUSION

Dans l'esprit des travaux opérant un retour au politique à travers des approches sociales et anthropologiques, l'enjeu de notre mémoire a été de comprendre le don tel qu'il était dans la culture et la pratique du roi d'Angleterre Henri VIII. Devant la complexité de ce geste et de son vocable, pourtant simple en apparence, l'un des enjeux de notre méthodologie a été de délimiter, à partir de nos sources, la notion de don. Les présents étudiés ici sont des biens matériels et naturels structurés autour de relations interpersonnelles hiérarchiques (du roi vers ses sujets) ou égalitaires (entre princes) aux motivations diverses.

La première partie de notre travail se justifie par notre volonté de cerner, avant l'acte lui-même (action de donner), le cadre idéologique dans lequel le souverain Tudor s'insère. Henri VIII, en tant que roi, est conditionné par une littérature (principalement *Speculum Principis*) qui l'invite à faire preuve de libéralité, c'est-à-dire la vertu par laquelle le prince est porté à donner. Elevée en un principe de gouvernement, la « bonne largesse » est perçue comme une valeur morale nécessaire au bien commun. En ce sens, elle est un devoir du prince et nécessite réflexions et conseils. À partir de l'étude de sa formation (précepteurs et œuvres possiblement enseignées), nous avons alors tenté de saisir de quels discours sur la libéralité Henri VIII avait pu bénéficier. Il en est ressorti, que malgré des différences entre les valeurs chevaleresques et l'idéal humaniste, Henri VIII a globalement reçu un discours homogène sur le don : il doit donner à la hauteur de sa condition aux personnes qui en sont dignes, avec cœur mais sans tomber dans la prodigalité (notion de juste-milieu). Cette libéralité ostentatoire lui apportera des amitiés solides, la renommée et l'amour de ses sujets. À l'inverse, le roi doit particulièrement se prémunir contre son pendant négatif : l'avarice.

Ce dernier avertissement prend un écho particulier lorsque nous savons qu'Henri VII était accusé de cupidité par ses contemporains. À partir d'une étude de deux poèmes écrits à l'occasion du couronnement d'Henri VIII, nous avons alors voulu mettre en évidence que le leitmotiv de cette succession était particulièrement axé sur la libéralité. Face à l'avarice du père, le nouveau roi se présente comme le symbole et la source d'une plus grande libéralité royale. Si le discours sur le don reste le même, il est possible qu'il exerce une pression supplémentaire sur Henri VIII compte tenu des attentes de ses sujets après des années d'austérité. De plus, la prospérité politique et économique du royaume de son défunt père laisse au fils une certaine aisance budgétaire pour prodiguer des largesses à son accession au trône.

Ainsi, Henri VIII est prédisposé à donner en raison d'au moins trois éléments : il grandit, culturellement parlant, avec des incitations et des modèles de libéralité (Alexandre le Grand, Salomon, le roi Arthur, etc). Ensuite, cette vertu lui est particulièrement rappelée au regard du règne précédent. Finalement, il dispose des ressources nécessaires pour agir libéralement. Néanmoins, si Henri VIII se situe dans un climat financier et idéologique propice à l'acte du don, rien ni personne ne peut l'obliger juridiquement à faire preuve de libéralité. Toutefois, il y est fortement convié et les mentalités ne sont globalement pas encore à la remise en question de la générosité princière, même excessive. Henri VIII, en raison de cet imaginaire, veut renouer avec le faste et donner avec éclat.

Une fois ce cadre culturel et cet horizon d'attente connu, la seconde étape de notre réflexion a été de cerner les dons tels qu'ils sont accomplis par le roi. Pour ce faire, le premier angle qui a été retenu est l'étude des dons d'Henri VIII dans leur contexte occasionnel. En effet, chaque événement, des couronnements aux baptêmes princiers en passant par les ambassades et les entrevues princières s'accompagne de son florilège de dons royaux. Ces nombreuses occasions constituent un moment propice à la libéralité et les dons du roi font même partie intégrante du déroulement de ces événements. Par conséquent, la pratique du don s'insère dans des mises en scène publiques du pouvoir royal (cérémonies dynastiques, baptêmes, etc) où chaque geste est codifié et attendu.

Le don du roi compris comme élément constitutif de ces cérémonies poursuit alors un objectif politique central : celui de la magnificence. Par l'abondance et la somptuosité des dons qui sont distribués, le souverain Tudor cherche à magnifier son image, à se présenter comme un souverain puissant, libéral, capable de dépenser fastueusement. Autrement dit, les notions de libéralité, de dons et de magnificence sont un tout qui sert à une politique de représentation du roi sur la scène à la fois nationale mais aussi et surtout internationale. En effet, ces dons royaux sont publics : ils visent à être vus de tous, du sujet comme de l'ambassadeur étranger. À ce titre, Henri VIII semble avoir particulièrement bien intégré le discours sur la libéralité comme acte qui participe à la réputation du souverain.

Les dons offerts par Henri VIII peuvent revêtir plusieurs formes : ils sont soit des distributions de vivres, des fontaines de vins, des jets de pièces ou encore des divertissements (joutes, banquets, etc) destinés à l'ensemble de la cour ou même aux Londoniens. Ces dons s'apparentent alors à une sorte d'évergétisme royal où Henri VIII entend faire profiter de sa libéralité au plus grand monde. Par cela, il réunit ses sujets autour de sa personne et renforce son image de magnificence. L'autre forme de dons royaux réalisés sont, eux, ciblés, remis à des

destinataires privilégiés : ambassadeurs étrangers, princes, nobles et autorités civiques. Ils sont alors des biens matériels (bijoux, vaisselles, chevaux, argent) qui ont autant une valeur monétaire substantielle que symbolique.

Néanmoins, les dons sont des échanges avant tout moraux et sociaux. Le don a une valeur de lien beaucoup plus que de bien. Ainsi, les dons du roi, en ces circonstances, mettent en lumière des mécanismes relationnels entre Henri VIII et ses contemporains. Dans le rapport du roi *vers* les sujets, les cadeaux du souverain s'intègrent dans « un échange de bons procédés » entre le service rendu au souverain et le don royal accordé en retour. Par exemple, lors des couronnements (1509 et 1533), les nobles qui ont accompli un office pendant la cérémonie se voient récompensés d'un bien en lien avec le service accompli. C'est ce modèle contractuel de l'échange au cœur d'un fonctionnement curial plus large qui est mis en scène dans des cérémonies dynastiques (baptêmes princiers également). Ces événements, par leur magnificence ostentatoire, envoient alors le message que tout service sera libéralement récompensé. Plus spécifiquement, les divertissements organisés par les autorités londoniennes à l'occasion du couronnement d'Anne Boleyn ont montré, eux, que les autorités civiques sont également en mesure de rappeler dans le registre du discours et du champ iconographique que le roi doit faire preuve de générosité en retour. Si rien n'oblige Henri VIII à donner, il a tout de même une obligation morale qui le pousse à honorer les termes de l'échange en rendant à son tour (réciprocité).

Ces cérémonies et les présents qui leur sont associés ont pour but d'entretenir et de manifester un lien matériel entre le roi et le bénéficiaire. À ce titre, les dons échangés entre Henri VIII et les notables de sa cour (majoritairement) à l'occasion du Nouvel An sont illustratifs d'une pratique annuelle où le roi et ses sujets mettent en avant les liens qui les unissent. La cérémonie peut également être envisagée sous un aspect plus fonctionnel : un outil de contrôle pour le roi et une recherche de patronage pour les sujets. Chacun des dons du roi est accordé en fonction du statut social du bénéficiaire et de la relation qu'il entretient avec Henri VIII. S'il est néanmoins difficile d'évaluer le degré d'implication du roi dans la remise des présents du Nouvel An, l'absence de certaines personnes ou, au contraire, la richesse (visible aux poids des « *plates* ») de certains cadeaux offerts sont représentatives de la fluctuation de la faveur royale.

Ainsi, les dons d'Henri VIII sont, certes motivés par des occasions et par un devoir de libéralité mais ils peuvent également être offerts en raison des affinités que le souverain Tudor entretient avec certains de ses sujets. L'accent a alors été mis sur une pratique du don davantage

personnel. Les cadeaux du roi sont la manifestation matérielle d'une amitié ou une faveur princière. Dans ce cadre, ils traduisent un attachement singulier et c'est la signification du don comme marque d'affection d'Henri VIII plutôt que le bien matériel qui importe. Les bénéficiaires privilégiés de ces cadeaux « d'amis » sont alors soit des courtisans ayant gagné l'estime d'Henri VIII, (Cardinal Wolsey), des membres de sa famille ou encore ses différentes épouses. Puisque c'est la relation qui explique, ici, les dons royaux, nous nous sommes intéressés aux notions d'amitié et d'amour royal pour cerner, au mieux, les tenants et aboutissants de notre problématique.

À ce titre, la correspondance privée qu'entretient Henri VIII avec Anne Boleyn fournit un cadre d'analyse singulier pour comprendre le don dans une relation amoureuse. Plus encore, en analysant la relation entre les deux amants au prisme de l'amour courtois, nous avons remarqué que les dons d'Henri VIII prenaient une autre dimension. En effet, dans ce jeu de séduction, il y a une inversion des rapports hiérarchiques. Le souverain Tudor se met lui-même dans une position inférieure où il attend le contre-don d'Anne Boleyn (habituellement c'est Henri VIII qui récompense et qui met l'autre dans l'attente). Il fait également appel à la thématique du don du cœur commun à la littérature courtoise. Le langage de l'amour est intrinsèquement lié à l'acte du don.

Un autre enjeu de ce travail a été de sortir du lien roi-sujet pour examiner les dons du souverain Henri VIII en rapport avec des ambassadeurs et des princes étrangers. Par conséquent, les cadeaux diplomatiques étudiés prennent place soit dans les entrevues princières, soit dans une pratique du don à distance par ambassadeurs interposés. Si nous avons déjà évoqué les rencontres diplomatiques comme des occasions où le roi manifestait sa libéralité, il faut ajouter que dans le contexte international, celle-ci est compétitive. Il y a une idée de surenchère dans l'échange afin d'imposer sa supériorité. Toutefois, cette rivalité reste symbolique et l'échange de dons entre Henri VIII et des princes étrangers s'insère dans le cadre de relations amicales. Le don vient rendre tangibles des rapports d'alliance entre deux souverains (relation d'égalité à la différence du roi vers ses sujets). Pour que le don soit réussi, Henri VIII doit se soumettre aux règles de l'échange : réciprocité calibrée, langage et geste de l'amitié, cadeau à la hauteur du statut du bénéficiaire et recherche du plaisir.

Les entrevues princières sont néanmoins occasionnelles à cause des problèmes logistiques et politiques qu'elles sous-entendent. Devant l'impossibilité de se voir fréquemment, les souverains continuent à entretenir leur lien d'amitié à distance par l'envoi régulier de cadeaux. Henri VIII délègue alors la responsabilité, à ses ambassadeurs, de remettre

les présents en son nom. Ces diplomates en tant que représentants doivent avoir conscience de ces « conditions du don » pour pouvoir honorer les termes de l'échange. Ils sont à la fois observateurs et acteurs. Si ces dons visent à initier, entretenir ou raffermir des liens d'amitié, ils sont toujours la première étape à des négociations diplomatiques plus larges avec des intérêts géopolitiques concrets. La nature des cadeaux que fait Henri VIII aux princes et princesses européennes, sont pour la majorité, des dons d'animaux liés aux plaisirs aristocratiques : chevaux (équitation), faucons et lévriers (chasses).

Au terme de notre recherche, nous nous sommes rendu compte de la multiplicité des regards que nous pouvions encore poser sur la pratique du don du roi Henri VIII. Par exemple, une étude des sources comptables permettrait de mesurer la part budgétaire des dons dans les finances royales. En ce sens, la réputation historiographique d'Henri VIII comme un roi prodigue pourrait être réévaluée. De cet examen des sources comptables, nous pourrions mettre en lumière la pluralité et la diversité des bénéficiaires et mesurer ainsi toute l'étendue d'une véritable économie de cour autour du don. En effet, la pratique du don est constitutive des rapports entre le souverain et ses sujets et des sociétés d'Ancien Régime. Si nous avons abordé le don au regard de certaines relations privilégiées, le roi est au cœur d'un système plus large de distribution et de redistribution. Le don s'insère dans des réseaux de patronage, de mécénat, de clientélisme dont nous n'avons ici pas dit un mot. De plus, une analyse approfondie de l'entourage du roi mettrait également en lumière la place du don formel et informel dans les relations qu'entretient Henri VIII avec certains de ses sujets. Une analyse des parcours individuels de certains courtisans permettrait également de voir l'impact du don sur la vie économique et politique du récipiendaire. Dans une autre mesure, l'abondance des correspondances diplomatiques rend aisée la perspective d'une étude plus systématique des échanges de dons entre le souverain Tudor et des princes étrangers ou leurs ambassadeurs.

De plus, nous n'avons saisi ici que le don dans ce qu'il nous dit dans sa relation entre individus mais pas pour l'objet en soi. Une histoire matérielle couplée aux méthodes de l'histoire de l'art rendrait intéressantes les influences culturelles des cadeaux échangés entre les cours européennes. Plus encore, la nature du don sous-entend une véritable économie qui fait vivre des artisans. Les échanges de dons représentent à ce titre un véritable marché. Nous savons que les cadeaux du Nouvel An du roi s'inscrivent dans une véritable collaboration avec des orfèvres londoniens mais qu'en est-il pour d'autres dons ?

Une approche comparée de la pratique du don dans d'autres cours européennes permettrait de mettre en exergue les points communs et les spécificités politico-culturelles du

don d'un souverain à un autre. Sa place au sein de la construction de ce que les modernistes nomment « l'État moderne » pose aussi question. Au prisme d'autres courants historiographiques comme le genre, l'étude de la pratique du don peut également se révéler fructueuse. L'honneur se traduit par des dépenses somptuaires à la hauteur de son statut. Donner est donc une composante de l'aristocratie et de la masculinité, y déroger serait dévoiler son incapacité économique et ainsi son impossibilité à répondre à la norme nobiliaire. Dans une autre mesure, la pratique du don par une princesse ou une régente semble intéressante⁵³⁸. Le genre induit-il des réseaux et des choix de cadeaux (« présents genrés ») différés ? Puisque donner, c'est aussi imposer sa supériorité, les rapports de force entre un homme et une femme sont-ils inversés ?

Fait social total comme le déclarait Marcel Mauss, le don séduit par cette proposition d'interprétation globale d'une société (aspect politique, économique, culturel, etc). S'il est important de ne pas le surévaluer dans ces sociétés d'Ancien Régime, il reste indéniable que son étude ne cesse de dévoiler toute sa complexité et sa diversité.

⁵³⁸ Pour une analyse genrée du don, nous vous renvoyons à une première piste : ADAMAS T., « Anne de France and Gift-Giving The Exercice of Female Power », BROOMHALL S. (dir.), *Woman and Power at the French Court, 1483-1563*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2018, p. 65-83.

BIBLIOGRAPHIE

1. Sources éditées

1.1. Sources narratives

A. Chroniques et biographies

CAVENDISH G., *The Life of Cardinal Wolsey by George Cavendish. His Gentleman Usher. From the Original Autgraph Manuscript with Notes and Other Illustrations*, WELLER SINGER S. (éd.), 2^e éd., Londres, 1827.

HALL E., *The Union of the Two Noble and Illustre Families of Lancastre and Yorke*, JOHNSON J. (éd.), Londres, 1809.

JOINVILLE J., *Histoire de S. Louys IX. du nom roy de France, écrite par Jean sire de Joinville sénéchal de Champagne: enrichie de nouvelles observations et dissertations historiques*. DU FRESNE C. (éd.), Paris, 1668.

MORE T., *Histoire du roi Richard III*, VILQUIN J.-P. (éd.trad.), Paris, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2019.

VERGIL P., *Anglica Historia, Livre XXVI-XXVII (1555)*, SUTTON D. (éd.trad.), The Philological Museum [ressource électronique], University of Birmingham, 2005.

WRIOTHESLEY C., *A chronicle of England during the reigns of the Tudors, from A.D. 1485 to 1559*, DOUGLAS H.W. (éd.), Londres, 1894.

B. Traités moraux

ELYOT T., *The Book Named the Governour (1564)*, TURBERVILLE A. (éd.), Londres, 1834.

ÉRASME DE ROTTERDAM, *La Formation du prince chrétien. Institutio principis christiani (1516)*, TURCHETTI M. (éd.), Paris, Classiques Garnier, 2015.

BARON S., *De Regimine Principum (1509)*, MROCZKOWSKI P.J. (éd.trad.), New York, Peter Lang, 1990.

SKELTON J., « Skelton's Speculum Principis », SALTER F.M. (éd.), *Speculum*, vol. 9, n°1, 1934.

C. Poèmes

HAWES S., *A ioyfull medytacyon to all Englonde of the coronacyon of our moost naturall souerayne lorde kynge Henry the eyght*, (1509), Early English Books Online [ressource électronique], Cambridge University Library, 2007.

LELAND J., UDALL N., *Poetry for the Coronation of Anne Boleyn (1533)*, SUTTON D. (éd.), The Philological Museum [ressource électronique], University of Birmingham, 2006.

MORE T., *Coronation Ode of King Henry VIII (1509)*, The Center for Thomas More Studies [ressource électronique], Yale University Press, 2009.

The Maner of the Trympe of Caley and Bulleyn, and the Noble Tryumphaunt Coronacyon of Quene Anne, Wyfe unto the Moste Noble Kynge Henry VIII, 1532-33, GOLDSMID E. (éd.), Edinbourg, 1884.

1.2. Correspondances

Calendar of State Papers and Manuscripts in the Archives and Collections of Milan 1385-1618, HINDS A. (éd.), Londres, 1912.

Calendar of State Papers Relating To English Affairs in the Archives of Venice, vol. 2 (1509-1519) – vol. 5 (1534-1554), BROWN R. (éd.), Londres, 1867.

Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac (1537-1542), KAULEK J., FARGES L., LEFÈVRE-PONTALIS G. (éds.), Paris, 1885.

GIUSTINIANI S., *Four years at the court of Henry VIII*, 2 vols., BROWN R. (éd.), Cambridge, 1854.

Letters and Papers, Foreign and Domestic, Henry VIII, 21 vols., BREWER J. S., GAIRDNER J., BRODIE R.H. (éds.), Londres, 1862-1932.

Lettres de Henri VIII à Anne Boleyn, publiées d'après les originaux de la Bibliothèque du Vatican, CRAPELET G.-A. (éd.), 2^e éd., Paris, 1835.

1.3. Recueil d'ordonnances

A collection of ordinances and regulations for the government of the royal household, made in divers reigns : from King Edward III to King William and Queen Mary, also receipts in ancient cookery, Londres, The Society of Antiquaries, 1790.

2. Travaux

2.1. Méthodologie et anthropologie du don

ATHANÉ F., *Pour une histoire naturelle du don*, Paris, P.U.F., 2017.

CHANIAL P. (dir.), *La société vue du don : manuel de sociologie anti-utilitariste appliquée*, Paris, La Découverte, 2008.

COGAN G., DERUELLE B., « Distinguer, intégrer. Dimensions politiques et sociales de la récompense », *Hypothèses*, vol. 12, n°1, 2009, p. 169-180.

FAGGION L., VERDON L. (dir.), *Le don et le contre-don : Usages et ambiguïtés d'un paradigme anthropologique aux époques médiévale et moderne*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2010.

MAGNANI E. (dir.), *Don et sciences sociales. Théories et pratiques croisées*, Dijon, éd. Universitaires de Dijon, 2007.

MAGNANI E., « De l'usage du don en Histoire médiévale », *Ménestrel. Médiévistes sur le net : sources, travaux et références en ligne*, <http://www.menestrel.fr/?-don-&lang=fr>.

MARQUIS N., VAN CAMPENHOUDT L., *Cours de sociologie*, 3 éd., Paris, Dunod, 2014.

MAUSS M., *Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, préface de WEBER F. (éd.), Paris, P.U.F., 2014.

TESTART A., *Des dons et des dieux. Anthropologie religieuse et sociologie comparative*, Paris, Armand Colin, 1993.

VIDAL D., « Les Trois Grâces ou l'allégorie du Don : contribution à l'histoire d'une idée en anthropologie », *Gradhiva*, n°9, 1991, p. 30-47.

2.2. Approche globale du don (période médiévale et moderne)

ALGAZI G. (dir.), *Negotiating the Gift : Pre-modern Figurations of Exchange*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 2003.

BEN-AMOS I., *The Culture of Giving: Informal Support and Gift-Exchange in Early Modern England*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.

POWERHEAL F., *The Power of Gifts. Gift-Exchange in Early Modern England*, Oxford, Oxford University Press, 2014.

ZEMON DAVIS N., *Essai sur le don dans la France du XVI^e siècle*, Paris, Seuil, 2003.

2.3. Les discours sur le don : la libéralité princière

ADAM R., « Érasme de Rotterdam, Gratulatorius panegyricus ad principem Philippum archiducem austriacae », BOUSMANNE B., WIJSMAN H., THIEFFRY S. (dir.), *Philippe le Beau (1478-1506) : les trésors du dernier duc de Bourgogne. Exposition*, Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, 2006, p. 137-136.

BUSCHINGER D., « Les gestes dans le Rolandslied du curé Konrad et les romans de Tristan d'Eilhart de Gottfried », Centre universitaire d'études et de recherches médiévales d'Aix, *Le geste et les gestes au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 1998, p. 125-143.

DEBROSSE A., LIONETTO-HESTERS A., OUDIN F. (dir.), « Bouquet II : La libéralité au XVI^e siècle », *Le Verger*, n°12, 2012.

DELCOURT M., « Lettre d'Érasme au duc Henry. Greenwich, Automne 1499 », VANAUTGAERDEN A. (dir.), *Érasme et l'Angleterre*, Bruxelles, La Lettre volée à la Maison d'Érasme, 1998, p. 20-21.

FEUVRIER-PREVOTAT C., « « Donner et recevoir » : remarques sur les pratiques d'échanges dans le *De officiis* de Cicéron », *Dialogues d'histoire ancienne*, vol. 11, 1985, p. 256-290.

GUENÉE B., « Le prince en sa cour. Des vertus aux usages (Guillaume de Tyr, Gilles de Rome, Michel Pintoin) », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, n° 3, 1998, p. 633-646.

HAUGEARD P., « L'enchantement du don. Une approche anthropologique de la largesse royale dans la littérature médiévale (XII^e-XIII^e siècle) », *Cahiers de civilisation médiévale*, n°195, 2006, p. 295-312.

LE ROUX N., *Le crépuscule de la chevalerie. Noblesse et guerre au siècle de la Renaissance*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2015.

MAIREY A., « Christine de Pizan dans l'Angleterre du XV^e siècle : une autorité en matière de gouvernement ? », *Revue Historique*, fas. 679, 2016, p. 491-512.

OTTER M., « La figure d'Alexandre au Moyen Âge anglais : exemplarité et mémoire historique », GAULLIER-BOUGASSAS C. (dir.), *L'historiographie médiévale d'Alexandre le Grand*, Turnhout, Brepols, 2011, p. 217-232.

POLLNITZ A., *Princely Education in Early Modern Britain*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015.

SANTAMARIA J.B., « « Comment roys et princes doivent diligamment entendre a la conduite et gouvernement de leurs finances ». Portrait du prince en maître des comptes à la fin du Moyen Âge », *Revue d'histoire des comptabilités*, n°11, 2019, p. 1-27.

STAROBINSKI J., *Largesse*, Paris, Réunion des musées nationaux, 1994.

TERNON M., « Les prodiges, le roi et le gouvernement des familles aux XIV^e et XV^e siècles », SOCIÉTÉ DES HISTORIENS MÉDIÉVISTES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PUBLIC (dir.), *Gouverner les hommes, gouverner les âmes : XLV^e Congrès de la SHMESP (Montpellier, 28-31 mai 2015)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2016, p. 307-316.

WILLIAMS D., « Medievalism in English Renaissance Literature », CARTWRIGHT K. (dir.), *A Companion to Tudor Literature*, Oxford, Wiley-Blackwell, 2010, p. 213-227.

2.4. Les dons royaux à la cour : relations et bénéficiaires

BACON C., *Influence, Image, and Intimacy : Gift-Giving in Tudor England*, thesis for the Degree of Master of Arts approved by HOAK D., AXTELL J., ESLER A., The College of William and Mary, mai 1987.

BERHILI M., *Largesse princière et groupe aristocratique : idéologies et pratiques en France, Bourgogne et Angleterre à la fin du Moyen âge*, Thèse de doctorat en Histoire sous la direction de BÉRIAC-LAINÉ F., Bordeaux, Université Bordeaux Montaigne, 2008.

GUÉRY A., « Le roi dépensier. Le don, la contrainte et l'origine du système financier de la monarchie française d'Ancien Régime », *Annales E.S.C.*, 1978, p. 216-239.

GUÉRY A., « La crise politique des dons royaux au XVI^e siècle », BURGUIÈRE A., GOY J., TITS-DIEUAIDE M.-T. (dir.), *L'Histoire grande ouverte : hommages à Emmanuel Le Roy Ladurie*, Paris, Fayard, 1997, p. 154-162.

GUÉRY A., « Du don à l'impôt. Libéralité et finances de la monarchie française d'Ancien Régime », CHANIAL P. (dir.), *La société vue du don : Manuel de sociologie anti-utilitariste appliquée*, Paris, La Découverte, 2008, p. 255-271.

KETTERING S., « Gift-Giving and Patronage in Early Modern France », *French History*, n°2, 1998, p. 131-151.

LECUPPRE-DESJARDIN E., *Le Royaume inachevé des ducs de Bourgogne (XIV^e-XV^e siècles)*, Paris, Belin, 2016.

LECUPPRE-DESJARDIN É., « « Largesse ! » De la magnanimité féodale à la stratégie gouvernementale dans les sociétés d'Ancien Régime », *Revue du MAUSS*, vol. 52, n°2, 2018, p. 132-146.

LE ROUX N., *La Faveur du roi. Mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547-vers 1589)*, Paris, Champ Vallon, 2000.

PECK L., « 'For a King not to be Bountiful were a Fault' » : Perspectives on Court Patronage in Early Stuart England", *Journal of British Studies* 25, 1986, p. 31-61.

PREVOST A., *L'amitié aux XVI^e et XVII^e siècles en France. Normes, réalités et représentations. Tome 1 : Une étude*, Thèse de doctorat d'Histoire moderne dirigée par MARTIN P., Lyon, Université Lumière Lyon II, 2011.

RENTET T., « Le don royal à la cour de François I^{er} », *Seizième Siècle*, n° 13, janvier 2017, p. 13-60.

RIVAULT A., « Le don et le contre-don à partir des correspondances des Grands Serviteurs de François I^{er} », *Seizième Siècle*, n°13, janvier 2017, p. 61-80.

2.5. Cérémonies princières et vie curiale

AUTRAND F., « Le Jour de l'an 1415 à la cour du duc de Berry », *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 2002, p. 275-288.

BRERO T., « Le baptême des enfants princiers (XV^e et XVI^e siècles) », BIANCHI P., MERLOTTI A. (éds.), *Le strategie dell'apparenza. Cerimoniali, politica e società alla corte dei Savoia in età moderna*, Turin, Silvio Zamorani Editore, 2010, p. 17-38.

BRERO T., *Rituels dynastiques et mises en scène du pouvoir. Le cérémonial princier à la cour de Savoie (1450-1550)*, Florence, Sismel – Edizioni del Galluzzo, 2017.

BRERO T., « Soirées festives et vie nocturne à la cour de Savoie », LAURIOUX B., PARAVICINI BAGLIANI A., PIBIRI E., *Le Banquet: manger, boire et parler ensemble (XIIe-XVIIe siècles)*, Florence, Sismel–Edizioni del Galuzzo, 2018, p. 229–60.

BUETTNER B., « Past Presents : New Year's Gifts at the Valois Courts, Ca. 1400 », *The Art Bulletin* 83, n°4, 2001, p. 598-625.

CARRANGEOT D., LARRANGEOT D., LAURIOUX B., PUECH V. (dir.), *Rituels et cérémonies de cour, de l'Empire romain à l'âge baroque*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2018.

LETT D., OFFENSTADT N., « Les pratiques du cri au Moyen Âge », dans ILETT D., OFFENSTADT N. (dir.), *Haro ! Noël ! Oyé ! : Pratiques du cri au Moyen Âge*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2003, p. 5-41.

NADOT S., *Le spectacle des joutes : Sport et courtoisie à la fin du Moyen Âge.*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.

PARADIS B., ROY L., « « Le cueur craintif est de tout danger seur, puisque Titant en ce pays arrive ». Le don dans les entrées solennelles en France aux XVe et XVIe siècles », WAGNER M.-F., FRAPPIER L., LATRAVERSE C. (dir.), *Les jeux de l'échange : Entrées solennelles et divertissements du XV^e au XVII^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2007.

PARAVICINI W., « Le héraut d'armes : ce que nous savons et ce que nous ne savons pas », *Revue du Nord*, n°366-367, 2006/3, p. 465-490.

A. À la cour des Tudor

HAYWARD M., « Gift giving at the court of Henry VIII: the 1539 New Year's gift roll in context », *The Antiquaries Journal*, 85, 2005, p. 125-175.

LOACH J., « The Function of Ceremonial in the Reign of Henry VIII », *Past & Present*, n°42, 1994, p. 43-68.

SPINA O., *Une ville en scènes. Pouvoirs et spectacles à Londres sous les Tudor (1525-1603)*, Paris, Garnier Classiques, 2013.

VALE M., « England : Simple Imitation or Fruitful Reciprocity », PARAVICINI W. (dir.), *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel*, Ostfildern, Thorbecke, 2013, p. 439-457.

2.6. Henri VII et Henri VIII : règnes et contexte

- ANGLO S., « Ill of the Dead. The Posthumous Reputation of Henry VII », *Renaissance Studies*, vol.1, n°1, 1987.
- BETTERIDGE T., LIPSCOMB S. (dir.), *Henry VIII and the Court: Art, Politics and Performance*, Farnham, Ashgate, 2013.
- BOLLAND C., MAISONNEUVE C. (dir.), *Les Tudors*, Paris, Réunion des musées nationaux, 2015.
- BURKE P., « Images de trois rois. François I^{er} entre Charles Quint et Henri VIII », PETEY-GIRARD B., VÈNE M. (dir.), *François I^{er}. Pouvoir et image*, Paris, B.N.F., 2015.
- CAMPBELL T., *Henry VIII and the art of majesty : tapestries at the Tudor Court*, Yale, Yale University Press, 2007.
- COTTRET B., *Henri VIII. Le pouvoir par la force*, Paris, Payot & Rivages, 1999.
- COTTRET B., *Thomas More. La face cachée des Tudors*, Paris, Tallandier, 2012.
- COTTRET B., *Les Tudors*, Paris, Perrin, 2019.
- CRESSY D., *Birth, Marriage, and Death: Ritual, Religion, and the Life-Cycle in Tudor and Stuart England*, Oxford, Oxford university press, 1999.
- DORAN S., *England and Europe in the Sixteenth Century*, Basingstoke, MacMillan, 1999.
- GIRY-DELOISON C., « La naissance de la diplomatie moderne en France et en Angleterre au début du XVI^e siècle (1475-1520) », *Nouvelle Revue du XVI^e siècle*, vol. 5, 1987, p. 41–58.
- GIRY-DELOISON C. (dir.), *François I^{er} et Henri VIII. Deux princes de la Renaissance (1515-1547)*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 1995.
- GUNN S., *Henry VII's New Men and the Making of Tudor England*, Oxford, Oxford University Press, 2016.
- GWYN P., *The King's Cardinal: The Rise and Fall of Thomas Wolsey*, 2^e éd., Londres, Pimlico, 2002.
- HUTCHINSON R., *Young Henry. The Rise of Henry VIII*, Londres, Phoenix, 2011.
- IVES E., *The Life and Death of Anne Boleyn. "The Most Happy"*, Londres, Blackwell, 2004.
- MATUSIAK J., *Henry VIII. The Life and Rule of England's Nero*, Londres, The History Press, 2013.
- O'DAY R., *The Longman Companion to the Tudor Age*, Londres, Longman, 1995.
- RANKIN M., HIGHLEY C., KING N.J. (dir.), *Henry VIII and His Afterlives. Literature, Politics, and Art*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.
- STARKEY D., *Henry, Virtuous Prince*, Londres, Harper Press, 2008.
- STARKEY D. (dir.), *Henry VIII Man and Monarch*, Londres, The British Library, 2009.
- STRING T., *Art and Communication in the Reign of Henry VIII*, Aldershot, Ashgate, 2008.
- STRING T. BULL M., « Entre Moyen Âge et Renaissance ? L'Angleterre vers 1500 », *Perspective*, n°4, 2008, p. 767-771.
- WEIR A., *Henry VIII : The Prince and His Court*, New York, Ballantine Books, 2001.

2.7. Le don et la diplomatie

AUWERS, M., « The Gift of Rubens : Rethinking the Concept of Gift-giving in Early Modern Diplomacy », *European History Quarterly*, vol. 43, n° 3, 2013, p. 421– 441.

BÉLY L., *La société des princes (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Fayard, 1999.

BÉLY L. (dir.), *L'art de la paix en Europe. Naissance de la diplomatie moderne XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, P.U.F., 2007.

CASSIDY-GEIGER M., « European Diplomatic Gifts, Sixteenth-Eighteenth Centuries: Guest Editor's Introduction », *Studies in the Decorative Arts*, vol. 15, n° 1, 2007, p. 2-3.

HAAN B., *L'amitié entre princes. Une alliance franco-espagnole au temps des guerres de religion (1560-1570)*, Paris, P.U.F., 2011.

JANSSON M., « Measured Reciprocity: English Ambassadorial Gift Exchange in the 17th and 18th Centuries », *Journal of Early Modern History*, vol. 9, n°3, 2005, p. 348-370.

MOEGLIN J-M., « La place des messagers et des ambassadeurs dans la diplomatie princière à la fin du Moyen Âge », *Études de lettres*, n°3, 2010, p. 11-36.

MOEGLIN J-M., PÉQUIGNOT S., *Diplomatie et "relations internationales" au Moyen Âge : IX^e-XV^e siècle*, Paris, P.U.F., 2017.

SOWERBY T., HENNINGS J. (dir.), *Practices of Diplomacy in the Early Modern World c.1410-1800*, Oxford., Taylor & Francis, 2017.

2.8. Nature du don

BOLAND C., *Italian Material Culture At The Tudor Court*, Thesis submitted in fulfilment of the requirements for the degree of Doctor of Philosophy of the University of London, Londres, Department of History, Queen Mary, University of London, 2011.

HAYWARD M., *Dress at the Court of King Henry VIII*, Leeds, Maney, 2007.

HEAL F., « Food Gifts, the Household and the Politics of Exchange in Early Modern England », *Past & Present*, n°199, 2008, p. 42-70.

« Le don du cœur », dans COUTANT N., *Images de l'amour courtois aux XIV^e et XV^e siècles*. Musea, musée virtuel sur l'histoire des femmes et du genre, <http://musea.fr/exhibits/show/images-de-l-amour-courtois/le-don-du-coeur>

« L'offrande du cœur (1400-1410) », dossier documentaire sur l'œuvre (tapisserie) conservée au musée du Louvre, https://www.louvre.fr/sites/default/files/medias/medias_fichiers/fichiers/pdf/louvre-l-offrande-du-coeur-dossier-documentaire.pdf

PIERAGNOLI J., *La cour de France et ses animaux XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, P.U.F., 2016.

PIPONNIER F. « *Le Bourguignon et son cheval : Dans les inventaires après décès (XIII^e-XV^e siècles)* », LORANS E. (dir.), *Le cheval au Moyen Âge*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2017, p. 79-90.

3. Instruments de recherche

Grand Corpus des dictionnaires [9e-20e s.], <https://www.classiques-garnier-com>

Lexicons of Early Modern English (LEME), <https://leme.library.utoronto.ca>

TABLES DES MATIÈRES

Introduction	1
Première Partie : Penser le don : entre acquis, spécificités et méthodologie	6
1. Une problématique en plein réinvestissement et au confluent d'historiographies plurielles	6
2. Présentation des sources	13
2.1. Les correspondances	13
2.2. Les sources narratives	18
3. Considérations méthodologiques : retour conceptuel sur le don	24
3.1. Rappel théorique sur le don maussien et ses critiques	24
3.2. Que faire des essais de définitions des anthropologues et sociologues ?	27
3.3. Les pièges méthodologiques de l'interdisciplinarité	28
3.4. Qu'est-ce qu'un don ? Méthodologie et essai d'une typologie personnelle	30
Deuxième partie : comment bien donner ? La libéralité comme vertu princière et principe de gouvernement	37
1. L'éducation de la largesse : un enseignement princier entre valeurs chevaleresques et idéal humaniste	37
1.1. « On ne naît pas roi, on le devient » : la libéralité dans la culture politique du roi Henri VIII	40
2. « À père avare, fils prodigue » : Henri VII et Henri VIII, des rois à la réputation antagonique	53
2.1. « No vice in him took place, except only in avarice » : Henri VII, un roi riche et cupide ?	54
2.2. « For he left behind him a kingdom most wealthy in all respects » L'héritage du roi Henri VII	57
2.3. Perception de l'accession d'Henri VIII au trône : quand l'avarice cède la place à la libéralité	59
3. Conclusion de la deuxième partie	62

Troisième partie : la pratique du don.....	64
1. Des occasions pour donner : une culture du faste	64
1.1. La magnificence princière	64
1.2. La pompe royale : le don au cœur des grandes cérémonies dynastiques (couronnements et baptêmes).....	67
1.3. Les rencontres princières et les réceptions des ambassades extraordinaires.....	83
1.4. Le don festif : quand divertissements riment avec remise de présents	91
1.5. « <i>Happy New Year</i> » : le Nouvel An à la cour du roi.....	97
1.6. Conclusion : le don royal « ritualisé » et ses bénéficiaires	108
2. Le don et les sentiments du prince : faveur et amour royal.....	112
2.1. La faveur et le don personnel à la cour	112
2.2. « Je t’aime moi non plus... » : dons et amour courtois entre Henri VIII et Anne Boleyn	119
3. « Les petits cadeaux entretiennent l’amitié » : le don et le contre-don dans la correspondance diplomatique entre princes	126
3.1. Les conditions du don « entre amis » : égalité, réciprocité, honorabilité et plaisir princier	127
3.2. Les intermédiaires du don : ambassadeurs et messagers.....	132
3.3. Le don et le contre-don dans son contexte diplomatique : quelques exemples	138
Conclusion.....	143
Bibliographie.....	149
1. Sources éditées	149
1.1. Sources narratives	149
1.2. Correspondances	150
1.3. Recueil d’ordonnances	150
2. Travaux.....	150
2.1. Méthodologie et anthropologie du don	150
2.2. Approche globale du don (période médiévale et moderne)	151

2.3. Les discours sur le don : la libéralité princière.....	151
2.4. Les dons royaux à la cour : relations et bénéficiaires.....	152
2.5. Cérémonies princières et vie curiale	153
2.6. Henri VII et Henri VIII : règnes et contexte	154
2.7. Le don et la diplomatie.....	155
2.8. Nature du don	155
3. Instruments de recherche.....	155
Tables des matières	156

